3582

Digitized by Google

Polit. K. 6

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE.

4 vol. br. prix 20 fr.

Cet ouvrage se vend aussi chez P. Gueffier, Imprimeur, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 18.

580680

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES POLITIQUES

ET MORALES

D'UN PÈRE A SON FILS,

Sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France.

Par ANTOINE FERRAND, ancien Magistrat.

CINQUIÈME ÉDITION, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur, d'une Table analytique et raisonnée des Matières.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez DÉTERVILLE, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 8.

1809.

AVERTISSEMENT.

Heu! miserande puer, si quà fata aspera rumpas.....

VIRGILE.

CES Lettres étoient destinées à l'instruction d'un fils dont je suivois soigneusement l'éducation. La beauté de son ame, la justesse de son esprit, ses talens rares et précoces, promettoient à ma tendresse paternelle les plus grandes jouissances. Il étoit à seize ans mon ami, mon confident le plus intime. Associé à toutes mes pensées dans des temps difficiles, il entroit, sous les plus heureux auspices, dans la carrière diplomatique, et déjà avoit étonné le ministre sous les ordres duquel il travailloit, lorsqu'un terrible décret de la Providence me l'a enlevé.... et m'a laissé vivre. Mon indélébile douleur se nourrit chaque jour de ce que je faisois pour lui. Son ombre erre sans cesse autour de mon bureau, et je l'appelle involontairement dans les momens où je rencontre une de ces phrases heureuses qui le faisoient bondir sur son siége en écrivant sous ma dictée.

Lorsque j'ai relu ces Lettres, qui devoient former son esprit et son cœur, il

m'a semblé qu'au commencement du dix-neuvième siècle, si elles pouvoient servir de remède ou de préservatif à une jeunesse égarée ou prête à l'être, elles contribueroient en quelque chose au bien public, et peut-être au bonheur de quelques pères.... plus heureux que moi.

En formant mon plan pour m'arrêter en 1748, à la paix d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire aux derniers beaux jours de la France, j'avois voulu sur-tout éviter de m'approcher non seulement de l'époque révolutionnaire, mais même de ce qui peut l'avoir préparée. Mais j'ai éprouvé bientôt qu'il étoit à-peu-près impossible de vérifier les principes politiques par les faits historiques, sans être fréquemment heurté par les secousses d'une révolution dont les faits ont attaqué ou renversé tous les principes. Néanmoins j'ai pris le parti de ne point parler de cette révolution, de me refuser constamment à mettre une seule fois en parallèle ou en opposition ce qui, à chaque instant, sembloit découler de ma plume. J'ai souvent pratiqué, mais dans un sens différent, le précepte d'Horace, *sæpè stylum vertas :* j'ai souvent effacé des lignes qui me paroissoient n'être que trop *dignæ legi.*

Mais en maîtrisant mon intention, je

n'ai pu maîtriser celle de mes lecteurs. J'avois à parler des vertus, des fautes, des passions, des crimes de tous les siècles : et ces crimes, si effroyablement dépassés de nos jours, ces mêmes vertus, ces mêmes fautes, ces mêmes passions qui aujourd'hui cherchent les unes à échapper au chaos de la révolution, les autres à se replonger dans son gouffre, voudront trouver dans mon ouvrage des applications, des rapprochemens, qui ne seront peut-être que dans l'imagination, ou dont au moins elle étoit frappée d'avance. C'est un écueil inévitable pour tout auteur qui écrit dans un temps de révolution. Ceux qui le lisent, le jugent toujours d'après leurs affections : ils le citent sans cesse devant elles, pour voir s'il approuve ou condamne ce qu'elles ont fait, souffert ou tenté dans ces temps orageux, pendant ces tourmentes de l'humanité, pendant ces explosions, ces déchiremens volcaniques, qui ébranlent ou déplacent les pivots de la société.

Il en résulte que tout ce qui est susceptible de quelques rapports ou rapprochemens, est vu et jugé différemment, suivant la différence des opinions : et cette différence de jugement prouve qu'il n'y a pas d'histoire dont on ne puisse, quand on le voudra, tirer de semblables induc-

tions, parce qu'elles naissent nécessairement de l'histoire même, parce qu'il est de l'essence de l'histoire de ne pouvoir retracer ce qu'ont fait les siècles passés, sans rappeler au siècle présent ce qu'il a fait lui-même, et sans prédire aux siècles futurs ce qu'ils feront un jour (1). Vingt fois j'ai relu Tacite depuis la révolution; vingt fois j'aurois été tenté de croire qu'il n'avoit écrit que depuis dix-ans, et avec la forte intention d'imprimer son ineffaçable cachet sur les événemens qui ont rendu si cruellement fameuse une nation jusqu'alors si loyalement célèbre.

Ce que je dis là a été évidemment démontré par un ouvrage publié à la fin du dernier siècle. Un jeune homme, plein de talent et de connoissances, étonné de lire à chaque page, dans les écrivains de l'antiquité, le journal de ce qui se passoit sous ses yeux, a eu l'heureuse idée d'écrire l'histoire de la révolution avec des passages entiers d'auteurs anciens : sans autre chose que des citations, il a fait un ouvrage original; et il a copié dans Cicéron ou dans Tacite la *quotidienne* de ce qu'il voyoit.

---

(1) *Quid est quod fuit? Ipsum quod futurum est.... quod factum est, ipsum permanet; quæ futura sunt, jàm fuerunt; et Deus instaurat quod abiit.*

Ecclésiaste.

C'est qu'il n'y a point d'annales plus véridiques, et par conséquent plus instructives, que celles du cœur humain : c'est que toutes les vertus, tous les crimes qu'il produit, dans une proportion, hélas! trop inégale, se renouvellent sans cesse comme toutes les productions de la nature. Cette indubitable vérité sera sur-tout sentie par ceux qui voudront établir quelque comparaison entre les révolutions des Grecs ou des Romains, et celle du dix-huitième siècle. Mais en faisant cette comparaison, il faut, pour s'expliquer à soi-même les différences qui peuvent se rencontrer, s'attacher d'abord à la différence du *génie* des peuples, à la différence de leur *situation politique*, mais sur-tout à la différence de la direction qu'avoit prise *le progrès des lumières*.

En faisant ces observations, on trouvera chez les Grecs *le génie* de la jalousie, entre plusieurs peuples unis un moment, pour être presque toujours divisés; on verra cette prétendue union impossible à maintenir entre le féroce Spartiate, l'épais Béotien et le frivole Athénien. On trouvera chez les Romains *le génie* d'une nation qui, après avoir méprisé ou conquis toutes les nations, s'asservit à tout leur luxe, à toutes leurs habitudes, à tous

leurs vices. Au contraire, on verra en France la création lente et non interrompue de tout ce qui peut constituer et corroborer une forte monarchie, l'amalgame successif de toutes les parties qui composent un grand Etat; et *le génie* de tous ces peuples successivement réunis, sans cesse tourné vers l'honneur, point central, éternel mobile d'une nation qui vouloit et savoit être fière, aimable et fidelle.

Chez les Grecs, leur *situation politique* ne leur présentoit que des inquiétudes, des attaques partielles, une défense difficile, sans aucune base solide de réunion: de façon qu'à tous les dangers de la liberté individuelle de chaque citoyen, se joignoient ceux de l'indépendance fédérative de chaque Etat. Les Romains avoient perdu leur liberté à force de conquêtes: ils ne pouvoient plus se battre que contre eux-mêmes; en s'égarant dans les désordres de la plus extrême licence, ils se précipitoient dans l'esclavage: et il falloit qu'une main de fer se chargeât de les écraser, pour les empêcher de se détruire les uns les autres. Les Français avoient été et étoient plus que jamais sagement libres. Chez eux il n'y eut qu'un instant entre le bonheur de cette sage liberté et les calamités d'une licence folle et cruelle. Lorsque

Rome entra en révolution, il étoit moralement impossible qu'elle restât ce qu'elle étoit. Lorsque la France y entra, il étoit impossible qu'elle gagnât plus qu'elle ne risquoit de perdre. République immense, Rome étoit forcément entraînée vers de grands changemens. Ses mœurs et la loi de la nature appeloient sans cesse un pouvoir unique, sans cesse repoussé par ses préjugés et par ses lois. Monarchie heureusement proportionnée, la France avoit ce pouvoir unique, ce *palladium* de sa liberté, consacré par toutes ses lois, garanti par des siècles d'habitude et d'affection réciproques. C'étoit tout cela qu'il falloit détruire, pour forcer ensuite l'ordre de la nature, *en rétrogradant du petit nombre au grand.*

Enfin, *le progrès des lumières* avoit pris en France une tout autre direction que dans la Grèce ou dans l'Italie. Les philosophes de l'antiquité n'attaquoient ni la religion, ni l'autorité. Ils ne l'auroient pas même attaquée en vain. La calomnie que l'on employa pour perdre Socrate, fut de l'accuser d'avoir mal parlé des dieux. Epicure et ses disciples eurent sans doute un système anti-religieux ; mais ce système, qui étoit plutôt encore de volupté que d'athéisme, se concentroit dans leur

école : on ne colportoit pas leurs écrits chez le commerçant ou le cultivateur. Il en étoit de même chez les Romains. Les belles-lettres, si heureusement cultivées vers la fin de la république, respectoient les dieux, les principes et les mœurs. Cicéron est plus admirable encore dans ses œuvres philosophiques, que dans ses chefs-d'œuvre d'éloquence. L'homme social n'y trouve pas ses droits présentés sous un faux jour : mais il n'est point d'état qui n'y trouve la conviction de tous les devoirs qui forment le bon citoyen. Le Chrétien même trouve de grandes leçons auprès de cette ame privilégiée, qui semble souvent avoir deviné la révélation. Mais la philosophie du dix-huitième siècle avoit déclaré une guerre à mort à tout pouvoir religieux et politique. Elle éblouissoit la société pour la jeter dans les ténèbres ; et dispensant l'homme social de tous ses devoirs, lui rendoit tous les droits de l'homme sauvage. Cet aveuglement s'appeloit orgueilleusement le progrès des lumières ; et ces abstractions toujours fausses ou erronées dans leurs conséquences, quand par hasard elles n'étoient pas inintelligibles, étoient proclamées comme les plus profondes pensées des précepteurs du genre humain.

Je ne suivrai point ces réflexions qui

me feroient sortir de mon sujet : je laisse mes lecteurs en faire eux-mêmes le développement. Il les conduira à pressentir que les crimes de toutes les révolutions ont dû, non seulement se reproduire dans la nôtre, mais s'y multiplier avec fureur. La philosophie ayant d'avance renversé les barrières religieuses, morales et politiques, ayant violé cette triple enceinte du bonheur de l'humanité, il n'y a plus eu ni guide, ni point d'arrêt. Dès le premier coup de vent, on s'est trouvé lancé dans les terres australes de la férocité; et on y a fait de si épouvantables découvertes, que les chefs eux-mêmes ont reculé d'effroi, et sont revenus sur leurs pas, sans avoir dans cette route rétrograde d'autre guide que les victimes mêmes dont ils l'avoient obstruée.

Il n'est donc pas étonnant que dans un ouvrage qui retrace les principaux traits des anciennes révolutions, on croie retrouver quelques traits affoiblis de celle que l'on a vue. Du reste, il suffit de jeter les yeux sur la table de cet ouvrage, pour se convaincre que je n'ai eu d'autre intention que de classer les grandes époques de l'histoire, de manière à pouvoir en saisir, en juger l'ensemble. Mon but a été d'accoutumer celui pour qui je travaillois à chercher lui-même dans l'histoire les deux

genres d'instruction dont je l'entretenois sans cesse, la législation et les rapports politiques des Etats.

L'étude des rapports politiques des Etats, quant au fruit que nous pouvons en retirer aujourd'hui, n'est intéressante que du moment qu'on a commencé à avoir une politique en Europe. J'ai fixé ce moment au commencement du seizième siècle; et j'ai fait voir les quatre causes qui déterminèrent un changement si marquant. Ce n'est pas qu'auparavant il n'y ait eu dans quelques Etats des vues de politique extérieure; mais il n'y avoit point, et ne pouvoit y avoir dans tous les Etats cette correspondance ou cette opposition de politique, qui aujourd'hui sont devenues générales.

Quant à la législation, l'étude commence à en être intéressante dès que les hommes commencent à former un peuple; parce qu'ils n'ont pu se réunir et jouir du bienfait de la liberté civile, sans renoncer aux funestes droits de la liberté sauvage, sans soumettre à un mot de la volonté générale toutes les forces de chaque volonté particulière.

La véritable histoire d'un peuple est donc celle de son gouvernement, de ses lois, de leur influence sur les mœurs, de l'influence qu'ont eue ses lois et ses mœurs

sur le bonheur public. Cette étude nécessite celle des événemens, et ne peut même se bien faire qu'avec elle. C'est le seul moyen d'embrasser un ensemble, qui dirige et fixe les idées. On acquiert alors la facilité d'établir des comparaisons justes entre les pays et les siècles les plus éloignés. A travers la distance des temps et des lieux, on rapproche les hommes et les choses ; on les juge par leurs rapports, on les juge même par leurs contrastes.

Telle est la double route que j'ai voulu indiquer. Mon intention se voit dans la division des quatre époques qui font les quatre parties de cet ouvrage. Dans les deux premières, idée des lois et des gouvernemens des anciens. Dans la troisième, changemens survenus parmi les peuples qui avoient formé les monarchies d'Europe, et commencemens de la politique générale. Dans la quatrième, révolutions chez quelques-uns de ces peuples ; erreurs, avantages, effets de cette politique ; principes d'après lesquels on doit la juger.

Ce n'est point là sans doute une histoire universelle, ouvrage qui eût été fort au-dessus de mes forces ; mais c'en est un cadre, dans lequel ceux qui ne la savent pas encore, peuvent apprendre à l'étudier ; et ceux qui ne l'ont lue que comme un mé-

morial de faits, peuvent apprendre à la lire comme une éternelle leçon sur l'art de faire le bonheur des hommes en les gouvernant.

LETTRES

LETTRES

HISTORIQUES

D'UN PÈRE A SON FILS.

LETTRE PREMIÈRE.

Introduction et Plan de l'Ouvrage.

Vous venez, mon fils, d'atteindre un âge où l'on peut commencer à mettre utilement en pratique l'habitude du travail. On ne juge pas toujours bien à seize ans; mais on peut toujours se mettre en état de bien juger par la suite. Sans doute il faut que l'homme s'instruise et se pénètre fortement des grands principes du droit naturel et du droit des gens; mais il faut, de plus, qu'il apprenne à faire l'application de ces principes : il ne le peut que par l'expérience du passé; c'est donc ce passé qu'il est indispensablement obligé de savoir, et c'est dans

l'histoire qu'il l'apprend. Là, tout est instruction pour quiconque lit avec un cœur droit et un esprit juste : là, on apprend à connoître les hommes; leurs erreurs, leurs vices, leurs crimes se trouvent en foule vis-à-vis du petit nombre de leurs vertus. En examinant le tout à la lueur des maximes de la morale et des vérités de la religion, on fixe à chaque action le prix qui lui appartient; et le même travail qui a orné l'esprit contribue encore à former le cœur.

Songez toujours à ces mots, et ne les séparez jamais.

L'étude de la morale se fait avec fruit dans l'histoire. Rangez au nombre de ces fables trop communes parmi les voyageurs les scientifiques relations de la Chine, qui nous la représentent peuplée de philosophes passant leur vie à étudier une morale spéculative. On doit pratiquer la morale toute sa vie. On peut toute sa vie l'étudier dans les monumens historiques. Mais elle se réduit à un petit nombre de principes que l'esprit conçoit aisément, qui sont à la portée de tout le monde, parce qu'ils ne

sont autre chose que la loi naturelle. Car Dieu ayant donné à tous les hommes cette loi naturelle pour premier guide, a voulu que tous les hommes pussent la comprendre et la retenir. Le moyen de la rendre incompréhensible pour un grand nombre, est de vouloir faire de nouvelles découvertes dans des vérités qui sont de tous les temps; de les surcharger de métaphysique, de les embrouiller à force de distinctions, et de mettre des sophismes et des abstractions à la place de quelques principes clairs, simples, dont il faut seulement s'accoutumer à faire toujours une juste application. On ne contracte cette habitude qu'en lisant l'histoire dans cette intention, qu'en se mettant soi-même à la place des personnages qui y jouent un rôle, qu'en se demandant ce qu'on eût fait dans les circonstances où ils se sont trouvés, qu'en recherchant le principe qui devoit être la règle de leurs actions, comment, pourquoi ils s'en sont écartés, le mal qui en est résulté pour eux, mais sur-tout celui qui en est résulté pour leur patrie.

Apprenez donc de bonne heure à ne jamais séparer un homme public des devoirs que ce nom lui impose. Tout ce qui, dans sa vie privée, le distrait du bien et des affaires de l'État, appartient à l'histoire qui le condamne; c'est dans ce sens que l'étude de la morale historique est réellement celle de tous les âges. Devenir meilleur, pour être en état de rendre de plus grands services à son pays, c'est là le but que tout honnête homme doit se proposer en travaillant, à quelque âge que ce soit. Lisez l'histoire dans cette vue, et l'histoire sera toujours pour vous une source inépuisable de réflexions sages, dont vous sentirez l'importance dans toutes les actions de votre vie.

Comment devez-vous commencer et suivre cette étude? C'est ce que j'entreprendrai de vous expliquer dans mes lettres.

L'étude de l'histoire, si intéressante par elle-même, demande à être faite avec un ordre qui seul peut la rendre utile et en diminuer les difficultés.

Elle suppose d'abord des premières notions géographiques, c'est-à-dire une con-

noissance générale de la distribution du globe; mais ensuite elle exige des connoissances locales qui peuvent s'acquérir par l'histoire même, en ne lisant jamais qu'avec une carte sous les yeux. Par ce moyen, la position des lieux se fixe dans la tête avec la suite des événemens : l'une devient inséparable de l'autre : tel ou tel fait rappelle l'endroit où il s'est passé; et, réciproquement, telle ou telle position rappelle les faits les plus intéressans qui y ont eu lieu. Ainsi, la prise de François Ier. rappelle tout-à-coup à l'esprit le nom de Pavie; et l'œil ne peut rencontrer cette ville sur la carte, sans que l'esprit ne se représente en même temps et le triomphe de Charles-Quint et les malheurs de son rival. Ainsi, le nom de Carthage rappelle l'émule de Rome et les trois guerres dont elle finit par être victime. Ainsi le royaume de Pont rappelle sur-le-champ le nom de Mithridate et les grandes actions de cet implacable ennemi des Romains.

Mais ce seroit en vain qu'on s'appliqueroit à suivre exactement sur la carte les

histoires que l'on voudroit connoître, si on ne mettoit dans ses lectures l'ordre nécessaire pour en classer le résultat dans sa mémoire. Trop foible et trop borné pour embrasser l'universalité des objets, l'esprit humain ne peut, dans quelque genre de connoissance que ce soit, obtenir aucun succès véritable, sans s'assujétir à une méthode. On en voit aisément la preuve, lorsqu'on se trouve vis-à-vis de quelqu'un qui, par paresse ou par vanité, s'est affranchi de cette règle, et a refusé de suivre une marche aussi nécessaire. Tout ce qu'il a appris est absolument inutile pour les autres, et à-peu-près inutile pour lui. Sa tête peut être bien remplie, mais personne n'y peut rien trouver, et lui-même n'y peut chercher qu'au hasard : ce sera, si l'on veut, une immense bibliothèque, mais dont il a oublié de faire le catalogue.

De tout temps cette vérité a été sentie par ceux qui ont voulu se livrer à l'étude de l'histoire. Ils ont proposé différentes méthodes pour la lire ou l'enseigner. Je me bornerai à vous indiquer celle de l'abbé

Lenglet, comme un ouvrage qui doit être manuel pour vous. Il faut la lire et la relire plusieurs fois, vous en tirerez toujours un nouvel avantage. Car cet ouvrage, essentiellement nécessaire à ceux qui veulent embrasser et approfondir l'universalité de l'histoire, est très-utile à ceux qui n'y cherchent que l'ordre des faits et l'ordonnance d'un tableau dont ils doivent ensuite étudier la composition. Je sais qu'aux premières lectures vous pourrez quelquefois trouver des chapitres qui ne vous paroîtront pas très-intéressans, ou qui supposent des notions antérieures : sans vous arrêter à ces difficultés, qui se dissiperont avec le temps, attachez-vous aux grands événemens, aux traits marquans de l'histoire, qui y sont rapportés avec netteté, et sur-tout classés avec un ordre dont cet auteur donne à-la-fois l'exemple et le précepte.

L'abbé Lenglet suffit pour vous guider dans le choix des auteurs qu'il indique. Aussi ne vous en nommerai-je que très-peu dans ces Lettres. Vous pouvez déjà voir

que je me propose un autre but. Ce sont vos réflexions que je veux provoquer en vous présentant les miennes. C'est l'ordre de votre travail que je veux vous engager à régler, en vous montrant celui que j'ai suivi. Tout ce que je vais vous dire est le résultat de ma manière d'envisager l'histoire, de la manière dont j'ai lu, depuis que j'ai été dans le cas de me diriger moi-même dans une étude qui est celle de toute la vie. Je ne propose pas ces réflexions comme les meilleures, je les rapporte comme celles qui m'ont servi à fixer mes idées, et que je crois pouvoir produire chez vous le même effet qu'elles ont produit chez moi. C'est moins un conseil que je veux vous donner, que mon expérience dont je viens vous faire le récit. Je la crois propre à vous présenter un aperçu général de l'histoire, à vous en faire saisir l'ensemble. Si d'après cela vous êtes en état de vous tracer à vous-même un plan, pour en étudier les détails, j'aurai assez fait pour votre instruction : le meilleur maître est celui qui nous donne le désir d'apprendre, et qui nous en offre les moyens.

Je me suis toujours représenté l'histoire comme une généalogie. C'est en effet la généalogie des faits : or, lorsqu'on veut connoître les ancêtres et la postérité d'une nombreuse famille, on ne commence pas par en examiner au hasard différens degrés; sans quoi il ne resteroit dans la tête qu'un désordre impossible à démêler. Que fait-on donc? On va chercher la souche de cette famille : quand elle est connue, on élève le tronc, on y joint les branches principales, et à celles-ci les branches accessoires. Chacune de ces dernières branches contient alors des cadres, où sont énoncés les différens individus de cette famille. Lorsqu'on a besoin d'en chercher un, on sait où on le trouvera, et on peut se reporter avec facilité sur ses aïeux ou sur ses descendans.

En suivant pour l'histoire une marche absolument semblable, on en réduit l'étude générale à un grand point de simplicité. Je vous conseillerai donc de vous faire un arbre généalogique historique, qui non-seulement pourroit se représenter dans l'imagination, mais qui pourroit encore

être tracé sur le papier, et, en parlant aux yeux, offrir un repos à l'esprit. Car c'est toujours, autant qu'il se peut, aux sens qu'il faut parler, sur-tout dans la jeunesse; et les connoissances qu'elle acquiert par leur moyen, se gravent plus aisément et font une impression plus profonde.

Il a été fait un arbre généalogique historique (1), dans le genre de celui que je vous indique; mais comme il ne contient pas la division de l'histoire dont je vais vous parler, je vous conseille de ne vous en servir que pour vous en faire vous-même un, d'après le plan énoncé dans ces Lettres. A chaque grand changement, cet arbre doit renvoyer aux cartes des anciens empires, parce qu'il n'y a que ce moyen de bien connoître les variations qu'ont éprouvées les États d'Europe et d'Asie.

Ainsi, pour suivre toujours la même comparaison, j'établirois d'abord la souche de l'histoire, que l'on peut faire remonter

---

(1) Lors de la première édition de l'Esprit de l'Histoire, le bel Atlas de M. Le Sage n'étoit pas encore connu.

à Noé : toutes les nations qui existoient avant lui ayant été anéanties par le déluge, ce patriarche se trouve réellement le père du genre humain.

J'établirois sur le tronc ses trois enfans : les branches principales qui en sortiroient seroient les nations mères ; les branches accessoires seroient les colonies que ces nations auroient envoyées dans les différentes parties du globe.

Ayant ainsi gradué la première origine des peuples, je partagerois alors l'histoire générale en trois parties : la première seroit l'*histoire ancienne*, et finiroit à *Auguste* ; la seconde seroit l'*histoire intermédiaire*, et iroit depuis le commencement du règne d'*Auguste* jusqu'à celui de *Charlemagne* ; la troisième seroit l'*histoire moderne*, et iroit depuis le règne de *Charlemagne* jusqu'à la conclusion du traité de *Westphalie*.

Je ferois un article à part de l'histoire depuis le traité de *Westphalie* : je l'appellerois l'*histoire de nos jours* ; et j'observe que cette histoire tenant à des événemens qui touchent de plus près et qui peuvent

influer sur ceux que nous avons vus et que nous verrons, demande à être étudiée avec plus de détail.

Les autres histoires nous offrent des tableaux plus ou moins éloignés, dans lesquels, par conséquent, on ne peut guère saisir, à moins d'un travail absolument exclusif, que les grands traits, les couleurs fortes, en un mot, tout ce qui échappe à la rouille des temps. Au contraire, les nuances, même les moins apparentes, se retrouvent encore dans l'histoire de nos jours, et influent plus directement sur la manière dont nous pouvons juger l'ensemble du tableau.

Les réflexions auxquelles je me bornerai se partageront donc en quatre parties, relatives à l'histoire ancienne, l'histoire intermédiaire, l'histoire moderne, et l'histoire de nos jours.

PREMIÈRE PARTIE.

LETTRE II.

Idée générale de la première Partie.

Avant de voir comment vous étudierez l'histoire ancienne, jetez un coup-d'œil sur tout ce qui la compose, mesurez des yeux les dimensions de l'espace que vous aurez à parcourir, et fixez un moment les peuples qui l'ont rempli.

La première histoire qu'il faut étudier, est celle du peuple juif, puisque c'est la seule qui nous ramène à l'origine commune : elle est la plus grande preuve de la religion chrétienne, puisqu'il n'y a aucun peuple sur la terre dont la filiation soit marquée par un historien et confirmée par les faits avec autant de suite et d'exactitude.

A côté de cette étude, il en faut faire marcher une qui a presque toujours avec elle un rapport direct : c'est l'histoire des Phéniciens, des Egyptiens, des Assyriens. Les Phéniciens, parce qu'ils ont envoyé

des colonies sur presque toutes les côtes de l'Europe; les Egyptiens, parce qu'ils ont été le peuple le plus sage de la terre, et que ce que nous savons de leur gouvernement mérite toute notre admiration; les Assyriens, parce que ce fut le premier grand empire connu, et que les deux empires qui se formèrent de ses ruines (les Mèdes et les Perses) ont changé plusieurs fois la face de l'Asie.

Cette étude vous conduira naturellement à celle de l'histoire grecque; celle-ci tient peu à l'histoire du reste de la terre, jusqu'au règne d'Alexandre. Mais l'ambition et les rapides succès de ce conquérant opèrent en peu d'années, dans une partie de l'Asie, et jusques dans l'Inde, une grande métamorphose. Sa mort inopinée amène de nouvelles révolutions, et des débris de ce colosse se forment de nouveaux empires. Les successeurs d'Alexandre élèvent, au milieu des rivalités les plus sanglantes, une grandeur plus éblouissante que réelle, qui prépare à l'orgueil romain de nouveaux triomphes.

Là, l'histoire de l'Asie se trouve réunie avec celle de ce peuple-roi, ou plutôt l'histoire de ce peuple est celle de presque tout le monde alors connu.

Il faut donc revenir à l'origine de cette nation, s'arrêter peu sur les commencemens, sur les longues guerres par lesquelles elle assujétit l'Italie. Mais à l'instant où Rome s'élance au-delà des monts ou au-delà des mers, son histoire devient l'histoire universelle; et la ruine de Carthage est l'époque de l'esclavage de tous les peuples.

Cette même histoire du peuple romain nous conduit en Afrique, en Espagne, dans les Gaules, et jusqu'en Angleterre; mais ce qui est au-delà du *Rhin* et du *Danube*, nations à peine civilisées, ne fut presque connu des Romains que par des invasions qui devoient enfin entraîner la ruine de l'Empire.

L'intérieur de l'Afrique, peu connu encore aujourd'hui, ne l'étoit nullement par les Romains : les guerres qu'ils eurent avec quelques rois africains les éloignoient peu

de la mer. Il suffit donc de connoître ce qui composoit autrefois les états de *Massinissa*, de *Siphax*, de *Jugurtha*, et des autres princes dont il est parlé dans l'histoire romaine.

L'Espagne offre des objets plus intéressans. Annibal la traverse, pour venir, par le Languedoc et le Dauphiné, gagner les Alpes et retomber sur l'Italie. Les Romains y portent la guerre : c'est le théâtre de la gloire des Scipions. Il s'y fait alors un grand commerce : on y découvre des mines aussi riches que celles que l'Espagne devoit, long-temps après, découvrir dans le Mexique et dans le Pérou. Enfin, ce pays, si fertile et si peuplé, joue un grand rôle dans les guerres civiles de Rome. Sertorius y transporte ce qui constitue la véritable puissance romaine. Les restes du parti de Pompée s'y maintiennent ; la liberté de la république semble s'y réfugier ; mais de l'autre côté du détroit, le suicide de Caton porte à cette liberté son coup mortel.

En descendant les Pyrénées, nous nous retrouvons au milieu de nos ancêtres ; nous

y voyons notre mère patrie, nous y assistons à la naissance de nos prédécesseurs. A peine les Gaules sont-elles connues, et déjà Brennus s'est emparé du Capitole. Ces mêmes Gaulois y retourneront encore avec Annibal; ils y retourneront encore au milieu des guerres civiles de Sylla et de Marius; ils fourniront à celui-ci l'honneur d'avoir délivré l'Italie; et après avoir, de siècle en siècle, effrayé ou ébranlé la république romaine, ils seront attaqués chez eux par César, ne seront domptés qu'après dix ans de la plus forte résistance, et enverront à Rome leur vainqueur asservir le peuple même qui les a vaincus. Dans cette longue guerre de César dans les Gaules, on voit s'élever, entre le nord et le couchant, les premières sommités de cette île dont l'empire devoit être plus étendu que celui de Rome même. L'Angleterre paroît dans le lointain; mais c'est encore une île presque sauvage; on diroit que la nature n'a pas achevé de la créer.

Avant de revenir à Rome, pour y voir la fin de l'histoire ancienne, il faut rétro-

grader de quelques années, et se reporter vers le Bosphore, jusqu'à la mer Caspienne. Là, un peuple presque sauvage arrête toutes les forces romaines. Les Scythes et les Parthes, forts de leurs positions et de leur manière de combattre, semblent être placés là pour défendre le reste du monde. L'orgueil romain vient échouer devant des pasteurs guerriers. Crassus y périt avec toute son armée ; et Rome, par-tout triomphante, reconnoît cependant qu'elle n'est pas invincible.

Il faut voir sur la carte la position de ces Scythes ; mais il faut voir sur-tout celle du royaume de Pont. Il faut se transporter dans le cabinet de Mithridate, lorsque ce grand génie, après avoir, pendant quarante ans, soutenu avec différens succès tout l'effort de la haine des Romains (dont il avoit fait massacrer quatre-vingt mille en un seul jour), résolut d'effrayer ces maîtres du monde, en portant la guerre jusques chez eux. Il alloit exécuter ce vaste projet, par la même route et avec les mêmes peuples qui, depuis, ont soumis Rome et détruit l'empire.

On aime à voir que cet illustre monarque avoit deviné le parti que l'on pouvoit tirer de la réaction du nord sur le midi ; mais cette réaction n'étoit pas encore mûre. Rome n'étoit pas encore ce qu'elle devoit être ; ses guerres civiles n'avoient point encore assez vengé l'univers ; enfin, les temps n'étoient point encore arrivés. Plusieurs rivaux se partageoient encore le peuple romain. Un second triumvirat préparoit le moment où ce peuple-roi alloit se donner un maître.

Sans adresse, sans esprit, sans autres moyens qu'une lâche scélératesse, Lépide tombe lui-même au milieu de ses victimes. Antoine dispute encore à Octave ce que déjà il ne peut plus lui enlever. La bataille d'*Actium* décide du sort du monde ; *Cléopâtre* fuit ; l'amour entraîne après elle le foible Antoine. Auguste reste seul maître ; et au bout de cinq cents ans, *Rome* redevient une monarchie.

Il faut vous arrêter à cette époque ; et, comme un voyageur qui, après une longue route, arrivé au haut d'une montagne, se

retourne pour revoir le pays qu'il a parcouru, il faut vous retracer rapidement ce que vous avez lu jusqu'à ce moment.

Après une étude qui embrasse tant de pays, tant de siècles, tant de faits, il est temps de faire une pause. La nature humaine sembla en faire une elle-même. Presque tous les peuples connus étant alors soumis à un pouvoir unique, vous retrouvez un point d'unité favorable pour concentrer et fixer vos observations. Il faut, en reprenant l'arbre généalogique, remonter jusqu'au point dont vous étiez parti. Alors vous aurez l'ensemble de l'histoire ancienne: et avant de commencer l'intermédiaire, il sera bon de vous faire à vous-même une idée générale de la position politique dans laquelle l'Europe se trouvoit à l'avénement d'Auguste.

C'est par une esquisse abrégée de cette position, que je terminerai l'histoire ancienne; mais auparavant retournons sur nos pas, et reprenons l'histoire des peuples que je viens de nommer.

LETTRE III.

Histoire des Juifs.

On sait communément, ou du moins on croit savoir une histoire des Juifs, quand on commence celle des autres nations; mais souvent on n'en a saisi ni la filiation ni l'ensemble. C'est cependant ce qu'il faut faire avant de commencer une autre étude. Il faut sur-tout s'attacher aux grandes époques des Juifs, depuis leur sortie d'Égypte jusqu'au règne d'Hérode. L'abrégé qu'en donne l'abbé Lenglet, est instructif, en ce qu'il marque les différens rapports des Israélites avec leurs voisins; mais il ne suffit pas pour bien faire connoître un peuple aussi étonnant dans le temps qu'il subsistoit en corps de nation, que depuis qu'il vit dispersé sur la terre. L'Histoire universelle de Bossuet est ce qu'on peut lire de plus parfait sur cette matière; et si l'on veut ensuite retrouver et expliquer

une multitude de faits particuliers, le même auteur a rappelé les plus intéressans, dans son ouvrage intitulé : *Politique tirée de l'Écriture Sainte.*

Je dois vous prévenir que cette histoire, lorsqu'on veut l'approfondir, présente quelquefois de grandes difficultés. On y rencontre des faits qui ne peuvent s'expliquer par eux-mêmes. On en rençontre d'autres, qui semblent inconciliables avec des faits rapportés et confirmés par des auteurs profanes. L'irréligion a fait trophée de ces difficultés : Voltaire sur-tout les a attaquées avec l'arme du ridicule. Mais je ne conseillerois point à des jeunes gens de se livrer à un examen aussi dangereux, parce que l'esprit saisit bien plus promptement un ridicule présenté avec agrément et finesse, qu'une suite de raisonnemens abstraits ou arides, qui demandent, et quelquefois fatiguent l'attention. Dans le cas où, à la simple lecture, vous seriez trop frappé de ces difficultés, les savantes dissertations de Dom Calmet sont ce que je crois de plus propre à les dissiper. Au reste, je ne vou-

drois même pas que vous entreprissiez de lire ces dissertations, avant de vous être fait une habitude de méditer sur l'histoire, et de méditer avec fruit : or, il est rare qu'on soit avant vingt-cinq ans capable d'un pareil travail.

En attendant, répondez-vous à vous-même, que ces difficultés ont été approfondies et expliquées par les plus beaux génies, et que l'embarras de concilier quelques dates ou quelques noms, ne doit jamais répandre le moindre doute sur une histoire dont, indépendamment de la révélation, tout atteste la certitude. L'histoire d'Assyrie nous présente des difficultés bien plus insolubles, sur lesquelles les historiens et les critiques ont épuisé toutes les recherches, sans qu'aucun d'eux ait jamais douté de l'existence de cet empire.

Il est d'ailleurs une observation qui vous paroîtra de plus en plus frappante, à mesure que vous lirez l'histoire de tous les peuples. La première histoire du peuple Juif, le premier livre connu, a un caractère qui n'appartient qu'à lui. L'écrivain

ne cherche point à appuyer ce qu'il raconte par des preuves et des raisonnemens; il ne songe pas à prévenir le doute, parce que tout ce qu'il dit n'est qu'une tradition, dont il fait un recueil. Cette tradition étoit récente: elle étoit, pour ainsi dire, oculaire pour tout ce qui tenoit à l'histoire de Jacob et de Joseph. Aussi ces premières annales du genre humain sont-elles écrites avec une simplicité sublime; et Jean-Jacques auroit pu dire de la Genèse ce qu'il dit de l'Évangile : *Ce n'est point ainsi qu'on invente.*

L'acharnement avec lequel les philosophes de ce siècle ont attaqué presque tout ce qui a rapport à l'histoire des Juifs, montre combien ils étoient eux-mêmes gênés par les preuves sans réplique que cette histoire fournit à la religion. Voltaire n'a jamais pu cacher la haine que lui inspiroit la vue d'un Juif. Ce sentiment ne pouvoit porter sur un homme inconnu; il tomboit sur le témoin ambulant qui attestoit sans cesse ce que le philosophe auroit voulu nier.

Le peuple Juif étant moins un peuple politique qu'un peuple théocratique, il faut

donc toujours le considérer sous ces deux rapports, et plus sous le dernier que sous l'autre. Aussi cette fausse philosophie, dont par-tout on retrouve les piéges, a-t-elle voulu regarder Moïse simplement comme législateur; et en lui ôtant tout ce que sa mission avoit de divin, elle a examiné ses lois comme elle eût examiné celles de Lycurgue ou de Numa. Ce n'est pas ainsi que Bossuet nous l'a montrée; ce n'est pas ainsi que la législation de Moïse veut être étudiée. Si jamais il fut vrai de dire qu'il ne faut point, en étudiant les lois d'un peuple, faire abstraction du peuple pour lequel ces lois ont été faites, c'est sur-tout relativement aux lois judaïques.

Ce n'est pas qu'il n'y ait, dans ces lois, des choses qui peuvent s'appliquer à toutes les sociétés, et j'y reviendrai dans un moment; mais parmi les nombreux préceptes du Deutéronome, il y en a qui ne peuvent convenir qu'au peuple juif: et c'est précisément ce qui a assuré leur durée. Montesquieu dit avec raison que lorsque les lois d'un peuple seront parfaitement bonnes,

ce sera un grand hasard si elles conviennent à un autre. Les préceptes, presque minutieux, dont Moyse accabloit un peuple superstitieux et dur; ces préceptes *frivoles en apparence*, dit Rousseau, *et dont si peu de gens sentent la force et l'effet*, étoient tels qu'ils devoient être; et la preuve, c'est que *cette institution durable a résisté à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans.* Les Juifs, épars sur tous les points du globe, y ont partout conservé leurs lois; et, au milieu de mille obstacles, de mille distractions de tout genre, ils l'observent avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Mais avant d'entrer dans tous ces détails, Moyse avoit établi dans le Décalogue les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine. Cette remarque est du grand Bossuet. C'est donc dans le Décalogue que l'on voit naître, et naître ensemble, la société religieuse et la société politique. Et comme toute société raisonnable doit avoir essentiellement ces deux rapports, le Décalogue les établit d'une

manière générale, et qui sera également applicable par-tout. Ce double rapport, religieux et politique, nécessaire pour constituer une société, est présenté avec autant de force que de netteté dans les dix commandemens. Je ne connois point de lois qui ne dérivent plus ou moins médiatement de ces dix premières; et on peut même avancer que toutes lois qui seroient en contradiction avec celles-ci seroient des lois injustes : c'est ce dont il est facile de se convaincre en lisant le beau préambule des Lois civiles de Domat.

Je crois essentiel pour quelqu'un qui veut méditer sur les grands principes de la législation, de s'arrêter sur celle des Juifs, la première qu'offre l'histoire ancienne. Vous en serez plus en état de la comparer avec celle que vous trouverez chez les autres peuples, et de retirer le fruit des réflexions que ce parallèle vous fera faire. Ce seroit ensuite un ouvrage réellement instructif, en faisant ce parallèle sur plusieurs colonnes, de marquer quelles sont les différences; si elles ont été justes ou

non; quels effets en ont résulté ; et si elles étoient indiquées ou par le climat ou par les mœurs du pays. C'est un des plus grands et des plus beaux sujets sur lesquels un jeune homme puisse fixer son attention, pour s'accoutumer à réfléchir et à juger par analogie.

Vous pourrez prendre pour bases les observations suivantes :

1°. Le Deutéronome est le seul corps complet de lois qui aient été données tout-à-la-fois à aucun peuple.

2°. C'est le seul corps entier de lois qui soit venu jusqu'à nous.

3°. C'est le seul de l'antiquité qui régisse encore aujourd'hui un peuple existant.

4°. La nation qu'il régit étant dispersée sur toute la surface de la terre, c'est le seul qui soit observé également dans les quatre parties du monde.

5°. Tous les autres codes de lois dont l'histoire nous a conservé le souvenir ont été donnés à des peuples qui avoient déjà, mais qui vouloient changer leur gouvernement. Ici, c'est une horde d'esclaves fu-

gitifs, dont un législateur va faire une société.

6°. La plupart des lois de l'antiquité, lorsqu'elles sont l'ouvrage du peuple, se font dans le tumulte d'une assemblée nombreuse. Moïse va écrire les siennes dans le silence, au milieu du désert. Comme il va travailler à réprimer les passions des hommes, il va s'éloigner d'elles, et se mettre dans la solitude, afin de les étudier sans pouvoir en être atteint.

7°. Lorsque les autres lois de l'antiquité ont été l'ouvrage d'un homme puissant, il a cru ne pouvoir s'assurer l'opinion publique qu'en se supposant inspiré par quelque divinité sage et bienfaisante. Ici, c'est la divinité elle-même qui parle : *Je suis le Seigneur votre Dieu;* et ce Dieu se fait entendre au milieu des élémens qui s'agitent et se heurtent à son aspect.

8°. Celui qui fait tonner du haut de la montagne sa voix toute-puissante est le maître de la nature. C'est réellement devant lui que tous les hommes sont égaux. Si l'égalité est de l'essence d'une société, si

elle y est admissible, il va l'établir dans la société qu'il va créer. S'il a fait tous les hommes égaux, il va leur ordonner de rester tels qu'il les a faits. Il y a plus : le gouvernement qu'il établira n'étant pas moins théocratique que politique, s'il y en a un qui puisse prescrire l'égalité, qui puisse se soutenir avec elle, ce sera celui-là; et le créateur de l'homme saura mieux que personne comment l'homme peut devenir social. Lisez ce code entier, et soumettez à l'évidence le délire orgueilleux de la philosophie. Quand ce législateur parle de l'hommage rendu à la Divinité, il met tous les hommes sur la même ligne; il n'y a qu'une même religion pour tous : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu.* Quand il parle des devoirs de l'homme vis-à-vis de l'homme, il ne fait aucune distinction; la morale est la même pour tous : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Mais quand il dessine la société civile, il en sépare, il en marque, il en gradue tous les échelons. Il distingue les citoyens et les habitans. Ceux-là com-

posent la nation, ont seuls droit d'en faire partie : ceux-ci y sont tolérés, en travaillant pour son utilité.

Non-seulement il admet des esclaves, mais il soumet à l'esclavage les citoyens eux-mêmes : le débiteur insolvable devient l'esclave du créancier. A la vérité, toutes les années jubilaires, c'est-à-dire, tous les cinquante ans, le Juif, serf d'un autre Juif, devenoit libre par la loi : privilége qu'elle n'accordoit pas aux esclaves étrangers. Mais il est à observer que ce privilége tomboit le plus souvent sur les enfans du Juif esclave, rarement sur lui-même. Et cette observation prouve que les enfans étoient rangés dans la classe de leur père. D'ailleurs cette liberté, accordée seulement deux fois dans un siècle, tenoit à la rentrée dans les fonds aliénés : rentrée qui étoit aussi ordonnée aux mêmes époques.

Du reste, à chaque ligne, le législateur fixe les droits, les distinctions, les priviléges, les fonctions héréditaires. Il admet des différences dans la famille même; et tous les premiers-nés mâles lui sont con-

sacrés. Il en admet dans les douze tribus ; et il en choisit une pour être héréditairement chargée de tout ce qui tient au culte divin. Il en admet dans cette tribu même ; et les fonctions les plus saintes du sacerdoce sont héréditairement confiées à une seule famille. Il en admet dans ce qui compose les autres tribus ; et il ne veut pas qu'on parle mal des grands, et qu'on maudisse le prince. Il en admet dans les propriétés ; et il veut que sur les biens de la société, il y en ait une portion indéfiniment substituée aux ministres des autels. Il en admet dans les fruits que l'homme social retirera de son travail ; et il institue une dîme, dont profiteront le lévite, le pauvre, la veuve et l'orphelin.

9°. Enfin, jamais un législateur n'a étendu ses lois jusques sur la pensée. Il ne peut défendre ce qu'il ne peut ni connoître, ni punir. Mais tout est soumis à l'empire du législateur des Hébreux ; il voit les pensées comme les actions ; il punit les unes comme les autres ; ce n'est pas seulement l'action du crime qu'il interdit, c'est

c'est le désir même de le commettre : *Vous ne désirerez point.*

Au surplus, je ne vous dissimule pas que la législation des Hébreux vous paroîtra quelquefois surchargée de préceptes et de défenses qui portent sur des choses minutieuses ou innocentes. Mais elle étoit faite pour un peuple superstitieux; et elle avoit multiplié auprès de lui toutes les précautions, en lui interdisant les choses dont l'abus l'eût fait errer dans son culte. Elle étoit faite pour un peuple voluptueux; et elle n'avoit pas craint d'entrer dans les plus petits détails sur les plaisirs permis ou défendus. Elle étoit faite pour un peuple avare; et elle avoit mis des entraves à la cupidité. Elle étoit faite pour un peuple dur; et elle avoit cherché à inspirer l'horreur du sang et l'amour de l'humanité. Que dirai-je encore? elle étoit faite pour un peuple qui ne devoit pas se mêler aux peuples idolâtres, qui devoit rester isolé au milieu des nations, pour y attendre long-temps, pour y consommer un jour, pour y attester à jamais la rédemption de

l'homme coupable; et elle lui avoit interdit les alliances étrangères. Il entroit dans ses vues que ce peuple restât isolé; et il est resté tel, malgré ses guerres perpétuelles avec les Philistins et les Amalécites, malgré le commerce immense de Salomon, malgré la captivité de Babylone. Enfin, il est encore isolé aujourd'hui, au milieu de tous les peuples avec lesquels il demeure, il trafique, et ne se confond jamais.

Vous remarquerez que plusieurs de ces lois tiennent aux idées générales qui influoient alors sur les réglemens de presque toutes les sociétés. Pour les établissemens humains, Moïse se conformoit aux maximes et aux usages qu'il avoit vu suivre, et dont il n'auroit pu détacher un peuple façonné à des mœurs qui étoient devenues des habitudes. Mais il cherchoit toujours à corriger l'usage ancien par un précepte nouveau, qui, même en en tolérant la continuation, tendoit à en prévenir l'abus.

C'est une observation que vous ferez surtout sur l'article du divorce. Il ne crut pas devoir l'interdire à un peuple charnel, qui

jamais n'avoit regardé le mariage comme un lien indissoluble. Mais il ne veut pas que la femme divorcée et remariée à un autre puisse se faire un jeu d'une union qui tient si essentiellement aux mœurs publiques et à la conservation de la société. Il défend au premier mari de la reprendre; et, pour qu'on ne croie pas que c'est une prohibition simplement civile, il en donne une raison religieuse, qui montre en même temps que le souverain législateur étoit loin d'approuver ce qu'il toléroit : *Parce que*, dit-il, *cette femme est souillée, et devenue abominable devant le Seigneur.*

Le divorce étoit en effet introduit dans toutes les législations; et l'exemple de Moïse nous apprend que les lois, même vicieuses, ne peuvent être changées tout-à-coup par des lois contraires. Il se contenta d'opposer à l'abus l'esprit de la religion. Les législateurs qui n'eurent pas la même ressource dans des religions fausses, cherchèrent et trouvèrent un préservatif dans les mœurs et dans l'opinion publique. A Rome la loi du divorce sembloit parfai-

tement applicable à un peuple qui avoit enlevé ses premières femmes en violant le droit des gens. Mais la sagesse avec laquelle Numa forma et régla les mœurs, l'emporta sur la loi même. Pendant plus de trois siècles, et même pendant cinq, suivant quelques auteurs, le divorce, toléré par la loi, fut interdit par l'opinion et inconnu par le fait.

Au contraire, lorsque le divorce, longtemps prohibé par la loi, tombe tout-à-coup au milieu d'une nation corrompue, elle s'y livre avec fureur, jusqu'à ce que la loi qui l'établit devienne elle-même méprisable et inutile, par l'excès même avec lequel on la pratique. Au bout d'un certain temps, après une profusion de divorces, il pourra arriver qu'il n'y en ait plus : mais ce changement même tiendra encore à la grande corruption des mœurs. On songera peu à rompre l'union conjugale; on n'y attachera aucune importance, parce qu'elle laissera toute la liberté du concubinage.

La conformité de plusieurs des lois de Moïse avec les plus anciennes lois des autres

peuples se voit encore dans tout ce qui tient à la propriété. Tout ce qui l'attaquoit étoit puni de mort. D'après ce principe, la même peine étoit prononcée contre l'adultère et le vol. Ce qui a fait dire à un écrivain ingénieux, que, lors de la formation de la société, l'idée de la propriété étant une idée nouvelle, on croyoit ne pouvoir trop la protéger. Chez les Juifs, la loi n'épargnoit pas même l'enfant auquel le crime auroit donné le jour. Lorsque l'on découvre la grossesse de Thamar, son beau-père s'écrie : *Producite eam, ut comburatur.* Il ne songe pas à sauver le fruit qu'elle porte. Le fait seul la condamne, et il semble que l'exécution soit de droit.

Le caractère de dureté que l'on retrouve dans plusieurs lois des Juifs, tient donc en grande partie aux usages des peuples parmi lesquels les Israélites avoient vécu. C'est l'accord nécessaire du pouvoir politique et religieux. Le savant auteur de la Théorie de ce pouvoir a prouvé jusqu'à l'évidence et le caractère divin et l'utilité politique des lois judaïques, et il en a tiré les plus

forts argumens en faveur du développement de la constitution de la société.

A côté de l'étude de ces lois, il faut placer celle des mœurs des Israélites : c'est le moyen de bien connoître ce peuple extraordinaire, et de pouvoir ensuite lire son histoire avec utilité.

Le moment où le peuple juif joue le plus grand rôle politique, c'est sous David, et sur-tout sous Salomon. Il est alors une puissance formidable.

Sur la même terre, le premier gouvernement de ses ancêtres avoit été patriarchal, c'est-à-dire monarchique. En sortant d'Égypte, il n'a encore qu'un chef : ce chef n'a point le titre de roi, mais il en a plus que l'autorité; et il lui en falloit une grande, pour contenir et diriger pendant tant d'années cette immense multitude, soit dans les déserts, soit au milieu de ses ennemis. Ceux qui succèdent à ce chef, ne prennent que le nom de juges; et quoique soutenu en plusieurs occasions par des témoignages surnaturels de la volonté divine, ce nom ne donne pas à un peuple difficile à gou-

verner, une assez forte idée du pouvoir auquel il doit obéir. Ce peuple, devenu plus nombreux, a besoin de se soumettre à une force unique. Il revient au gouvernement monarchique, qui avoit été celui de sa première famille, parce qu'un Etat n'est dans le fait qu'une grande famille, et qu'une famille bien réglée ne doit avoir qu'un chef. Mais sous ses juges, comme sous ses rois, l'autorité qui régit l'Etat vient de Dieu seul. C'est un devoir de la respecter, c'est un crime de s'élever contre elle. Saül, poursuivi par la main de Dieu, par ses propres remords, par l'aliénation de son esprit; Saül, dont le successeur est déjà connu, dejà consacré par l'onction royale, ce Saül est toujours pour ses sujets un maître que Dieu leur a donné, et que lui seul peut juger et punir. C'est à ce Dieu qu'appartient la vengeance : *Mea est ultio.* Mais la tranquillité publique, mais l'inviolabilité de l'autorité souveraine est le bien de la nation entière, qui seroit perpétuellement exposée aux plus grands dangers, si une ambition, une faction, une intrigue, un

caprice, un mécontentement particuliers pouvoient impunément attaquer ou renverser cette autorité.

Pourquoi la nation juive s'élève-t-elle, sous David et sous Salomon, à un si haut degré de richesses et de puissance? C'est que les longs règnes de ces deux princes consolident leur autorité, et leur donnent le temps et les moyens de faire de grandes choses; c'est que la force qui gouverne est irrésistible; c'est que tous les intérêts sont comprimés, et contraints de se réunir à l'intérêt général. L'indocilité d'un fils ingrat, le mécontentement de quelques grands, la crédule inconstance du peuple, menacent l'Etat d'une scission funeste. Une bataille commence et finit la guerre civile. Absalon meurt, et tout rentre dans l'ordre. Dans les premiers momens de trouble, tout tient ordinairement à une seule tête. Quand elle tombe à propos, quand elle tombe avec éclat, la faction se disperse, et tout reprend son niveau. David parloit en père, lorsqu'il demandoit qu'on sauvât la vie d'Absalon. La majesté du trône et le bonheur public

demandoient la mort d'un sujet rebelle, d'autant plus coupable, qu'ayant plus de devoirs à remplir, il avoit eu plus de liens à rompre, et avoit donné un exemple plus dangereux.

La mort d'Absalon venge et raffermit l'autorité royale; l'Etat en recueille les fruits pendant le règne de Salomon; mais cette autorité s'affoiblit sous son successeur. Les insurrections se manifestent, le trône est ébranlé, la puissance se partage; et dès ce moment la prospérité de la nation décroît sensiblement. Non-seulement cette nation n'est plus comptée au nombre des puissances politiques, mais elle devient leur jouet et leur esclave. Dans cet état d'avilissement, elle consomme aveuglément le mystère de la rédemption, et prononce sur elle-même l'irrévocable arrêt de sa réprobation. Enfin, l'exécuteur des vengeances célestes se présente devant les murs de Jérusalem : cette ville est anéantie. Onze cent mille habitans y périssent; et ce temple célèbre, la merveille de l'univers, devient la proie des flammes, qui semblent ne

s'éteindre sous les débris, que pour se rallumer avec force dès qu'une main téméraire tentera de rétablir ce que Dieu a détruit.

Enfin, il ne faut point séparer l'histoire des Juifs, des prophéties qui en font une partie principale.

C'est là qu'il faut considérer les empires, condamnés à éprouver les violentes secousses qui les changent ou les détruisent. C'est là qu'on peut voir à quoi tiennent les révolutions. Le souverain constructeur de ces vastes machines porte la main sur la dernière pièce qui soutient encore le vaisseau : il la brise ou la déplace ; et à l'instant le vaisseau se lance au milieu des tempêtes.

Ce n'est que là qu'on trouve l'explication de ces conseils ineptes ou perfides qui entraînent un Etat vers sa chute. Il est dit que les hommes les plus sages ne donneront que des conseils insensés. *Sapientissimorum consilia fatua erunt.* Dieu même les frappe d'aveuglement. *Jehova immisit in eos summam mentis aliena-*

tionem. Il ne veut pas que ni parmi les grands, ni parmi le peuple, il se trouve un homme qui puisse proposer ou prendre un parti prudent. *Non erit, vel inter superiorum aut inferiorum ordinum homines, qui sciet prudens dare aut expedire consilium;* et quand on prendroit un bon parti, il ne réussiroit pas, tout seroit inutile. *Consilia inite, sed dissolventur: decernite rem, sed irrita erit.*

Alors le souverain arbitre des destinées appelle ceux qui devoient servir ses desseins. *Vocavi heroas meos, quos huic rei destinavi.* Il les envoie contre une nation insensée, objet de sa colère, pour qu'ils la dépouillent entièrement, pour qu'ils la foulent aux pieds comme la boue des rues. *Ad gentem fallacem mittam eum, et contrà populum furoris mei mandabo illi, ut auferat spolia, et diripiat prædam, et ponat illum in conculcationem quasi lutum platearum.* Ce sont les verges de sa colère : il les a armées dans son indignation. *Virgæ iræ meæ, quas indignatio mea armavit.* Et ces ministres de sa ven-

geance s'élancent avec orgueil pour exécuter ses ordres. *Superbè exultantes ad exequendam iram meam.*

Malheur au peuple sur lequel ils viennent fondre! Il est bientôt l'agent et la proie de l'iniquité. *Improbitas exarsit tanquàm ignis : populus fit ut pabulum ignis.* Il ne cherche, il ne voit, il ne rêve plus que conspirations. *Omnia quæ loquitur populus iste, conjuratio est.* Tourmenté tout-à-la-fois et par sa rage et par la famine, il maudit son roi, il blasphême son Dieu. *Cùm esurierit, irascetur, et maledicet regi suo, et Deo suo.* Il se précipite en aveugle dans une mer de dissolutions et de calamités, et il ne peut s'en retirer. *Ecce tribulatio et tenebræ, dissolutio et angustia, et caligo persequens : et non poterit avolare de angustiá suá.* Ce peuple infortuné est réduit à se déchirer lui-même. *Alter alteri non parcet : omnes in propria sua viscera sæviunt.* L'un s'abreuve de sang et en est encore altéré ; l'autre dévore ses victimes, et n'est point rassasié. *Hic cædit ad dexteram, et esurit : ille de-*

vorat ad sinistram, nec satiatur. Les cadavres exhalent une odeur infecte; les montagnes vomissent des torrens de sang. *Abjecta cæsorum cadavera fœtorem exhalabunt : montes de sanguine eorum liquescent.*

Eh! qui a pu attirer tant de calamités sur les habitans de cette terre désastreuse? C'est qu'ils ont transgressé leurs lois : ils ont changé leur gouvernement : ils ont violé un pacte qui devoit durer éternellement. *Quippe leges transgressi sunt : mutárunt statuta : violárunt fœdus in æternum duraturum.* C'est pour cela qu'ils sont frappés de malédiction, qu'ils sont tous punis, qu'ils sont consumés par un feu secret. *Propterea maledictio hanc terram abstulit; omnesque ejus incolæ pœnas luunt. Propterea igne quasi occulto comburuntur.*

Au milieu de cette affreuse combustion, les auteurs de tant de maux méconnoissent la main qui les fait mouvoir. *Ipse autem non sic arbitrabitur, et cor ejus non ità existimabit.* Sans cesse occupés de carnage

et de destruction, *sed ad conterendum erit cor ejus, et ad internecionem gentium non paucarum*, ils s'attribuent à eux-mêmes le succès de leurs criminelles entreprises. *Virtute meâ, quâ valeo, hæc effeci.* Ils s'applaudissent d'avoir, suivant leur caprice, changé les bornes des empires, pillé les trésors des peuples, chassé plusieurs souverains de leurs Etats. *Pro arbitrio, terminos populorum muto, eorum thesauros prædor, reges multos regnis suis privo.* Ils s'enorgueillissent de ce qu'ils ont enlevé les richesses des nations, sans que personne se soit permis ni le plus petit mouvement, ni le moindre mot. *Ego per potentiam meam divitias populorum abstuli; nec fuit qui alam motitaret, aut os aperiret.* Mais eux-mêmes ont été maudits d'avance par la justice céleste : ils ont porté des lois tyranniques; ils ont jugé avec iniquité, pour enlever aux veuves, aux enfans même, leur dernière ressource. *Væ illis qui leges ferunt iniquas, et qui injustè pronuntiant, ut viduas diripiant, et pupillos deprædentur.* Dieu a marqué

le temps où il doit visiter les nations malheureuses, s'élever contre l'iniquité des impies, et faire taire leur orgueil. *Visitabo super orbis mala, et contrà impios iniquitatem eorum : quiescere faciam superbiam infidelium, et arrogantiam fortium humiliabo.* Où ceux qui inspiroient la terreur, seront eux-mêmes obligés de fuir. *Et erit terrore profugus.*

Or, écoutez, cruels tyrans, le sort que Dieu vous prépare. *Jam audite vos, ó tyranni, quid Jehova minatur vobis.* Nous avons fait, dites-vous, un traité avec la mort : ce torrent de calamités ne pourra jamais nous atteindre. Nous nous en sommes mis à couvert par notre adresse et nos mensonges. *Qui dicitis : nos cum morte fœdus peregimus : tempestas vel sævissima etsi irruerit, ad nos non pertinget : est nobis in mendacio præsidium : latitamus in falsitate.* Dieu dit au contraire : Je porterai contre vous un arrêt dicté par la plus sévère justice. *Propterea sic dicit Dominus : Judicium exercebo, quod justitiæ exactè conveniet.* J'abolirai

le traité que vous avez fait avec la mort : et ce torrent de calamités qui inonde tout, vous entraînera comme les autres. *Tùm abolebitur fœdus vestrum cum morte. Irruens tempestas, omnia inundans, vos opprimet.* Quand vous aurez achevé de tout détruire, vos complices vous détruiront eux-mêmes. Après avoir mis le comble à leur perfidie, vous serez victimes de la leur. *Cùm absolveris vastationes tuas, et ipse vastaberis. Cùm perfeceris perfidias, tecùm quoque perfidè agent.*

Alors se fait entendre la voix qui a tiré le monde du chaos. Qui êtes-vous, leur crie-t-elle? Que faites-vous ici? *Quid tu hîc, aut quasi quis hîc?* Je vous ferai enlever, comme on enlève le plus simple vêtement. *Ecce Dominus asportari te faciet, quasi amictum sic sublevabit te.* A l'instant la verge de leur domination se brise. *Contrivit Dominus baculum impiorum, virgam dominantium.* Ils connoissent la main du tout-puissant, eux qui sacrifioient cruellement les peuples à leur fureur, qui vouloient s'assujettir toutes les

nations,

nations. *Cædentem populos in indignatione: subjicientem in furore gentes, persequentem crudeliter.* Hier encore ils bouleversoient le monde : aujourd'hui ils ne sont plus. *In tempore vespere, et ecce turbatio : in matutino, et non subsistet.* On les cherche, et on ne les trouve plus : ils sont comme s'ils n'avoient jamais été. *Quæres eos, et non invenies, viros rebelles tuos : erunt quasi non sint.* Voilà où les ont conduits tant de pillages et de dévastations. *Hæc est pars eorum qui vastaverunt nos et diripientium nos.* Toute la terre applaudit à leur chute, et goûte avec joie les douceurs de la paix. *Conquievit et siluit omnis terra, gavisa est, et exultavit.* Enfin, cette voix bienfaisante et terrible, qui avoit dit aux ministres des autels de se séparer, de s'éloigner d'une région immonde, *Discedite, migrate hinc : immundum ne tangite, qui vasa sacra portatis,* les rappelle, et leur dit qu'ils peuvent revenir en sûreté. *Salvi reducemini.*

Quand on a lu quelques chapitres de ces

prophéties, sur-tout dans Daniel et Isaïe, où sont pris les passages que je viens de citer, on se sent élevé au-dessus des malheurs de l'humanité; on se croiroit presque initié dans les desseins mystérieux de la Providence; on plane sur les empires, on assiste à leur décomposition, on les entend crouler avec fracas. On voit tous les agens de la vengeance divine se précipiter dans l'abyme qui leur est ouvert, pour créer, pour élever, pour détruire une faction, qui elle-même en créera, en élevera, en détruira d'autres. Les insensés! ils ne voient pas le bras terrible qui les fait rouler alternativement sur une vaste surface. *Volvet te tanquàm pilam, super terram spatiosam.* Instrumens destructeurs, employés pour abattre les cèdres du Liban, oseront-ils s'élever contre la main qui les fait mouvoir? *Numquid se jactare potest securis contrà eum qui eâ cædit?* Longtemps avant qu'ils fussent vomis sur la terre, tous leurs pas étoient marqués, leurs noms étoient connus, leurs crimes étoient racontés d'avance.

Je vous exhorte sur-tout à lire celles de ces prophéties qui ont rapport aux peuples dont vous étudierez l'histoire. Vous y verrez les grands événemens qui devoient arriver à l'empire des Perses, des Mèdes, des Egyptiens. Vous y verrez la marche d'Alexandre tracée comme sur une carte de géographie. Vous y verrez la ruine de Tyr, qui se relevera après un temps déterminé, pour faire encore le commerce du monde. *Tùm quidem oblivioni tradètur Tyrus per septuaginta annos : quibus finitis, Jehova Tyro ità providebit, ut redeat ad mercaturam, et cum omnibus totius orbis regnis negotietur.* Vous y verrez la ruine de Babylone, qui ne doit jamais être rebâtie, et celle du temple de Jérusalem, condamné de même à une destruction éternelle. *Vastatio et destructio istorum locorum erit æterna.*

La lecture de ces prophéties est même très-satisfaisante pour l'esprit, par la grandeur des idées, par la richesse des expressions. On y trouve un ensemble qui a quelque chose de divin. Lorsque ces hommes

inspirés parlent d'eux-mêmes, c'est avec une simplicité qui attache; lorsqu'ils parlent de Dieu, de la ruine des empires, c'est avec un style si majestueux, des métaphores si hardies, des menaces si terribles, des promesses si consolantes, qu'à chaque instant on est tenté de s'arrêter, et de dire : *Digitus Dei est hîc.*

LETTRE IV.

Histoire des Phéniciens et des Carthaginois.

La première des histoires profanes est celle des Phéniciens. Un savant académicien, profondément versé dans les antiquités, appeloit les Phéniciens les *ovaires* de presque toute l'Europe. Ce seroit une entreprise trop longue et peu utile, d'examiner en détail toutes les preuves ou conjectures qui établissent l'origine des villes que l'on regarde comme colonies phéniciennes. Mais il est bon de jeter un coup-d'œil sur les voyages que ces navigateurs entreprirent sans avoir le secours de la boussole; de les voir peupler d'abord les côtes d'Afrique, puis celles de l'Europe, qui leur sont opposées; de les voir ensuite passer le détroit, et fonder des habitations sur toute la côte d'Europe, en remontant jusqu'à l'Angleterre. Les noms que portent

encore aujourd'hui la plupart des villes, des détroits, des ports, des îles qui sont le long de ces côtes, indiquent une origine Phénicienne. L'abbé Lenglet en fait une énumération suffisante pour en donner les premières idées.

Ce n'est pas que la plupart de ces contrées ne fussent déjà habitées, comme je le dirai bientôt, en parlant de l'Espagne et des Gaules; mais elles n'étoient habitées que par des peuples pasteurs, qui n'avoient aucune connoissance ni des arts, ni du commerce, ni de la navigation, ni enfin de tous ces besoins qui attirent les hommes les uns vers les autres. Les Phéniciens, au contraire, adonnés depuis long-temps au commerce, avoient inventé ou perfectionné tous les arts. Ils vécurent presque toujours dans une paix profonde. Le commerce faisoit affluer chez eux une foule d'étrangers, qui augmentoient perpétuellement leur population. Elle s'accrut à différentes époques, par l'émigration d'une partie des peuples qu'effrayèrent les conquêtes de Sésostris et de Cyrus; elle s'accrut par celle des

habitans de la Palestine, qui abandonnèrent leur pays, pour n'être pas exterminés par les Israélites.

Ces peuplades tomboient sur les Phéniciens, qui s'en servoient pour former ou pour augmenter leurs colonies. Du temps des Vandales, on voyoit encore près la ville de Tanger, à l'extrémité du détroit sur l'Océan, deux colonnes et une fontaine avec cette inscription : *Nous fuyons Josué, fils de Navé.* Cette inscription étoit en langue *punique*. Or, la langue punique et la phénicienne étoient à-peu-près la même; et cela devoit être, puisque Carthage étoit une colonie de Tyr. Quoiqu'une grande partie de l'Italie paroisse avoir été peuplée par les Gaulois, on y retrouve encore des traces phéniciennes : ce qui prouve que si ce ne sont pas les Phéniciens et les Egyptiens qui ont peuplé la majeure partie de l'Europe et de l'Afrique, c'est à eux qu'appartient l'honneur d'avoir civilisé les peuples qu'ils y ont trouvés. La Méditerranée, et une partie de l'Archipel grec, offrent plusieurs îles où l'on retrouve les

mêmes traces : mais le détail en appartient à l'histoire particulière de chacun de ces peuples.

Après avoir vu ce qu'ont fait ces Phéniciens si célèbres dans l'antiquité, il sera bon d'examiner quels étoient leurs mœurs, leurs usages, leur politique, et ce qu'on sait de leur législation. Car c'est toujours là le fruit qu'il faut, en dernière analyse, retirer de l'étude de l'histoire. C'est l'or qui se trouve au fond du creuset, mais qui ne s'y trouve que par le résultat d'un long travail.

Le génie national des Phéniciens sembloit les entraîner exclusivement vers tout ce qui pouvoit augmenter et consolider leur commerce. Ce même génie devenoit celui de tous les étrangers qui affluoient perpétuellement et se fixoient au milieu d'eux. Leurs manufactures firent admirer les produits d'une industrie naissante : leurs ouvriers furent renommés par leur habileté; et Salomon en demanda au roi Hiram pour la construction du temple de Jérusalem.

Ils faisoient par terre le commerce

d'Arabie, d'Assyrie, de Perse, même des Indes. Par mer, ils étoient maîtres de tout celui de l'occident, et souffroient peu de rivaux sur la Méditerranée. Ils furent pendant long-temps ce que, dans l'histoire moderne, vous verrez être les Vénitiens. Trop jaloux de leur commerce, ils violèrent quelquefois, pour le conserver, le droit naturel et le droit des gens. A la première occasion d'une attaque injuste, mais qui paroissoit sûre, leurs marchands se transformoient tout-à-coup en corsaires, toujours impunis, et d'autant plus redoutables, que leur grande habitude de la mer leur donnoit une supériorité marquée.

Sur ce point, vous ferez encore dans l'histoire moderne, ou plutôt dans celle de nos jours, un autre rapprochement avec eux. Mais vous remarquerez qu'ils étoient le seul, et sur-tout le premier peuple uniquement adonné au commerce; qu'à raison de cette primauté, ils paroissoient plus excusables de prétendre à l'empire exclusif de la mer; que cette ambitieuse prétention tient autant à l'orgueil qu'à la

cupidité; et qu'enfin, s'ils obtinrent et conservèrent long-temps cet empire, c'est qu'il y avoit encore peu de relations maritimes, de peuple à peuple, et que, soit par eux, soit par leurs colonies, ils absorboient la presque totalité de ces relations.

Leur gouvernement étoit monarchique, comme celui de tous les anciens peuples. Car plus vous remonterez dans les annales du monde, plus vous verrez les sociétés civilisées conserver les habitudes de famille, et investir du pouvoir paternel et patriarchal celui que l'on chargeoit de régir des familles, qui devenoient nation.

L'histoire nous a transmis peu de détails sur la législation des Phéniciens : nous pouvons cependant juger d'elle par les effets.

Il falloit que la surveillance des lois fût toujours exacte, toujours active, pour maintenir l'harmonie au milieu de tant d'intérêts, résultats nécessaires d'un grand commerce, de tant d'étrangers graduellement admis au rang de citoyens (1); pour

(1) Lisez l'histoire de Genève : tous ses malheurs sont

régler l'établissement, le nombre, l'administration de ces colonies, qui semblent incroyables, quand on songe au peu d'étendue du pays d'où elles sortoient; pour que ces colonies si riches restassent toujours dans une dépendance filiale de la mère-patrie, sans toutefois arrêter le développement de leur puissance politique; et pour que leur prospérité ne pût jamais s'accroître aux dépens de la métropole.

Il falloit que tout ce qui maintient et constitue une société, fût chez eux parfaitement combiné avec leur position naturelle, avec leur position relative vis-à-vis des autres peuples, avec leurs avantages, leurs ressources et leurs besoins, pour les élever si promptement, et les soutenir si long-temps dans un état de grandeur et de prospérité qui devoit exciter la jalousie de leurs voisins.

La fortune peut donner à un Etat des momens brillans; mais une grandeur continue, mais une force réelle dans un pays

---

venus de ce qu'elle n'a jamais su établir de principes fixes sur ce point important; et c'est ce qui l'a perdue.

quelconque, indiquent toujours que ce pays a eu les meilleures lois qu'il pouvoit avoir. Cela fait sans doute l'éloge des administrateurs; mais le chef-d'œuvre des lois est d'en créer de bons, et de corriger les vices des mauvais. Toute société étant composée d'hommes, c'est-à-dire, d'êtres parmi lesquels il y a toujours plus de mal que de bien, la législation la plus sage est celle qui, en prenant les hommes tels qu'ils sont, les encourage au bien, et comprime le mal auquel ils sont enclins.

Cette sagesse des Phéniciens fit de Tyr une ville célèbre, et se transplanta en Afrique avec ceux qui vinrent fonder Carthage.

Les conquêtes de Carthage en Sardaigne, en Sicile, en Afrique, en Espagne; l'étendue de ses relations commerciales, la grande protection qu'elle accordoit à ses navigateurs, lui donnent avec l'Angleterre des rapports aussi frappans qu'ils peuvent l'être, d'après la différence du commerce et de la marine à deux époques si éloignées.

Instruite par les leçons de Tyr, à qui elle devoit son origine, Carthage suivoit les

côtes d'Espagne pour voguer sur l'Océan. L'ignorance des nations qui peuploient ces côtes, lui offroit dans ses échanges un gain assuré. Il est certain qu'elle parvint jusqu'à l'extrémité de la Gaule Belgique, et que ce fut par-là qu'elle pénétra en Angleterre. Et ce qui prouve le grand avantage du commerce qu'elle faisoit avec cette île, c'est le soin avec lequel ses navigateurs en cachoient le chemin aux Romains. On voit dans l'histoire, qu'un navire carthaginois, chargé pour l'Angleterre, étant suivi par un navire romain, aima mieux se faire échouer, que de lui apprendre une route dont il avoit tant d'intérêt à lui dérober la connoissance. Le patron de ce navire fut loué par le sénat de Carthage, et dédommagé aux dépens de l'Etat.

C'est sur-tout cette Carthage, si renommée dans l'antiquité, dont il faut bien étudier les mœurs et les lois, si vous voulez jouir du beau spectacle qu'offrent les trois guerres qu'elle soutint contre Rome, et connoître ce qui causa sa ruine.

Dans plusieurs points de leur gouver-

nement, ces deux terribles rivales avoient une grande analogie. Chez toutes deux, on voyoit deux chefs annuels, *Consuls* à Rome, *Suffètes* à Carthage. A Rome, les consuls réunissoient les deux pouvoirs : ils présidoient le sénat, et commandoient les armées. A Carthage, les suffètes n'avoient que le pouvoir civil : le pouvoir militaire étoit délégué à des généraux nommés pour chaque expédition. Cette différence tenoit évidemment aux principes des deux gouvernemens. L'un ne tendoit qu'à conquérir, et vouloit que ses magistrats même fussent guerriers. L'autre aspiroit plutôt à un commerce florissant, et ne vouloit pas que ses magistrats eussent un pouvoir dont ils pussent abuser.

Rome et Carthage avoient leur sénat, leurs assemblées du peuple, entre qui étoit réparti le pouvoir législatif. Dans toutes deux, le peuple laissa pendant long-temps le sénat prédominer, se méfiant de lui-même, et des mouvemens tumultueux dont il est toujours l'instrument et la victime. Mais à Carthage, le peuple n'étoit admis

à l'exercice du pouvoir législatif, que lorsque les suffètes et le sénat ne pouvoient s'accorder. Alors l'appel étoit de droit dévolu au peuple; sa décision faisoit la loi. Aussi fut-on long-temps sans connoître les séditions populaires, comme à Rome; ou la tyrannie d'un citoyen trop puissant, comme à Syracuse. La politique du sénat et des suffètes auroit dû être de s'entendre toujours, pour ne pas familiariser le peuple avec l'usage de ce malheureux droit de souveraineté. Mais l'ambition et l'intrigue provoquèrent l'exercice d'un droit, dont la sagesse de la constitution avoit prévu l'abus. On fit sentir au peuple qu'on avoit besoin de lui; et cette fatale découverte fut le terme de la prospérité de Carthage. Dès ce moment, dit le judicieux Polybe, il n'y eut plus ni prudence, ni accord dans les délibérations : les cabales, les factions dominèrent dans toutes les assemblées.

Pendant long-temps Rome et Carthage virent leur puissance s'agrandir; parce que toutes deux éprouvoient sans cesse cette inquiétude nécessairement attachée à toutes

les grandes républiques, et dont les accès, revenant à des époques plus ou moins rapprochées, les condamnent à porter au-dehors le besoin de dominer, qui sans cela occasionneroit chez elle les plus grands troubles. Rome, qui regardoit avec mépris tout ce qui tenoit aux arts et au commerce, attaquoit et conquéroit sur le continent les peuples que sa fierté armoit contr'elle. Carthage, qui ne voyoit, qui ne cherchoit dans la guerre que le moyen d'augmenter ses richesses, attaquoit et soumettoit dans les îles et sur les côtes les peuples qui gênoient son commerce.

Dans ces deux républiques, les vices du gouvernement se firent sentir à mesure qu'elles passèrent d'un état de médiocrité à un état de grandeur et d'opulence; parce qu'une république ne peut être sage et heureuse, qu'autant qu'elle est pauvre et peu étendue. A Rome, les Gracques, en défendant par orgueil la cause de l'égalité, en faisant donner aux Italiens le droit de suffrage, en voulant sans cesse humilier les nobles, en appelant le peuple à remplir

toutes

toutes les places, aplanirent le chemin de la tyrannie. Le sénat présentoit encore une barrière : Marius, qui avoit tous les tribuns à ses ordres, fit ordonner par une loi que le sénat recevroit toutes les lois que le peuple auroit dictées; et dès-lors il n'y eut plus de gouvernement. A Carthage, lors de la seconde guerre punique, la balance du pouvoir étoit dans la main du peuple; et il en usa avec cette brutale imprévoyance, seule politique d'une populace souveraine. Les grands succès que ses armées avoient en Italie, préparoient en Afrique la chûte de l'Etat. La démocratie perdit la république, parce que la faction ennemie d'Annibal haïssoit plus ce grand homme qu'elle n'aimoit la patrie. Elle la perdit; et cela devoit être, d'autant plus que, dans le même temps, Rome suivoit une marche absolument contraire. Effrayé de ses sanglantes défaites, honteux de l'inexpérience présomptueuse de son consul à Cannes, le peuple sentit que la sagesse du sénat pouvoit seule le sauver; toutes les animosités s'éteignirent;

et le sénat tout-puissant choisit et soutint ce Fabius,

Qui cunctando restituit rem.

Pendant ce temps, la faction *Hannon* détruisoit par des décrets populaires tout ce qu'Annibal faisoit par la force de ses armes et de son génie. Elle eût été soudoyée par Rome, qu'elle n'eût pu faire mieux pour les Romains. Ainsi la puissance vaincue reprenoit ses forces sous la protection d'un gouvernement vigilant, sage et vigoureux; et la puissance victorieuse épuisoit les siennes dans les convulsions d'un Etat déchiré par une démocratie délibérante. La lutte étoit trop inégale : le succès ne pouvoit être douteux; il ne falloit que savoir attendre; et ce fut la science du sénat romain, autant que celle de Fabius.

Mais avant tous les désordres qui amenèrent la ruine de ces deux républiques, dans la législation de Rome, ainsi que dans celle de Carthage, on avoit regardé comme un point essentiel de partager les citoyens en différentes classes. L'idée anti-sociale de niveler une société toute entière, répugnoit

alors au bon sens des législateurs. Le grand principe de la propriété étoit connu, étoit sacré. Elle seule donnoit droit de prendre part à l'administration d'une nation de propriétaires; et la loi avoit fixé un certain revenu, auquel étoit attaché l'honneur de participer aux délibérations de l'Etat.

Cette remarque que vous ferez sur Carthage, vous la ferez sur Athènes, sur Sparte, sur Rome, sur toutes les républiques: vous la retrouverez par-tout; parce que par-tout la nature crée et maintient des inégalités morales et physiques; parce que par-tout l'état de société les adopte, attendu qu'il ne peut pas subsister sans elles. Ces inégalités s'étendent et se modifient à mesure que le nombre des membres de la société s'accroît, que sa puissance augmente, que ses relations se multiplient. Ceux qui se trouvent rangés autour de ces inégalités, formeront donc différentes classes. On leur donnera le nom d'*ordres*, ou de Castes, n'importe; elles seront remplies par le choix, ou par le hasard de la naissance; elles se combineront d'après les plus

grandes propriétés, d'après les plus grands services rendus au corps social, d'après la nécessité d'un culte religieux; et alors on aura une société dans laquelle, si du reste le gouvernement est sagement combiné, le bonheur et la vertu pourront exister également dans tous les états de la vie. C'est en cela que consiste la véritable égalité des hommes, la seule qu'il soit possible de maintenir parmi eux.

Cette société reconnoîtra que les inégalités de la nature subsisteront toujours, malgré les idées fausses ou les fictions monstrueuses que l'on voudroit y substituer; que si on les détruit sous une forme, elles se reproduisent sous une autre; et qu'à l'instant où on les anéantiroit toutes, il n'y auroit plus de corps social. Cette société, obligée de se servir des matériaux de la nature, les disposera donc suivant les fins sociales. Elle ne dira pas qu'un ou plusieurs millions d'hommes doivent l'emporter sur un ou plusieurs mille, parce qu'elle sentira que la question de constituer un Etat, ne se résout pas comme un pro-

blême d'arithmétique; que si les classes élevées n'ont aucun avantage qui, vis-à-vis de celles qui ne les ont pas, balance la supériorité du nombre, elles se trouvent exposées, de la part de celles-ci, à des chances d'oppression, proportionnelles à leur différence numérique; que la liberté commune devient donc leur esclavage, et que dès-lors elles n'ont plus aucun intérêt à la défendre.

Vous sentirez aisément que cet inconvénient est un des plus grands qu'un gouvernement puisse avoir. Il est de sa nature de se renouveler perpétuellement, parce que c'est un cercle vicieux; et comme il faudra toujours qu'il y ait des pauvres et des riches, les individus opprimés changeront, mais l'état d'oppression ne changera pas.

Au premier moment où je vous parlois de la législation d'un peuple célèbre, j'ai cru qu'il étoit utile de vous présenter ces idées simples et incontestables. Méditez-les; vous verrez qu'elles sont la suite nécessaire du motif qui a fait prendre à

l'homme l'état de société. J'y reviendrai encore en parlant des républiques de la Grèce et de Rome, et je consacrerai une Lettre entière à cet important objet. On ne peut trop, en entrant dans l'étude des gouvernemens, se pénétrer des vrais principes sur lesquels ils doivent être fondés; sans quoi on s'expose à lire leur histoire à contre-sens, à prendre les secousses de la licence pour les élans de la liberté, et les droits de l'homme pour ceux de la société.

Enfin, je ne puis terminer cette Lettre, sans vous dire un mot des effroyables écarts du polythéisme des Carthaginois. Saturne avoit chez eux un temple, où, à des époques fixes, et dans les grandes calamités de l'Etat, on immoloit des victimes humaines, on immoloit même des enfans. Ces enfans étoient choisis dans les plus illustres familles. Aucune d'elles n'auroit osé se soustraire à cet homicide honneur. La divinité fantastique à qui on offroit ces sacrifices, vouloit même qu'on lui sacrifiât jusqu'aux plus tendres sentimens de la nature : les mères devoient assister à ce carnage expia-

toire; et toute marque de foiblesse de leur part eût été regardée comme une profanation.

La prostitution avoit aussi ses temples. Une loi religieuse autorisoit, appeloit les filles à y trafiquer d'elles-mêmes. Leur dot se composoit du produit de cet infâme commerce; et la superstition alloit chercher des mères de famille dans des lieux où aucune mère de famille n'oseroit entrer.

Cette profanation des charmes, dont la pudeur embellit la virginité, se retrouve, comme vous le verrez, chez plusieurs peuples célèbres de l'antiquité, et m'a toujours semblé inexplicable. Je conçois qu'une tradition infidelle ayant défiguré le sacrifice d'Abraham, il en soit resté un souvenir confus sur lequel se sera établi le funeste dogme de la nécessité des sacrifices humains. Mais dans les premiers siècles du monde, sous la religion patriarchale, je ne trouve rien qui ait pu donner lieu à sanctifier la prostitution. Cette idée repoussante appartient toute entière à la perversité humaine. Comment s'est-elle établie au milieu

de la société, dont elle troubloit l'ordre, dont elle dénaturoit les vertus? Le fanatisme a-t-il été corrupteur? ou n'a-t-il fait qu'ouvrir et consacrer un asile à la corruption? Le premier sacrificateur a-t-il arraché sa victime à l'innocence? ou la première victime est-elle venue couvrir d'un voile religieux des déréglemens dont elle rougissoit elle-même? Cette question me paroît être restée insoluble dans l'abyme du cœur humain.

LETTRE V.

Histoire des Egyptiens.

L'ÉTUDE de la législation et des mœurs d'un peuple sage et heureux n'est nulle part aussi instructive que dans l'histoire d'Egypte. Là tout est étonnant; et notre siècle si vanté auroit trouvé chez les Egyptiens non-seulement à admirer, mais même à s'instruire.

L'astronomie y étoit portée à un tel degré, que les tables égyptiennes servent encore à celles que l'on fait de nos jours. Les travaux qui exigent le plus de connoissances, semblent y être arrivés tout de suite à leur perfection. Le lac de Mœris, destiné à recevoir et à renvoyer dans la mer le superflu des eaux du Nil; les magnifiques ouvrages qui, en rendant bienfaisantes les inondations de ce terrible fleuve, leur défendoient d'être jamais nuisibles; la merveille de l'architecture, connue sous le nom de Labyrinthe; ces pyramides des-

tinées aux tombeaux des rois; les hiéroglyphes dont tous les monumens étoient surchargés ; enfin, la magnificence des temples, des palais, de tous les édifices publics : tout cela rapporté et attesté par une foule de témoins oculaires, et confirmé par des vestiges qui déposent encore en leur faveur, donne l'idée du peuple le plus sage, le plus puissant et le plus industrieux.

Sa sagesse est sur-tout démontrée par l'ordre admirable qui régnoit dans son gouvernement, par les soins extrêmes que l'on prenoit de l'éducation publique, par la manière dont étoient élevés les rois, par l'inexorable et majestueuse justice avec laquelle ils étoient jugés après leur mort. Il faut lire dans l'abbé Lenglet tout ce qui a rapport aux usages, aux lois, à la vie publique et privée des Egyptiens; mais il faut le lire sur-tout dans l'Histoire universelle de M. Bossuet (1). C'est là que le génie d'un

(1) On aura peine à croire qu'un journaliste, qui, à la vérité, veut faire de moi un philosophe, détracteur de Bossuet, a découvert dans ce passage que je mettois Bossuet et l'abbé Lenglet sur la même ligne.

grand peuple a été peint en traits sublimes par le génie d'un grand homme. Je ne connois rien qui élève autant l'ame, et qui donne une aussi noble idée de l'humanité. *L'Egypte*, dit Bossuet, *étoit la source de toute police*; et en effet, les lois religieuses et les lois politiques y étoient dans un accord parfait avec les devoirs de la société.

Toutes deux s'emparoient du citoyen au moment de sa naissance, et concouroient à former l'homme pour la société. Il apprenoit, dans une éducation publique, à respecter ces lois, dont son éducation même étoit un bienfait.

Il apprenoit à regarder la reconnoissance comme un attribut essentiellement inhérent à l'humanité, comme un devoir qui faisoit partie nécessaire de son existence; à regarder la vieillesse avec vénération, parce que l'homme qui voit paisiblement arriver ses derniers jours, semble prendre quelques traits de la Divinité, à mesure qu'il s'en rapproche, en se détachant de la nature humaine. Ce respect religieux

s'étendoit sur l'ancienneté des usages ordinaires de la vie. Une coutume nouvelle étoit un prodige en Egypte. On ne se permettoit pas de juger une institution, une habitude dont l'origine étoit inconnue, mais dont les effets étoient consacrés par une heureuse expérience.

Il apprenoit qu'après avoir passé quelques momens sur la terre, il étoit destiné à une autre vie; et ce dogme, quoique défiguré par des fables grossières, le rappeloit toujours aux principes de l'immortalité de l'ame. *Voilà nos hôtelleries*, lui disoit-on, en lui montrant les maisons; *mais voici nos demeures éternelles*, en lui montrant les tombeaux: démonstration tout-à-la-fois familière et noble, et d'ailleurs parfaitement conforme à la doctrine chrétienne.

Il apprenoit qu'avant d'être renfermé dans ces tombeaux, il seroit jugé lui-même avec moins d'appareil, mais avec autant de sévérité que les rois; et que les derniers honneurs lui seroient refusés, s'il en étoit reconnu indigne.

Et je ne puis m'empêcher de vous faire

remarquer avec quelle adresse un sage législateur peut tirer le plus grand parti de la croyance, des mœurs, même des préjugés d'une nation. Le blâme public attaché à la mémoire de celui qui restoit sans sépulture, influoit sur la conduite d'un citoyen, sur celle même de ses descendans. Si celui-là n'avoit pas été contenu par la crainte d'être flétri dans l'opinion, ceux-ci cherchoient à faire disparoître les traces de cette flétrissure. La sagesse de la loi leur en laissoit les moyens. Les descendans, les parens, les amis même du débiteur mort insolvable, payoient ses dettes pour avoir la permission de lui ouvrir l'entrée des *demeures éternelles*. Méditez bien cette loi: elle me paroît sublime. Elle tient aux idées religieuses, aux obligations civiles, au respect filial, au dévouement de l'amitié, à l'honneur des familles. Elle réunit, elle embrasse tout; elle répond à tous les anneaux de la chaîne sociale; elle maintient les mœurs, et repose sur elles. D'une privation qui semble ne porter que sur des restes inanimés, elle fait une punition pour les

morts ; et une leçon pour les vivans. Il n'y a là ni grands raisonnemens, ni abstractions métaphysiques : il n'y a qu'un mot ; mais ce mot comprime les vices, et crée des vertus.

Cette belle prérogative est celle de toute loi qui tire sa force de l'opinion ou de la moralité publique. Telle fut, à Mitylène, la loi qui arrêta la fureur suicide des jeunes filles. Toutes celles qui se tuoient elles-mêmes, devoient, après leur mort, être exposées nues. Aucune ne put supporter l'idée de se vouer à cette infamie ; et la pudeur fit sur elles ce que la force et la raison n'avoient pu faire. Une pareille loi fait époque dans l'histoire des mœurs d'une nation.

En Egypte, les lois religieuses et politiques suivoient le citoyen dans toutes les professions, dans toutes les actions de sa vie, pour rectifier ses volontés, pour réprimer ses passions ; elles inspectoient, elles dirigeoient ses travaux, et même jusqu'à ses plaisirs. L'Egyptien sembloit être toujours sous leur double garde ; et cette gêne sociale étoit ce qui assuroit sa liberté.

Leur activité, leur prévoyance s'étoient sur-tout portées sur la personne du monarque. Elles veilloient sur lui dès son enfance, et régloient l'opinion qui devoit bénir ou proscrire sa mémoire.

Les ministres du culte étoient spécialement sous leur protection. Elles ayoient senti la nécessité d'en faire un ordre à part. Elles en avoient même fait un ordre héréditaire; et l'Egypte eut ses familles sacerdotales, comme les Juifs eurent leurs lévites.

Persuadées qu'elles devoient toujours regarder les familles plus que les individus, elles avoient étendu cette hérédité à tout ce qui étoit, dans l'Etat, pouvoir conservateur.

Ainsi la couronne étoit assurée dans une famille, et l'hérédité du pouvoir royal étoit aussi sacrée que son unité.

Ainsi l'honorable droit de défendre l'Etat étoit héréditaire; il y avoit des familles militaires; et Bossuet nous dit qu'après les sacerdotales, c'étoient celles qu'on estimoit le plus.

Il n'étoit pas permis d'être inutile à l'Etat; la loi assignoit à chacun son emploi, qui se perpétuoit de père en fils. Cette règle constamment observée ôtoit peut-être à l'Egypte quelques grands hommes, ou, pour mieux dire, quelques hommes supérieurs; mais elle lui donnoit, ce qui vaut beaucoup mieux, une continuité d'hommes utiles. Elle prescrivoit une marche uniforme à ces esprits inquiets qui auroient troublé l'Etat, en ne prenant que leur imagination pour guide; et c'est là ce qui donna à l'Egyptien ce caractère de constance et de solidité qui fit son bonheur. Ce n'est jamais faute d'hommes de talent, qu'un grand Etat peut se trouver en danger; c'est, au contraire, quand il en a trop qui veulent sortir de leur place. Lisez les révolutions de tous les empires : ce fut toujours l'ouvrage de quelques hommes, qui voulurent monter plus haut que leurs professions (1).

---

(1) On a blâmé ce que je dis de cette loi, qui convenoit si parfaitement à l'Egypte; mais on n'a répondu à aucune des raisons que je présente.

Nos

Nos philosophes modernes ne regardant jamais ni la famille, ni la société, mais toujours occupés de l'homme et de ses droits dans l'état de nature, ont répété sans cesse que les meilleures lois sont celles qui laissent à sa volonté une plus grande latitude. Toute religion a été bannie de leur code; à plus forte raison, n'ont-ils jamais pensé qu'il dût y avoir une religion de l'Etat. Cette première digue des passions humaines une fois écartée, tout ce qui pouvoit encore les contenir a été réputé contraire à la liberté; et comme les passions n'agissent nulle part avec plus de force que dans les assemblées populaires, comme rien n'est plus propre à les mettre en fermentation, c'est dans les assemblées populaires, c'est-à-dire, dans la plus extrême licence qu'ils ont placé la liberté. Nécessité et solemnité du culte, propriétés de ses ministres, unité, hérédité, indépendance du pouvoir conservateur, distinctions sociales, noblesse, magistrature; tout a été frappé d'anathême par leur orgueilleuse foiblesse; tout ce qui tendoit à conserver a été nommé tyrannie;

tout ce qui assuroit l'union a été réputé chaîne.

Renvoyez-les, ces fléaux de l'humanité, à l'enfance du genre humain; renvoyez-les à la législation de l'Egypte; renvoyez-les à l'imposante antiquité de ce royaume, qui fut heureux pendant seize siècles, sans troubler le repos de ses voisins. *Les législateurs les plus célèbres de l'antiquité alloient apprendre la sagesse en Egypte.....* Les Grecs y avoient puisé une grande partie de leurs connoissances; Pythagore et Platon s'étoient entretenus avec leurs savans. La sagesse égyptienne étoit renommée chez tous les peuples civilisés : elle est même consignée dans l'Ecriture sainte : *Moïse*, dit-elle, *étoit versé dans toute la sagesse des Egyptiens..... Salomon surpassa l'Egypte en sagesse.*

L'Egypte *régnoit par ses conseils; elle s'étendoit par toute la terre, en envoyant ses colonies et ses lois....* C'est ainsi qu'il est permis à une nation sage de dominer sur toutes les autres. A côté de ce grand et magnifique tableau, où tout est riant

d'union, de paix et de bonheur, mettez l'aride perspective du Contrat social; et choisissez entre ce que l'expérience a couronné, et ce que Jean-Jacques dit lui-même ne pouvoir convenir à des hommes. Après avoir mis dans leur main une arme terrible, il leur dit qu'ils ne savent pas, qu'ils ne peuvent pas savoir s'en servir. Le malheureux! pourquoi la leur donnoit-il?

Mais, me direz-vous, comment l'Egypte, cet empire si sage, a-t-elle pu périr? Je vous répondrai d'abord que le néant de l'homme est soumis à la faulx du temps; que seize cents ans d'une glorieuse durée sont un des plus forts à-comptes que notre foiblesse puisse obtenir sur l'éternité; et que lorsque la sagesse divine a déterminé la chute des empires, elle laisse agir les causes secondes qui en amènent inévitablement la ruine.

Alors vous chercherez dans l'histoire des Egyptiens quelles ont pu être ces causes secondes. Vous en découvrirez une dans le règne d'un de ses plus grands rois, dans les conquêtes du célèbre Sésostris. Vous

vous demanderez pourquoi son père Aménophis éleva ce jeune prince dans l'intention d'en faire un conquérant; quel avantage pouvoit revenir à l'Egypte de ce que son souverain, absent de ses Etats pendant neuf ans, alloit conquérir une partie de l'Asie, s'avançoit dans l'Inde plus loin que ne fit ensuite Alexandre, et tournant vers l'Europe, faisoit craindre son nom depuis le Gange jusqu'au Danube.

Dans les anciennes institutions des Egyptiens, vous ne trouverez rien qui pût porter un roi à cette faute politique. Cette première faute vient donc de ce qu'on s'étoit écarté des anciens principes, de ces principes héréditaires, qui, dans un gouvernement sage, doivent se substituer de génération en génération. Cette faute en entraîna une seconde. Ce peuple conquérant ne voulut plus jouir que de ses triomphes; ses lois lui parurent une gêne. La constitution à laquelle il s'étoit sagement soumis pendant tant de siècles, devint l'objet de sa censure; des troubles s'élevèrent; l'unité de la monarchie, ce principe conservateur,

fut abandonnée : douze rois furent choisis par le peuple, et partagèrent entr'eux le gouvernement, c'est-à-dire qu'il n'y eut plus de gouvernement ; un des douze rois se rendit maître absolu ; les troubles continuèrent sous ses successeurs. Amasis, l'avant-dernier des rois d'Egypte, ne parvint au trône que par une trahison ; et son fils en fut chassé par Cambyse, qui réunit ce royaume à celui des Perses.

Mais au milieu de ces terribles révolutions, il est une observation d'autant plus importante, que vous retrouverez l'occasion de l'appliquer dans l'histoire moderne. Malgré les changemens qui avoient affoibli et détruit son gouvernement, telle étoit en Egypte la force de ses anciennes institutions, que ses mœurs, avant de subir aucune variation sensible, triomphoient de ses conquérans même. Ces mœurs se soutinrent sous la domination des Perses : peu-à-peu la communication nécessaire et continuelle avec les Grecs amena une confusion de mœurs grecques et asiatiques ; mais à travers cette confusion même, on

reconnoissoit encore, sous les Ptolomées, les traits de la plus belle antiquité.

Ainsi, et avec plus de suite encore, les Chinois, tant de fois domptés par les Tartares, loin d'être jamais changés par leurs vainqueurs, ont toujours forcé ceux-ci de se soumettre à leurs sages et antiques institutions. Les révolutions se sont succédées, les dynasties se sont amoncelées; l'ordre public est toujours resté le même : les mœurs ont maintenu les lois. Tant étoit grande, tant étoit sage la première impulsion donnée à ce peuple immense. Confucius, sous les rois tartares, comme sous les rois chinois, a conservé dans la Chine une autorité toujours égale, toujours sûre, toujours paisible; et le bel ouvrage de sa législation a vaincu tous les conquérans.

Je reviens aux Egyptiens : on ne les quitte jamais qu'à regret. Leurs institutions religieuses demandent à être observées avec soin, non pas celles que nous retrouvons chez ce peuple, lorsqu'il les eut défigurées, pour adorer des légumes ou des animaux, mais celles qui leur avoient été données

par leurs premiers législateurs, et notamment par le roi Athotis. La vie, la conduite des prêtres étoit réglée par les lois les plus sages. Ils étoient chargés de propager l'instruction publique. Il y avoit des lois et des connoissances particulières à certaines conditions; il y en avoit de communes à toutes. Au nombre de celles-ci, on en reconnoît cinq qui ont un rapport direct avec le Décalogue : ce qui prouve que la religion révélée n'est qu'un développement plus parfait de la religion naturelle. Ces cinq lois étoient, 1°. d'honorer les Dieux; 2°. d'honorer ses parens; 3°. de s'abstenir de l'homicide; 4°. de s'abstenir du larcin, de l'infidélité, de la trahison; 5°. d'observer exactement les règles de la tempérance.

Mais l'établissement et les fonctions du sacerdoce donnant aux prêtres égyptiens un grand pouvoir public et particulier, la marche vicieuse de sa nature tendoit toujours à le rendre abusif. C'est ce qui arriva. Tant que les prêtres se concentrèrent dans les fonctions qui leur étoient assignées, et se conformèrent à la vie rigoureuse qu'ils

étoient obligés de mener, la simplicité de leurs mœurs ne trouva rien à changer à la simplicité de leur culte. Mais lorsque l'avarice, le desir de dominer eut remplacé chez eux l'honorable satisfaction de remplir leur ministère, un culte si simple ne leur parut plus suffisant pour un peuple dont ils vouloient mettre à contribution la crédulité. Alors les plus belles institutions de l'Egypte se changèrent peu-à-peu, et devinrent la plus ridicule idolâtrie. Les animaux, les objets inanimés, dont la conservation avoit été ordonnée au peuple à cause de leur grande utilité, lui furent présentés comme des objets dignes de sa vénération; et il suffit de connoître cette portion du peuple, qui est la même dans tous les temps et tous les lieux, pour savoir qu'il ne faut souvent qu'un imposteur adroit pour dénaturer les idées les plus sublimes.

Ce fut ainsi que chez la nation la plus sage, la plus riche en connoissances de toute espèce, l'esprit humain tomba dans une honteuse dégradation. On a peine à croire que ce pût être le même peuple qu'un de

ses rois (Siphoas, successeur de Mœris) avoit éclairé par une foule d'ouvrages, dont nous ne connoissons plus aujourd'hui que les titres. Mais ces titres même, en indiquant l'ordre dans lequel tout y étoit traité, prouvent que l'auteur y avoit renfermé tout ce qui étoit nécessaire au bonheur de l'humanité.

Prières publiques en l'honneur de la Divinité; Traité complet des devoirs des rois; Etude de l'astronomie; Etude des prêtres nommés Hyérographes, ou écrivains sacrés; Discipline ecclésiastique et culte des Dieux; Traité de la nature de l'ame; Lois générales et particulières; enfin un *Cours de médecine et d'anatomie* pour ceux qui se consacroient au soulagement des malades.

Un historien de l'antiquité, en faisant l'énumération des livres dont le génie de Siphoas avoit enrichi les prêtres égyptiens, impute avec raison à ceux-ci d'avoir abusé d'un si beau trésor, et d'avoir tourné à la honte de l'humanité ce qui devoit servir à son avantage et à sa gloire. Mais je dois

placer ici une réflexion qui se sentira encore mieux par ce que je dirai sur la religion des Grecs et des Romains (1).

Au milieu même de ses erreurs religieuses, l'Egyptien suivit encore l'instinct de cette sage morale dont les lois lui avoient donné l'habitude. Pour se faire des divinités, il consulta, non ses passions, mais la reconnoissance; il ne rendit point un culte cruel ou infâme à ce qui avoit enflammé sa haîne ou sa volupté. Les animaux, les productions les plus utiles à la société, furent révérés comme des dieux; et parmi les peuples païens, l'Egyptien est le seul qui, en défigurant l'image de la Divinité, n'ait pas outragé la vertu et l'humanité.

On pourroit faire la même observation sur les Chinois; mais la Chine, qui, d'ailleurs, fait un peuple à part, a même aujourd'hui tant de rapport avec l'Egypte, et pour le gouvernement, et pour la religion, que

(1) Voyez, à la fin de la Lettre IV, ce que j'ai dit de la religion des Carthaginois.

l'observation vérifiée sur elle prouve encore ce que j'ai dit des Egyptiens.

Si, après avoir lu ce que MM. Lenglet et Bossuet ont dit de l'Egypte, vous vouliez encore connoître avec plus de détail son intéressante histoire, je vous conseillerois de la lire dans l'Histoire Universelle Anglaise, par une société de gens de lettres. C'est en général à cet ouvrage que je vous renverrai pour prendre des notions justes sur les peuples de l'antiquité.

LETTRE VI.

Histoire des Assyriens et des Perses.

L'ORDRE que je me suis prescrit me mène à présent à l'histoire des Assyriens. Les savans se sont partagés sur l'origine et la durée des empires de Babylone et d'Assyrie: c'est une étude dans laquelle il est inutile d'entrer; chacun des systêmes auxquels elle a donné lieu a ses difficultés. Quand vous parviendriez, contre toute apparence, à les concilier, vous n'en retireriez aucun fruit réel pour votre instruction. L'étude de l'histoire ne peut être que pour quelques savans privilégiés l'art de vérifier les dates; mais elle doit être pour tous l'art d'observer et de juger les hommes.

Après avoir vu s'élever les deux premiers empires de Babylone et de Ninive, après avoir admiré la grandeur, la richesse, l'industrie de ces superbes villes, ce qui est intéressant pour la religion, c'est de chercher

dans l'histoire sacrée l'arrêt de leur condamnation, c'est de voir avec quels traits sublimes les prophètes ont prédit la chute de ces empires. Cette prédiction a plutôt l'air d'un récit. Le conquérant, qui doit exécuter les menaces de la Divinité, ne semble plus agir d'après lui-même; il est conduit par elle. Tous ses pas sont comptés; et il est dit à quelle heure il entrera dans les écluses de Babylone. Ses desseins sont fixés d'avance; et il est dit comment il détournera les eaux de l'Euphrate. Les moyens de défense qu'on pourroit lui opposer sont annullés; et Babylone périt par les ouvrages même qui devoient la défendre. Ses victimes l'attendront dans la plus grande sécurité: et Balthazar ne sera averti par les trois mots terribles qu'une invisible main écrit sur la muraille, qu'à l'instant même où entreront ceux qui doivent lui ôter l'empire et la vie.

Enfin, ce qui est intéressant pour le politique et le moraliste, qui veulent toujours s'enrichir de l'expérience du passé, c'est de voir le luxe des grands Etats amener inévitablement leur ruine, en substituant

l'amour de soi-même à l'amour du bien public; une morale d'abord facile, puis corrompue, et enfin corruptrice, à des mœurs simples et toujours égales; le desir de se mettre toujours au-dessus des lois, à l'honneur de les observer; des rois foibles ou voluptueux, effrayés ou enivrés de leur grandeur, à des monarques fortement pénétrés de l'austérité de leurs devoirs, et armés, pour les remplir, de toute la force de leurs droits.

Un des règnes les plus propres à donner de ces grandes leçons, est celui de Sardanapale, dernier roi du premier empire d'Assyrie. Son nom ne s'est conservé chez la postérité qu'avec le sceau du mépris. Chef d'un grand empire, il n'a rien fait pour en empêcher la ruine; et il a attendu, dans une crapuleuse inertie, les événemens qui l'ont précipité d'un trône qu'il déshonoroit.

Après lui on voit sortir, des débris des Assyriens, l'empire de Babylone et celui des Mèdes. Le premier a de grands rapports avec l'histoire des Israélites. C'est de cet empire que partoient les ennemis puissans

qui, tant de fois, effrayèrent le peuple Juif, et qui finirent par l'emmener en captivité.

L'empire des Mèdes est peu intéressant en lui-même, jusqu'au moment où Cyrus le confond avec celui des Perses, et réunit sous sa domination la Médie, l'Assyrie et la Lydie.

L'histoire de ce héros demande une attention particulière. Il faut chercher la source de tout ce qu'il a fait et conçu de grand dans les Perses, au milieu desquels il fut élevé; non dans les Perses, tels qu'ils furent depuis Cambyse jusqu'à Darius, mais tels qu'ils étoient lorsque ce royaume, possédé par les ancêtres de Cyrus, sembloit concentré dans les montagnes qui l'environnoient. Jusqu'à Cyrus, les rois de Perse ne figurent point dans l'histoire comme guerriers ou comme conquérans; mais ils y figurent par la bonté de leurs lois, par la stabilité de leur gouvernement, par la sagesse de leurs institutions. Cette nation, devenue depuis si célèbre en Asie, étoit alors très-peu nombreuse : c'est à cela qu'elle fut redevable de conserver long-

temps ses mœurs. Mais aussi c'est ce qui fit que, se trouvant perdue, pour ainsi dire, au milieu des grandes conquêtes de Cyrus, elle prit plus promptement les usages et les vices asiatiques, qui amenèrent la ruine du peuple vainqueur, après avoir causé celle des peuples vaincus.

Cyrus fit à Sardes, capitale de la Lydie, l'apprentissage de ce qu'il étoit destiné à faire à Babylone. Crésus, vaincu et pris par ce jeune conquérant, reconnut l'inutilité, ou plutôt le danger des immenses richesses qu'il avoit accumulées; et en paroissant devant son vainqueur, il laissa échapper ce mot si connu : *O Solon, Solon!* tardif, mais inutile hommage qu'il rendoit à la sagesse dont il avoit négligé les avis, et à des devoirs dont il ne s'étoit jamais occupé.

Une victime encore plus grande attendoit le héros ministre des vengeances divines. Je me trompe, elle ne l'attendoit point. Ivre de sa puissance, peu touché des soins de son empire, Balthazar laissoit approcher de Babylone un ennemi redoutable,

table, patient, actif et aguerri; sa dernière heure sonne, la fière Babylone est surprise au milieu de la nuit; elle devient tributaire des Perses; et le nouvel empire prend le nom exclusif d'empire des Perses, et le conserve jusqu'aux conquêtes d'Alexandre.

Toutes ces monarchies ont rempli avec plus ou moins d'éclat les fastes de l'histoire ancienne; et comme elles ont été en définitif confondues dans la monarchie des Perses, on retrouve dans celle-ci, et on peut y étudier plus en grand, leurs lois et leur administration.

Toutes ces monarchies avoient appris des Egyptiens, ou avoient pressenti d'elles-mêmes, combien elles étoient intéressées à conserver l'hérédité et l'unité du pouvoir.

Pour que cette hérédité procurât à la nation une hérédité de bienfaits et de bonheur, on entouroit l'héritier du trône de tout ce qui pouvoit lui imprimer les meilleurs principes. Platon nous a conservé une esquisse de l'éducation de ces princes; et elle fait honneur à l'humanité. Quatre hommes des plus vertueux et des

plus marquans étoient chargés de cette pénible fonction.

Quand le jeune prince passoit entre leurs mains, il avoit déjà reçu les premières instructions qui pouvoient orner et développer son esprit; c'étoit à eux qu'il étoit sur-tout réservé de former son cœur. Le culte des Dieux, la dignité de la religion, sa nécessité, son rapport avec tous les devoirs de la société; l'art de distinguer, et l'habitude de respecter la vérité; l'amour et la connoissance de la justice; la force de réprimer ses désirs, de résister à ses passions, de combattre la volupté; la fermeté d'ame qui s'élève au-dessus du malheur, et marche toujours, au travers de mille obstacles, à l'accomplissement de ses devoirs : telles étoient les grandes leçons qu'ils lui donnoient, et qui, perpétuellement retracées à son imagination, ou mises en pratique sous ses yeux, le familiarisoient avec ces maximes, et ne lui montroient le bonheur que dans son exactitude à les pratiquer.

Pour que cette unité de pouvoir eût une

action toujours juste, toujours égale, toujours sûre, l'administration étoit réglée avec un ordre admirable; et vous y trouverez une ressemblance frappante avec celle que vous offrira le règne de Charlemagne.

Le roi avoit un conseil secret et permanent, composé de sept personnes. Là se faisoient les lois, qui étoient ensuite envoyées dans tout le royaume. Le sage principe *probis et paucis*, ce principe sans lequel il n'y a point de bonne législation, étoit déjà connu; et vous le verrez reparoître dans les lois des Visigoths. Ces conseillers intimes ne quittoient jamais le roi : c'étoit un usage antique, *ex more regio semper ei aderant*. Le chef d'un grand empire pouvoit à tout instant avoir à se décider sur les affaires les plus importantes; et il falloit que ceux qu'il devoit toujours consulter, fussent toujours auprès de lui.

Le roi tenoit les yeux ouverts sur la conduite de ceux qu'il avoit chargés d'acquitter en son nom la dette de la justice; leur prévarication étoit sévèrement punie. Le règne de Cambyse en offre un trait célèbre;

et le terrible sort qu'il fit subir à un juge corrompu éternisa la vengeance réservée aux magistrats pervers.

La délation, cette honteuse et périssable ressource d'un gouvernement foible ou tyrannique, étoit regardée comme le plus grand des crimes. Elle ne convient ni à une autorité paternelle, ni à une société bien constituée. Le délateur subissoit la peine réservée au délit dont il avoit voulu charger l'accusé; et vous voyez le perfide Aman attaché à la potence qu'il avoit fait dresser pour Mardochée.

L'empire étoit partagé en différentes provinces. Chacune avoit son gouverneur. Celui-ci avoit sous ses ordres d'autres ministres. Le roi visitoit souvent ses provinces. Dans celles où il ne pouvoit aller, il envoyoit des hommes de confiance. C'étoient exactement les *missi dominici* que vous retrouverez dans la monarchie française.

Ces envoyés, ces ministres, ces gouverneurs étoient chargés d'ordonner, de régler, d'inspecter tout ce qui tenoit à l'ordre public. La sûreté des villes, leur embellis-

sement, les grands chemins, les ponts, les rivières, les différens genres de culture, les arts, les métiers, tout étoit soumis à l'inspection de ce pouvoir unique qui maintenoit l'ordre par-tout.

L'agriculture étoit particulièrement honorée. L'administration ne croyoit pas qu'il y eût des détails indignes de son attention. Le gouverneur de la province la mieux cultivée obtenoit le plus de grâces. C'est encore aujourd'hui la même chose dans la Chine. Cyrus le jeune encourageoit l'agriculture par son exemple; et la plus grande fête du peuple chinois est le jour où son empereur met lui-même la main à la charrue.

Des moyens de correspondance faciles et prompts étoient établis dans tout l'empire. Les ordres du gouvernement passoient avec une grande célérité du centre à la circonférence; et l'édit qu'Assuérus donna en faveur des Juifs, fut porté en peu d'heures aux extrémités du royaume.

Cette partie de l'administration qui en assuroit l'activité, étoit confiée aux plus

grands personnages, même aux fils des rois; et le malheureux Darius en fut chargé avant de monter sur le trône qui devoit s'écrouler sous lui.

Les impôts étoient de deux espèces; les uns se payoient en argent, les autres en nature. Une partie de ce qui se payoit en argent entroit dans le trésor de l'Etat, pour subvenir aux besoins publics et aux calamités imprévues. Ce qui se payoit en nature servoit à l'entretien du roi et de sa maison, à celui des armées, et à d'autres objets ou établissemens auxquels il étoit particulièrement affecté. Ce double régime, combiné avec les richesses et les productions du pays, rendoit la perception plus simple et l'emploi plus sûr; ce qui, en fait de finances, constitue les deux points principaux qu'un roi administrateur doit toujours avoir en vue. Enfin, le commerce, les arts, les sciences, l'astronomie, concouroient encore à multiplier dans ces belles provinces les avantages de la nature; et pour éterniser, s'il étoit possible, la durée de ce majestueux édifice du bonheur

d'un grand peuple, la religion s'étoit chargée d'être elle-même la clef de la voûte, et d'en consacrer la stabilité.

Cette religion erroit dans son culte, mais non dans son intention. Elle attachoit à la divinité deux idées indiquées par la raison : unité et bienfaisance. La Perse retrouvant ce double caractère dans l'astre qui l'éclairoit, au lieu de s'élever jusqu'au créateur, s'étoit arrêtée à son plus bel ouvrage; et croyant voir dans le soleil le Dieu de la nature, lui reportoit l'hommage de son adoration et de sa reconnoissance.

Elle reconnoissoit encore deux génies auteurs du bien et du mal; elle offroit à l'un un tribut d'amour, à l'autre un tribut de crainte. Zoroastre avoit réglé sur ces deux principes les cérémonies religieuses; et les mages n'étoient admis dans le ministère qu'après des épreuves et des études qui garantissoient leur résignation et leur capacité.

Cette religion étoit la religion de l'Etat, et faisoit partie de la constitution. L'une et l'autre se conservèrent long-temps dans

leur pureté et dans leur force; et d'après l'union intime qui, dans tout Etat bien réglé, se trouve entre l'une et l'autre, toutes deux s'altérèrent et s'affoiblirent en même temps.

En examinant quelques-unes des lois civiles des Perses, vous verrez qu'elles avoient l'empreinte de la première législation des sociétés. La première société naturelle ayant été une famille, on conserva dans la société civile la même forme de gouvernement qui avoit réglé la famille, et on conserva toujours dans la famille la même subordination.

C'est de-là qu'est venue la loi de l'autorité paternelle. Cette autorité fut absolue dans une grande partie de l'antiquité. Les enfans faisoient partie de la propriété du père. On en voit la preuve dans une foule d'anciens monumens historiques. Cet empire absolu, que les premiers législateurs donnèrent aux pères sur leurs enfans, se trouve chez les Indiens, les Juifs, les Gaulois, les Grecs, les Perses, les Romains.

C'est un objet intéressant d'examiner

jusqu'à quel point cette loi maintenoit les mœurs publiques, et garantissoit la stabilité de l'Etat. Elle avoit encore un autre avantage : elle simplifioit l'action du gouvernement, qui n'avoit à inspecter habituellement que le père de famille. Quelques législateurs portèrent cette loi à l'excès, en donnant aux pères le droit de vendre, de tuer leurs enfans, de les exposer quand ils étoient difformes. C'étoit mettre la loi civile en opposition avec la loi naturelle, dont cependant elle doit tirer toute sa force. C'est ce que firent sur-tout Lycurgue et Romulus. Mais il n'en est pas moins vrai que la puissance paternelle pouvoit se concilier parfaitement avec les institutions politiques, et leur servir de rempart. Tel étoit son avantage chez les Perses et les autres peuples de l'Asie, nations qui ont le plus conservé leurs anciennes coutumes.

Je reviendrai sur cet article, lorsque, dans l'histoire des empereurs, je vous parlerai de la rédaction des lois romaines sous Justinien.

C'étoit à la Grèce qu'il étoit donné de

renverser cet empire des Perses, qui avoit joué un si grand rôle en Asie.

J'ai déjà dit que Cambyse l'avoit encore augmenté par la conquête de l'Egypte; et c'est alors que l'histoire de la Grèce et celle de la Perse se trouvent essentiellement liées.

LETTRE VII.

De la Législation des Grecs. Principes sur la Législation.

Les tentatives des Perses pour asservir les Grecs; les prodiges de valeur qu'enfantent dans la Grèce le désir, le besoin d'une défense commune; l'accord qui règne quelque temps parmi toutes ces républiques fédératives; les dissensions qui se manifestent peu-à-peu, et qui éclatent ensuite; l'adresse avec laquelle les rois de Macédoine profitent de ces premières semences de division, les fomentent et les font éclore; la faute irréparable que commettent les Grecs, en nommant le roi de Macédoine généralissime; le motif qui leur fait commettre cette faute, motif qui n'étoit qu'une haine irréfléchie contre les Perses, dont ils vouloient renverser la puissance, tandis que la crainte même que cette puissance devoit inspirer aux Grecs, étoit le meilleur

garant de la perpétuité des vertus qui les avoient si long-temps défendus contr'elle : voilà ce qui me semble former un des plus beaux tableaux de l'histoire ancienne. Dans ce tableau, tout est à saisir, rien n'est à négliger. Mais pour le bien saisir, il faut connoître tout ce qui doit y figurer ; il faut voir chaque tête avec les couleurs et l'attitude qui lui ont successivement donné la teinte et l'expression avec lesquelles elle est représentée.

Le nom des Grecs ne s'offre guère à l'esprit qu'au milieu des grands hommes que ces peuples ont produits ; et c'est une étude satisfaisante de considérer quels monumens de tous genres attestent encore aujourd'hui les connoissances précieuses répandues autrefois sur ce petit point du globe. Ce n'est pas ce point de vue que je veux vous présenter pour le moment ; c'est sur les avantages ou les vices du régime politique de la Grèce, qu'il faut porter toute votre attention. Laissons-lui donc ces temps fabuleux, ou du moins ne cherchons à en connoître que ce qui est nécessaire pour

entendre et sentir les sublimes beautés qu'ils ont fournies à ses poètes et à ses écrivains.

Au milieu de toutes ces républiques qui se prétendoient égales entr'elles, la nature même de l'homme vouloit que là, comme par-tout, il y eût une supériorité. Cette supériorité fut presque toujours exclusivement attachée à deux villes, Athènes et Sparte. La première y étoit appelée par l'avantage de sa position, qui la rendoit à-la-fois continentale et maritime; avantage qui fit ensuite sa perte, lorsque son orgueil et sa domination eurent multiplié ses ennemis. L'autre y étoit appelée par la singularité de sa structure politique; avantage qui fit aussi sa ruine, parce que dès que Lacédémone ne fut plus la Sparte de Lycurgue, elle ne pouvoit plus être et ne fut plus rien.

C'est donc principalement sur ces deux républiques qu'il faut fixer vos regards. Solon à Athènes, Lycurgue à Sparte, ont reçu le titre de législateurs, en ont exercé les fonctions. Comme les lois que chacun d'eux a données, ont plus ou moins produit, soutenu et reculé la grandeur et la

ruine de leur patrie, pour vous mettre en état d'apprécier et de méditer ces lois, dont vous retrouverez une grande partie dans la république romaine, je crois que c'est ici que je dois vous offrir un résumé de quelques idées générales en fait de législation. Je pourrai quelquefois les appuyer sur des raisonnemens; mais plus souvent je vous laisserai le soin de les appliquer vous-même aux gouvernemens qui se sont soutenus en les suivant, ou qui se sont perdus en voulant s'en écarter.

Tout gouvernement humain doit participer aux effets inévitables de la foiblesse humaine. Créé, conduit, inspecté par des êtres imparfaits, il doit renfermer dans son sein des imperfections. Le meilleur est celui où ces imperfections se trouvent en moindre nombre, se manifestent plus tard, se font sentir avec moins de force, et se réparent avec plus de facilité.

Il est des principes qui, après avoir été découverts ou établis par quelques sages, restent concentrés dans le cercle d'une vraie philosophie. Peu d'hommes en recherchent

l'examen, en suivent le développement, en font l'application, parce que les circonstances dans lesquelles ils se trouvent ne les appellent pas à approfondir certaines vérités qu'ils regardent comme purement spéculatives; et on ne s'occupe guère de ces sortes de vérités, quand on n'y est stimulé par aucun intérêt présent. Ce n'est pas même un mal qu'elles soient rarement livrées à l'examen, parce que cet examen ne se fait guère sans danger; il les soumet à la critique de l'esprit faux qui les entend ou les applique mal, de l'orgueil qui les rejette, et de l'intérêt qui les change. Mais lorsque des ennemis puissans, que la rigueur de ces principes importunoit, leur ont porté des coups terribles, alors l'étude de ces principes, qui, dans des temps ordinaires, n'appartient qu'aux hommes d'Etat, devient nécessaire à tout citoyen vertueux. Ce sont les dernières ancres sur lesquelles peuvent encore se tenir ceux qui éprouvent des tempêtes inouies sur des mers inconnues.

Toute société doit avoir une forme quel-

conque de gouvernement. Tout gouvernement doit être institué pour le bonheur des hommes qui lui sont soumis : donc tout ce qui peut assurer leur bonheur, doit faire partie de leur gouvernement.

« Mais l'homme est un être borné, sujet » à l'ignorance et à l'erreur, comme toutes » les intelligences finies. Les foibles con- » noissances qu'il a, il les perd encore » comme créature sensible; il devient su- » jet à mille passions. Un tel être pouvoit » à tous les instans oublier son créateur: » Dieu l'a rappelé à lui par les lois de la » religion. Un tel être pouvoit à tous les » instans s'oublier lui-même : les philo- » sophes l'ont averti par les lois de la mo- » rale. Fait pour vivre dans la société, il » y peut oublier les autres : les législateurs » l'ont rendu à ses devoirs par les lois po- » litiques et civiles. » MONTESQUIEU.

Le meilleur gouvernement sera donc celui où ces trois sortes de lois seront entre elles dans l'accord le plus parfait que l'homme puisse atteindre. Il deviendra moins bon et plus vicieux à mesure que cet

cet accord diminuera; et enfin le peuple chez lequel il n'existera plus, n'aura plus de gouvernement. Ce seront des hommes rassemblés par le hasard, la vengeance, la haine et la terreur; mais ce ne sera plus une société.

Qui dit société, suppose nécessairement des rapports; qui dit rapports, dit les combinaisons respectives des différentes qualités avec lesquelles existent les êtres entre qui ces rapports sont établis. Or, l'homme étant par son essence un être religieux, par ses sentimens un être moral, par ses relations un être politique et civil, on ne peut concevoir l'homme en société, sans le concevoir sous tous ces rapports. On ne peut les détruire, sans détruire les liens qui l'attachent à la société même, et conséquemment sans la dissoudre.

Tous les gouvernemens doivent être fondés sur ces rapports. Jamais on ne peut séparer ce que l'homme doit au créateur, de ce qu'il se doit à lui-même, de ce qu'il doit à ceux avec lesquels il vit. Une législation combinée en sens inverse de ces rap-

ports, loin d'être le code de l'homme civilisé, ne seroit pas même celui des peuples que nous nommons sauvages; elle transporteroit dans l'état de société les besoins, les facultés, les actions de tout être animé vivant dans un état de guerre.

De cette vérité heureusement inattaquable, naît la subordination nécessaire entre les différentes espèces de lois. Toutes ont une origine commune, une règle commune, une fin commune. Dieu, la raison, la justice, le bien public, voilà leur source et leur but. Les lois divines, les lois naturelles (dans le sens que j'expliquerai tout-à-l'heure), les lois humaines, voilà leur gradation. Celles-ci ne sont que les corollaires des deux autres. Celles-là sont supérieures à tous les hommes : princes ou sujets, personne ne peut s'en écarter; toujours immuables, et toujours justes, elles règlent également et ce que doit l'obéissance, et ce que peut l'autorité.

De-là encore naissent les devoirs et les droits de l'homme social. Il a acquis avec ce titre le droit de faire servir l'ordre gé-

néral à la conservation de sa personne et de sa propriété; mais il n'a acquis ce droit que sous la condition expresse et coërcitive de respecter et de suivre l'ordre général qui le protège. Ses devoirs sont donc en équilibre avec ses droits. Ce n'est qu'en remplissant les uns, qu'il peut exercer les autres.

Ainsi, comme être religieux et moral, ce sera le desir seul du bien qui attachera l'homme au maintien de l'ordre social; mais, comme être politique, ce sera son propre intérêt. Cette vérité incontestable est une suite du motif qui a fait prendre à l'homme l'état de société. Comment aura-t-il été déterminé à faire dans cet état le sacrifice d'une portion de sa volonté et de sa liberté? Par le desir de conserver sa personne et ses biens. Son propre intérêt l'a donc amené à cet état, et doit l'engager à le soutenir. La mesure de cet intérêt sera donc celle de l'activité qu'il mettra au maintien de l'association : donc celui qui aura de grands biens aura un grand intérêt à leur conservation, c'est-à-dire au maintien de la société, qui seule peut les lui con-

server : donc, au contraire, celui qui n'aura aucun bien, ou qui n'en aura que très-peu, n'aura aucun intérêt, ou n'en aura qu'un médiocre.

Cet argument est évident ; il seroit inattaquable, quand il n'auroit pas encore en sa faveur le témoignage de tous les siècles, et la voix intérieure de tous les hommes. Il peut blesser l'orgueil et l'amour-propre, mais il est conforme à la raison et à l'expérience ; et en subissant l'épreuve de ces deux pierres de touche des connoissances humaines, il a acquis le dernier degré de certitude.

Je ne connois que le divin législateur de l'Evangile qui se soit élevé au-dessus de cette considération ; mais il prêchoit à l'homme une loi surnaturelle, il lui prescrivoit l'abnégation de soi-même ; et le peuple qui pratiqueroit toujours cette vertu, n'auroit pas besoin d'autres lois : il seroit inutile de le rappeler à ce qu'il n'oublieroit jamais.

Mais le mot *intérêt* est susceptible de toutes les interprétations que la passion

veut lui donner. Il faut donc bien fixer le sens de ce mot, si on veut s'entendre et éviter toute erreur.

Considéré comme un être isolé, l'homme peut quelquefois avoir un intérêt différent de celui qu'il a comme être social; mais l'homme n'est pas fait pour vivre seul, il vit en communauté. L'intérêt qu'il peut avoir en s'isolant de ce qui l'entoure, n'est donc pas réellement le sien, ou du moins ce n'est qu'un intérêt momentané, et qui même sera presque toujours en opposition avec l'intérêt général, et dès-lors avec ses devoirs.

Au contraire, l'intérêt qu'il aura comme être social, étant celui auquel tient directement son existence civile, doit être regardé comme étant, et est son véritable intérêt. Il se concilie avec ses devoirs, ou plutôt il n'en est que l'accomplissement; il est invariable comme eux; il lui assure la perpétuité de la protection publique, sans laquelle l'homme ne peut exister comme citoyen.

Ainsi, quand un homme en vole un

autre, il satisfait bien certainement à son intérêt présent et particulier, comme individu; mais il blesse son intérêt général et éternel, comme faisant partie d'une société dont il a troublé le repos et provoqué la vengeance.

D'après ces premières vérités, quand on veut connoître quels sont les droits que l'homme peut exercer, il faut sur-tout éviter de confondre les mots, parce que c'est par-là que l'on confond les idées. Il faut donc bien distinguer les droits qui appartiennent à l'homme social, de ceux qui appartiennent à l'homme naturel.

Il existe sans doute un droit naturel d'autant plus respectable, qu'il n'est point sujet aux obscures interprétations des commentateurs; que le sentiment le dispense d'être écrit; qu'il est au fond de nos cœurs, et qu'il se développe indépendamment de nos facultés intellectuelles. Ce droit, ainsi nommé par un abus de mots, est le premier instinct qui produit l'amour filial et paternel; c'est la voix intime qui nous dit de ne pas faire aux autres ce que nous ne

voudrions pas qu'on nous fît; c'est la chaîne des rapports naturels de l'homme en société. Si c'est là ce qu'on entend par droit naturel, je conviens sans peine qu'il en existe un. Mais si par droit naturel on entend les droits de l'homme dans l'état sauvage, je dis que, dans ce sens, il n'y a point de droit naturel.

L'homme, dans l'état de nature, n'a point de droits; il n'a que des facultés. Le mot *facultés* emporte l'idée absolue de l'usage que chaque individu peut faire de ses forces. Le mot *droits* emporte nécessairement une idée relative. Un être isolé peut avoir des *facultés*, mais il n'a pas de *droits*. L'idée de *droits* ne peut se concevoir sans des obligations, des rapports, des devoirs, toutes choses qui n'existent pas dans l'état de nature. L'idée de *facultés* n'a pas besoin de tout cela pour être connue, parce qu'elle ne suppose d'autres rapports que celui de ma force à la chose sur laquelle j'en veux faire usage. Je passe seul dans un désert; j'y trouve un fruit, j'ai la *faculté* de le prendre : plusieurs hommes arrivent; tous

ont la même *faculté* que moi, aucun n'en a le *droit.*

Veut-on dire que nous en aurons chacun le droit; ce sera *le droit de tous à tout :* or, *le droit de tous à tout* n'est point un droit; car rien n'en peut régler l'exercice que le plus ou le moins de force que chacun peut employer à cet effet : ce prétendu droit sera donc *le droit du plus fort.*

C'est donc au *droit du plus fort,* c'est-à-dire à un état de guerre, qu'on ramène les hommes, quand on leur parle de leurs droits dans l'état de nature. Et alors même on leur dit une absurdité, en leur disant que leurs droits sont égaux; car *ces droits* n'étant autre chose que leurs facultés, doivent suivre l'inégalité que la nature a mise dans la distribution des forces individuelles.

Les seules lumières du bon sens suffisent donc pour prouver qu'on ne peut prendre l'homme dans l'état de nature, pour régler ses droits dans *l'état de société.*

L'homme dans *l'état de nature* n'avoit que des facultés; leur exercice n'avoit

d'autres limites que ses forces. C'est à cet exercice qu'il renonce quand il entre dans la société. Celle-ci établit entre lui et ses semblables des relations; et de ces relations naissent les *devoirs* qu'elle lui impose, et les *droits* qu'elle lui donne. Ces droits ne sont pas plus faits que ces devoirs pour confirmer les facultés de la nature : au contraire, ils les remplacent. Ainsi ma volonté particulière étoit certainement bien une faculté naturelle; en entrant en société, j'y renonce, pour me conformer à la loi, qui est la volonté générale. Je tenois de la nature la faculté de me faire justice à moi-même; j'y renonce en acquérant le droit de recourir à la justice sociale.

Vouloir nier cette vérité, c'est vouloir jouir à-la-fois des *droits* de l'homme civilisé, et des *facultés* de l'homme qui ne l'est pas; c'est réclamer, au nom de la société civile, des *droits* qui non-seulement ne supposent pas son existence, mais qui même la détruisent, du moment qu'on les exerce.

La société civile s'est établie pour l'avantage des hommes, dont la conservation n'étoit plus assurée dans l'inégalité de *l'état de nature*. C'est une institution de bienfaisance dirigée sur certaines règles. Tous ont donc droit de vivre suivant ces règles ; ce droit leur appartient donc contre les plus forts et les plus foibles. Quelque chose qu'un homme puisse entreprendre pour son bien-être, sans nuire au bien-être d'un autre, il a droit de le faire ; il a de plus en commun avec toute la société, un droit certain de prendre sa part des avantages qu'elle procure.

Du reste, dans *l'état de société*, les hommes ne naissent pas plus égaux que dans *l'état de nature*. Dans celui-ci leurs facultés sont inégales ; dans l'autre, leurs rapports sont différens. Ils redeviennent égaux par la loi, c'est-à-dire qu'elle donne à tous un droit égal à sa protection ; mais cette protection même n'est autre chose que le maintien des inégalités que la société établit.

Dans le même sens, les hommes demeu-

rent égaux aux yeux de la loi ; mais leurs droits ne sont égaux ni au moral, ni au physique. Ces droits sont bien ceux de tous, mais ils ne sont pas égaux pour tous ; ils sont en communauté, mais non en égalité. La force ou la foiblesse des organes, la maladie ou la santé, l'instruction ou l'ignorance, le courage ou la timidité, l'abondance ou la pénurie des idées, la facilité ou la difficulté de l'expression, la richesse ou la pauvreté ; tout, en un mot, met dans le monde moral autant d'inégalités que dans le monde physique ; et c'est de là qu'est venu le besoin de la loi : c'est sur les inégalités qu'elle a établi la liberté. Lorsqu'on a voulu la détruire, au moins en partie, par une égale distribution de biens, il a fallu détruire la liberté même.

Vous en verrez l'exemple à Sparte et à Rome. Sparte (1) avoit établi la distribu-

(1) Le territoire de la Laconie avoit été partagé en trente mille parts ; celui de Sparte en neuf mille. Et le nombre des citoyens devoit être égal à celui des parts. *Hist. Univer. Angl.*

Du reste, voyez la Lettre IX.

tion égale des terres; mais 1°. cela ne peut se faire que dans une petite république, ou dans une colonie naissante; 2°. ce niveau est à-peu-près inutile à établir, car chaque jour il tend à se déranger; 3°. en distribuant également des terres à des citoyens égaux, Sparte établit des esclaves: le rêve de la liberté réalisa l'esclavage; et cela devoit être. Une société de souverains et de guerriers ne pouvoit cultiver elle-même; il fallut y appeler des hommes qui fussent subordonnés; on voulut outrer la nature, et on la viola.

Rome fut dans le même cas: ses citoyens étoient guerriers dans le champ de Mars, et souverains dans le *Forum;* mais un État, si petit qu'il soit, et à plus forte raison quand il s'agrandit, a besoin de cultivateurs et d'artisans: Rome peupla ses campagnes d'esclaves, et ses boutiques d'affranchis.

On pouvoit donc dire tout au plus que le citoyen romain étoit libre; mais l'espèce humaine ne l'étoit pas.

Vous verrez la même chose chez les

Athéniens, chez les Crétois, dans toutes les républiques de l'antiquité.

C'est ce qui, au milieu des rêveries du *Contrat social*, a arraché à Rousseau une grande vérité : il convient que l'extrême liberté ne peut se soutenir sans l'extrême servitude.

Aussi les esclaves de l'antiquité n'étoient-ils pas traités comme des hommes. Après avoir dépeint leur affreux état, Montesquieu ajoute : *Ils n'étoient pas seulement esclaves du citoyen, mais encore du public; ils appartenoient à tous et à un seul.*

Tous les États de l'antiquité ont donc, il est vrai, abusé de la servitude; mais il n'en est pas moins vrai que dans tout Etat policé il doit y avoir une classe nombreuse qui, par cela même que son nombre lui donne un grand pouvoir physique, ne peut avoir aucun pouvoir moral. Toute masse d'hommes rassemblés a un pouvoir physique proportionnel à son nombre. Or, ce pouvoir n'étant autre chose que l'exercice du droit de nature, ne peut subsister dans la société. Elle lui en substitue

un autre, le pouvoir moral du gouvernement ; et comme par lui-même ce pouvoir moral n'auroit pas une force active, il y supplée par la force sociale, qu'il compose, emploie, dirige d'après des formes reçues.

Il est donc de l'essence de toute société bien organisée, que la classe la plus nombreuse (que j'appelle classe servile) ne jouisse pas de toute la liberté politique. Car, ou elle ne recevra d'impulsions que d'elle-même, et alors elle détruira la société; ou elle recevra celle du magistrat qui sera à la tête du gouvernement, et alors il en fera l'instrument de sa tyrannie ; ou enfin elle recevra celle de tous les ambitieux qui voudront la flatter, et alors elle substituera au gouvernement une série de factions, qui deviendroient tyranniques par nécessité, quand elles ne le seroient pas par goût. Ainsi, dans tous les cas, la classe servile admise à la plénitude de la liberté politique, dissout ou la société ou le gouvernement.

Parcourez toute l'histoire ancienne, tant

sacrée que profane, et vous ne trouverez pas un peuple où fût établie l'égalité des conditions. Leur différence s'aperçoit dès la naissance des premières sociétés connues ; elle est marquée dans le gouvernement patriarchal, qui cependant n'étoit qu'une famille mouvante. C'est des patriarches que tous les peuples l'ont prise. Dans toutes les nations (comme je vous l'ai fait remarquer chez les Juifs) on distinguoit le citoyen et l'habitant. Le citoyen étoit membre de l'Etat, l'habitant en étoit l'instrument. Le citoyen prenoit plus ou moins de part au gouvernement, l'habitant n'en prenoit aucune ; sous le nom de serf, d'esclave ou d'ilote, il n'étoit qu'un être passif. On pouvoit avoir eu tort de lui ôter la liberté naturelle ; mais jamais il n'y eut de motif pour lui rendre la liberté politique. L'intérêt de l'Etat exige, au contraire, que les différentes parties qui le composent restent dans la classe où elles sont ; leur nivellement seroit sans doute conforme à la loi naturelle, mais il seroit destructif de l'ordre social. Si tous les esclaves de l'Asie se réunissoient pour atta-

quer leurs maîtres, ils feroient une chose bonne peut-être suivant la loi de la nature, mais destructive de la société dont ils font partie. C'est aux gouvernemens asiatiques à éviter ce danger, comme c'est à la société à employer la force politique pour empêcher l'emploi d'une force naturelle qui existe, mais qui doit lui être soumise.

D'après ces premiers principes, attentif aux conséquences qui en dérivent, et aux faits qui viennent à leur appui, tout Etat qui voudra rectifier ses lois, s'adressera, non à une assemblée, parce que jamais une assemblée, c'est-à-dire un cercle de passions réunies ou de factions opposées, ne peut être législateur, mais à un homme sage, qu'il revêtira de ce sacerdoce politique. Cet homme s'assurera d'abord du consentement général, parce que tout citoyen qui n'est pas né ou qui ne vit pas sous un gouvernement révolutionnaire, ne doit jamais, sous prétexte de mieux, entreprendre de changer le sien, à moins d'une autorisation formelle. Cette maxime, qu'il aura toujours devant les yeux, étoit

celle

celle de Zaleucus. Il voulut que quiconque proposeroit de changer les lois, parût avec la corde au col, pour être étranglé sur-le-champ, si les lois proposées n'étoient pas trouvées meilleures que celles déjà établies.

Cet homme reconnoîtra ensuite que ceux qui attendent de lui un si grand bienfait, sont des hommes et des citoyens. Réfléchissant sur la composition de la société, il verra qu'elle a été formée par la nécessité et affermie par l'expérience de l'utilité ; mais qu'à mesure que cette expérience est devenue moins sensible en devenant plus habituelle, la société s'est affoiblie, parce que l'orgueil et l'amour exclusif de soi-même sont bien plus affectés de quelques gênes qu'ils supportent avec impatience, que des nombreux avantages dont la jouissance leur est indifférente, par cela même qu'elle est continue ; que du moment que le sentiment inné qui attachoit à la société est détruit, il ne peut être remplacé que par la raison, mais que la raison, en tant que raison droite, n'ap-

partient qu'au petit nombre; au lieu que le sentiment héréditaire est une substitution générale que chacun recueille sans y prendre garde : qu'au contraire, la raison erronée, c'est-à-dire le faux raisonnement, ou l'orgueil de l'esprit, en ne prenant naissance que dans quelques têtes, peut cependant entraîner et égarer la multitude. Il verra que l'organisation d'une société quelconque suppose indispensablement trois choses: le peuple, le souverain, la loi. Sans peuple, point d'Etat; sans souverain, point de peuple; sans loi, point de gouvernement, point de souverain légitime. Sans les lois, l'autorité seroit tyrannique; sans l'autorité, les lois seroient inutiles; sans le souverain, l'autorité ne pourroit agir.

Considérant donc toute société d'après ces principes de nécessité première, et tous les membres de la société, sous le double rapport d'hommes et de citoyens, il se gardera bien de les prendre tels qu'ils doivent être; il les prendra tels qu'ils sont. Il sentira que les lois étant faites pour

remédier, autant qu'il est possible, aux imperfections humaines, le comble de l'absurdité seroit de prendre pour base de ces lois une perfection idéale. Il étudiera d'abord la nature humaine, qu'on peut modifier, mais qu'on ne changera jamais. Il étudiera ensuite l'influence que tout ce qui constitue la vie civile et la société peut avoir sur les mœurs, et par conséquent sur les lois; il ne prétendra pas traiter un ancien empire, comme une société naissante, comme une terre vierge nouvellement découverte, ou même nouvellement créée, sur laquelle on puisse tout-à-coup fonder des principes et commander des habitudes.

Il sentira que le peuple, toujours peuple par-tout, obéit bien plus par habitude que par principe; et que, lorsqu'on lui montre tout-à-coup cette habitude changée, ou prête à l'être, alors n'étant plus retenu, il suit toujours l'impulsion la plus violente, parce que c'est la plus conforme à son caractère; que dans les plus petites sociétés, et à plus forte raison dans les

grands empires, il existe toujours des hommes qui, y sont habituellement inutiles, et qui peuvent y être accidentellement dangereux; que, si rarement ils sont propres à imprimer un premier mouvement, toujours ils sont prêts à le suivre; qu'une classe non moins funeste contre laquelle le législateur doit diriger son attention, est celle des égoïstes; que ces membres parasites de la société, intéressés à s'isoler de tout ce qui les entoure, uniquement occupés à rapporter tout à eux-mêmes, oublient, écartent avec soin tout ce qui peut les rappeler au bien de l'Etat; que par-tout où ils sont répandus, on trouve peu de bons époux, peu de bons pères, peu de bons fils, et dès-lors peu de bons citoyens. Et en effet, la société générale est le faisceau réuni de tous les intérêts particuliers. Ce n'est point immédiatement que nous sommes attachés à la patrie : nous y tenons par des chaînes médiates. Ces chaînes sont nos parens, nos amis, nos familles, nos places, nos devoirs, nos espérances. Tout ce qui relâche, tout ce qui affoiblit,

tout ce qui rompt chacun de ces liens, produit un effet plus ou moins sensible sur le point central où ils se réunissent tous. Lorsqu'enfin ils sont entièrement rompus dans la personne des égoïstes, qui n'existent que pour eux seuls, l'Etat affoibli nourrit et protége des êtres qui lui sont absolument étrangers, et qui ne calculent les vicissitudes et les pertes de la fortune publique, qu'autant qu'elles peuvent influer sur la leur.

Cet égoïsme est souvent la suite de l'extrême accroissement des richesses. Ainsi, plus elles augmentent, plus le législateur doit chercher à le contredire. Si l'amour des richesses est devenu la première passion nationale, elle sera celle des gouvernans comme des gouvernés : les uns et les autres tendront à l'envi à améliorer leur fortune, et cette rivalité funeste sera entre eux le seul et le véritable rapport.

Il jugera donc que pour un peuple vicieux à ce point, il ne peut y avoir ni liberté, ni lois. Point de liberté : car chacun, en voulant avoir et la sienne et celle

des autres, sert, prépare, ou appelle la tyrannie. Point de lois : car les lois sont sans force, si elles contredisent les mœurs générales ; elles sont mauvaises, si elles les suivent. On n'y remédiera pas même par une révolution : car une révolution, non seulement renverse la barrière des lois, mais déplace même celle de l'opinion. Elle change, enchaîne ou sacrifie le souverain ; mais c'est toujours pour remplacer des vices par des crimes. Le résultat n'est donc jamais en faveur de la moralité. La dépravation monte à son comble ; et la nation révolutionnée, en cherchant au milieu du brigandage et du meurtre un nouveau droit politique, efface jusqu'aux premières idées du droit naturel.

Si donc il est obligé de donner ou de rendre au peuple les droits qu'il réclame, il sentira qu'avant tout il faut le mettre en état de les exercer. Il ne les ôtera pas des mains du gouvernement, avant de savoir si et comment il pourra les confier à celles de la nation ; car si elle ne peut les faire valoir, ce vide produit évidemment une

anarchie mortelle. Si elle les fait valoir arbitrairement, chaque acte sera toujours une secousse, quelquefois un crime, et souvent un abus. Ce n'étoit donc pas la peine d'abattre, sans reconstruire.

Il sentira de plus qu'un gouvernement doit sur-tout avoir un caractère de stabilité; que, lorsqu'il détruit ce qui existoit avant ou avec lui, il fournit des armes contre lui-même; et que cet acte destructeur, bien loin d'être une preuve de sa force, est un indice de sa foiblesse et de sa crainte; que la grande science de gouverner n'est pas de chercher une simplicité aussi difficile à trouver qu'impossible à maintenir, mais d'imiter la nature, qui fait coopérer à son but les plus hautes montagnes comme les collines, les plus grands fleuves comme les ruisseaux, et qui arrête également l'impétuosité de la mer, tantôt avec des rochers menaçans, tantôt avec quelques grains de sable.

Il reconnoîtra donc qu'il est des droits imprescriptibles qu'il ne faut jamais attaquer; qu'il est des bornes immuables que

jamais il ne faut tenter de franchir ; qu'il est dans toutes les sociétés un point de réunion, centre commun des différens rayons qui y aboutissent ; que ce point étant tout-à-la-fois la base du pouvoir des gouvernemens, et celle de l'obéissance des peuples, on doit éviter avec soin tout ce qui pourroit faire croire qu'on peut chercher à l'ébranler.

Il se gardera sur-tout de présenter les anciens principes, comme de vieux préjugés dont il faut s'affranchir en rougissant. Il sentira que, parmi les préjugés même, il en est de bons et d'heureux, qui, de siècles en siècles, sont devenus chez les hommes une habitude innée, et par le moyen desquels nos devoirs font partie de notre propre nature ; que ces heureux préjugés étant une première inspiration du sentiment qui conseille ou qui adopte, avant que le jugement ait prononcé, doivent être un puissant agent sur la majorité du peuple, plus capable de sentir que de juger ; qu'ils se tiennent tous les uns les autres ; qu'ils ne subsistent que par

leur ancienne cohérence; et qu'un seul supprimé, tous se perdent sans pouvoir se soutenir.

Après avoir pris une connoissance exacte de ces mœurs, de ces habitudes, de ces préjugés, il sentira que cette seconde nature, jointe à la première, a dû produire de nouvelles combinaisons. Ces nouvelles combinaisons, il les examinera soigneusement avec l'intention de les suivre, pour les faire contribuer au bonheur commun, et non avec l'impossible projet de les détruire; parce qu'il sait qu'on ne peut pas partir d'un principe différent de celui qui naît de la nature des choses et des personnes, pour faire des lois qui sont les rapports des personnes et des choses.

Il se préservera du danger des abstractions et des principes généraux qui paroissent toujours beaucoup plus simples, parce qu'ils écartent les difficultés, mais qui partent toujours d'une donnée fausse ou insuffisante, et conduisent à des résultats impossibles. Ainsi, quand même il seroit obligé d'admettre une partie de la

nation à l'exercice de la souveraineté, il se gardera bien de livrer cette idée séduisante et dangereuse de la souveraineté du peuple, à l'avidité d'une populace, pour qui la souveraineté est le droit de renverser tout ce qui la gêne, et devient l'habitude et le besoin journalier des moyens les plus cruels, les plus infâmes ou les plus insensés, parce que les factieux ont sans cesse intérêt à remuer jusqu'à la dernière lie de l'espèce humaine, et que ce sédiment infect une fois élevé à la superficie, s'y maintient longtemps par l'agitation même qui l'y fait monter.

Il sentira que lorsque la corruption et la cupidité règnent sur le cœur des hommes qui tiennent un rang dans la société, ces hommes peuvent encore être retenus par l'empire des mœurs publiques, par le souvenir involontaire, mais importun, des principes qu'on leur a inspirés, et même par la crainte de perdre leur existence politique; qu'ainsi leur iniquité, quoique inexcusable, peut rarement avoir ces suites terribles qui changent la face de toute une

nation; que, d'ailleurs, lorsqu'ils veulent porter ces grands coups, ils ne se suffisent plus à eux-mêmes; qu'ils sont alors obligés de se servir de la multitude sur laquelle ils ne peuvent rien, tant qu'elle est contenue. Mais lorsque cette multitude, une fois corrompue, entend dire qu'elle est souveraine et qu'elle peut user de sa souveraineté, elle n'a plus le secours d'aucun souvenir, parce qu'elle ne connoissoit que l'obéissance à laquelle elle se soustrait; l'énormité de sa masse sera toute-puissante, dès qu'une fois elle sera en mouvement. Son obéissance écartée, elle ne connoît plus aucune mesure : violente dans toutes ses entreprises, pour les commencer et les finir elle n'a besoin que d'elle-même; elle ne connoît plus que des crimes, et ne les exécute que par des crimes. Dans cet état, le desir de la vengeance, l'attrait de la cupidité, la crainte du châtiment, ajoutent chaque jour à sa cruelle énergie : et elle est alors l'instrument le plus terrible que puissent employer des factieux qui, pour l'avoir toujours à leur disposition,

la tiennent toujours dans une sanglante activité.

Enfin, il évitera sur-tout d'abandonner à la discussion ce qu'il faut respecter, et de provoquer l'examen des droits et des devoirs des gouvernemens. Cette distinction est elle-même une première erreur; cet examen en seroit une autre. A l'abri de cette distinction, on attaque les droits des gouvernemens, on dénature leurs devoirs. Il étouffera, au contraire, jusqu'à la dernière idée d'une distinction qui nuit à l'autorité, et par conséquent à la tranquillité publique. Les gouvernemens n'ont point de droits, ils n'ont que des devoirs; et leurs droits ne sont autre chose que les moyens nécessaires pour remplir toute l'étendue de leurs devoirs. Ainsi le chef (soit collectif, soit individuel) d'un Etat est obligé de se faire obéir, et l'exercice des moyens qu'il emploie pour y parvenir est l'exercice du droit de la souveraineté. Lorsqu'un gouvernement néglige de maintenir cette obéissance, il néglige de gouverner, il s'écarte du but auquel il doit

tendre; ce ne sont pas ses droits qu'il oublie, ce sont ses devoirs qu'il ne remplit pas.

Frappé de toutes ces vérités générales, l'homme sage que j'aime à me représenter ici, pénétré de la grandeur, de la difficulté, de la sainteté de son ministère, convaincu que les mauvaises lois sont celles qui plaisent à la multitude, et qui ont besoin de son secours pour être exécutées, examinera la situation particulière de l'Etat qu'il est appelé à réformer; mais il ne prétendra pas à l'honneur de faire de grandes découvertes dans la moralité, dans les principes du gouvernement, et dans les idées de la liberté. Plus sa sagacité aura l'habitude d'observer, plus il croira que la science du gouvernement, science si difficile, dirigée vers tant d'objets, exige plus d'expérience qu'aucun homme ne peut en acquérir pendant sa vie. Il appellera donc à son secours celle des siècles passés, et s'enrichira dans ce fonds commun qui fournit, sans s'épuiser, aux besoins de tous les hommes.

Plus l'édifice qu'il doit réparer sera ancien, plus il s'en approchera avec une vénération religieuse; comme d'une enceinte sacrée, où la majesté des siècles a déposé sous la garde de l'expérience la science pratique de la morale et de la justice; comme d'un établissement qui a vu passer les générations, et dont l'auguste et bienfaisante vieillesse avance dans l'éternité.

Il sentira qu'un gouvernement qui a ces caractères, est un bien héréditaire substitué par les aïeux à ceux qui doivent le transmettre à leur postérité; que celle-ci le recevra, le possédera, le transmettra elle-même, comme les propriétés et la vie; que par-là *le systéme politique se trouve dans un accord parfait avec l'ordre du monde;* que la marche de l'Etat imitant celle de la nature, il n'est jamais *ni totalement neuf dans ce qu'il acquiert, ni entièrement vieux dans ce qu'il conserve;* et que, par ce principe qui l'identifie avec les rapports de famille, l'hérédité du bonheur et du bien public se

trouve naturellement attachée à l'hérédité des liens domestiques.

Alors ce législateur considérera toutes les parties qui composent cet Etat; et pour juger de ce qu'elles peuvent faire, il étudiera ce qu'elles ont fait. S'il voit que depuis plusieurs siècles, cet empire ait sans cesse augmenté sa puissance, il attribuera cela à *la bonté de ses lois, et non pas à la fortune, qui n'a pas ces sortes de constance.* Il en conclura que les abus viennent de l'inexécution des lois; il cherchera donc à assurer les moyens de les faire observer; et comme leur observation tient essentiellement aux mœurs publiques et particulières, il travaillera à corriger les mœurs, en conservant la constitution.

Pour cela, il s'appuiera sur la base de toute société civile, sur la religion, sans laquelle il n'y a point de morale. Il verra que l'homme est essentiellement un être religieux; que sa conscience intime l'avertit sans cesse de sa nature spirituelle; qu'elle l'associe à la Divinité, dont il est

une émanation ; que le germe de tout ce qu'il y a de grand et d'élevé en lui, étant dans l'existence de l'ame, cette vérité ne peut être attaquée, sans qu'on attaque en même temps tous les devoirs, tous les liens, toutes les ressources de la société ; qu'il faut la maintenir avec soin; qu'elle ne peut être constamment maintenue que par la religion : d'où il conclura qu'en conservant la religion, il conservera l'Etat. En voyant cet antique et respectable accord des vérités religieuses et des principes politiques, il recherchera par quels moyens la religion s'est perpétuée dans l'Etat. Et s'il trouve que ce soit par des établissemens qui faisoient partie de l'Etat même, alors il aura une double attention à les conserver, parce qu'il en tirera une double utilité. Ainsi toutes ses lois tendront toujours à rappeler aux hommes l'accomplissement du premier de leurs devoirs; à plus forte raison, ne le contrediront-elles jamais, n'auront-elles jamais pour but de livrer au mépris et à l'indifférence tout ce qui tient à ce grand objet.

Cette

Cette première base, bien établie, lui donnera une grande facilité pour suivre les deux autres devoirs de l'homme, et diriger aussi la législation sur ce double point.

Pour faire des lois sociales, il ne se mettra donc pas hors de la société. Au contraire, les préjugés les plus heureux, les habitudes les plus anciennes, les affections publiques qui se combinent avec les affections particulières, toutes les institutions qui excitoient l'attachement ou la vénération, tous ces gains, ces accroissemens successifs que la société obtient avec les générations, qui sont non seulement le bien héréditaire de ceux qui existent, mais encore la substitution de ceux qui doivent naître; tout cela sera par lui soigneusement conservé, parce que c'est de tout cela que se compose l'esprit d'une nation, et qu'il faut sur-tout s'abstenir de rien faire qui puisse détruire *cet esprit*, que le temps seul a créé, et que le temps seul peut modifier. Si, sur-tout après les dissensions civiles les plus longues et les plus cruelles, cette nation n'a dû qu'à son esprit la promptitude et la vigueur

avec laquelle elle a réparé ses pertes; si, quoique corrompue, elle avoit encore quelques mœurs qui lui tinssent lieu de vertus; si on retrouvoit chez elle la générosité de la noblesse, le courage de la chevalerie, la franchise de la loyauté, et enfin cette chasteté de l'honneur, qui regarde la moindre tache comme une blessure mortelle, qui ennoblit tout ce qu'elle touche, qui ajoute à la valeur ce qu'elle ôte à la férocité, il fera entrer toutes ces considérations dans les principes de sa législation.

Ainsi, amalgamant les principes et les choses, les personnes et les habitudes, consolidant la religion par l'Etat, et l'Etat par la religion; les devoirs de la société par l'intérêt de la société même, et les lois par les mœurs; tous les liens ayant encore leurs forces coërcitives, le pouvoir spirituel étant respecté, le pouvoir civil étant obéi, ce législateur fera sans crainte l'examen approfondi de toutes les plaies de l'Etat. Il ne prendra point toutes les parties ensemble, parce que l'esprit humain ne pourroit y suffire; il les examinera successive-

ment, toujours avec le desir de conserver et le talent d'améliorer, toujours en imitant la nature, qui ne produit qu'avec le temps, et qui ne donne qu'avec les années les fruits de l'arbre qu'elle fait naître.

En quelques mains qu'il laisse ou qu'il mette la souveraineté, il sentira que les droits, c'est-à-dire, les devoirs de cette souveraineté sont imprescriptibles, puisqu'ils sont d'une nécessité absolue pour le maintien de la société, pour l'harmonie des diverses parties du corps politique; qu'ils doivent être toujours attachés à cette souveraineté, quelque part qu'elle soit; qu'ils en sont les attributs essentiels, sans lesquels elle ne peut exister, et que tout gouvernement qui tend à les séparer d'elle, est foncièrement mauvais. Il établira donc comme une vérité première, que le corps ou l'individu à qui sont confiés ces droits, ne peut ni les abandonner, ni les laisser s'affoiblir, sans se priver des moyens de remplir la place qui lui est confiée; que le pouvoir nécessaire au gouvernement ne pouvant ne pas être toujours quelque part, lorsque

le peuple l'ôte au possesseur légitime, c'est toujours pour le donner à des séditieux; que ceux-ci n'ayant aucun titre légal pour commander, et leur autorité seule étant un crime contre la société, ne peuvent la soutenir et l'exercer que par des crimes; qu'ainsi un coup dirigé en apparence contre le souverain seul, frappe sur l'universalité du peuple, et le soustrait à l'empire de la loi, pour le courber sous la violence arbitraire de ceux qui se disoient ses libérateurs.

Il jugera donc que la souveraineté devant contraindre le peuple à l'obéissance, l'obéissance seroit nulle, si la partie qui doit obéir a droit de juger celle qui doit commander, et de déplacer l'autorité; que la souveraineté ne peut donc jamais être établie ou transférée avec cette clause vague, que le peuple obéira s'il est bien gouverné, mais qu'il résistera si on le gouverne mal; qu'une pareille clause est la ruine d'un Etat : *Si ubi jubeantur quærere singulis liceat, pereunte obsequio, etiam imperium intercidit*, dit Tacite, qui n'étoit pas partisan de la tyrannie; que ce cri de liberté est

toujours le mot d'ordre de tous les factieux, *ut imperium evertant, libertatem præferunt;* que le peuple une fois séduit par l'appât de la liberté, suit en aveugle, pourvu qu'il en entende seulement le nom; et qu'au milieu de ces violentes dissensions, il n'y a à gagner que pour ceux qui n'ont rien à perdre. Il sentira que l'abus du pouvoir est un mal passager, et sa destruction un mal permanent; que le sage Plutarque disoit avec raison qu'il faut supporter les mauvais princes, comme on supporte le fléau de la stérilité, de l'inondation ou de quelque autre calamité; que ce danger momentané ne peut jamais être mis en comparaison avec celui de mettre à la discrétion du peuple le droit de devenir lui-même juge de son obéissance, pouvant la refuser lorsqu'il croira le commandement injuste, et reprendre la souveraineté, lorsqu'on lui aura persuadé que le souverain gouverne mal; que le plus grand ennemi du bonheur public est l'anarchie; que c'est toujours elle qui remplace le gouvernement abattu; qu'elle est elle-même toujours remplacée

par la tyrannie ; qu'ainsi toute société qui se laisse entraîner aux cris de liberté, se jette au milieu de tous les désordres de la licence pour se ranger sous le joug de la servitude.

Ainsi convaincu que mettre en question la légitimité ou l'étendue de la souveraineté, c'est ouvrir la porte à tous les désordres ; que quiconque ose entreprendre d'approfondir la source des droits attachés à la souveraineté, pour en démontrer l'injustice, ébranle la société entière, parce que les droits et la propriété des particuliers n'ont pas une autre origine, il fera de la stabilité du gouvernement la base de son édifice. Il mettra toute sa science à unir tellement l'intérêt du souverain et celui des peuples, que leur séparation, si elle n'est pas absolument impossible, ne puisse être qu'une de ces maladies passagères qui ne servent qu'à donner une santé plus forte à un corps bien constitué ; et en entourant le souverain de la nécessité d'être juste, il imposera aux sujets l'obligation d'être soumis.

Enfin, si l'Etat qui lui demande le bienfait de sa restauration, sortoit d'une révo-

lution terrible, le législateur sentira qu'il a affaire à un convalescent, dont le traitement demande la plus grande prudence. Il commencera par maintenir vis-à-vis des ennemis du dehors l'ascendant que l'Etat révolutionnaire s'étoit acquis : s'il se trouve au-dedans des ennemis connus par leurs principes destructeurs, il réunira tous les partis contre celui qui bouleverse la société humaine. Ce parti une fois terrassé, il aura pour but d'éteindre par-tout les haines, les vengeances, le souvenir des animosités personnelles. Persuadé que cette nation, si elle a subsisté long-temps avec gloire, n'a dû qu'à son esprit et à ses anciennes lois ce tempérament politique, qui, dans une vieillesse avancée, cachoit encore sous la rouille des temps tous les symptômes de la vigueur, il cherchera à rétablir cet esprit dans tout son entier : mais il ne prendra, dans les anciennes lois, que ce qui peut convenir aux circonstances. Parmi tout ce que la révolution aura abattu, il peut se trouver des choses qu'il seroit imprudent, inutile ou dangereux de relever : il profitera

de leur destruction, et par-là il tirera un bien du mal même qui aura été fait.

Du reste, de quelque manière qu'il règle l'exercice de la souveraineté, il n'oubliera jamais qu'il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes : l'empire de l'autorité, ou celui de la morale. Par-tout où celle-ci sera dans toute sa force, l'autre n'aura pas besoin d'employer la sienne. Par-tout où elle diminuera, l'autre doit augmenter dans la même proportion. Pour qu'une société puisse subsister avec ordre, il faut qu'il y ait quelque part un pouvoir au-dessus de tous les obstacles, qui dirige les volontés et qui comprime les passions individuelles. Moins ce pouvoir est grand dans la moralité des sujets, plus il doit l'être dans ce qui la remplace. Le gouvernement est la seconde moralité des hommes, nécessairement substituée à la première, qui ne seroit suffisante que dans une société d'hommes parfaits. Voilà la source, et en même temps la mesure des devoirs des gouvernemens : ces devoirs sont le supplément de la conscience des peuples : ces

devoirs sont, pour les gouvernemens, d'autant plus grands et plus absolus, que, chez les peuples, la cupidité est au-dessus de l'amour de la justice, l'orgueil et le délire de l'imagination au-dessus de la simplicité et de la solidité du bon sens. A ce peu de mots se réduisent et le droit et la science de gouverner. Il est pour tout le genre humain une chartre universelle, qui veut que tous les hommes remplissent ce qu'ils doivent à Dieu, à leurs semblables, à eux-mêmes. Tout gouvernement, quel que soit le titre de sa création, a contracté l'inextinguible obligation d'employer sans cesse toute l'autorité nécessaire pour faire exécuter cette chartre. Sans cela, l'existence de l'Etat est fortement menacée; et cependant cette existence est la véritable propriété nationale : c'est la substitution des générations futures; c'est la propriété imprescriptible de tous les sujets fidèles; c'est même celle de tous les sujets séditieux; et il *incombe* au gouvernement de les forcer d'en jouir malgré eux-mêmes.

Le meilleur gouvernement sera donc

celui qui, pour parvenir à ce but, trouvera en lui-même plus de facilité, et aura le moins besoin d'employer des moyens que rarement on peut se flatter de faire agir; parce que, avec son train ordinaire et des mesures habituelles, il pourvoira plus aisément et plus sûrement au bien public. Ainsi toute société où la morale s'affoiblit, approchera d'autant plus de sa dissolution, que son gouvernemeut pourra moins faire agir les moyens qui n'existoient que par cette moralité même. Ainsi quand, dans un gouvernement républicain, l'immoralité étouffe le desir du bien public et l'amour de la patrie, le gouvernement perd toute sa force dans le temps même où il en auroit le plus besoin; et il ne peut en trouver ailleurs sans changer l'Etat. Au contraire, lorsque l'immoralité gagne dans une monarchie, le gouvernement trouve en lui-même de quoi y suppléer : il n'a rien à changer, il n'a qu'à rendre son autorité plus active et plus rigoureuse; et ce changement dépend de lui. Il a toujours à sa disposition la force et l'exemple.

En un mot, la république suppose dans les hommes des vertus qu'ils ont rarement, qui diminuent toujours; et elle n'a rien pour les remplacer. La monarchie suppose dans les hommes les vices auxquels ils sont sujets; et elle est armée pour les réprimer.

Enfin je dois, en finissant, vous présenter une observation de fait, qui ne peut que répandre le jour de l'expérience sur tout ce que contient cette Lettre.

Les peuples les plus anciens ont tous eu un gouvernement monarchique : les Babyloniens, les Assyriens, les Mèdes, les Egyptiens, les Elamites, toutes les nations qui habitoient entre le Jourdain et la Palestine. L'histoire sacrée est là-dessus parfaitement d'accord avec l'histoire profane. Homère, le plus grand peintre des mœurs anciennes, vante sans cesse les avantages de la royauté. On ne voit pas même qu'il ait eu l'idée d'un autre gouvernement. Les Chinois, le peuple le plus stable de la terre, n'ont jamais connu que la monarchie. Ils ont été long-temps, ainsi que tous les peuples de l'orient, sans pouvoir concevoir un gouvernement républicain; et

les anciennes républiques elles-mêmes, Athènes, Rome et autres, ont commencé par être des monarchies. Remarquez cependant que la monarchie contredit cet espoir, ce desir de commander, inné dans le cœur de l'homme; que la république le flatte et l'entretient. Comment donc la forme de gouvernement la plus anciennement, la plus universellement reçue, est-elle celle qui heurte le plus fortement la passion la plus générale de l'humanité? C'est que ses grands avantages ont fait taire l'orgueil devant l'utilité.

Cette Lettre ne contient qu'une esquisse très-abrégée des premières vérités à la lueur desquelles vous devez entrer dans l'examen de l'ouvrage d'un législateur. Mais les réflexions que ces vérités doivent vous suggérer, et l'application que vous en ferez aux différentes variations des gouvernemens, vous aideront à découvrir quelle a dû être la cause éloignée de ces variations; si elle étoit dans la législation même, ou dans l'esprit du peuple; si et comment on auroit pu y remédier, et quelles en ont dû être les suites.

LETTRE VIII.

De Solon, et de l'histoire d'Athènes.

Solon, législateur d'un peuple qui vouloit être souverain, fit tout ce qu'il put pour que ce roi terrible n'abusât pas de sa souveraineté : et le chef-d'œuvre de sa législation est peut-être dans la manière dont il avoit classé et contrebalancé tous les pouvoirs. Mais il ne pouvoit ôter au peuple celui qu'un peuple souverain aura toujours, le pouvoir d'abuser de son pouvoir; et ce vice politique, inné chez tous les peuples prétendus libres, étoit plus fort chez les Athéniens que par-tout ailleurs. Solon avoit divisé les citoyens en quatre classes. Les magistrats ne pouvoient être pris que dans les trois premières. La dernière comprenoit ceux qui vivoient du travail de leurs mains. Entraîné par les fausses idées qui régnoient alors, et auxquelles il n'avoit peut-être pas la possibi-

lité de résister, il donna ou laissa à cette classe voix délibérative dans les assemblées du peuple : c'est-à-dire que la classe mercenaire et indigente eut par le fait le pouvoir de statuer sur la paix, la guerre, les alliances, les plus grands intérêts publics; pouvoir funeste, qui troubla toujours, ébranla souvent, et enfin perdit l'État.

Solon avoit cru prévenir ou affoiblir le mal par l'établissement des prytanées. Après avoir cherché à en écarter les mauvais choix, il les avoit investis du droit de remettre l'assemblée, même de la dissoudre. Mais il n'y a point de droit qui puisse tenir contre le droit du plus fort; et toute délibération populaire n'est autre chose que le droit du plus fort mis en action. Toutes les fois que le peuple exerce la souveraineté, il ne souffre rien au-dessus de lui, et la raison, moins que tout autre chose. Qu'il veuille créer ou détruire, c'est toujours avec violence, parce que la violence est la volonté générale.

C'étoit pour mettre les lois à l'abri de cette violence, que Solon avoit voulu

en assurer le dépôt en l'entourant de la vénération publique. Il l'avoit confié à l'aréopage, dont l'ancienneté, la haute sagesse, l'intégrité étoient universellement reconnues et admirées. L'inspection générale de l'Etat appartenoit à ce tribunal suprême, qui, avec le sénat, sembloit devoir présenter deux digues inébranlables à la fougueuse fureur de la démocratie.

Ce qui peint bien, il me semble, les justes alarmes que la démocratie inspiroit à Solon, c'est la méfiance avec laquelle il cherche toujours à prémunir l'Etat contre elle. Il redoute les nouvelles lois; il en assujettit l'examen à des retards, à des formalités qui peuvent arrêter, ou du moins suspendre les premiers effets de l'enthousiasme, de l'emportement, de la séduction. Il ne veut pas sur-tout qu'elles puissent être proposées ou adoptées dans la même délibération. Elles doivent être affichées pendant un temps déterminé. Et où doivent-elles l'être? Devant les statues des héros qui avoient donné leurs noms aux tribus d'Athènes. Ne trouvez-vous pas,

comme moi, qu'il y a quelque chose de grand dans cette disposition? Quel hommage rendu aux bienfaiteurs de l'Etat, de vouloir encore tenir de nouveaux bienfaits de leur mémoire même! de les associer encore à la législation du peuple qui leur doit sa première existence civile! de compter encore assez sur le respect dû à leurs cendres, pour croire qu'il empêchera le peuple de décréter sa ruine, et qu'il légalisera cet appel muet interjeté devant l'image de la vertu! J'aime à penser que cette belle idée, si analogue aux mœurs anciennes, a quelquefois écarté des lois dangereuses, et que le peuple d'Athènes a été long-temps sans s'accoutumer à voir dans cette affiche une vaine formalité.

Mais ce peuple inquiet et frivole n'étoit constant que dans la fantaisie d'agir. Anacharsis disoit à Solon : *J'admire que chez vous le droit de prononcer sur la patrie soit réservé aux plus fous.* Solon ne lui dissimula pas qu'il méprisoit assez le peuple pour espérer quelque équilibre du contrepoids même des factions. Et au fait, il

ne

ne peut y en avoir d'autres dans les grandes républiques.

Aussi ce grand homme sentant lui-même le vice qui détruiroit son ouvrage, mais auquel il ne pouvoit remédier, disoit-il avec une modestie sage et prévoyante, qui n'est pas celle des législateurs modernes: « Je n'ai pas donné aux Athéniens les meil-» leures lois, mais les meilleures qu'ils » puissent supporter. » Mot profond, et que doit toujours avoir dans l'esprit tout homme appelé à travailler à la législation d'un grand peuple.

Pourquoi Solon ne put-il pas faire mieux? C'est que dans sa constitution il fallut laisser une place pour l'exercice de la souveraineté du peuple. Il éprouva ce qui est immanquable en politique, que toutes les fois que l'on part d'un principe vicieux, il vicie jusqu'aux moyens qu'on emploie pour en prévenir l'abus. Plus j'ai examiné sur ce point la législation de Solon, plus j'ai été convaincu que cet homme essentiellement vertueux, fit tout ce qu'il pouvoit, et regretta de ne pouvoir faire mieux; que plus

d'une fois il rougit devant l'idole qu'il étoit obligé de conserver. Il n'auroit pu l'abattre que par des actes qui auroient paru tyranniques; car par-tout où la souveraineté du peuple a été mise en pratique, il n'y a qu'une marche, en apparence, despotique, qui puisse, en traversant rapidement toutes les illusions, ramener à la vérité; et la malheureuse humanité, une fois perdue au milieu des orages de la démocratie, n'a pas encore trouvé une autre route pour revenir au port. Ce ne fut pas celle de Solon. Il voulut persuader, et n'osa pas contraindre.

Il avoit parfaitement jugé que dans l'Etat dont il régloit la constitution, il falloit surtout éloigner tout ce qui pouvoit paroître favoriser, ou même tolérer l'oisiveté, vice aussi immoral qu'impolitique. Chacun étoit obligé d'avoir un état ou une profession, et d'en faire sa déclaration publique; il devoit de plus déclarer quels étoient ses moyens de subsistance. Il est à remarquer que l'idée de cette loi n'appartient pas à Solon; il l'avoit trouvée dans la législation de Dracon. Les Grecs l'avoient reçue des

Egyptiens. Menès, premier roi d'Egypte, dans le recueil de ses belles lois, en établit contre la mendicité et l'oisiveté. Chacun devoit aller devant le magistrat déclarer ses talens ou ses moyens de subsistance. Dracon avoit adopté cette loi, mais en prononçant peine de mort contre les transgresseurs. Ce législateur implacable semble toujours craindre qu'on ne soupçonne qu'il puisse y avoir la moindre proportion entre les délits et les peines. Quelque ordonnance, quelque réglement qu'il donne, l'inexécution entraîne toujours la perte de la vie. Il ne connoît pas d'autre punition. Solon, qui eut pour principe d'abolir les lois sanguinaires de Dracon, laissa subsister cette loi. Telle que Dracon l'avoit faite, c'étoit une loi barbare : Solon en fit une loi juste et utile, en retranchant la peine de mort.

Cette loi, dont l'exécution étoit possible tant que la république ne se fut point agrandie, et que les réglemens y furent observés, avoit le double avantage de faire connoître les facultés de chaque citoyen,

et d'éloigner de la ville ceux qui n'y seroient venus que pour s'enrichir aux dépens des autres. On avoit donc la certitude des ressources que, dans un besoin public, chacun pouvoit fournir à l'Etat; et de plus on écartoit de la place publique, de ce siége de la souveraineté du peuple, ces parasites toujours dangereux dans toutes les sociétés, qui, n'ayant pour vivre que la souplesse de leur esprit et leur aptitude à prendre toutes les formes et à saisir toutes les occasions, sont toujours prêts à mettre le trouble et le désordre par-tout où ils espèrent en profiter.

Solon vouloit que tout fût actif dans sa république; il ne vouloit pas même que dans les dissensions publiques il fût permis de rester spectateur : il falloit se prononcer pour un des deux partis, ou en former un autre. Cette loi qui, au premier aspect, paroît vicieuse, étoit parfaitement convenable à un Etat où Solon sentoit que les troubles seroient fréquens. Une profonde connoissance du cœur humain lui avoit appris que dans toutes les séditions, dans

tous les mouvemens qui, n'étant en apparence que populaires, sont, dans le fait, suscités par des factions, l'intrigant le plus dangereux est celui qui évite de se mettre en évidence, qui se tient derrière le rideau, et qui fait mouvoir à son gré les machines dont il dirige invisiblement les fils. Par cette loi, il sévissoit contre ceux qui ne prenoient pas, même indirectement, part aux troubles de l'Etat. Il supposoit avec raison que personne ne peut être neutre, quand il s'agit de l'intérêt général; que personne ne peut rester dans l'inaction, quand la tranquillité publique est attaquée; et que celui qui attend avec indifférence qu'un des deux partis soit abattu, est un mauvais citoyen qui a craint de se comprendre pour le bien de l'Etat, ou qui a spéculé sur le profit qu'il pourroit tirer des calamités de sa patrie.

Solon avoit reconnu la nécessité d'assurer la perpétuité des familles, en honorant le mariage, en ordonnant l'éducation domestique en faveur de ceux qui en provenoient, et en mettant la vieillesse des pères

sous la garde de leurs enfans; mais cette protection de la loi n'étoit accordée qu'aux pères qui avoient rempli tous les devoirs imposés par ce nom. Celui qui avoit eu un fils d'une courtisane, ou qui, en ayant eu d'un mariage légitime, avoit négligé de le mettre en état de remplir une profession quelconque, ne pouvoit plus prétendre à être nourri par lui. Ainsi le fils, convenablement élevé par son père, avoit appris de lui à être utile à l'Etat. Le père retiroit dans ses vieux ans l'intérêt de ce qu'il avoit fait pour instruire l'enfance et la jeunesse de son fils; et l'Etat, en trouvant un jeune citoyen dont il pouvoit tirer service, exposoit encore à la vénération publique la tendresse et la reconnoissance filiales, et une vieillesse heureuse du souvenir de ses vertus.

Je crois bien que cette loi, ainsi que la plupart des lois de Solon, ne fut pas longtemps, ou fut mal exécutée dans Athènes. Mais c'est que ce peuple, impatient de toute espèce de gouvernement, n'en eut réellement presque jamais d'autre que

la tyrannie ou l'anarchie (1). Du vivant même de Solon, il retomba dans l'une ou l'autre. Pisistrate, profitant des troubles élevés par l'acharnement réciproque des anciennes factions, l'emporta sur ses ennemis, sur ses rivaux, sur ses concitoyens. Il se fit donner des gardes, il s'empara de la citadelle, il réunit en lui toute l'autorité. Jusqu'au dernier moment, Solon s'opposa à toutes ses entreprises, et fit parler la loi contre un pouvoir qui vouloit la réduire au silence. Mais enfin le sage céda à la nécessité. Il parut sur la place publique, jeta ses armes, et s'écria : *Autant qu'il a été en moi j'ai défendu mes lois et ma patrie!* Noble et touchante exclamation, dans laquelle on reconnoît le douloureux abandon d'une ame vertueuse qui ne veut pas compromettre la tranquillité publique, lors même que cette tranquillité n'est qu'une erreur. Solon se réserva le droit imprescriptible de le dire, de le prouver;

(1) « Il étoit de la destinée d'Athènes de gémir sous le » joug des tyrans, ou de craindre sans cesse d'en avoir. » M. Cousin Despréaux, *Hist. de la Grèce.*

mais il exerça ce droit sans troubler l'ordre qu'il n'approuvoit pas. Sa profonde et paisible douleur lui inspira des vers qu'il récitoit aux Athéniens, pour les rappeler à leur devoir. Lorsqu'il vit que toutes ses tentatives étoient inutiles, qu'il ne pouvoit plus conserver l'espoir de ramener les choses au point où il auroit voulu les fixer, il fit sur lui-même un dernier effort, et se rapprocha de ce Pisistrate qu'il avoit combattu. Il entra même pendant quelque temps dans son conseil, pour aider au bien et arrêter le mal. Ceux qui sentent combien un homme d'Etat qui a vainement travaillé au bonheur de sa patrie, souffre lorsque les circonstances, l'amour même du bien public, le forcent de s'éloigner de la rigueur de ses principes et de la sagesse de ses vues, connoîtront aisément quel sacrifice Solon fit aux Athéniens, en s'associant à une autorité violente, illégitime, destructive de ses lois, mais qui, seule dans ce moment, pouvoit éteindre les factions, gouverner Athènes, et la défendre contre elle-même.

Il parvint, en effet, sinon à détruire, du moins à assoupir les dissensions les plus dangereuses; mais ce bien-être momentané ne tenoit point à la constitution : il tenoit uniquement à la personne de Solon, et disparut avec lui. C'est ce qui prouve bien ce que je vous ai déjà dit, que dans une monarchie les abus se réforment par l'autorité, et bien mieux encore par l'exemple du monarque; mais que, dans une république, ce mode de réforme est impossible. Elle ne peut se faire que par une révolution, nécessairement accompagnée d'une anarchie dont il faut courir les hasards, c'est-à-dire, que l'Etat commence par se déconstituer, dans l'espoir incertain de se rétablir.

Solon ne put soutenir long-temps la contrainte qu'il s'étoit imposée : il abandonna cette Athènes, qui n'étoit plus digne de lui, et alla finir ses jours dans une ville qu'il avoit fondée. Après sa retraite, mais sur-tout après la mort de Pisistrate, qui, alternativement proscrit et rappelé, exerça avec justice et modération un pouvoir

usurpé, Athènes vit renaître ses troubles. Ils furent d'abord concentrés dans son territoire ; mais bientôt son activité, son commerce, son desir d'étendre et de faire sentir sa supériorité, lui attirèrent de nombreux et de puissans ennemis, qui ne manquèrent pas de mettre à profit ses dissensions. Dès-lors le gouvernement ne présenta plus qu'un cercle vicieux d'intrigues populaires, d'assemblées tumultueuses, de lois contradictoires, de jugemens injustes. Ce fut la peur de lui-même qui lui fit imaginer l'ostracisme : comme si le citoyen puissant, dont il payoit les services par l'exil, ne devoit pas être à l'instant même remplacé par un citoyen plus ambitieux peut-être, qui bientôt seroit supplanté par un autre. A la tête des victimes de la frénésie de la populace, on trouvera Miltiade, le vainqueur de Marathon, mourant en prison, pour avoir levé le siége de Paros ; Thémistocle, chassé par ceux qu'il avoit forcés de vaincre à Salamine ; Aristide, banni par un paysan qui ne le connoît point, mais qui s'ennuie de l'entendre tou-

jours appeler *le Juste*. On trouvera le vertueux Phocion, qu'en n'avoient pu séduire, pendant soixante ans, les présens de Philippe, d'Alexandre, d'Antipater, condamné à mort à l'âge de quatre-vingts ans, par ce peuple qu'il avoit toujours servi, soit par son éloquence, soit par son courage, qui peu de temps après reconnoît son innocence, lui érige une statue, et fait mourir son accusateur. Enfin, on trouvera Socrate, condamné à mort pour avoir annoncé au peuple une sagesse que le peuple ne pouvoit pas comprendre; Socrate, celui de tous les hommes qui, appuyé sur la religion naturelle, a le premier et le plus approché de la religion révélée; lui, dont les grandes pensées nous ont été conservées par son disciple Platon; lui, dont toute la conduite et toute la doctrine ont fourni à un célèbre philosophe moderne cette phrase que la vérité lui arrachoit : *Si la vie et la mort de Socrate sont celles d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont celles d'un Dieu.*

Je vous exhorte à relire plusieurs fois tout

ce que l'histoire nous a conservé sur ce philosophe célèbre. Sa vie et sa mort donnent de grandes instructions. Cet homme étonnant n'a rien écrit; mais son disciple Platon a recueilli tout ce qu'il avoit appris sous un tel maître.

Socrate s'étoit dévoué à former la jeunesse : c'étoit un premier service qu'il rendoit à sa patrie, et qui devoit exciter la reconnoissance publique. Il falloit que son caractère et sa manière d'enseigner l'appelassent à cette pénible fonction; car il devint l'ami de tous ses disciples : tous lui vouèrent un attachement qui le suivit au tombeau.

Il leur expliquoit, il leur inspiroit les grands et vrais principes qui attachent l'homme à la religion, et le citoyen au gouvernement. Il leur prouvoit que le bonheur de la société étoit établi sur ces deux bases de l'ordre public. Ce n'étoit point par des sophismes étudiés, par une aride compilation d'argumens scholastiques qu'il leur démontroit ces vérités : c'étoit par le développement de ces vérités mêmes, par leur

rapport avec le droit naturel, avec les trois devoirs de l'homme, cette source de toute vertu, de toute sagesse humaine.

La sublime simplicité de ses leçons lui suscita la haine de cette philosophie fausse et intolérante, qui par-tout a toujours été la même. Les sophistes qu'il avoit décrédités se soulevèrent contre lui : on l'accusa de mal parler des dieux, et de corrompre la jeunesse. Sa défense fut simple comme la vérité, noble comme l'innocence. On voulut le faire échapper de la prison; ses amis lui en avoient assuré les moyens : il dédaigna d'y avoir recours, et il enrichit à jamais l'humanité des derniers momens de sa vie.

Il les consacra à entretenir ses disciples sur l'immortalité de l'ame. C'est le sujet du dialogue de Platon, intitulé le *Phédon*. Il faut lire ce dialogue entier avec le respect dû aux dernières paroles de la vertu persécutée, et aux éternelles vérités jusques auxquelles un sage s'est élevé par le seul effort de la raison. L'incrédulité, qui auroit bien voulu rejeter sur la religion

chrétienne le dogme de l'immortalité de l'ame et d'un jugement à venir, a frémi de retrouver ce même dogme dans les leçons de Socrate, d'y retrouver un séjour éternel de peines ou de bonheur, et un séjour mitoyen où les foiblesses de l'humanité se purifioient pendant un certain temps.

La mort de Socrate ouvrit les yeux sur sa condamnation : ses accusateurs furent jugés et punis ; des honneurs publics furent rendus à sa mémoire ; et ce peuple, qui avoit eu soif de son sang, ne se pardonna jamais le crime qu'on lui avoit fait commettre.

Feuilletez toutes les histoires, parcourez tous les pays, toujours vous verrez cette portion de la société *qu'on appelle peuple*, jouet des intrigues et des factions, ballotée entre l'erreur et le repentir ; et par une inconséquence dont par-tout on trouve les preuves, condamnée à être éternellement l'ennemie du bien et la terreur du mal.

Xénophon, qui vivoit au milieu des abus républicains, avoit pressenti les idées de Montesquieu, lorsqu'il disoit que dans une

république comme Athènes, il ne pouvoit y avoir d'honneur. Car le pire qui pût arriver à un Athénien, étoit d'être convaincu de ressembler au souverain, c'est-à-dire à un peuple lâche, vénal, injuste, jaloux et perfide. Cet historien célèbre, dans un petit ouvrage intitulé *Constitution des Athéniens*, a renfermé en quelques pages toute l'histoire de la démocratie en général, et notamment de celle d'Athènes. Il en résulte que le système du gouvernement de cette république étoit immoral et odieux ; et il en résulte sur-tout que, par sa nature, il ne pouvoit pas ne pas l'être. Xénophon ne le justifie qu'en prouvant que c'étoit pour lui une nécessité, et que sans cela il n'existeroit pas. Il convient positivement que le peuple d'Athènes *poursuit par-tout les gens de bien, et soutient les scélérats.* Il représente plusieurs fois cette affreuse vérité. *Mais*, dit-il, *la multitude ne veut point un bon gouvernement : elle veut être souveraine. Il lui importe fort peu que la législation soit mauvaise : ce qui paroît vicieux dans nos lois, est préci-*

sément ce qui lui assure un pouvoir et une liberté sans bornes..... Si le parti populaire laissoit prospérer les hommes recommandables par leurs vertus, il fortifieroit lui-méme la faction qui lui est opposée.

Quand on a lu et médité ce petit traité de Xénophon (1), fait pour défendre sa patrie accusée par toute la Grèce, on voit le fond de la république d'Athènes; et il faut de la persévérance pour ne pas détourner les yeux.

Cette jalousie haineuse (2), qui, dans Athènes, s'attachoit inévitablement à tout citoyen dont l'Etat avoit tiré de grands services, fut une des causes de la perte de la ré-

(1) Ce traité a été, en 1794, traduit et enrichi de notes instructives, par un homme d'Etat. L'époque de cette traduction, la réputation de l'auteur qui avoit été ministre de Louis XVI au moment de la révolution, attachent un intérêt de plus à un ouvrage rempli, d'ailleurs, d'excellentes vues et des plus grandes leçons.

(2) « Ce fut toujours le destin d'Athènes de ne recon-» noître le mérite des grands hommes qu'elle avoit pro-» duits, qu'après leur mort. » M. Cousin Despréaux, *Hist. de la Grèce*.

publique.

publique. Périclès, accusé devant le peuple, l'entraîna dans une guerre terrible, pour se dispenser de lui rendre compte de sa conduite. Cette guerre du Péloponnèse, qui finit par l'asservissement d'Athènes, fut l'ouvrage d'un seul homme : et cet homme étoit lui-même aux ordres d'une courtisane dont les charmes l'avoient subjugué. Ce fut elle qui persuada à Périclès de faire décider la guerre (1). La célèbre Aspasie, qui avoit vu attachés à son char les plus grands personnages de la république, mit la Grèce en feu pendant près de trente ans, pour rendre son amant nécessaire à sa patrie.

Quand vous voudrez comparer pendant plusieurs siècles les guerres des monarchies et des démocraties, vous en trouverez dans celles-ci beaucoup plus entreprises et conduites par un intérêt particulier. C'est dans les démocraties que les passions

(1) La Grèce, quoique provoquée par l'odieuse tyrannie d'Athènes, hésitoit à se déclarer contr'elle. Mais dès que Périclès eut fait le premier pas, la guerre devint générale, et fut une guerre à mort. Voyez la préface de la traduction que je viens de citer.

s'agitent avec le plus de force, parce qu'elles n'ont pas toujours devant elles une puissance ou réelle ou d'opinion, qui les menace ou les comprime. Appliquez souvent cette réflexion à l'histoire de la Grèce, et surtout à celle de Rome.

Une des époques de l'histoire d'Athènes les plus dignes d'observation, c'est celle connue sous le nom des trente tyrans. Ce peuple indocile et fier, qui ne pouvoit ni se gouverner lui-même, ni souffrir qu'un de ses citoyens le gouvernât, s'affaissa au milieu du feu des discordes civiles. Il se soumit à des étrangers qui le traitèrent comme un animal sauvage qu'il faut toujours tenir fortement enchaîné. Les calamités les plus affreuses, les proscriptions les plus sanglantes, les exécutions les plus cruelles pesèrent pendant long-temps sur cette ville si follement jalouse de sa liberté. Cet exemple étoit, dans l'histoire, la preuve la plus forte du sort terrible qui attend tôt ou tard un peuple enivré de sa souveraineté. Il étoit réservé au dix-huitième siècle d'en donner une preuve plus

forte encore, et d'étonner la postérité, qui doutera peut-être de ce que tant de monumens lui attesteront.

L'histoire d'Athènes présente avec celle du peuple français une ressemblance plus douce à saisir : même légèreté, même goût, même insouciance, même amour du plaisir, mêmes saillies d'esprit. Tous ces traits sont parfaitement rassemblés dans le Voyage d'Anacharsis; c'est un tableau mouvant de l'ancienne Attique : tout y passe devant les yeux; tout s'y succède avec une mobilité, image parfaite de la nation qui est représentée dans ce tableau, et de celle à qui il est offert. Quand on a lu cet ouvrage, on est, pour ainsi dire, devenu Athénien : on ne seroit pas étranger dans Athènes, on s'y reconnoîtroit. Mais cette lecture prenant beaucoup de temps, et ne pouvant être utile qu'autant que l'on connoît déjà le pays, je vous conseillerois de ne l'entreprendre, que lorsque vous auriez étudié l'histoire de Sparte et d'Athènes; lorsque vous auriez lu quelques-unes des vies des Athéniens, de Plutarque; enfin, lorsque

vous auriez vu comment ce peuple étoit presque toujours dominé par les plus intrigans de ses orateurs. Pour remplir ce dernier objet, il faut lire les discours d'Eschyne et de Démosthène. Quand vous songerez que ces discours se prononçoient devant une assemblée composée au moins de six mille personnes, souvent beaucoup plus nombreuse, et que cette assemblée décidoit du sort de l'Etat, vous ne serez plus surpris que cet Etat ait éprouvé tant et de si fortes convulsions; vous serez surpris qu'il n'en ait pas éprouvé davantage, qu'il n'ait pas succombé plus tôt sous les coups qu'il se portoit lui-même; et vous reconnoîtrez qu'il n'en fut redevable qu'à l'adresse prévoyante avec laquelle Solon avoit tempéré, par ses lois, les vices que son autorité ne pouvoit extirper.

Un des plus grands étoit, sans doute, l'empire que l'éloquence donnoit à quiconque vouloit mener le peuple. Le roi de Macédoine, piqué des invectives dont Démosthène l'accabloit dans la tribune, demandoit aux Athéniens de le lui livrer.

L'orateur engagea ses concitoyens à donner plutôt une grosse somme d'argent : le roi prit l'argent dont les Athéniens avoient grand besoin, laissa l'orateur qui perpétuoit leurs intrigues, et fit un bon marché. Cet orateur célèbre étoit un mauvais politique ; il est même très-douteux qu'il fût un citoyen intègre : il se désista d'une accusation, parce que l'accusé lui donna une coupe d'or. Ce n'est pas en faisant tant de bruit que l'on mène bien un Etat.

Aussi le sage Phocion, l'orateur que Démosthène craignoit le plus, faisoit-il une juste critique de la république d'Athènes, lorsqu'il disoit (pressé de consentir à la guerre) : « Je serai d'avis de la faire, quand » les vieillards sauront commander, quand » les jeunes gens sauront obéir, quand les » riches contribueront de leurs biens, les » pauvres de leurs bras ; quand les orateurs » ne brilleront plus aux dépens de la ré- » publique. »

Voilà comme un des plus vertueux Athéniens pensoit de sa patrie. L'intrigue, la jalousie, l'avarice, la corruption d'un

orateur, pouvoient à chaque instant faire naître et adopter des lois contraires au bien public. Dans une démocratie toujours agitée, ou pouvant l'être par quelques factieux, il est impossible que le peuple ne se détermine pas souvent sans ordre, sans justice, sans prudence. C'est ce qui fit qu'à Athènes, où on ne pouvoit arrêter le peuple qui ne vouloit reconnoître aucun frein, on avoit imaginé le *graphéparanomon* pour contenir la fougue de ces démagogues. La même chose s'étoit établie à Thèbes. En vertu de cette loi, l'auteur d'un décret adopté dans l'assemblée du peuple pouvoit être cité devant un tribunal ordinaire, et condamné, si le tribunal jugeoit le décret injuste et nuisible.

Cette loi singulière pouvoit bien pallier quelquefois, mais ne put jamais corriger le vice auquel elle vouloit remédier, parce qu'en fait de législation, toutes les fois qu'on part d'un faux principe, on ne peut remédier à son erreur que par une autre erreur : on ne peut éviter un danger qu'en s'exposant à un autre. Tout factieux, assez

adroit ou assez audacieux pour obtenir du peuple l'acceptation d'un mauvais décret, pouvoit l'être assez pour effrayer le tribunal qui devoit prononcer sur son sort; il avoit même alors un intérêt de plus, puisqu'il y alloit de son état même. Un citoyen honnête, mais peu intrigant, n'osoit proposer un décret utile, mais que l'on eût pu présenter ensuite au peuple comme contraire à ses droits, à sa liberté, même à ses plaisirs. Ainsi, l'effet le plus sûr de cette loi étoit d'exposer la république à ne trouver aucun bon citoyen qui osât proposer un décret rigoureux, mais nécessaire; ou à rencontrer à chaque instant des factieux, déterminés et intéressés à soutenir par la force ce qu'ils avoient obtenu par adresse ou par surprise. Si donc on conserva cette loi à Athènes, ce n'est pas, comme le prétend l'auteur d'Anacharsis, que cette loi fût admirable; c'est, comme le dit Eschyne, que sans elle la démocratie ne pouvoit subsister : aussi fut-elle abolie lors de la dissolution de la république, sous le gouvernement des trente.

La composition de la république d'Athènes est une preuve que les Athéniens sensés reconnoissoient l'impossibilité d'une république trop nombreuse. Platon dit que dès les premiers temps elle fut composée de vingt mille citoyens; elle ne passa presque jamais vingt et un mille. On avoit soin que ce nombre n'éprouvât ni augmentation ni diminution trop sensibles. On remédioit à l'augmentation par l'établissement des colonies; mais elle étoit rare et peu considérable chez un peuple où l'amour contre nature étoit la passion dominante, où les courtisanes avoient presque obtenu un rang politique, où l'éloignement des maris pour leurs femmes légitimes avoit suggéré à Solon l'idée de cette loi si blâmée et si blâmable, qui, en réglant l'accomplissement du devoir conjugal, mécontenta les deux partis. On remédioit à la diminution, en donnant le droit de citoyen aux étrangers et aux affranchis. A Athènes, comme à Rome, vous verrez cette excroissance perpétuelle des affranchis gangrener les plus saines parties de l'Etat. Cette foule d'es-

claves que l'on amenoit sans cesse dans l'Attique, y portèrent des mœurs, une religion, des préjugés étrangers. Corrompus par la servitude, ils corrompoient la liberté. Les belles esclaves, promptement affranchies, épousoient leurs maîtres : Thémistocle étoit fils d'une Carienne; Démosthène, d'une Scythe; Iphicrate et Timothée, d'une Thrace.

En voyant de quels élémens se composoit perpétuellement ce peuple souverain, on peut juger de l'usage qu'il devoit faire de sa souveraineté. Après la bataille de Platée, on abolit la loi de Solon, qui excluoit les pauvres des magistratures. Alors l'extrême démocratie acquit une prépondérance d'autant plus dangereuse, que le petit peuple demeuroit à Athènes, tandis que les propriétaires restoient plus habituellement dans leurs campagnes. Un des plus sinistres effets de cette prépondérance, fut que ces propriétaires n'étant plus les plus forts dans les assemblées, y vinrent moins exactement. La populace y domina : le mal parut si grand, qu'on crut néces-

saire de chercher à l'arrêter. Mais on éprouva encore ce que je viens de vous dire; on partoit d'un faux principe, on aggrava le mal en voulant y remédier. On fixa une rétribution en faveur de ceux qui viendroient aux assemblées. Mais cette rétribution ne pouvoit être que très-modique: insuffisante pour dédommager le propriétaire des frais d'un déplacement, elle fut un appât de plus pour cette populace roi, qui, sans travailler, pouvoit vivre de l'exercice de sa royauté.

Au reste, vous pourrez remarquer que quoique la république d'Athènes fût toujours dans un état de troubles, on n'y retrouve pas ces dissensions héréditaires que la république romaine nourrissoit entre les plébéïens et les patriciens. Les raisons de cette différence vous présenteront une recherche intéressante. Vous les chercherez tant au-dehors qu'au-dedans: au-dehors, parce qu'il faut vous convaincre de bonne heure que la position politique extérieure d'un Etat a une influence nécessaire, et souvent décisive, non seulement

sur ses lois, mais sur l'effet même de ses lois; au-dedans, vous verrez que les Archontes, chefs de la république, ne commandoient point les armées, et qu'ainsi leurs places tentoient moins la cupidité du peuple que le consulat : tandis que les consuls, étant tout-à-la-fois et premiers généraux et premiers magistrats, sortoient trop fortement de l'égalité républicaine, et blessoient même la bonne politique. Vous verrez que les sénateurs romains étoient à vie, que ceux d'Athènes étoient annuels; qu'à Athènes les familles patriciennes n'eurent jamais ces énormes fortunes dont on vit à Rome des exemples si scandaleux, depuis que le gouvernement des provinces fut devenu une mine d'or, que chaque proconsul exploitoit à son tour.

J'ai dit dans cette Lettre, en parlant du peuple d'Athènes, que ce fut la peur de lui-même qui lui fit imaginer, ou, si l'on veut, adopter l'ostracisme. Il lui fut proposé par un ambitieux qui vouloit l'asservir. Le faux enthousiasme de la liberté alla jusqu'à faire un crime à un citoyen d'être

trop utile à sa patrie. Milet, Argos, Mégare, Syracuse (1), furent atteintes du même délire, et peu d'Etats furent aussi fréquemment en proie à la tyrannie. Vous trouverez quelques auteurs qui ont pris la défense de cette loi. Elle exigeoit, disent-ils, le concours de six mille citoyens. Or, dans un Etat d'environ vingt mille citoyens, celui qui en blesse ou en alarme six mille, est ou trop dangereux, ou trop puissant. L'application de cette loi n'étoit point une convulsion politique, mais le moyen d'en prévenir une. L'ostracisme n'eût pas été assez fort pour punir la dictature de César ou de Sylla; mais il les eût éloignés avant qu'ils fussent dictateurs. Voilà ce que l'on peut alléguer de mieux, en faveur de cette loi.

Mais d'abord un jugement rendu par six mille hommes, ne sera presque jamais celui de la raison et de la justice, sur-tout quand il faut statuer, non pas sur l'exis-

(1) A Syracuse il s'appeloit *pétalisme*, parce que le nom du condamné s'écrivoit sur une feuille d'olivier.

tence matérielle d'un simple fait, mais sur les causes, les conséquences, les présomptions d'une multitude de faits, dont chacun isolément peut être facile à saisir, mais qui tous ensemble sont difficiles à combiner. Or, lorsqu'un citoyen étoit condamné par l'ostracisme, c'étoit sur l'ensemble de toute sa vie politique. Certes le paysan qui s'adresse à Aristide, sans le connoître, pour le prier d'écrire lui-même son nom sur la coquille de proscription, étoit loin de savoir, et encore plus de pouvoir juger toutes les grandes actions de celui dont l'équité l'*ennuyoit*. D'ailleurs, ces actions même pouvoient être des motifs de condamnation. On vit plusieurs jugemens uniquement fondés sur de trop grands services rendus à l'Etat (1). Enfin, on ne peut pas dire que l'ostracisme eût éloigné César ou Sylla avant qu'ils fussent dictateurs. César, vainqueur des Gaules, Sylla et Pompée, vainqueurs de l'Asie, revenant à

(1) Dans la première édition, je m'étois trompé en disant que l'ostracisme emportoit la confiscation. Ce jugement n'entraînoit point la perte des biens.

Rome avec des troupes qui leur étoient dévouées, ou n'auroient pas laissé tenir une pareille assemblée, ou en auroient dicté les décisions. Au reste, il est possible que l'exécution de cette loi fût plus praticable à Athènes qu'à Rome. La première étoit une puissance maritime, presque insulaire: la majeure partie de ses forces militaires consistoit dans sa marine, ne s'éloignoit que momentanément de la capitale, et y tenoit toujours par toutes sortes de liens et de rapports. Rome étoit une puissance continentale, obligée d'entretenir habituellement, à de grandes distances, des troupes nombreuses, aguerries, que leurs généraux pouvoient aisément s'attacher, et dont quelques-unes même ne connoissoient qu'eux. A la bataille de Pharsale, ce furent des Bataves qui fixèrent la victoire sous les drapeaux de César. Ces Bataves auroient été insensibles à la voix d'un orateur dans le *Forum*; mais ils obéissoient avec enthousiasme à celle du héros qui leur avoit appris à vaincre.

Ce que l'on peut dire contre la loi de

l'ostracisme, se réduit à un mot. Tout gouvernement qui n'a pas en lui-même, et dans sa force légale, les moyens de prévenir ou de punir un grand coupable, est un gouvernement vicieux. Or, je ne puis appeler force légale un acte prétendu juridique, qui ne peut exister que par le concours de six mille volontés.

J'observerai d'ailleurs que, par le fait de l'ostracisme, ce grand coupable, déclaré tel, pouvoit offrir ses services aux ennemis de l'Etat, leur en révéler la force ou la foiblesse, et le perdre pour se venger. Si Thémistocle, fier et ulcéré comme Coriolan, mais plus généreux que lui, n'eût pas mieux aimé mourir que d'accepter les offres du grand roi, il auroit fait contre Athènes, avec les Perses, ce que celui-ci fit contre Rome avec les Volsques : et se seroit-il trouvé une Véturie ?

LETTRE IX.

De Lycurgue, et de l'Histoire de Sparte.

Lorsqu'en sortant de l'histoire d'Athènes, on passe à celle de Sparte, on croit avoir changé d'hémisphère ; on ne peut se persuader que ces deux peuples fussent voisins, parlassent la même langue, et fussent compris sous un même nom collectif. Ce n'est plus le même tableau, la scène a changé : là, tout étoit grâce, légèreté, vivacité, enthousiasme ; ici, c'est toute l'âpreté de la première nature. C'est bien plus encore : c'est la nature armée contre elle-même, privée de ses affections les plus douces.

Le chef-d'œuvre de la législation est d'attacher le citoyen à sa famille, pour l'attacher à l'Etat. Lycurgue partit d'un point tout opposé : l'Etat étoit la seule famille ; il ne vouloit pas qu'il y en eût d'autre. Les enfans n'appartenoient qu'à l'Etat ;

l'Etat; mais l'Etat, propriétaire barbare, violoit les droits de la nature, dont il usurpoit l'autorité. Il prononçoit despotiquement sur le plus ou moins de force à venir dans l'enfant qui naissoit, et le faisoit périr, si dans ses futiles conjectures il lui trouvoit une complexion foible. Il enlevoit la femme stérile à l'époux qui n'avoit pas d'enfans, et la prêtoit momentanément à celui qu'il choisissoit pour la rendre féconde. Un voisin, père de plusieurs enfans, étoit constitutionnellement condamné à l'adultère, parce que sa postérité promettoit à la république de vigoureux défenseurs. Les femmes n'étoient point regardées comme une moitié du genre humain, destinée aux douceurs de la société. A Sparte, elles n'étoient regardées que comme des êtres machines, nécessaires à la reproduction de l'espèce humaine; et il faut convenir que, dans ce sens, Lycurgue avoit parfaitement saisi ce qui pouvoit frapper à son but. Pour enlever aux femmes l'empire des sens, il leur ôtoit la faculté d'agir sur l'imagina-

tion : il ôtoit, comme dit Montesquieu, la pudeur à la chasteté. Dans les assemblées, dans les fêtes publiques, les jeunes filles étoient obligées de danser, ou de lutter absolument nues. L'œil féroce du Spartiate dédaignoit de s'arrêter sur celles qu'il avoit vues dans l'état même des animaux, et sa fierté ne lui permettoit pas de soupirer aux pieds d'un objet que la loi traitoit avec tant de mépris.

Ce mépris paroissoit même jusque dans les précautions auxquelles la loi avoit assujetti l'usage du mariage. Elle en faisoit un commerce clandestin; et celui qui étoit découvert en allant passer la nuit auprès de sa femme, étoit puni comme le voleur mal-adroit. Ce rapprochement entre deux actes, dont l'un doit être protégé, l'autre puni par la société, étoit un étrange renversement de toutes les idées de propriété. Mais c'est que cette loi sacrée de la propriété, une des bases de toute constitution, n'entroit point dans la constitution de Lacédémone.

Aussi avoit-elle admis le partage égal

des terres. Et cependant, quoique le nombre des citoyens fût fixé sur le nombre même des terres partagées; quoique l'achat et la vente de ces terres fussent défendus; quoique les guerres, l'établissement des colonies, l'exposition et la destruction des enfans, concourussent à conserver cette égalité, elle ne put se soutenir : il fallut perpétuellement travailler à la rétablir, c'est-à-dire, tenter de substituer ce prétendu niveau à celui de la nature. Toutes les fois qu'on voulut déranger celui-ci, on occasionna les plus violentes commotions.

S'il y avoit un moyen de réaliser cette chimère du partage égal des terres, c'est celui qu'avoit pris Lycurgue. A la plus grande liberté, il avoit attaché le plus terrible esclavage; et le citoyen de Sparte étoit le tyran des ilotes. Dans la ville, ces ilotes exerçoient les professions de nécessité absolue (1); dans la campagne, ils étoient seuls cultivateurs. C'étoit cepen-

(1) La loi ne toléroit aucuns métiers, que ceux de nécessité absolue; et la qualité des outils étoit même scrupuleusement désignée.

dant cette intéressante portion de l'humanité, sur laquelle la loi avoit étendu un sceptre de fer; c'étoit elle qu'elle ordonnoit d'enivrer, pour montrer aux Spartiates combien l'homme est abruti dans l'état d'ivresse. A des temps marqués, les ilotes étoient, même sans avoir commis aucune faute, obligés de recevoir un certain nombre de coups, de peur qu'ils n'oubliassent qu'ils étoient esclaves.

Enfin, pour légaliser une barbarie dont on voudroit douter si elle n'étoit attestée par tous les historiens, la *Cryptie*, dans la crainte de laisser leur population se multiplier, autorisoit à les chasser comme des bêtes fauves que l'on tue à l'affût. En vertu de cette loi, et par conséquent au nom et sous la protection d'un gouvernement qui reposoit, dit-on, sur la liberté, les jeunes Spartiates alloient se cacher dans la campagne, tuoient les ilotes qu'ils pouvoient surprendre, et choisissoient surtout ceux qui, dans leur port, dans leur figure, avoient quelque chose de noble, parce que ces avantages naturels ne conve-

noient pas à des esclaves, et auroient pu se perpétuer dans leur postérité. Ces guet-apens civiques étoient réservés pour les plaisirs des jeunes gens dont les forces commençoient à se développer.

Cet affreux abus du pouvoir, ce terrible oubli de la nature, indiquoit une législation qui avoit également méconnu les devoirs de l'un et de l'autre. Aussi ne fut-ce point un peuple que Lycurgue institua. Il n'y a point de peuple par-tout où le droit naturel n'est pas la base du droit positif; où l'enfant qui vient au monde, n'est pas aussi, et plus expressément encore, sous la protection de la loi, que l'octogénaire le plus près de sa fin; où le citoyen qui commence à atteindre l'âge de raison, peut être condamné à ne jamais connoître son père, en le voyant tous les jours.

Ce que Lycurgue institua, fut une espèce d'ordre monastique (1). Cet ordre se re-

(1) « Ce que les pieux instituteurs de nos monastères » firent pour procurer à leurs disciples la jouissance d'une » félicité céleste, malgré les périls dont est semée la route » qui y conduit, Lycurgue l'entreprit pour procurer à ses

crutoit tous les ans par des novices qui n'appartenoient qu'à l'ordre en général, et non à chacun des individus qui le composoient. Dans cet ordre, le nom *famille* étoit inconnu. L'ordre seul possédoit tout : ses membres n'étoient qu'usufruitiers. Lycurgue en avoit si bien banni toute idée de propriété, que vous venez de voir qu'il ne la toléroit même pas dans le mariage. La femme n'étoit exactement qu'une ferme donnée, avec réserve de casser le bail, et pouvoir d'en transférer l'usufruit à d'autres. Le réfectoire national où chacun venoit à une heure fixe prendre la même nourriture, ne présente à l'esprit que l'image d'un peuple cloîtré.

Mais dans les cloîtres si chaque membre est assujetti aux lois particulières de l'ordre, l'ordre est lui-même assujetti, d'un côté, aux lois religieuses de l'église; de

---

» concitoyens la jouissance de leur patrie, au milieu des sé-
» ditions des peuples voisins. » M. Cousin Despréaux, *Hist. de la Grèce.* En effet, il y a dans la législation de Lycurgue beaucoup d'articles qui seroient bien mieux placés dans la règle des anciens Chartreux.

l'autre, aux lois civiles de l'Etat. Dans l'ordre spartiate, cet ordre étoit gouvernement, il étoit souverain, il étoit peuple, il étoit tout. Ses singulières institutions ne pouvoient être tolérables que par leur ensemble. Dès qu'une seule s'affoiblissoit, toutes les autres étoient en danger, parce qu'il n'y avoit point de force légale qui pût la rétablir. On ne pouvoit y parvenir que par une secousse. Toutes les fois qu'on voulut revenir à une loi ancienne, il fallut courir les risques d'une révolution. C'est dans une de ces révolutions que Lysandre fut banni, et que le roi Agis fut jugé et condamné.

Ce n'étoit donc pas, ainsi que je le disois tout-à-l'heure, un peuple que Lycurgue institua. Car un peuple bien constitué, corrige, entretient ou modifie ses lois par la force de ses lois mêmes.

Lycurgue voulut faire une armée, et il en fit une. Il fit une milice monastique, qui fut long-temps invincible; et cela devoit être; elle ne connoissoit que l'Etat. Toutes les affections étoient concentrées en lui; et

l'infamie attachée à quiconque ne l'avoit pas bien servi, agissoit tellement sur l'imagination, qu'elle étouffoit tout autre sentiment, même celui de l'amour maternel. On connoît ces mots célèbres d'une mère spartiate, en donnant à son fils le bouclier qu'il devoit porter au combat : *Aut cum hoc, aut super hoc.*

Long-temps avant Lycurgue, les Lacédémoniens avoient déjà un gouvernement, des rois, un sénat : ils étoient déjà nation, mais nation moitié barbare, moitié corrompue. Appelé pour les réformer, Lycurgue ne vit que la corruption; toutes ses idées se portèrent sur elle; il ne craignit qu'elle; il ne prit de précautions que contre elle. Frappé d'une vérité qu'il n'envisagea que sous un seul rapport, il en outra les conséquences justes, ou en tira de fausses. Cette vérité générale est, que plus une nation se civilise, plus elle est portée à la corruption; mais en même temps elle est inséparable de celle-ci, que la corruption d'une nation civilisée se corrige ou se modifie par d'autres moyens que celle d'une

nation barbare. Lycurgue ne connoissant pas, ne soupçonnant même pas cette seconde vérité, n'imagina rien de mieux, pour diminuer la corruption, que d'augmenter la barbarie. Sans cesse il semble regretter que le peuple, auquel il donnoit des lois, eût déjà quelques idées de civilisation. Il auroit voulu les lui ôter, et faire rétrograder la société. C'est, je crois, le seul législateur qui jamais ait pris une route aussi extraordinaire (1). Les lois sont destinées à régler les relations de peuple à peuple, de citoyen à citoyen. Lycurgue proscrivit les premières; sa *Xénélasie* est le mot d'ordre d'un détachement placé au milieu d'une armée ennemie. Il s'efforça de diminuer, d'annuller les autres; et, pour y parvenir, il osa attenter aux re-

(1) J'excepte les législateurs terroristes, qui vouloient, à travers une mer de sang, ramener la France à la barbarie. Il paroît d'abord étonnant qu'il puisse y avoir quelque rapprochement entre cette horde de monstres et un homme qui, pendant toute sa vie, a constamment aimé, prêché, pratiqué la vertu. Mais cela prouve combien sont dangereux les écarts de l'esprit, puisqu'en les suivant un cœur droit, peut se trouver sur la même route que le crime.

lations de famille, et les dénaturer. Si ce n'est pas là la sombre méditation d'un solitaire qui veut établir un ordre sur le Mont-Carmel, c'est au moins celle d'un chef de peuplade qui, dans le nord de l'Amérique, veut donner des lois à des Indiens destinés à rester sauvages; mais ce n'est assurément pas la conception politique du législateur d'une société civilisée.

Je crois bien qu'en établissant son code de lois sur des bases aussi anti-naturelles, il voulut isoler les Spartiates au milieu des Grecs. Il voulut que leurs institutions, étant sans cesse en contradiction avec celles des autres peuples, éloignassent toute communication avec ceux-ci. Les moyens qu'il prit étoient sûrs, et ne pouvoient manquer de produire leur effet; mais cet effet ne pouvoit subsister qu'autant que les communications des Lacédémoniens avec les autres Grecs seroient rares et peu intéressantes. Aussi, dès que les Spartiates eurent commencé à se mêler des affaires de la Grèce, leurs institutions perdirent leur force. On demandera peut-être pourquoi

ils se sont mêlés dans ces intérêts? Alors je demanderai comment Lycurgue avoit pu penser qu'ils ne s'y mêleroient pas? Il créoit un peuple guerrier : et ce peuple n'auroit pas fait usage de sa puissance guerrière! C'étoit mal juger l'avenir : c'étoit vouloir ce qui n'étoit pas possible. Au contraire, Sparte, toute militaire, ne pouvoit prendre part aux affaires publiques de la Grèce, que pour y jouer un premier rôle. Or, dès l'instant qu'elle y acquéroit de la supériorité, elle étoit exposée à toutes les chances de corruption auxquelles s'abandonne un peuple qui domine sur un autre peuple. Les héros des Thermopyles, s'ils fussent revenus de leur glorieuse entreprise, auroient pu se contenter de la portion de terre que la loi leur assignoit. Mais le Spartiate qui avoit commandé en vainqueur et en maître dans Athènes, dans Thèbes ou dans toute autre ville, ne pouvoit revenir qu'à regret dans le champ qui ne suffisoit plus à ses desirs, ne pouvoit se contenter du repas public, où la place, la nourriture, le maintien, la conversation

étoient rigoureusement spécifiés par la loi. La loi le ramenoit toujours à l'égalité : la nature et les circonstances l'en éloignoient sans cesse. Dans ce combat journalier, tout, avec le temps, devoit être à l'avantage de cette *invincible nature qui reprend toujours son empire*. Les lois, par leur rigueur même, tomboient en désuétude. Toute loi qui n'est pas exécutée, est nécessairement méprisée. Or, une loi méprisée n'est plus une loi. Il n'y eut donc plus à Sparte de lois dans l'Etat; alors les vicieux principes que ces lois avoient comprimés, se réunirent aux principes vicieux sur lesquels ces lois avoient été établies. Les lois changèrent, au moins par le fait, et sans être abrogées : les mœurs publiques restèrent en apparence les mêmes, mais les mœurs privées se corrompirent; ou plutôt les lois se trouvèrent perpétuellement en contradiction avec les mœurs, c'est-à-dire, que l'Etat fut toujours au milieu ou auprès des révolutions.

Il étoit difficile que cela fût autrement, dans un gouvernement où tous les pouvoirs paroissoient avoir été constitués pour être

ennemis les uns des autres. C'étoit à force de méfiance et de jalousie que l'on avoit cru établir l'harmonie. Ainsi on avoit divisé l'autorité royale pour être plus en garde contr'elle. Mais comme il faut toujours placer quelque part un pouvoir final, la véritable puissance suprême fut donnée aux Éphores. A la vérité, ils ne pouvoient sortir de Sparte : ils ne commandoient ni flottes, ni armées; mais ils suppléoient arbitrairement au silence des lois; mais ils avoient droit de vie et de mort; mais on ne pouvoit appeler de leur tribunal; mais ils avoient le privilége de ne jamais rendre compte de leur gestion. Aussi, quoiqu'ils fussent électifs annuels, ne tardèrent-ils pas à être plus forts que le sénat, qui cependant étoit à vie, et composé de vingt-huit sexagénaires. Ils lui enlevèrent peu-à-peu toutes les affaires politiques, et ne lui laissèrent que les civiles; et vous verrez, à la fin de cette Lettre, comment ils amenèrent successivement la ruine de la constitution.

Le desir de se soustraire à l'autorité des

cinq éphores, engageoit perpétuellement les rois à chercher, à faire naître des occasions de guerre, parce qu'alors ils étoient maîtres; mais la jalousie des éphores poursuivit jusque dans les camps l'autorité royale. Des assesseurs furent nommés pour accompagner les rois à l'armée, et devoient être consultés sur tout. Il en résulta qu'il n'y eut plus ni accord, ni secret, ni promptitude dans les opérations.

Ignorant par principe, vicieux par habitude, orgueilleux par éducation, le Spartiate devint la nation la plus horriblement corrompue. Cet amour que la nature réprouve, y régna avec une frénésie, une recherche, une publicité révoltantes. La dissolution devint extrême. Xénophon dit que lorsque les Spartiates vinrent piller l'île de Corcyre, les troupes étoient si voluptueuses, qu'elles ne vouloient plus boire que des vins parfumés.

La moralité nationale tomba bientôt au niveau des mœurs particulières. A la mort d'Agis, Agésilas, son frère, demanda et obtint la couronne, en soutenant que Léo-

thycidas n'étoit pas fils d'Agis, mais le fruit du commerce que sa mère avoit eu avec Alcibiade. En vain le jeune prince réclama les lois du mariage, qui lui garantissoient son état : un acte scandaleux proclama son illégitimité, et le déclara inhabile à régner. La Grèce entière accusoit les Spartiates de n'avoir ni autels, ni foi ; de violer perpétuellement leurs traités. Par une infâme trahison, ils s'emparèrent en pleine paix de la citadelle de Thèbes. Lysandre qui, à la tête de leurs armées, porta dans Athènes, et dans d'autres villes grecques, la terreur et la mort, répétoit sans cesse qu'on trompe les enfans avec des joujoux, et les hommes avec des sermens. Dans la paix d'Antalcidas, ils n'eurent pas honte de sacrifier les Grecs d'Asie, qui avoient eu trop de confiance en eux ; puis abusant de la supériorité que cette paix leur avoit donnée, ils voulurent punir les Etats de la Grèce qui avoient osé leur résister. Les Mantinéens furent chassés de leur ville, et obligés de se disperser dans quelques villages. Les Philiasiens n'échappèrent à la destruction, qu'en se soumet-

tant à tout ce qu'on exigea d'eux. Les Olynthiens se virent enlever la moitié de leurs possessions. On croit lire l'invasion d'Attila, celle des Vandales ou des premiers Normands. Au moins ceux-ci venoient, des extrémités de l'Europe, s'établir à main armée dans des pays avec lesquels ils n'avoient aucune relation : les Spartiates prenoient le territoire, les propriétés, les richesses de leurs alliés, de leurs amis, de leurs frères. A la vérité, c'étoit toujours pour le plus grand bien de la Grèce, pour prévenir ou apaiser les dissensions, pour établir un gouvernement favorable à la liberté. Mais sous ce pretexte, ils avoient enchaîné Athènes sous la domination des trente tyrans : ils y avoient fait massacrer trois mille citoyens en un seul jour; ils ne vouloient pas que la Grèce donnât asile à ceux qu'ils avoient proscrits. Ils imposoient une amende de cinq talens à toute ville grecque qui oseroit refuser de leur livrer les réfugiés. La jalousie, la haine, la vengeance, la cruauté, devinrent la politique, ou plutôt les passions de l'Etat; le

bien

bien public se composa des vices qu'il auroit fallu extirper de l'ame des particuliers. Et on ne peut calculer jusqu'où se fût portée la tyrannie de Lacédémone, si Epaminondas ne lui eût ôté l'empire qu'elle s'arrogeoit sur la Grèce.

Quiconque outrage l'humanité, au fond de son cœur méprise aussi la religion, lors même qu'il lui rend quelques hommages extérieurs. Les Spartiates offroient des sacrifices, et voloient dans les temples : ils pillèrent le territoire sacré de l'Elide, qui étoit réputé inviolable ; ils enlevèrent les vases d'or et d'argent à Eleusis ; ils mirent le feu au bois sacré de Junon d'Argos, et y brûlèrent vifs les supplians qui s'y étoient réfugiés. Tous ces traits indignèrent la Grèce entière : ils furent déclarés inhabiles à assister, par leurs députés, à l'assemblée des états-généraux, et leur nom fut effacé de la confédération amphycthyonique.

Non contens de ces vexations et de ces pillages, les lâches descendans des vainqueurs de Xerxès trahissoient la Grèce

pour traiter avec les Perses et en tirer de l'argent. Alexandre dit, dans son manifeste contre Darius : *Vous avez envoyé dans la Grèce des émissaires chargés d'or et d'argent; aucun Etat n'a voulu recevoir votre argent, excepté les seuls Lacédémoniens.* En effet, pendant la guerre du Péloponèse, ils reçurent de la Perse plus de vingt-deux millions ; ce fut avec cet argent que Lysandre doubla la paye des matelots et des soldats. Athènes, obligée par-là d'en faire autant, fut épuisée et vaincue.

Alors ces établissemens monastiques, qui contredisoient, ou la liberté politique, ou la société naturelle, furent méprisés ou dénaturés. Ce peuple de propriétaires égaux ne fut plus composé que de créanciers et de débiteurs ; les premiers d'autant plus exigeans, que les seconds étoient plus insolvables. Plutarque dit que sous le règne du dernier Agis, il n'y avoit plus à Sparte que cent possesseurs de terre. Ces repas publics, où tout devoit être puérilement réglé, devinrent le théâtre d'une excessive somptuosité. Tel fut et tel devoit être le

sort d'une institution contraire à la première société naturelle, celle de la famille. Chez les peuples les plus sauvages, la nature met le père de famille à la tête de sa maison et de sa table; mais, comme je vous l'ai dit, Lycurgue ne vouloit point qu'il y eût de famille.

Qu'en arriva-t-il? Que, dès que les Spartiates eurent brisé le lien factice que Lycurgue leur avoit forgé, ne trouvant plus autour d'eux aucuns liens naturels, ils passèrent tout-à-coup de l'état sauvage à celui de corruption; et une nation qui arrive à ce second état, sans autre gradation que le premier, conserve les vices d'un peuple sauvage, prend ceux d'un peuple civilisé, et ne connoît aucune de leurs vertus.

C'est ce qui fait que le tableau de la dissolution de la république de Sparte présente un des spectacles les plus instructifs de l'histoire. C'est là que l'on apprend à juger tout monstrueux gouvernement, qui veut dépouiller l'homme des douces et fécondes affections de la nature, pour leur substituer de prétendues vertus sèches et

stériles; qui va chercher hors de l'homme les moyens de réunir l'homme en société. Je vous exhorte à disséquer avec attention ce cadavre républicain, devenu enfin la victime des poisons qui composoient sa substance. Cléomène fait égorger en plein jour les cinq éphores, brise leur tribunal, s'empare du gouvernement, fait périr le dernier roi. Lui-même, attaqué et vaincu par Antipater et Antigone, fuit en Egypte, où il trouve la fin et la peine de ses crimes. Ecorché comme une bête féroce, il est mis aux fourches patibulaires d'Alexandrie.

Si la république spartiate est encore une société réellement morale et politique, la fuite et le supplice de son tyran vont terminer ses révolutions, et la rendre à un gouvernement sage; mais si ses révolutions sont en elle, si c'est là le fruit qu'elle est toujours destinée à reproduire, peu importe par qui ce fruit soit momentanément cueilli : il renaîtra sous la main même qui l'arrache. A la mort de Cléomène, les Spartiates mettent leur royauté à l'enchère. Dans la crainte de ne pas trouver un être

assez vil pour accepter le dépôt de l'autorité qu'ils vouloient lui confier, ils avilissent le dépôt même. Et en effet, il faut être vil pour acheter un peuple qui veut se vendre. Cet être fut tel qu'on pouvoit l'attendre. Un aventurier prit à forfait cette prétendue monarchie, et la fit valoir de manière à retirer promptement ses fonds. Par un jeu de la fortune qui semble renfermer une grande leçon, cet aventurier s'appeloit Lycurgue. Après lui, Méchanidas prit son marché, et fit place au fameux Nabis, le plus effroyable tyran qui ait existé *jusqu'à nos jours*. Sous son règne, les Spartiates disparurent entièrement de la Laconie : il les extermina tous, et remplaça cette race dorique par une colonie des malfaiteurs de toutes les nations. Il fut le *Robespierre* de Lacédémone : il apprit à son féroce plagiaire comment on gouverne une république en révolution, et, comme lui, fut assassiné par des brigands dont il avoit fait des citoyens. La ligue achéenne chassa une partie de cette horde de scélérats; et la ville de Sparte, réduite à sa seule cité sous la do-

mination romaine, conserve encore aujourd'hui, dans le caractère de ses habitans, les traces de l'affreuse population qui extermina et remplaça une nation sanguinaire et corrompue.

Enfin, pour bien fixer vos idées sur cette nation, pour bien connoître de quoi elle étoit composée, et comment elle se forma, mettez à côté du tableau dont je viens de vous offrir une esquisse trop horriblement intéressante, celui de la formation même de cette nation, des causes, des effets, de la durée de sa puissance.

La Laconie, habitée d'abord par des Achéens, étoit un Etat tranquille; ils sont chassés par les montagnards de la Doride et d'Æta. Ces peuplades sauvages sont les élémens de la république de Sparte. Les habitans d'Hélos, subjugués ainsi que d'autres cantons, sont condamnés au plus affreux esclavage; et sous le nom d'ilotes, une servitude tout-à-la-fois publique et individuelle, écrase tout ce qui n'est pas de race dorique. Des maîtres cruels ne peuvent être long-temps paisibles, ni entre

eux, ni vis-à-vis de leurs voisins. Lycurgue croit avoir trouvé le moyen de maintenir la tranquillité au dedans, et de se mettre en défense contre les ennemis du dehors. Mais du vivant même de Charilaüs, dont il avoit été tuteur, l'injustice nationale se montre telle qu'elle étoit en descendant des rochers de la Doride. Le peuple que Lycurgue avoit voulu rendre inattaquable, attaque ses voisins, pour ne pas s'attaquer lui-même. Il fait la guerre aux Argiens, aux Achéens, à tous les Grecs; il use avec férocité des victoires qu'il doit souvent à la perfidie. L'approche d'un danger qui le menace autant que les autres Grecs, le rappelle à ses institutions; et un de ses rois se sacrifie avec trois cents guerriers pour défendre la patrie. Mais bientôt ces mêmes Spartiates voient plus d'avantage à désunir et affoiblir la Grèce, qu'à maintenir sa force fédérative; ils se prêtent à la politique de la Perse, qui profite de leur cupidité et de leur ambition, en satisfaisant l'une, et laissant à l'autre les moyens de se satisfaire.

L'abus du pouvoir donne la soif des richesses, parce qu'elles servent à augmenter le pouvoir même. Le sol ingrat de la Laconie trompoit l'avidité de ces propriétaires, entre lesquels la chimérique égalité des terres n'avoit pas passé trois générations. La conquête de la Messénie fut mise au rang des volontés nationales. L'injustice agressive d'un peuple guerrier échoua long-temps devant la juste et patiente défense d'un peuple cultivateur; mais le peuple guerrier connoissoit déjà l'art et le prix de la corruption. Une trahison lui livre ses ennemis. Les Messéniens, réduits en esclavage, obligés d'apporter à Sparte la moitié du produit de leurs terres ou de leur industrie, assujettis en outre à un service militaire, donnent à Lacédémone une force qui la met au-dessus des plus grandes villes de la Grèce. Ce n'étoit donc pas dans son gouvernement, ce n'étoit pas en elle-même qu'étoit sa véritable grandeur, mais dans l'importante conquête entreprise par iniquité et consommée par trahison. Après la bataille de Leuctres, Epaminondas lui enlève la Mes-

sénie : à l'instant cette grandeur factice décline et tombe. Elle avoit gardé la Messénie près de trois cents ans.

Cette guerre de Messénie offre beaucoup de traits nationaux, qui montrent dans le jour le plus vrai ce qu'étoit le peuple de Lycurgue. Je dis le peuple de Lycurgue; car, à cette époque, comme je vous l'ai observé, sa force extérieure étoit, à peu de chose près, la même que du temps de son législateur. Je vais vous indiquer quelques-uns de ces traits. Etudiez chacun d'eux dans toutes les histoires de la Grèce, notamment dans celle de M. Cousin Despréaux, et dans l'Histoire universelle; et en voyant que dès-lors le peuple de Lycurgue n'avoit ni droit naturel, ni droit des gens, ni moralité publique, vous en conclurez ou qu'il n'en eut jamais, ou qu'il en perdit promptement le souvenir.

L'origine de la guerre fut le massacre d'un jeune Messénien, attiré dans Sparte par la perfidie d'un Spartiate qui l'avoit volé. Remarquez que de deux crimes du Spartiate, il y en avoit au moins un, le vol,

que l'éducation publique lui apprenoit. La patrie qui ne pouvoit punir celui-là, voulut même soutenir l'autre.

Les premières apparences de guerre furent éloignées par une feinte réconciliation. Sparte vouloit avoir le temps de préparer toutes ses forces. Dès qu'elle les a rassemblées, elle exige de chaque soldat le serment de ne quitter les drapeaux qu'après la conquête entière de la Messénie. Voilà le plan de destruction bien établi.

Pour l'exécuter plus sûrement, on ne déclare pas la guerre. En pleine paix, au milieu de la nuit, l'armée entre dans Amphée, y massacre tout, sans distinction d'âge, ni de sexe, jusque dans les temples. Voilà un double forfait, qui est celui de la nation entière.

Ce forfait est puni par une suite de revers sanglans. Le chef de ces assassins désespère souvent de ranimer leur courage. Pour y suppléer, l'Etat imagine la plus basse perfidie. Il choisit cent Spartiates des plus intelligens; il feint de les condamner à mort; ceux-ci ont l'air de s'échapper, et arrivent

comme transfuges au milieu des ennemis; leur espionnage est découvert, et cette nouvelle infamie nationale tourne à la honte de la nation.

On a recours à une autre. Les Arcadiens faisoient partie de l'armée messénienne. On convient avec eux qu'à la première action ils tourneront leurs armes contre leurs alliés; et les malheureux Messéniens, après des prodiges de valeur, sont presque tous pris ou tués. Voilà donc *la vertueuse Sparte*, qui, non contente de troubler la Grèce, la démoralise, en lui faisant connoître l'art et le profit de la trahison.

Aristomènes, chef des Messéniens, digne par ses vertus autant que par sa valeur, de gouverner et de défendre sa patrie, est pris dans un combat, sans connoissance, couvert de blessures. Quel sera le sort de ce héros et de ses frères d'armes? On leur fait subir le supplice réservé aux plus vils criminels : on les précipite tous dans une immense caverne pour y périr, ou de leur chute, ou de faim, entassés les uns sur les

autres. Voilà le droit des gens à Lacédémone.

Par un de ces miracles que la Providence permet quelquefois pour faire rougir le crime et pour sauver la vertu, Aristomènes, au bout de trois jours, se soustrait à une mort inévitable. La rage de ses bourreaux le poursuit même pendant la trève. Il est encore repris par une trahison, et une seconde fois il a le bonheur d'échapper.

Enfin, il falloit que les Lacédémoniennes figurassent aussi dans cette guerre, pour donner une juste idée de la chasteté nationale. Elles se plaignirent de ce que l'absence des maris, et le départ des jeunes gens, à mesure qu'ils étoient en état de porter les armes, les laissoient dans une inaction funeste même pour la patrie, qu'elle privoit de la reproduction d'un grand nombre de citoyens. Elles demandèrent qu'on leur renvoyât pour quelque temps ceux qui, ayant successivement rejoint l'armée, n'étoient pas liés par le premier serment. Cette incroyable pétition, digne d'exercer la plume de Juvénal, fut présentée,

n'étonna personne, et fut accueillie. Tout ce qui n'étoit pas retenu par le serment fut envoyé à Sparte. Beaucoup de femmes, toutes les vierges nubiles devinrent mères; et un décret public créa le nom de *Parthenies*, pour la génération anonyme née de cette infâme promiscuité. Quelque révoltante qu'elle soit, remarquez qu'elle étoit une conséquence directe des lois de Lycurgue sur le mariage, et qu'ainsi c'est à lui qu'elle doit être attribuée.

Au reste, le but politique que l'on s'étoit proposé, ne fut pas même rempli. Ces *Parthenies*, si honteusement créés pour augmenter le nombre des citoyens, devinrent les ennemis de l'Etat dans lequel ils n'avoient aucuns biens à recueillir; ils conjurèrent contre lui, furent découverts et transplantés en Italie.

Je ne crois pas qu'aucun homme sage pût jamais se pardonner à lui-même d'avoir établi une constitution, dans laquelle se trouveroit le motif, ou la justification des actes publics que je viens de citer. Je ne dis pas que toutes les lois de Lycurgue fussent

mauvaises; mais pour juger un législateur, ce n'est pas sur quelques lois éparses qu'il faut s'arrêter; il faut voir les principes généraux de sa législation, en examiner l'ensemble, et suivre, à travers les siècles, la nation qu'il voulut réformer. Or, la législation de Lycurgue ne peut résister à aucune de ces épreuves.

Après en avoir remarqué les principaux vices, vous ferez bien de vous attacher à celles de ses lois qui partoient d'un bon principe, et qui pouvoient produire de bons effets.

Telle étoit la loi sur le respect dû aux vieillards. Elle seule a suffi pour maintenir long-temps les institutions de Sparte. Le respect pour la vieillesse se reporte mutuellement des hommes aux établissemens, et des institutions aux instituteurs. Le jeune Spartiate, accoutumé à donner à des cheveux blancs les plus grandes marques de vénération, s'accoutumoit à vénérer les lois sous la protection desquelles ces cheveux avoient blanchi; et cette religion politique, ce culte héréditaire qu'on rend à

la constitution de l'Etat, est le meilleur moyen d'en prolonger la durée, et de la défendre contre les vices internes qui peuvent d'ailleurs miner sa solidité.

De plus, jamais un jeune Spartiate n'auroit osé demander la raison d'une loi. Cette question lui étoit formellement interdite. Il auroit pu combattre ou discuter la loi : or, la loi ne toléroit aucun examen ; elle ne vouloit que l'obéissance.

Elle exerçoit cet empire absolu sur les choses les plus simples. Persuadé que l'impatience et la présomption des jeunes gens sont trop souvent la source des maux publics, Lycurgue les avoit astreints au silence, ou du moins à la plus grande réserve dans leurs discours.

Toutes ces précautions étoient d'autant plus nécessaires, qu'il n'avoit écrit aucune de ses lois : il ne les avoit confiées qu'à la tradition ; car cet homme extraordinaire semble toujours vouloir se distinguer des autres législateurs. Cependant il se rapprocha d'eux, en consacrant d'avance cette tradition par une tradition religieuse. Il

commença par annoncer que ses lois étoient d'institution divine. Il alloit les chercher à Delphes, où l'oracle d'Apollon les lui révéloit. Ne blâmez pas cette heureuse imposture : c'est, en effet, une mission divine de donner des lois à une nation, et de les faire adopter sans violence, sans contrainte, sans autre intérêt que celui du bien public; car Lycurgue n'employa aucuns moyens coactifs, ne voulut pas même jouir de son ouvrage, et disparut dès qu'il l'eût terminé. C'est une grande et sainte pensée, protectrice de la société humaine, de lui présenter le pouvoir politique sous la garantie du pouvoir religieux, et de la rappeler par-là à la source de toute puissance.

Lycurgue n'avoit pas voulu que l'on donnât de dot aux filles. Cette prohibition concouroit parfaitement avec ses institutions sur le mariage, même avec celles sur la pauvreté. Dans un pays peu étendu, dont il avoit partagé toutes les terres, où il ne toléroit aucun commerce, pas même intérieur, où il n'admettoit qu'une monnoie de fer, il devoit ôter aux femmes l'empire

de

de la fortune, sur-tout après leur avoir ôté celui des sens ; car bientôt le premier auroit remplacé l'autre, et ne pouvoit manquer de faire beaucoup plus de mal.

Il falloit que cette loi eût conservé encore de la force dans l'opinion publique, lors même qu'elle avoit pu être enfreinte par une fréquente contravention. Nous voyons dans l'histoire deux des premiers citoyens de Sparte, condamnés à une amende par les Éphores, et par eux taxés de dépravation, pour avoir refusé d'épouser, faute de dot, les deux filles de Lysandre.

Enfin, vous remarquerez que Lycurgue, en réglant le pouvoir législatif, avoit senti le danger de le laisser entièrement entre les mains de la démocratie. A la vérité, il n'avoit pas supprimé les assemblées du peuple : c'eût été abolir des formes auxquelles toute la Grèce attachoit sa liberté. Mais on ne portoit dans ces assemblées que les lois préalablement arrêtées et rédigées entre le sénat et les rois. Le peuple ne pouvoit qu'approuver ou rejeter sans modification. Cela diminuoit, mais ne

détruisoit pas le vice des délibérations populaires. Et quand les factions qui s'élevèrent parmi les éphores, les rois ou le sénat, parvinrent à exaspérer le peuple contre une bonne loi, ou à l'enthousiasmer pour une mauvaise, le pouvoir législatif fut sans mouvement ou sans frein. Un mot put arrêter ou renverser la législation; et chaque assemblée du peuple fut ou put être une révolution.

Lycurgue avoit merveilleusement atténué ce danger, en confiant la principale direction de la république aux rois et au sénat. Dans ce sénat peu nombreux il n'avoit admis que des sexagénaires, et il avoit attaché l'hérédité d'une double couronne à un sang illustre et révéré. Sur ces deux points il montroit une profonde connoissance des hommes, et jugeoit avec raison que leurs préjugés et leurs habitudes sont leurs liens les plus doux, et en même temps les plus forts, parce qu'ils sont l'ouvrage de la nature et du temps. L'union du sénat et des rois devoit, d'un côté, maintenir la stabilité de l'Etat; de l'autre,

avoir une grande influence sur le peuple. Un sénateur récompensé à soixante ans par une place de confiance, avoit déjà pris ou prenoit tout-à-coup, au milieu de ses collègues, l'esprit de la place dans laquelle il devoit finir sa carrière. Il aimoit à conserver ce qu'il avoit toujours vu. Cet âge est naturellement ennemi de la destruction, parce qu'il éloigne tout ce qui peut lui présager la sienne. Le sang des Héraclides se perpétuoit au milieu d'une antique et religieuse vénération. Il s'identifioit avec l'Etat : l'un étoit inséparable de l'autre; et chaque génération ajoutoit un lien de famille à ce qui n'étoit d'abord que lien politique.

Malheureusement ce respect et cet attachement furent altérés par l'extension du pouvoir des Éphores. Si ce ne fut pas Théopompe qui les établit, ce fut au moins lui qui les mit au-dessus des rois. Et dès-lors il y eut un vice de plus dans la constitution : il y eut un déplacement réel d'autorité. Le peuple, voyant que les Éphores ne se levoient pas, comme les autres ma-

gistrats, en présence des rois; qu'ils pouvoient examiner leur conduite, et leur infliger une peine, en conclut avec raison que les Éphores étoient les chefs de l'Etat, et que les rois n'en étoient que les ministres. Il y eut donc aussi un déplacement dans l'opinion; et comme la confiance tient à l'opinion, on n'eut plus dans le pouvoir royal la confiance qui soutenoit et le gouvernement et la royauté. Divisé dans ses fonctions, le gouvernement devint factieux, parce que, humiliée et affoiblie, la royauté ne fut plus qu'un nom. Une des vérités historiques les plus démontrées à mes yeux, c'est que l'établissement des Éphores fut une calamité publique. Il est fortement blâmé par Aristote. Leurs premières fonctions étoient de rendre la justice, pendant que les rois alloient à la guerre; mais ils ne s'en tinrent pas là. Choisis parmi le peuple, jaloux de l'autorité, ne restant en place qu'un an, ils vouloient à tout prix signaler leur magistrature. Or, dans tout Etat constitué, le desir et l'impatience de faire conduisent inévitablement à faire mal.

Après avoir usurpé le pouvoir de décider la guerre, la paix, les alliances, d'inspecter toutes les parties de l'administration, de disposer du trésor public, ils obtinrent encore, d'une crédulité superstitieuse, le droit de suspendre les rois; et l'exercice de ce droit dépendoit d'un météore que les Éphores voyoient, ou disoient avoir vu (1).

Il y auroit un beau rapprochement à faire entre les tribuns de Rome et les éphores de Sparte. Il y a entre eux une analogie frappante; mais il y en a sur-tout entre les accroissemens successifs de leur autorité, entre les moyens qu'ils ont employés, entre les funestes résultats de leur ambition. Suivez leur marche sur les bords du Tibre, comme sur ceux de l'Eurotas, et vous verrez que plus on admet d'individus à l'exercice du pouvoir, plus on donne de jeu aux passions individuelles, et de chances à ceux qui veulent tromper la multitude.

---

(1) *Hist. de la Grèce*, M. Cousin Despréaux, tom. 5.

LETTRE X.

Réflexions sur la Grèce en général.

L'ancienne Grèce n'offre qu'une seule ville qui ait lutté pendant quelque temps contre la supériorité d'Athènes et de Sparte ; ce fut la ville de Thèbes, ou plutôt ce fut son célèbre Epaminondas. Son génie obtint à sa patrie une prééminence marquée ; mais cette prééminence finit avec lui. C'étoit toujours à Sparte ou à Athènes que ressortissoient les grands intérêts de la Grèce : c'étoit principalement contre elles que les rois de Perse, successeurs de Cyrus, dirigeoient des innombrables armées, dont les Grecs triomphèrent jusqu'à ce que la rivalité de Sparte et d'Athènes, ou l'orgueil avec lequel ces deux villes usoient de leur supériorité, eût fait sentir aux rois de Perse que l'union de la Grèce n'étoit que momentanée, et que Sparte n'étoit pas incorruptible. Il faut lire avec attention ce qui regarde les expéditions de

Darius, d'Artapherne et de Mardonius; non pour y voir le spectacle d'une guerre ordinaire, mais pour y admirer ce que peut produire une exacte discipline, une grande habitude des exercices les plus fatigans, et sur-tout un grand desir de maintenir sa liberté. On ne peut nier que les effets miraculeux que l'on vit alors, ne fussent dûs en partie aux institutions de Lycurgue. Pourquoi ? C'est qu'on suivoit exactement le sens dans lequel elles avoient été établies ; on se conformoit au génie du législateur, qui avoit voulu donner à Sparte une force défensive inexpugnable; et plus le danger étoit grand, plus les efforts devoient être extraordinaires.

Du reste, se croire toujours libre, et être rarement heureuse (1); toujours craindre des maîtres, en recevoir quelquefois, s'en donner souvent ; s'illustrer momentanément par une grande rigidité de mœurs,

(1) « Toujours la liberté fut la passion dominante des » peuples de la Grèce; cependant il n'y eut peut-être pas » de nation plus vexée par la tyrannie. » M. Cousin Despréaux, *ibid.*

et passer ensuite par tous les degrés de la corruption et de la servitude; puis, dans cet état avilissant, perdre tout, mœurs, énergie, richesses, population, industrie, c'est à quoi se réduit l'histoire de la Grèce. Prenez en masse le point de vue que vous offre pendant plusieurs siècles l'histoire de cette belle contrée; vous y trouverez un amas, souvent mal rangé, de petites républiques, qui, à compter du moment de leur naissance, s'agitent ou se tourmentent avec plus ou moins de violence: au dehors elles s'agitent contre les Etats avec lesquels elles se disent confédérées; au dedans, elles se tourmentent elles-mêmes, pour tomber de la démocratie dans l'aristocratie, de l'aristocratie dans l'oligarchie, de l'oligarchie dans la tyrannie, soit dans celle d'un seul, soit dans celle de plusieurs. Observez ce qui se passe dans chacune de ces révolutions : voyez toujours le parti vainqueur proscrire et confisquer, toujours au nom de l'Etat, toujours pour le plus grand bien public. Il se débarrasse par l'assassinat de ceux qu'il a pu saisir; il se

débarrasse par l'exil de ceux qui ont eu l'adresse d'échapper ; et les biens des uns et des autres, confisqués au profit du trésor public, ne remplissent que les trésors particuliers des chefs du parti dominant. Mais dès que ceux-ci jouissent du fruit de leurs crimes, ils en supportent la peine, en devenant eux-mêmes un objet de haine et d'envie. Une nouvelle révolution survient, plus terrible que l'autre, parce qu'elle a plus de vengeances à exercer. Ce sont les enfans, les parens, les amis des citoyens assassinés ou proscrits : la fortune se plaît à les élever à leur tour ; ils foulent aux pieds leurs vainqueurs ; ils ont appris d'eux qu'il falloit toujours user de sa victoire *dans le sens de la révolution.* Ces nouveaux assassinats, ces nouvelles confiscations, ces nouveaux crimes, sont encore intitulés : *Lois de l'Etat.* Ce sont en effet les mêmes cadres ; il n'y a que les noms qui ont changé, et qui changeront encore, lorsque la fermentation trop forte de tant de matières inflammables produira encore une nouvelle explosion.

Et toutes ces révolutions ne sont pas seulement suscitées par les intrigues, par les factions particulières de chaque république ; elles sont préparées, excitées, soudoyées par les républiques voisines. La rigide Lacédémone protége de tout son pouvoir dans Athènes les meurtres et les confiscations, que sa cruelle politique croit utiles à ses intérêts, mais qu'Athènes reportera un jour chez les Spartiates, ou favorisera chez ceux des Grecs dont elle enviera les richesses, et dont elle voudra troubler la tranquillité (1).

En lisant ces cruelles proscriptions, il est important de les juger d'après des principes sûrs; et en voyant ce qu'elles ont toujours produit, d'apprendre ce qu'elles produiront toujours Je traiterai cet objet

(1) Sparte en faisoit autant à Syracuse, dont elle étoit bien plus éloignée. « Les Lacédémoniens s'étoient servis » de voies indignes de la vertu austère dont ils faisoient » profession, non seulement pour détourner Denys de » descendre du trône, dont la fraude, le mensonge et la » calomnie lui avoient ouvert le chemin, mais encore » pour l'y maintenir. » *Hist. des Gaules*, par D. Martin, liv. 4.

avec quelqu'étendue, lorsque nous en serons aux Romains.

Il est à remarquer que la Grèce, cette belle portion du globe, sembloit appelée, par sa position, à jouer un rôle plus noble et plus durable. Trouvant chez elle presque tout ce qui devoit suffire à ses besoins, pouvant jouir tout-à-la-fois et de la force d'une puissance continentale, et des avantages d'une puissance insulaire, la Grèce, pour être florissante, n'avoit qu'à se défendre contre ses propres dissensions. Tant qu'elle fut unie, les ennemis du dehors ne purent l'entamer. Ce fut le besoin universel qui donna l'idée du tribunal des Amphyctions. Le sentiment de leur foiblesse partielle appeloit l'un vers l'autre des peuples dont l'origine étoit commune. Ils crurent qu'ils ne formeroient plus qu'un peuple, en se soumettant au congrès amphyctionique, chargé de leurs intérêts et de leur gloire. En effet, ce congrès fut formidable, tant que les Grecs surent le respecter, tant que l'intérêt général en dicta seul les décisions. Mais sous prétexte que ces décisions

n'étoient pas toujours justes, on se permit d'abord de les enfreindre, puis de les attaquer. Pour annuller un décret dont ils étoient mécontens, les Phocéens osèrent bien marcher contre Delphes. Ils s'emparent de la ville et même du temple : ils déchirent les registres qui contenoient leur condamnation. Une partie de la Grèce les regarde comme des profanateurs, et s'arme contr'eux; une autre favorise leur entreprise, et s'arme pour les défendre. Athènes et Sparte prennent parti; une guerre sanglante s'allume; et les Grecs, divisés, s'égorgent pour ou contre les Amphyctions qui devoient maintenir l'union de la Grèce.

C'est que l'autorité amphyctionique manquoit par le point essentiel : elle n'avoit pas d'unité; et l'unité peut seule, chez un grand peuple, constituer un gouvernement stable; à plus forte raison n'y a-t-il qu'elle qui puisse l'établir et le consolider sur plusieurs peuples réunis. Or, tous ceux qui composoient la Grèce entière avoient un vice inévitable dans les grands corps fédératifs; des intérêts différens, et par consé-

quent peu d'union entre les membres. Plusieurs de ces Etats fournissoient des troupes à la Perse même : elles y étoient regardées comme l'élite de l'armée; c'étoit sur elles que le jeune Cyrus fondoit sa plus grande espérance, lorsqu'il fit, en quatre-vingt-treize jours, une route de cinq cents lieues, pour aller attaquer son frère Artaxerce. Cette expérience funeste pour le jeune prince, qui y perdit la vie, finit par cette retraite célèbre, connue sous le nom de *retraite des dix mille*. Le récit nous en a été laissé par Xénophon qui la commandoit, et passe avec raison pour un des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Dix mille Grecs abandonnés à eux-mêmes, parvinrent, après la route la plus longue, la plus fatigante, à rentrer dans leur pays, malgré les efforts que leur opposoient perpétuellement les nombreux ennemis auprès desquels il falloit passer.

Mais la gloire personnelle que ces guerriers venoient d'acquérir, et qui sembloit rejaillir sur la Grèce, n'annonçoit que trop que le gouvernement fédératif étoit devenu

impuissant, et que les Amphyctions avoient perdu leur prépondérance. La force générale ne pouvant plus réagir sur l'ambition de chacune des républiques, elles suivirent au hasard ce que chacune de leurs factions leur disoit être leur intérêt personnel. La morale, les principes, tout s'altéra sous un gouvernement dont les vices se manifestoient de plus en plus. Solon étoit commenté dans Athènes, Lycurgue avoit vieilli pour les Spartiates. Je crois apercevoir la raison qui rendit ces changemens, cette décadence inévitables. Un gouvernement fédératif ne peut se soutenir qu'entre des peuples pauvres. S'ils ne sont que peuples pasteurs, il s'y soutiendra long-temps, parce que rien ne les invite à sortir de leur médiocrité; s'ils sont peuples guerriers, ce gouvernement se soutiendra tant qu'ils ne feront la guerre que pour se défendre. Il est de l'essence de toute association sage, de n'être que défensive; mais comme il est presque impossible qu'un peuple guerrier ne s'enrichisse pas par ses victoires, et ne succombe pas à la tentation des con-

quêtes, ce peuple ne pouvant long-temps rester sur la défensive, ou dans la pauvreté, ne restera pas long-temps fédératif. Il pourra encore en conserver le nom ; mais sous ce nom même, les Etats les plus puissans seront les maîtres et non les alliés des autres. Parcourez l'histoire de presque toutes les îles de la Grèce : Sparte ou Athènes y exercent souvent des actes qui tiennent encore plus au despotisme qu'à la souveraineté ; et quand on leur résiste, ces actes sont accompagnés de toutes les vengeances que se permet trop souvent l'injustice triomphante. Vous avez déjà pu voir la conduite de Sparte ; voyez celle d'Athènes. Suivant Thucydide, Naxos fut la première ville confédérée que les Athéniens réduisirent en esclavage. Quand ils s'emparent de Salamine, de Délos, d'Oréos, ils en chassent les habitans ; ceux de Cythère sont conduits à Athènes, où ils n'obtiennent la vie que pour être dispersés ; les Eginètes, moins heureux, sont condamnés à mort ; Samos, vaincue par Périclès, est obligée de prendre un gouver-

nement démocratique, et de souffrir que le vainqueur décime ses principaux citoyens. Une seule ville de Grèce avoit été, pendant près de sept siècles, heureuse de sa sagesse et de sa médiocrité. Mélos ne vouloit point prendre part à la guerre du Péloponnèse, elle est attaquée par les Athéniens; elle succombe après une longue résistance, elle se rend à discrétion; tout ce qui peut porter les armes est massacré; les enfans et les femmes sont vendus à l'encan.

Tel étoit le sort des villes confédérées, lorsqu'il y en eut parmi elles qui eurent ou voulurent avoir la prépondérance. Il n'y a réellement qu'une province de la Grèce qui offre, pendant quelque temps, le tableau d'une véritable fédération. C'est l'Achaïe, connue dans l'histoire par la célèbre ligue des Achéens. Suivez la marche de cette nation: voyez comme elle se forme, comme elle se fait connoître, comme elle se trouve à la tête d'une ligue créée par des convenances locales, comme cette ligue s'éloigne de son but à mesure que les Achéens s'éloignent de leurs premières institutions,

institutions, et comme ce qui devoit faire leur éternelle défense, devient l'instrument même de leur ruine.

Pauvre, ignorante, resserrée dans un petit domaine, l'Achaïe eut, dans ce qu'on appelle son enfance, le bon sens de ne chercher que l'illustration qui lui convenoit. La simplicité, la rigidité de ses mœurs, ce fut là ce qui établit d'abord sa réputation dans la Grèce.

Et en effet, un peuple resserré dans des confins étroits qui, par cela même, n'inspire aucune jalousie, qui cultive paisiblement la vertu, seule richesse dont le ciel bienfaisant lui ait laissé l'usage, est non seulement heureux, mais devient encore célèbre par ses vertus et par ses mœurs. Ce trésor n'éblouit point les yeux : il n'éveille ni l'envie, ni la crainte; mais il s'amasse en silence, et pèse enfin dans la balance des Etats : il y acquiert un poids d'opinion. Les Crotoniates vinrent demander des lois à l'Achaïe; l'indolent Sybarite y vint chercher quelques préservatifs contre l'excès de la mollesse dont il étoit fatigué. Après

la bataille de Leuctres, Thèbes et Lacédémone prirent les Achéens pour arbitres. Ainsi commença le rôle que devoit jouer cette république.

Elle s'étoit formée de douze petites villes du Péloponnèse, trop foibles pour alarmer la Macédoine. Pendant que Philippe, Alexandre et leurs successeurs effrayoient ou comprimoient presque toute la Grèce, les Achéens respiroient en paix dans un coin de l'isthme. Devenus plus puissans, ils nommèrent pour leur chef Aratus, qui réunit presque toutes les villes du Péloponnèse. La ligue sentit alors ses forces, et se crut destinée à rétablir l'ancienne liberté de la Grèce. Elle y fût parvenue, si elle n'eût pas trouvé des obstacles dans la Grèce même, et si, irritée par ces obstacles, elle ne se fût pas méprise sur les moyens qu'elle devoit employer pour les écarter. Mais une ligue de républiques qui rivalisoient de commerce et de corruption, devoit à chaque pas éprouver ou faire naître mille difficultés. L'accession au pacte fédératif devoit être volontaire; on voulut l'exiger, et

asservir les villes qui refusoient : il en résulta des guerres. La ligue, qui ne devoit que protéger, se vit contrainte de se défendre. Deux fois, craignant les forces réunies de ceux qui auroient dû être ses défenseurs, elle implora le secours de la puissance qu'elle devoit le plus redouter. Deux fois elle crut pouvoir s'applaudir d'avoir été sauvée par la Macédoine. Ces guerres furent terminées par le célèbre Philopœmen. Ce grand homme, qui suivoit la route tracée par Aratus, eût peut-être eu de la peine à obtenir cette paix, et la prépondérance qu'elle donnoit à la ligue, si de nouveaux événemens n'eussent attiré tous les yeux d'un autre côté.

Les Romains menaçoient la Macédoine et s'approchoient de la Grèce; ils s'avançoient, fiers de la soumission de l'Italie, de la conquête de l'Espagne, de la soumission de Carthage, précédés de la terreur qu'inspiroient leurs armes, et de l'idée qu'on ne pouvoit leur résister. La Grèce réunie étoit cependant en état d'arrêter ce torrent dévastateur : c'étoit à cela que la ligue devoit

tendre. Mais, au contraire, elle se joignit, elle ouvrit les chemins à l'ennemi qu'il falloit éloigner. Les Achéens secoururent les Romains contre la Macédoine, qui deux fois les avoit défendus avec succès. La conquête de la Macédoine fut en partie leur ouvrage, et cette impolitique ingratitude les conduisit à leur perte. Rien n'échappoit à la profondeur des vues du sénat romain: il sentit que la rivalité des Grecs les lui livreroit infailliblement; qu'il ne falloit que les enivrer de cette liberté dont ils ne savoient pas jouir; et il proclama, avec le plus grand appareil, le funeste bienfait qui devoit diviser et paralyser un corps, dont l'union eût été redoutable.

Mais quand la Macédoine fut entièrement asservie, quand Rome n'eut plus rien à craindre de ce côté, elle punit sévèrement les villes grecques qui avoient suivi le parti de Persée. Bientôt après elle morcela la confédération : elle ordonnoit aux chefs de se rendre auprès d'elle, elle les dispersa dans l'Italie; enfin elle reconnut les services qu'elle avoit reçus des Achéens, comme

eux-mêmes avoient reconnu les services que leur avoient rendus la Macédoine. Elle leur déclara la guerre ; et cette république achéenne, dégénérée de ses anciens principes, trop souvent armée contre ses vrais intérêts, finit par la ruine de Corinthe.

L'histoire de la ligue des Achéens vous mettra dans le cas de faire quelques rapprochemens que je vous exhorte à suivre avec la plus grande attention. L'histoire moderne nous offre deux Etats fédératifs que l'on peut comparer à la ligue achéenne : la Hollande et la Suisse. Faire ici l'énumération détaillée de leurs différences et de leurs similitudes, m'entraîneroit dans de trop longs détails. Je vous indiquerai quelques points principaux sur lesquels vous pourrez vous fixer pour observer les autres.

Vous commencerez par observer que la position politique des trois Etats avoit quelque ressemblance, relativement aux craintes que pouvoit leur inspirer une grande puissance voisine. Ce que l'Achaïe redoutoit de la Macédoine, la Hollande

l'avoit déjà éprouvé de l'Espagne, et la Suisse de la maison d'Autriche. Aussi les deux ligues modernes furent-elles défensives, comme l'ancienne. C'est le propre de toute fédération entre de petits Etats; aucune fédération offensive ne peut se soutenir entr'eux. Vous avez vu que celle des Achéens n'eut pas toujours la sagesse de rester défensive, et que ce fut ce qui la perdit. Vous verrez que celle des Suisses, qui, après le concile de Constance, s'écarta un moment du but de son origine, et voulut devenir offensive, commit une faute qui pensa lui être funeste. Il en résulta des guerres civiles; et si elle ne fût pas revenue à ses vrais principes, la suite de ses écarts prolongés auroit été ou de réduire tous les petits Etats en un, ou de les mettre forcément sous une protection étrangère.

Vous verrez que la ligue hollandoise fut fidelle aux principes défensifs, jusqu'à ce que son orgueil lui persuada de rivaliser avec Louis XIV; et que c'est pendant ce période d'une politique sage, qu'elle a formé ses plus beaux établissemens, et jeté les

bases de sa grandeur. Vous remarquerez que depuis qu'elle a abandonné ce principe pour jouer un rôle offensif, elle n'en a retiré que le superbe et stérile avantage de prodiguer ses millions pour satisfaire son aveugle et crédule vanité.

La Hollande, en se constituant exclusivement marchande, suivoit ses vrais intérêts, et sembloit s'attacher de plus en plus à n'être guerrière que pour se défendre: c'est ce qu'elle eût dû toujours faire.

La Suisse se trouva, dès sa naissance, puissance militaire. Son sol, sa pauvreté, ses alentours, tout l'appeloit à être guerrière, mais à ne l'être que pour se défendre. Assez sage pour n'avoir aucune idée de conquête, mais pouvant encore craindre derrière elle de puissans ennemis, elle envoyoit annuellement chez différentes nations des jeunes gens qu'on lui renvoyoit guerriers, et qui rapportoient chez eux le numéraire d'un pays, aux dépens duquel ils avoient appris à défendre le leur. Cet Etat ne devoit donc jamais songer à autre chose qu'à maintenir sa réputation militaire. Elle lui

suffisoit pour tenir un rang parmi les secondes puissances. Mais le jour où, par avidité, il aura échangé cette réputation contre les hasards, les spéculations, les profits du commerce, il aura perdu son rang politique, et se sera mis à la discrétion de ses voisins.

L'Achaïe, appelée par sa position à un commerce facile, devoit éviter de lui laisser prendre une extension qui la rendît trop opulente. Une puissance commerçante devenue trop riche, se trouve entre deux écueils; ou elle ne peut résister long-temps à la manie d'attaquer; ou elle est trop corrompue pour se défendre elle-même : et alors elle abandonne ce soin aux étrangers. Carthage en est un grand exemple. Elle avoit attaqué en Afrique, en Espagne, en Sicile, en Italie, et elle n'eut pas de quoi se défendre chez elle.

Remarquez, d'ailleurs, que dès qu'une fois, dans un petit Etat, et sur-tout dans un Etat fédératif, le souverain (quel qu'il soit, collectif ou individuel) a laissé prendre au commerce une extension trop grande, il

voit chaque jour diminuer son autorité dans la même proportion que ce commerce augmente la sienne. Dans toutes ses mesures, dans toutes ses opérations, il se trouve gêné, ou même arrêté par des hommes avides et puissans, qui font de leur intérêt présent une loi de l'Etat.

Les négocians achéens entraînoient perpétuellement leur patrie dans de fausses démarches, suivant qu'ils y voyoient pour eux un avantage momentané. Alternativement ennemis ou amis de la Perse, de la Macédoine, ou des Romains, ils mettoient le gouvernement dans l'impossibilité d'avoir une politique constante et uniforme.

Appliquez cette remarque à la Hollande et à la Suisse; appliquez-la sur-tout à l'époque à laquelle j'écris; et vous verrez si ce ne sont pas les banquiers hollandois qui ont appelé dans leur patrie la terrible puissance à laquelle elle est aujourd'hui soumise; si ce ne sont pas les hommes à argent, qui, en engageant le corps helvétique à se soumettre chaque jour à quel-

que humiliation nouvelle, l'ont mis enfin dans la dépendance la plus entière du superbe voisin à qui il n'a plus rien à refuser.

Avant de quitter la Grèce, il est encore un rapprochement que je vous exhorte à faire, entre sa religion et celle de l'Egypte, entre les institutions politiques de l'une et de l'autre. Les observations que vous ferez à ce sujet, pourront encore s'appliquer au culte et aux institutions des Romains.

Les institutions admettoient tous les citoyens au partage, à l'exercice de la souveraineté ; la religion admettoit aux honneurs de la divinité, les hommes, les passions, les vices, même les crimes. La loi opprimoit la nature, en permettant de tuer son esclave et d'exposer son enfant : la religion outrageoit la divinité, en lui offrant en sacrifice le captif malheureux, le voyageur égaré, la foiblesse de l'enfance, et la pudeur de la beauté. L'Egyptien n'avoit eu que des dieux vils ; la Grèce eut des dieux impurs ou sanguinaires ;

et parmi tous ses temples, le seul où un honnête homme pût entrer sans effroi, étoit celui où il ne trouvoit que des imposteurs.

Si donc on veut chercher des institutions politiques, sages, bien concertées, bien déduites des principes de la société, ce ne sera pas chez des peuples dont les institutions religieuses non seulement avoient défiguré la religion, mais en avoient fait l'oppression de la société. Un culte qui sanctifie des sacrifices humains, et qui consacre la prostitution, opprime les deux sexes, en punissant l'un de son malheur, et l'autre de son innocence. Et vous remarquerez que c'est dans les républiques que les absurdités, les inconséquences, les infamies, les cruautés du polythéisme, ont été le plus répandues et le plus accréditées, parce que l'extrême liberté laissant un champ libre à la licence des opinions et à l'admission de toute espèce de culte, il n'y avoit rien qu'on ne pût faire croire, faire adopter, faire décréter au peuple, dès qu'on lui présentoit quelque chose qui

pouvoit flatter sa souveraineté, assouvir ses passions ou exciter sa barbarie.

Dans le dessein général de ce tableau, auquel vous mettrez les couleurs à mesure que vous avancerez dans l'histoire des Grecs, vous reconnoîtrez ce que doit devenir l'homme, lorsque le polythéisme (ou l'athéisme, car l'un mène à l'autre) et la démocratie ont dénaturé en lui toute idée religieuse et politique.

Si vous voulez voir la Grèce telle qu'elle a été quelquefois, telle qu'une imagination jeune et vive aime à se la représenter, il faudra la chercher dans l'ensemble des grandes actions, des grandes vertus, des grands hommes, des grands établissemens qu'on y trouve. Ses sages, ses philosophes, ses poètes, ses artistes : voilà un cortége qu'il ne faut point séparer. C'est aux jeux olympiques que la Grèce se donnoit en spectacle à l'univers ; c'est dans les Amphyctions qu'elle paroissoit réellement n'être soumise qu'à son propre empire. La poésie semble être née de cette langue heureuse, dont la concise harmonie satis-

fait à-la-fois et l'esprit et l'oreille. C'est le berceau de la tragédie ; c'est là qu'il faut la considérer à sa naissance, voir à quel degré l'avoient déjà portée Eschyle, Sophocle et Euripide. Ce dernier poète a un grand titre à la vénération des Français ; la lecture et la méditation de ses ouvrages ont créé Racine.

La gloire de ses productions dramatiques n'appartient pas proprement à toute la Grèce ; elle est revendiquée par les Athéniens. Telle étoit la folle et excessive passion de ce peuple pour tout ce qui tenoit à ses plaisirs, qu'il avoit, par une loi absurde, condamné à mort quiconque proposeroit d'employer aux besoins publics les fonds destinés aux spectacles. A mesure que le luxe et les richesses augmentèrent chez lui, cette passion y devint plus impérieuse : l'éloquence de Démosthène ne put en triompher, et elle ne servit pas peu aux succès des desseins de Philippe.

Ce nom indique l'époque où la Grèce perdit ce qu'elle appelle sa liberté. Ce ne

fut pas, à la vérité, Philippe qui la lui enleva ; mais il avoit tout préparé, il avoit ôté à cette liberté tous ses soutiens ; et son fils Alexandre n'eut qu'à mettre en œuvre les matériaux que son père avoit amassés.

LETTRE XI.

Histoire d'Alexandre.

Je regarde cette époque comme une des plus instructives, si l'on veut en suivre les détails : on y voit que Philippe connoissoit parfaitement le vice des institutions grecques. C'est d'elles principalement qu'il se sert contre les Grecs même. L'ancienne animosité de ce peuple contre les Perses lui fournit un prétexte de mettre en jeu toutes ses batteries : il les dispose avec ordre ; il les fait jouer à propos. Cette pratique est sans doute machiavéliste ; mais elle est piquante par son machiavélisme même : et dans la position respective des Grecs et de Philippe, c'étoit la seule qu'il pût employer contre eux. Pourquoi leur gouvernement donnoit-il contre eux-mêmes tant de force à sa politique ? Pourquoi leurs mœurs sembloient-elles la provoquer ?

La Grèce avoit élevé tous les arts à leur perfection, quand elle tomba dans le dernier degré de la corruption et de l'avilissement. Ses lycées étoient fréquentés; ses portiques étoient inondés de philosophes. Tous les principes de la morale avoient été livrés à une discussion plus oiseuse qu'utile, plus scholastique que solide. Chaque philosophe avoit sophistiqué la vertu, en avoit fait un système à sa mode; et les Grecs, peuple naturellement oisif et parleur, couroient de l'un à l'autre, par vanité, par mode, par désœuvrement. Chez un peuple vif et spirituel, on ne parle jamais tant de la vertu que lorsqu'on la pratique moins. On lui rend en théorie mensongère ce qu'elle perd en réalité; on a sans cesse son nom dans la bouche, précisément parce qu'on n'a plus ses maximes dans le cœur; et ce culte hypocrite est le dernier hommage qu'on lui rend.

La politique de Philippe suivit avec une adresse constante les nouvelles combinaisons qu'exigeoit le changement qui s'étoit opéré dans le génie des Grecs. Ce n'est plus

avec

avec du fer qu'il faut attaquer un peuple avili : il ne connoît, il ne demande que l'or : c'est avec ce métal qu'il faut l'ébranler et le détruire.

Philippe ne comptoit pour rien les troupes athéniennes. Il renvoyoit les prisonniers. Qu'avoit-il à craindre d'eux ? Ce n'étoient plus des hommes, c'étoient des esclaves dont il faisoit des amis.

Ce prince n'acheva point ce qu'il avoit entrepris, un traître lui ôta la vie : mais l'impulsion de la Grèce étoit donnée ; et Alexandre, qui peut-être n'eût pas eu la longue patience avec laquelle Philippe prépara ses opérations, avoit ces grands élans de l'ame, cet ascendant du génie, nécessaires pour couronner les projets de son père.

Jamais un si grand empire ne fut renversé en aussi peu de temps que celui des Perses ; jamais il ne le fut avec de moindres forces ; jamais il ne le fut avec une moindre résistance. Dans les deux combats qui décidèrent du sort de cet empire, l'innombrable multitude des Perses qu'Alexandre

trouvoit devant lui, sembloit n'y être venue que pour ajouter à sa victoire. Sur le Granique, et à Issus, on cherche les Perses qui avoient produit le grand Cyrus, et avec lesquels il avoit conquis trois grands Etats. Ce n'étoient plus eux : ils avoient pris les mœurs de Sardes, de Babylone et de Ninive; ils avoient abandonné celles de leurs montagnes. Leurs corps s'étoient amollis avec leurs ames : tout l'attirail du luxe asiatique surchargeoit et embarrassoit leur armée : et la phalange macédonienne qui alloit les attaquer, avoit sur eux les mêmes avantages, qu'eux-mêmes avoient deux siècles auparavant, lorsque Cyrus les conduisoit contre les rois d'Assyrie, et Cambyse contre les rois d'Egypte. Marche trop ordinaire des vicissitudes humaines ! Grande et sanglante leçon que se donnent tour-à-tour tous les peuples, qui n'en a encore corrigé, qui peut-être n'en corrigera aucun, parce qu'il est peut-être dans l'ordre de la nature, qu'au moral comme au physique, tout commence, croisse et finisse; parce que les plus grands empires n'étant com-

posés et ne pouvant être régis que par des hommes, doivent participer à tous les inconvéniens de notre orgueilleuse foiblesse; parce qu'ils doivent avoir, comme nous, le bégayement de l'enfance, la force, mais aussi les passions de la virilité, et enfin la caducité de la vieillesse! Le rapprochement et la prolongation de ces époques dépendent de l'esprit de ce peuple, de celui de ses voisins, de la parcimonie ou de la libéralité avec laquelle la nature lui refuse ou lui donne de sages administrateurs. Mais ils dépendent sur-tout de la bonté de ses intentions primitives, de l'accord plus ou moins parfait qu'elles ont avec ses localités, ses goûts, ses usages, ses relations; de la longue persévérance avec laquelle il conserve ses institutions, si elles sont bonnes, ou de la tranquille et graduelle circonspection avec laquelle il les change, si elles sont vicieuses.

Lorsque l'on veut voir la rapidité de la marche d'Alexandre, la sagesse de sa conduite, les malheurs de Darius et ceux de sa famille, il faut lire ce trait d'histoire

dans Quinte-Curce. Mais quand on veut voir tout l'échafaudage (si je puis m'exprimer ainsi) de ce grand événement, quand on veut planer sur le vainqueur et sur le vaincu; quand on veut assister à la décomposition d'un grand Etat, il faut lire ce que M. de Montesquieu en dit dans l'*Esprit des Lois*, et le comparer à ce qu'il a dit précédemment d'une monarchie qui conquiert. Ces chapitres n'ont que peu de mots, mais ce peu de mots vaut un volume.

En étudiant la caractère de cet Alexandre, on trouve un des hommes les plus étonnans que l'histoire nous ait fait connoître. Je ne sais si vous en jugerez comme moi; mais je dirois qu'il ne lui a manqué que d'être malheureux pour être réellement un grand homme; comme si la fortune, jalouse de toutes ses grandes qualités, eût cru ne pouvoir les étouffer qu'à force de faveurs. Il fut long-temps inaccessible à la séduction de la prospérité; et s'il étoit mort avant d'y succomber, l'histoire chercheroit vainement une tache dans sa vie.

Je crois qu'avec la force d'ame et de génie

dont il étoit doué, il eût déployé dans le malheur un grand caractère et de grandes ressources. Quelles savantes dispositions pour ses plus mémorables batailles! Quel calme dans les momens qui les précèdent! Quelle ardeur, et en même temps quelle présence d'esprit pendant l'action! mais sur-tout quelle modération après la victoire! Que le vainqueur de Darius étoit grand dans les respectueux hommages qu'il rendoit à la veuve et à la fille de ce malheureux monarque! Mais qu'il est bien plus grand encore, lorsqu'il boit la potion que lui donne un médecin qu'on vient de lui dénoncer comme attentant à sa vie! Il n'y a là ni enthousiasme, ni chaleur d'imagination: c'est la sérénité d'une grande ame; c'est le héros à froid; c'est l'homme vertueux qui repousse l'idée du crime, lors même qu'il peut être victime de sa confiance. Scrutez ce trait célèbre de la vie d'Alexandre, vous serez étonné de tout ce qu'il renferme.

Tant de grandeur d'ame, tant de noblesse dans les sentimens, vient se briser contre l'écueil de la prospérité. Alexandre,

qui, au besoin, auroit pu se servir d'aïeux à lui-même, a recours aux fables qui ne trompent que le vulgaire, et va chercher une généalogie divine dans le temple de Jupiter. Il va être du sang des dieux; mais il ne sera plus un grand homme. L'amour de la gloire en auroit fait un héros : l'orgueil en fera un roi cruel, la colère un meurtrier de son ami, la débauche un esclave, et bientôt une victime de ses passions.

L'entrée d'Alexandre en Perse avoit un objet : cet objet étoit rempli par la conquête; il l'avoit été avec une rapidité qui avoit étonné le vainqueur lui-même. Le nom des Grecs étoit vengé : leurs ennemis humiliés ne pouvoient plus leur nuire. La mission militaire d'Alexandre finissoit là. S'il s'y fût arrêté, il pouvoit fonder un nouvel empire, qu'il eût transmis à ses descendans, et dont la Grèce eût nécessairement fait partie. L'union des deux peuples se faisoit déjà par une tendance naturelle. L'armée victorieuse prenoit les mœurs des Persans; le vainqueur lui-même s'étoit empressé de les prendre : politique sage,

en ce qu'elle fait croire au peuple vaincu qu'on l'estime assez pour se conformer à ses usages; en ce qu'elle ne laisse pas devant les yeux une différence qui paroît méprisante pour lui. Mais en se rapprochant des mœurs persanes, il ne falloit pas en prendre le luxe et la mollesse; il falloit s'en entourer, mais ne pas s'en laisser atteindre; il falloit sur-tout rester au milieu du peuple conquis; et après un si grand ébranlement, resserrer toutes les parties de ce vaste Etat, en donnant une nouvelle trempe à son ancienne administration.

Mais la folie des conquêtes fit sortir Alexandre des bornes que lui prescrivoient la raison, l'intérêt et la politique. Les fabuleuses aventures de Bacchus excitèrent son imagination : il voulut aller plus loin que ce héros de la fable, et il attaqua des peuples dont à peine connoissoit-il le nom. Aussi ses dernières victoires, non seulement n'ajoutèrent rien à sa puissance, mais devoient même l'affoiblir; et c'est ce qui fût arrivé inévitablement, si la mort ne l'eût surpris dans toute la force de son âge. Ce

conquérant si redoutable et si redouté ne put même laisser à sa postérité ni les Etats qu'il avoit reçus de ses pères, ni ceux qu'il avoit envahis. Des troubles et des divisions éclatèrent dans les uns et dans les autres. Le royaume de Philippe, partagé en deux après Alexandre, devint, sous le nom de Pergame dans la personne d'Eumènes, et sous celui de Macédoine dans la personne de Persée, une conquête et une province romaine. Les nouveaux Etats d'Alexandre, partagés entre ses quatre successeurs, vinrent aussi s'abymer dans le vaste réservoir de cette république romaine, qui, des bords fangeux du Tibre, étoit partie pour tout engloutir.

La Grèce qui, après la mort d'Alexandre, avoit repris quelque ombre de liberté, la perdit encore par ses dissensions, qui la livrèrent aux Romains; et cette nation grecque, si long-temps vantée, qui avoit peuplé l'Italie de ses colonies, chez laquelle Rome étoit venue chercher des lois, fut enfin obligée de se soumettre à celles de Rome elle-même.

Lorsqu'on est arrivé, dans l'histoire grecque, à la conquête de la Perse par Alexandre, c'est donc alors qu'il faut étudier l'histoire romaine. Tout autre intérêt semble s'éteindre devant celui qu'inspire cette histoire; comme si cette étonnante nation eût été destinée à dominer en tout, même sur la postérité, dont ses restes provoquent encore l'admiration.

LETTRE XII.

Comment il faut lire l'Histoire romaine.

Les grands établissemens dont les Romains ont couvert la terre, les longs et constans succès avec lesquels ils l'ont parcourue, la sage hardiesse de leurs entreprises, l'empire que la plupart de leurs lois obtiennent encore dans presque toute l'Europe, la beauté et l'utilité des ouvrages que nous ont laissés les écrivains du bel âge de leur littérature; enfin, tout ce que les Romains ont fait, tout ce qu'ils ont été, tout ce que Rome est encore, rend la connoissance de leur histoire d'une nécessité absolue pour quiconque ne veut pas être arrêté à chaque pas dans l'histoire des autres peuples. C'est en outre celle qui donne le plus à méditer, celle où l'on trouve le plus de grands traits, de grandes actions et de grandes vertus; et dans l'instant même où ces grandes actions et ces grandes vertus deviennent ou font naître

de grands crimes, on aime à rechercher pourquoi une tige si féconde en bons fruits, en a produit de si mauvais; et cette recherche ramène toujours à la caducité des plus beaux établissemens humains, qui, tôt ou tard, après avoir pris différentes routes, viennent aboutir au même but; comme si l'espèce humaine, et tout ce qu'elle produit, n'étoit destiné qu'à s'agiter, se combattre, s'anéantir et se reproduire continuellement dans un cercle dont elle ne peut s'échapper, mais où elle se pousse sans cesse du centre à la circonférence, pour revenir de la circonférence au centre.

L'histoire romaine de M. Rollin est sans contredit la plus complette; mais cet auteur estimable semble avoir eu moins en vue ses lecteurs que ses écoliers. L'habitude de consacrer à l'instruction de ceux-ci tous ses momens, tous ses travaux, a donné à son ouvrage une sorte de teinte scholastique. On la retrouve sur-tout dans la traduction fidelle de ces discours dont sont trop remplis les historiens romains,

et dont la plupart n'ont jamais été prononcés, n'ont même jamais pu l'être. Ces discours peuvent être propres à former les jeunes gens dans l'art oratoire; mais ils ne sont dans l'histoire qu'une surcharge inutile, qui nuit à la rapidité du récit, et qui en suspend l'intérêt. L'histoire de M. Rollin peut donc être regardée comme un excellent ouvrage de bibliothèque, bon à consulter pour éclaircir les faits, qui en général y sont rapportés avec ordre et exactitude. Mais cette lecture ou paroîtra trop longue à des jeunes gens, ou ne leur laissera dans la tête aucun ensemble. D'ailleurs elle ne va que jusqu'à la bataille d'Actium; et pour avoir la suite de l'histoire romaine sous les empereurs, il faudroit recourir à l'histoire des empereurs par M. Crévier. Celui-ci, disciple de Rollin, est resté bien loin de son maître: sa marche, lourde et traînante, ne présente aucune beauté, aucune grande vue, qui dédommage de la fastidieuse fatigue qu'on éprouve en le lisant. De plus, comme il s'arrête au règne de Constantin, il faudroit y suppléer

par l'histoire du Bas-Empire de M. Lebeau. Cette histoire a eu et conservera une juste réputation. Sans autres guides que des auteurs peu véridiques, peu d'accord entre eux, souvent obscurs, quelquefois inconciliables avec des faits controuvés ou falsifiés, il a assigné à chaque fait sa place; il lui a fixé son degré de vraisemblance ou d'authenticité. Il a porté par-tout le judicieux examen de la plus saine critique; mais cela même l'a entraîné dans des longueurs et des discussions nécessaires à son plan. Il a voulu donner un ouvrage qui fût la suite des deux que je viens de citer, et qui fît avec eux un cours complet; ce qui a rendu son histoire très-volumineuse. Il faudroit donc, si l'on choisissoit ces trois auteurs, se déterminer à lire plus de cinquante volumes, pour n'y trouver et n'y rassembler qu'avec peine ce que Laurent Echard présente avec plus de rapidité. Cet historien anglais a été traduit dans notre langue; il conduit jusqu'à la fin de l'empire romain, et il n'a rien omis de ce qui étoit intéressant et remarquable.

M. de Tillemont a écrit l'histoire des empereurs : son ouvrage, généralement estimé, joint à l'ordre et à la précision un jugement très-sûr. Il est bon à lire après Laurent Echard; parce qu'ayant déjà pris dans celui-ci une connoissance générale des hommes et des faits, on trouve dans le second des notions plus étendues pour juger les uns et les autres.

Après avoir lu ces deux auteurs, l'imagination se fixera plus particulièrement sur certaines époques, qu'il sera bon de connoître avec plus de détail. Pour cela, on peut lire dans Salluste la guerre de Jugurtha et la conjuration de Catilina. Rien ne donne une plus juste idée de la position morale de Rome dans ce temps, qui étoit celui de sa puissance. On peut lire dans Plutarque les vies des plus célèbres Romains, et dans Appien, ce qu'il a écrit sur la guerre civile. L'abbé de Vertot a parfaitement saisi les causes, la marche, les effets des révolutions romaines : il les présente sous le point de vue le plus instructif. Enfin, pour bien connoître la mé-

tamorphose qui s'étoit faite dans le sénat et dans le peuple romain, il faut lire l'inimitable histoire de Tacite.

Quand vous aurez fini ces lectures, et lorsque vous connoîtrez généralement l'histoire romaine, et spécialement les époques les plus marquantes, si vous voulez bien vous graver dans la tête tout ce qui a causé l'élévation et la chute du peuple romain, il faut avoir recours à la *Grandeur et à la Décadence des Romains* par M. de Montesquieu. Cet ouvrage, un des plus parfaits qui soient encore sortis de la main des hommes, renferme en peu de pages une foule de grands traits et de grandes idées. Il ne faut pas le lire comme une histoire, mais comme un livre de méditation. Un chapitre suffit pour méditer plusieurs jours, sur-tout si l'on veut, à la lecture de chaque chapitre, rechercher les faits particuliers dont il y est fait mention. On peut porter avec soi, et relire sans cesse cet ouvrage, qui n'est qu'un petit volume. C'est l'exacte anatomie, c'est la dissection complette du corps politique de

Rome. On y voit ce qui a soutenu son enfance, ce qui l'a fait croître, ce qui lui a donné la force de son bel âge, et enfin ce qui l'a fait périr au plus haut point de sa prospérité.

Enfin, comme cette histoire est la plus intéressante de l'antiquité, comme il n'y en a point où l'on puisse mieux apprendre à juger toutes les passions, soit dans les hommes d'Etat, soit dans la horde *populacière*, c'est-à-dire, à connoître les hommes sous tous les rapports, je regarderois comme une chose essentielle, après s'être bien pénétré de l'ouvrage de Montesquieu, de reprendre rapidement les principaux faits, les plus grandes époques de l'histoire romaine, en scrutant toujours les causes et les effets à la lueur du génie de ce grand homme.

Vous devez, je crois, retirer le plus grand fruit de cette seconde lecture, en ayant toujours devant les yeux les réflexions suivantes.

1°. Toutes les fois que vous verrez les Romains aux prises avec quelque peuple, comparez

comparez ensemble les deux nations, leurs moyens d'attaque et de défense, les avantages ou les inconvéniens de leur gouvernement, la sévérité ou le relâchement de leurs mœurs, de leur discipline, et voyez en quoi leurs succès et leurs revers ont pu tenir à une de ces causes.

2°. De siècle en siècle, comparez les Romains avec eux-mêmes; voyez ce qu'ils ont acquis en force expansive, ce qu'ils ont perdu en force centrale; voyez si l'une les a dédommagés de l'autre. Ne vous laissez point éblouir par les conquêtes du dehors : ce n'est point là ce qui fait le bonheur des citoyens; voyez si le bonheur public est augmenté au-dedans. Pendant que tous les trésors des vaincus sont apportés en triomphe à Rome, si vous voyez les dettes particulières aller toujours en croissant, l'usure se faire non seulement avec impunité, mais encore avec ostentation, concluez que la somme de la félicité publique éprouve chaque jour quelque diminution, et que dans cette machine politique ce que vous regarderez au pre-

mier coup-d'œil comme des inconvéniens uniformes dirigés vers un même but, ne présente à un œil plus exercé que les secousses convulsionnaires d'un corps mal constitué, qui ne peut trouver son équilibre.

3°. Réfléchissez sur la prodigieuse agitation que devoit entretenir dans l'Etat cette multitude de places toutes à la nomination du peuple, toutes propres à enflammer l'ambition et la cupidité. Il étoit difficile que ce frottement perpétuel ne fît pas jaillir toutes les étincelles de talens qui se rencontroient; mais aussi il étoit difficile qu'en donnant une aussi grande action à l'amour-propre, c'est-à-dire, à l'agent le plus subtil des passions humaines, on ne lui laissât pas la facilité d'échapper souvent aux regards d'un gouvernement compliqué, qui, par sa complication même, par les rivalités, les haînes de ceux qui le composoient, étoit en butte à tous les coups qu'on vouloit lui porter, et couroit risque d'en recevoir plusieurs, avant de pouvoir ou les éviter, ou en punir les auteurs.

4°. Remarquez jusqu'à quel point pouvoient influer sur le peuple et sur ses suffrages les spectacles que lui donnoient les édiles, et les distributions de grains ou d'argent que lui faisoit toujours tout homme ambitieux. Les efforts que les lois renouvelèrent souvent contre l'abus de ces deux usages, sont bien une preuve qu'une mauvaise institution, une fois établie, trouve de plus en plus le moyen de s'étendre, au mépris de toutes les prohibitions; parce que quand une institution est vicieuse par elle-même, il est aussi difficile de connoître que de fixer le degré précis où commence, aux yeux de la loi, l'abus d'une chose, qui est elle-même abusive aux yeux de la raison. Quelques faits pris au hasard vous rendront cela évident.

Tarquin l'Ancien, qui étoit étranger, avoit acheté la couronne par des secours gratuits (1) donnés aux principaux du peuple. Pour conserver leur affection et récompenser ses créatures, il en fit même

(1) *Révol. Rom.*, tom. 1er.; Laurent Echard, tom. 1er.

entrer cent dans le sénat (1). A cette époque, le territoire de Rome étoit à-peu-près de la même grandeur que celui de la république de Lucques (2); et cependant, dans un si petit Etat, la corruption influoit déjà sur les élections : c'est bien la preuve qu'elle en est inséparable. Il est donc de l'essence de toute élection populaire, de corrompre même un peuple pauvre et vertueux (3). L'exemple de ces distributions fut imité par tous ceux qui furent soupçonnés ou convaincus d'aspirer à la souveraineté. Les libéralités de Spurius Mélius éclairèrent le sénat sur sa conduite, et justifièrent celle du vieux Cincinnatus, dictateur, qui le fit tuer sur la place publique. Crassus, disputant de pouvoir avec Pompée, fit des dépenses excessives

(1) Et ce fut le sénat qui chassa Tarquin-le-Superbe! Grande leçon pour tous les ambitieux!

(2) Laurent Echard, tom. 1er, liv. 1, ch. 7.

(3) Que doit-elle être chez un peuple riche et corrompu? Pour remédier aux inconvéniens de l'élection, Servius repartagea le peuple en tribus, curies, centuries. Mais cette loi sage fut éludée par les tribuns, qui étoient sûrs d'avoir pour eux la populace.

pour s'assurer la bienveillance de tous ceux dont il vouloit avoir le suffrage (1). Sylla en avoit fait autant, même étant dictateur, voulant toujours ménager et amuser le peuple (2). Pompée suivit le même exemple, quand il voulut faire passer les lois qui devoient le mener à la toute-puissance. Il avoit fait construire le plus beau théâtre de Rome, et en fit l'ouverture avec des fêtes telles qu'on n'en avoit encore vu. Enfin, César s'empara du même moyen, parce que c'étoit le plus sûr, et s'en servit pour perdre Pompée, en surpassant tout ce que Pompée avoit fait. Comme de tous les spectacles il n'y en avoit point que le

(1) « Dans un festin qu'il leur donna, il fit dresser jus-
» qu'à dix mille tables, et l'on distribua en même temps à
» tous ceux qui n'étoient pas à leur aise, assez de blé pour
» pouvoir en nourrir leur famille pendant trois mois
» entiers. » *Hist. Univ.* in-4°., tom. 9.

(2) « Il donna un festin à tous les habitans de Rome. Ce
» festin dura plusieurs jours, coûta des sommes prodi-
» gieuses, les mets les plus recherchés y étant servis avec
» une abondance qui tenoit de la plus extravagante pro-
» fusion. Plutarque dit que le vin que Sylla fit verser
» au peuple, étoit vieux au moins de quarante ans. »
Hist. Univ., ibid.

peuple romain préférât aux combats des gladiateurs et des bêtes féroces, c'étoient ceux que l'ambition aimoit mieux lui offrir. Sylla lui en avoit donné pour l'accoutumer aux massacres de sa dictature. Lorsque Clodius médite les crimes qui devoient le conduire au tribunat, Pison, son digne ami, lui envoie six cents gladiateurs, qu'il choisit tyranniquement parmi les alliés et les amis de la république (1).

Ce rapprochement vous indique en peu de mots, à des époques bien différentes, ce qu'étoient ces deux institutions, et ce qu'elles devinrent à mesure que le peuple prenoit plus de part au gouvernement, à mesure qu'en donnant les mêmes places il donnoit en effet plus de pouvoir. Accoutumé à ces distributions qu'il regardoit comme un droit (2), le bas peuple contrac-

---

(1) « Populari illi sacerdoti (Clodio) sexcentos ad bestias » amicos sociosque misisti. » Cicero *in Pisonem*.

César donna un combat de deux mille gladiateurs. Laur. Echard.

(2) « Caii Gracchi frumentaria magna largitio fuit; » exhauriebat ærarium. Cicero, *de Officiis*, lib. 2.

toit cette antipathie pour le travail, qui fait encore aujourd'hui le caractère de la populace italienne; et cette oisiveté habituelle, cette inertie *civique*, le rendoit plus propre à recevoir toutes les impressions qu'on vouloit lui donner. Accoutumé à ces spectacles, qui faisoient une partie nécessaire de son existence, et pour lesquels il avoit une passion aussi violente qu'insatiable, il reportoit cette passion sur ceux qui lui procuroient ces divertissemens avec le plus de profusion; et tel candidat se présentoit dans les comices, n'ayant pour lui que la gloire inhumaine d'avoir exposé sur la scène un plus grand nombre de gladiateurs.

5°. En suivant les Romains dans leurs conquêtes, faites une observation qui deviendra d'autant plus frappante, que ces conquêtes seront plus étendues : c'est qu'il n'y a point de nation plus malheureuse, que celle qui est conquise et gouvernée par une république. De tous les despotes, il n'y en a point de plus terrible que le peuple; de tous les souverains, il n'y en a point de plus capricieux, de plus avide, qui accueille

plus la flatterie, qui repousse plus la vérité. Lorsque cette vérité attaque ceux à qui il a confié son pouvoir, il est toujours porté à croire que c'est le pouvoir même qu'on attaque; et ceux-ci sont toujours sûrs de le lui persuader, soit en excitant son orgueil, soit en éveillant sa jalousie, soit en partageant avec lui, pour satisfaire son avidité, le sang et les dépouilles ou de la nation conquise, ou de la faction proscrite. Il faut entendre Cicéron tonner, dans la tribune aux harangues contre la cruauté du peuple romain; cruauté devenue familière parmi les citoyens, qui dénature les caractères les plus doux, et leur fait perdre jusqu'au dernier sentiment d'humanité (1). Il

(1) « Vestrûm nemo est quin intelligat populum Romanum, qui quondàm in hostes lenissimus existimabatur, hoc tempore domesticâ crudelitate laborare. Hanc tollite ex civitate judices, hanc pati nolite diutiùs in hâc republicâ versari, quæ non modò id habet in se mali, quòd tot cives atrocissimè sustulit, verùm etiam hominibus lenissimis ademit misericordiam consuetudine incommodorum. Nam cùm omnibus horis aliquid atrociter fieri videmus aut audimus, etiam qui naturâ mitissimi sumus, assiduitate molestiarum sensum omnem humanitatis ex animis amittimus. » *Pro Roscio.*

faut entendre les paroles foudroyantes qu'il adresse à ses juges même, lorsqu'il craint ou que cette cruauté ne leur fasse condamner un innocent (1), ou que leur corruption ne leur fasse absoudre un coupable (2). Il n'hésite point à dire qu'il vaudroit mieux vivre parmi les bêtes féroces qu'au milieu d'une telle barbarie; et par-là il nous donne une idée effrayante, mais vraie, de ce qui se passoit habituellement chez ce peuple-roi.

---

(1) « Si ea crudelitas quæ hoc tempore in republicâ versata est, vestros quoque animos duriores acerbioresque » reddidit, actum est, judices. Inter feras satiùs est ætatem degere, quàm in hâc tantâ immanitate versari. » *Ibid.*

(2) « Deliberatum est si res opinionem meam quam » de vobis habeo fefellerit, non modò eos persequi, ad » quos maximè culpa corrupti judicii, sed etiam illos » ad quos conscientiæ contagio pertinebit. Proinde si qui » sunt qui in hoc reo aut potentes, aut audaces, aut artifices, ad corrumpendum judicium velint esse; ita sint » parati, ut, disceptante populo Romano, mecum sibi » rem videant futuram; et si me in hoc reo, quem mihi » inimicum Siculi dederunt, satis vehementem, satis perseverantem, satis vigilantem esse cognôruut; existiment, » in his hominibus, quorum ego inimicitias populi Romani » salutis causâ suscepero, multò graviorem atque acriorem » futurum. » *In Verrem, de Suppliciis.*

Quelle fut en effet l'origine de la guerre des alliés ? L'iniquité des jugemens, les rapines des proconsuls. Les malheureux peuples crurent trouver quelque défense dans le nom de citoyen romain. Telle étoit déjà la foiblesse du gouvernement, qu'il lui parut plus difficile d'arrêter les contraventions de la loi, que d'en multiplier les exemptions. Et tandis que l'impunité de tant de vexations venoit sur-tout du trop grand nombre d'individus admis à la souveraineté, il en admit un nombre plus grand encore, et crut par-là remédier au mal. Mais la constitution en acquit un vice de plus, et les vexations n'en continuèrent pas moins. Le *Forum* fut plus orageux, les provinces n'en furent pas plus heureuses. Lisez les discours de Cicéron contre Verrès, et vous verrez d'un côté tout ce que l'humanité peut souffrir, de l'autre tout ce que la tyrannie républicaine peut oser. L'avarice et la cruauté ne faisoient même aucune différence entre les alliés et les (1) citoyens ro-

(1) « Quàm multos cives Romanos virgis ceciderit, quid » ego commemorem ? Tantùm brevissimè dico.... Nullum

mains ; et l'effronterie du coupable étoit telle, que le scandale de sa défense étoit un nouveau crime (1).

Vous croirez peut-être qu'en accusant Verrès, l'orateur se permettoit d'exagérer pour faire plus d'impression sur son auditoire. Eh bien, suivez ce même Cicéron dans le calme de la retraite, voyez comment il s'exprime dans ses *Offices* : ce n'est plus l'orateur qui parle à la multitude, c'est le sage qui se parle à lui-même. Il regrette le temps où les magistrats et les généraux (2) ne connoissoient point de plus grande gloire

---

» fuit omninò, isto prætore, in hoc genere, discrimen. » *In Verrem.*

« Videtis cives Romanos gregatim conjectos in Latomias. » Videtis indignissimo in loco coacervatam multitudinem » vestrorum civium. » *Ibid.*

(1) « Tua defensio furoris cujusdam et immanitatis, et » inauditæ crudelitatis, et penè novæ proscriptionis te » coarguit. » *Ibid.*

(2) « Nostri autem magistratus, imperatoresque, ex » unâ hâc re maximam gloriam capere studebant, si pro- » vincias, si socios æquitate et fide defendissent. Itaque » illud patrocinium orbis terræ veriùs, quàm imperium » poterat nominari. Sensim hanc consuetudinem et disci- » plinam jàm anteà minuebamus. Post verò Syllæ victoriam

que de faire admirer leur justice par les alliés et par les provinces romaines, où ils étoient plutôt les patrons que les maîtres de l'univers. Il se plaint que cette heureuse coutume se soit d'abord affoiblie, puis entièrement perdue, au point qu'après avoir exercé tant de cruautés contre les citoyens, on ne trouve plus rien d'injuste envers les alliés. Enfin, en gémissant sur les iniquités publiques, il dit formellement qu'à la honte de l'empire, la foi des pirates étoit préférable à celle du sénat.

6°. Suivez dans les sénatus-consultes les vains efforts que Rome puissante faisoit pour revenir à des lois qui ne convenoient plus ni aux temps, ni aux personnes, ni aux choses; et pour bien juger des changemens

---

» penitùs amisimus. Desitum est enim videri quidquam » in socios iniquum, cùm extitisset etiam in cives tanta » crudelitas. » *De Off.*, lib. 2, c. 7.

« Illa Philippi sententia quas civitates L. Sylla, pecuniâ » acceptâ, ex senatûs consulto liberavisset, ut eæ rursùs » vectigales essent, neque iis pecuniam, quam pro liber- » tate dederant, redderemus. Est ei senatus assensus. Turpe » imperio : piratarum enim melior fides, quàm senatûs. » *Idem*, lib. 3, c. 22.

qui rendoient toutes ces tentatives inutiles, remarquez les discours rapportés par Tite-Live et par les autres historiens romains. Ces discours, que l'historien a sans doute embellis, mais dont le fond peut être regardé comme vrai, sont d'un tout autre genre après les proscriptions de Marius et de Scylla, qu'après l'expulsion des rois. Jamais aucun sénateur n'eût osé, dans les deux premiers siècles de la république, prononcer le discours que César adressa au sénat lors de l'affaire de Catilina. Le sévère Caton n'eût point été déplacé dans ces premiers temps; et on n'eût point alors osé, dans un plaidoyer, amuser le public aux dépens de ce stoïque austère, comme le fit Cicéron lui-même. Méditez ce discours de César : c'est peut-être un des morceaux de l'histoire qui donne le plus à connoître tout ce qui fermentoit alors dans l'intérieur de la république. Lorsque dans un danger aussi imminent que celui où se trouvoit l'Etat en ce moment, au milieu d'une délibération aussi importante, un jeune sénateur se permet de recourir en apparence aux formes

légales, pour défendre des coupables avec lesquels il est au moins suspect de complicité, cela prouve qu'à l'abri même de la constitution il se développe des vices politiques qui tendent à l'anéantir. En relisant attentivement ce discours, on n'est plus étonné de ce que fit César : tout ce qu'il osa faire est indiqué dans ce qu'il osoit dire.

7°. Mais au milieu de tous ces changemens, vous observerez que le peuple romain ne se défit jamais de ce fond de férocité que lui avoit donné l'étrange rassemblement qui forma son origine. Cette férocité fut toujours le fond de son caractère. Elle s'adoucit dans la haute classe ; elle resta dans le peuple, qui applaudissoit avec une joie barbare aux coups mortels que se portoient les gladiateurs.

Outre que cette férocité pouvoit être dans le sang des descendans de ceux qui, lors de l'enlèvement des Sabines, avoient violé toutes les lois divines et humaines, je crois trouver chez les Romains les causes qui l'ont maintenue pendant plusieurs siècles.

L'habitude de combattre corps à corps, de voir son ennemi de plus près, et par conséquent la nécessité de se familiariser avec l'effusion du sang et les cris des mourans.

L'habitude de voir les gladiateurs s'égorger entr'eux, ou se battre contre les bêtes les plus sauvages, et de trouver un délassement et une jouissance dans leurs douleurs et dans leurs convulsions.

Le terrible despotisme accordé aux maîtres sur leurs esclaves, et le droit de mort donné aux pères sur leurs enfans; droit dont ils usèrent quelquefois, non seulement pour des intérêts publics, mais pour des vengeances particulières.

L'usage trop fréquent de supplices cruels. Des malheureux attachés à un poteau et fustigés de verges, cloués à une croix, précipités du roc Tarpéien; des vestales enterrées toutes vivantes, offroient un aliment sanguinaire à la curiosité d'un peuple naturellement dur. Tout est spectacle pour le peuple : toutes ses idées, tous ses sentimens tiennent à ce qu'il voit; et il

importe de ne pas lui offrir trop fréquemment la vue de ce qui peut l'habituer à compter pour rien la vie de son semblable.

La pompe sanglante des triomphes, les outrages prodigués aux captifs qu'on y traînoit enchaînés, la mort plus ou moins rapprochée, plus ou moins cruelle qu'on leur faisoit subir. Il n'étoit aucune de ces pompes triomphales, dans lesquelles le droit de la nature et des gens ne fût violé avec la sanction du peuple et du sénat romain.

Que dirai-je encore ? L'orgueil national que ces triomphes, et tant d'autres institutions, inspiroient à ce peuple. Entouré dès son enfance de leçons et d'exemples qui lui inspiroient le mépris de la vie, il la mépriſoit encore plus dans les autres. Elevé dans l'idée qu'il étoit fait pour commander à toutes les nations, il regardoit les autres hommes comme des êtres d'une espèce secondaire condamnés à être ses esclaves ou ses victimes.

Toutes ces causes réunies, jointes au peu de goût que pendant long-temps on eut à Rome pour les belles-lettres et la philosophie,

phie, laissoient à ce peuple une enveloppe grossière, que pouvoient rarement percer les douces sensations de l'humanité. Cette dureté faisoit le fond du caractère de Caton-le-Censeur. Elle parut peut-être encore plus grande dans toutes ses actions et ses paroles, parce qu'elle offroit un très-grand contraste avec les mœurs de son siècle. Mais en examinant sa vie, on voit un homme qui avoit plutôt l'orgueil que l'amour de la vertu. C'est bien de lui que la Chaussée auroit dit :

« Quand la vertu déplaît, c'est la faute du sage. »

Il avoit passé quelque temps à Carthage entre la seconde et la troisième guerre punique, et il sembloit s'y être nourri d'une haine éternelle contre les Carthaginois. De retour à Rome, dans quelque affaire qu'il opinât au sénat, il finissoit toujours par ces mots : *Delenda Carthago.* Il nous reste quelques fragmens de ses ouvrages : ils peignent une ame dure et haineuse. Sa conduite et ses principes envers ses esclaves dénotoient un maître féroce, qui eût été indigné de songer qu'il pourroit être sensible. Plutarque n'a pu s'empêcher de lui en faire

un reproche. Enfin, cet homme si rigide sur la vertu, pratiquoit publiquement une monstrueuse usure. Elle n'étoit pas, disoit-il, condamnée par une loi formelle : comme si la première vertu, la première loi n'étoit pas la loi naturelle; qui nous crie de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.

L'usure étoit à Rome l'état habituel de tous les propriétaires; et elle ne se trouve aussi fortement que chez un peuple dur : voyez les Juifs.

D'après ces observations, qui vous conduiront à en faire d'autres par vous-même sur le caractère et les mœurs des Romains, vous pourrez entrer dans une étude approfondie de l'histoire romaine.

Cette histoire présente naturellement trois époques : depuis sa fondation jusqu'à l'expulsion des rois; depuis l'expulsion des rois jusqu'à la fin de la république; et depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin de l'Empire. Mais dans cette partie, je ne parlerai que de ce qui tient aux deux premières époques.

LETTRE XIII.

Rapprochement de Rome sous ses rois, et de Rome république.

Le merveilleux s'est glissé au milieu de ce que l'histoire rapporte de la naissance de ce glorieux empire. Il faut laisser le fabuleux, et ne prendre dans la fondation de Rome que ce qu'elle a conservé jusques dans sa dernière vieillesse : son sénat, ses assemblées du peuple par curies, par tribus et par centuries ; ses magistrats, ses élections, le partage de sa population en différens ordres, et celui du dernier de ces ordres en différentes classes.

Je ne nomme pas ces rois, parce que leur autorité ne fut jamais autre que celle des consuls; ce qui fit que leur expulsion fut entièrement l'ouvrage du sénat, qui seul pouvoit y gagner. Ce fut cependant à ces magistrats, élus rois pour leur vie, que Rome fut redevable de la plupart de ses

meilleures lois. Le long et pacifique règne de Numa Pompilius fixa les mœurs et la législation de ce ramas de brigands, qui quelques années auparavant n'avoient pu obtenir des femmes dans toute l'Italie, et ne s'en étoient procurés que par un rapt national. C'est à Servius Tullius qu'il faut rapporter les lois auxquels, aussi longtemps qu'on les suivit, Rome fut redevable de la tranquillité de ses assemblées publiques. Les trois formes dans lesquelles les voix pouvoient être prises, influoient beaucoup sur le résultat de la délibération. Il ne dépendoit pas entièrement du sénat d'en prendre une exclusivement aux deux autres. Mais Numa, qui avoit merveilleusement allié la religion avec la politique, avoit donné un tel empire aux pontifes et aux auspices, que le sénat faisoit par eux ce qu'il ne vouloit ou ne pouvoit pas faire lui-même. Les augures ne pouvoit être pris que parmi les patriciens (1); la loi des Douze-Tables avoit

(1) « Penès quos sunt auspicia? Penès Patres, qui soli » ea habere possunt. » Tit. Liv., lib. 4.

consacré l'exclusion du peuple (1). Rien ne se faisoit qu'après avoir pris les auspices (2); et un mot des augures (3) suffisoit pour faire suspendre et remettre à un autre jour les affaires les plus importantes. Il est aisé de sentir combien cette combinaison politique et religieuse donnoit d'avantage à la prudente gravité du sénat, sur la versatile violence du peuple. Pompée, voulant rompre les comices, déclaroit, en sa qualité d'augure, qu'il avoit entendu tonner. Au milieu de toutes ses fureurs séditieuses, la populace de Rome n'osoit enfreindre une loi qui tenoit à la religion. Clodius lui-même

---

(1) « Auspicia incommunicata plebi sunt. »

(2) « Nihil ferè quondàm majoris rei, nisi auspicato, » nec privatìm quidem gerebatur. » Cicer. *de Divinatione*, lib. 2.

« Apud antiquos, non solùm publicè, sed etiam pri- » vatìm, nihil gerebatur, nisi auspicio priùs sumpto. » Valer. Maxim., lib. 2.

(3) « Auguriis certè, sacerdotioque augurum tantus » honos accessit, ut... comitia populi, exercitus vocati, » summa rerum, ubi aves non admisissent, dirimerentur. » Tit. Liv., lib. 1.

« Quid est graviùs quàm rem susceptam dirimi, si » unus augur alio die dixerit? » Cic. *de Leg.*, lib. 2.

qui vouloit signaler son tribunat par tant de bouleversemens, crut plus prudent d'éluder la loi que de l'abolir, et fit décréter par un plébiscite que pendant son tribunat personne, quelle que fût sa dignité, ne pourroit observer le ciel les jours de comices. Il ne pouvoit mieux indiquer les obstacles que les augures lui auroient opposés, et rendre un plus bel hommage à la sagesse de Numa, qui avoit fait dériver de la religion même un pouvoir conservateur.

Enfin, Rome avoit une magistrature qui étoit la sauve-garde des mœurs publiques : ses censeurs avoient la législation des mœurs; et cette magistrature unique ne céda qu'au luxe asiatique que les triomphes firent entrer dans Rome.

L'expulsion des rois n'eut qu'un motif, ou, pour mieux dire, qu'un prétexte particulier, qui n'étoit pas même personnel au roi régnant. La mort de Lucrèce en fut l'occasion, mais non pas la cause; et le parti des sénateurs qui vouloient s'approprier l'autorité royale, profita avec adresse d'un événement et d'un spectacle qui pou-

voit émouvoir le peuple. Ce peuple par-tout crédule, par-tout amateur des nouveautés, par-tout l'instrument aveugle et féroce de l'ambition, de l'intrigue, de toutes les passions de ceux qui sont au-dessus de lui, se livra à un changement dont il ne pouvoit tirer et dont il ne tira d'autre avantage qu'une longue et sanglante guerre contre Tarquin et Porsenna. Ce que je dis là, c'est ce peuple lui-même qui l'a dit; c'est un de ses plus violens démagogues, qui lors de la retraite sur le mont Sacré (1), dit aux députés du sénat avec autant de hardiesse que de vérité : « Notre Etat a été fondé » par des rois, et jamais le peuple romain » n'a été plus libre ni plus heureux que » sous leur gouvernement. Tarquin même, » le dernier de ces princes, si odieux au

(1) Il est à remarquer que ce démagogue affectoit de prendre le surnom de *Brutus*. Sans lui, le peuple se contentoit de l'abolition des dettes; ce fut lui qui demanda et obtint les tribuns. Et il obtint cet établissement si funeste au consulat, en prenant le nom de celui qui avoit établi le consulat. Cette affectation étoit une puérilité ridicule; mais elle entraînoit le peuple, qui étoit, il y a deux mille ans, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours.

» sénat et à la noblesse, nous étoit aussi » favorable qu'il vous étoit contraire..... » Pour venger vos propres injures, nous » l'avons chassé de Rome, nous avons pris » les armes contre un souverain qui nous » prioit de nous séparer de vos intérêts et » de rentrer sous sa domination (1). »

Le peuple qui parloit ainsi, étoit celui que l'on avoit trompé, en lui faisant accroire que Romulus avoit été enlevé au ciel, tandis qu'il étoit tombé victime d'un sénat jaloux de son autorité. Deux siècles après, ce même sénat le trompa encore, en se servant de lui pour se donner à lui-même le pouvoir qu'il ôtoit à Tarquin. Il ne faut pas croire que l'établissement des consuls fût une idée nouvelle que fit naître tout-à-coup la nécessité du moment : le sénat l'avoit eu long-temps auparavant, et avoit tenté de la faire adopter après l'interrègne (2) qui suivit la mort de Romulus ; il avoit même eu l'adresse de la suggérer à

(1) *Révolut. Rom.*, tom. 1er.
(2) *Ibidem.*

Servius, qui, après avoir, par ses lois sur les assemblées, réduit de fait (1) le pouvoir du peuple, vouloit abdiquer et établir une république avec deux magistrats annuels. Ce rapprochement vous fait bien voir que cette expulsion des rois si vantée par le parti qui triompha, fut l'ouvrage d'une ambitieuse aristocratie, et tourna au détriment du peuple. Vous verrez par la suite que le desir de mettre des bornes au pouvoir aristocratique, conduisit à donner, sous différens noms, à des magistrats populaires, une autorité qui tendoit toujours à faire, par des mouvemens séditieux, ce que la royauté auroit fait par sa force légale.

C'est que rien n'est plus ennemi, plus exclusif de l'autorité royale, que l'aristocratie (2). Le sénat entendoit bien ses intérets, quand il inspiroit au peuple une si grande horreur pour le nom de *roi*; et

(1) *Révolution Rom.*, tom. 1er.

(2) Voyez la Pologne; la Suède, avant la révolution du siècle dernier; le Danemarck, avant celle de 1660.

Il faut rendre à ce mot son véritable sens.

Valérius-Publicola étoit dupe de sa popularité ; et, sans le savoir, travailloit beaucoup plus pour le sénat que pour le peuple, quand il permettoit, par une loi expresse, de tuer, sans aucune formalité précédente, quiconque aspireroit à la couronne.

Cette loi avoit d'ailleurs un défaut capital : elle armoit un assassin contre l'apparence d'un délit vague et difficile à déterminer ; elle le déclaroit absous, s'il rapportoit la preuve des mauvais desseins de celui que, par provision, il étoit autorisé à tuer. Cette condition étoit illusoire, car l'accusateur vivant avoit toujours un grand avantage sur l'accusé mort. Ce Publicola étoit cependant un homme doux, sage et vertueux ; mais sa loi étoit une loi de révolution, et cela prouve bien que l'auteur de toute loi révolutionnaire la rédige, même involontairement, non sur les principes, mais sur l'esprit dont il est lui-même animé, ou sur les faits dont il est frappé dans le moment. L'esprit et les faits changent, et on reste avec des lois qui contredisent les principes, et que souvent l'on applique

dans un esprit tout différent de celui qui les a dictés.

Rome n'étoit sous ses rois qu'une monarchie imparfaite. Quand elle chassa Tarquin, son territoire étoit très-borné; elle ne possédoit encore qu'un coin de l'Italie: néanmoins, à peine eut-elle aboli la royauté, qu'elle dut être étonnée de trouver en elle la semence de tous les troubles. Elle les vit se développer successivement; et en y réfléchissant, vous verrez que cela ne pouvoit pas être autrement. Lors de l'expulsion des rois, leur pouvoir avoit été transmis aux consuls; mais les consuls étant toujours pris dans les patriciens, il s'en suivit que ceux-ci réunirent deux des trois pouvoirs, qui, sous les rois, constituoient le gouvernement. Dans le premier moment le peuple ne vit que ce qui étoit plus marquant, la destruction de la royauté, parce qu'il crut que cette destruction étoit son ouvrage; parce qu'incapable de construire, il se croit heureux quand il détruit; parce que l'idée de détruire est celle qu'il saisit le mieux; parce qu'on

avoit intérêt à ne lui montrer que cela, et qu'il ne voit que ce qu'on lui montre. Mais il lui arriva ce qui arrive dans toutes les révolutions: leur résultat n'est jamais celui que l'on s'étoit proposé. Le peuple romain ne tarda pas à l'éprouver. Cette troisième autorité, à laquelle il pouvoit légalement recourir quand elle étoit exercée par les rois, il fallut l'attaquer par des moyens révolutionnaires quand elle fut entre les mains du sénat. Le peuple échangea donc le paisible avantage d'un recours légal contre les hasards, les intrigues, les secousses des séditions. Elles devinrent pouvoir nécessaire dans l'Etat, qui sans cela fût devenu entièrement aristocratique, ou même oligarchique. Heureusement le peu d'étendue de la république y maintenoit cette simplicité de mœurs qui exclut les violentes révolutions, et cette vertu d'habitude et de famille que l'on remarque dans les premiers siècles de la république. Le voisinage d'un ennemi toujours inquiet entretenoit dans l'Etat une crainte salutaire *Metus hostilis*, dit Salluste, *in bonis*

artibus civitatem retinebat. Mais ce qui sur-tout empêcha Rome d'être détruite par ce germe de discordes qu'elle portoit en elle-même, ce fut son institution guerrière : elle offroit toujours à ses citoyens armés l'appât de la gloire, ou celui du gain. Le desir de conquérir faisoit partie de la constitution du peuple romain : il partageoit les terres des vaincus. Par ces deux moyens, on lui faisoit tout oublier; et dans le moment de ses plus grandes discussions avec le sénat, dès qu'on parloit d'ennemis, tout se réunissoit.

Cette ressource manquoit à Syracuse, qui avoit peu d'occasion de guerre. Son peuple n'eut jamais que cette cruelle alternative, de se donner un tyran, ou de l'être lui-même. Son inquiétude n'avoit point d'aliment au-dehors, il falloit bien que l'intérieur fût troublé.

Mais Rome trouvoit, pour ainsi dire, cet aliment à sa porte; et il lui rendit la vie dans plusieurs crises qui paroissoient mortelles.

Tant qu'il fut gouverné par des rois, ce

peuple ne chercha à s'étendre au-dehors qu'autant que cela lui étoit nécessaire pour se mettre en état de défense contre les nations guerrières qui l'entouroient; et au-dedans, il ne fut point agité par ces violentes dissensions qui le déchirèrent, dès qu'il se fut lui-même mis à la merci des ambitieux, qui se servoient de lui pour arriver à leurs fins. Ce peuple si fier, si inquiet, si ennemi du sénat et de toute prééminence, se battit pendant plusieurs siècles pour ce sénat qu'il détestoit, pour ces patriciens dont envioit et cependant augmentoit ainsi l'illustration. Indépendamment des maux sans nombre dont il accabla l'univers, n'eût-il pas été plus heureux; s'il eût continué à jouir, sous le gouvernement pacifique de ses rois, de la tranquillité dont il leur étoit redevable?

Vous entendrez souvent vanter la république romaine, c'est-à-dire, la richesse, le luxe, l'orgueil d'un petit nombre de ses habitans : ne croyez point sur parole à ces réputations transmises par une tradition qui se dispense de l'examen.

Cette immensité de la république étoit un despotisme à plusieurs têtes. Elle ne commença réellement qu'après la prise de Carthage, et finit à la bataille d'Actium; ce qui ne fait pas un espace de cent vingt ans. Pendant ce court intervalle, qui ne peut pas être cité en preuve de la durée et de la sagesse d'un Etat conquérant, Rome

« Maîtresse aux bords du Gange, esclave aux bords du Tibre »

est esclave de ses tribuns, de ses Gracques, de Sylla, de Marius, de Catilina, de Pompée, de César, d'Antoine, et même de Lépide; et suivant le caprice ou les intérêts d'un de ses despotes, le sang coule sur la place publique ou dans les maisons, dans les temples ou dans les rues, dans les campagnes de ses citoyens ou dans les camps de ses guerriers. Veut-on, au contraire, la voir avant la prise de Carthage? Elle a dévasté l'Italie pendant des siècles, elle a écrasé tout ce qui lui résistoit, elle a asservi tout ce qui s'est trouvé devant elle.

Faites-vous donc à vous-même la question suivante: Eût-il mieux valu que Rome

conservât son ancienne constitution, que de devenir république? Consultez autour d'elle quatre siècles de générations, et le cri douloureux de l'humanité entière répondra par l'affirmative; consultez en elle-même la presque totalité de ses habitans, et ils vous diront si c'est pour eux qu'ils ont vaincu; consultez enfin sa durée sous ses différentes formes, et vous verrez près de deux cent trente ans sous ses rois, quatre cents ans république concentrée dans l'Italie, cent et quelques années république conquérant le monde connu, quatre cent soixante-quinze ans monarchie dans Rome, et quatorze cent quatre-vingts, en suivant l'empire romain à Constantinople.

Vous remarquerez que Rome, devenue conquérante en devenant république, est redevenue pacifique en redevenant monarchie; et qu'un des plus grands préceptes qu'Auguste laissa à ses successeurs, fut de ne pas chercher à augmenter l'étendue de l'empire.

Dès qu'une république multiplie ses

conquêtes,

conquêtes, elle agit contre le principe de son gouvernement : elle se change nécessairement en une oligarchie guerrière. Ses généraux deviennent bientôt ses protecteurs, et alors ils n'ont plus qu'un pas à faire pour devenir ses maîtres, c'est-à-dire, qu'elle n'est plus république que de nom. Lorsque l'ambition, l'audace, le génie, peuvent à tout instant faire jouer un premier rôle, il est impossible qu'il ne se trouve pas un homme ardent qui s'empare du pouvoir. Toutes les républiques ont fléchi ou plutôt ou plus tard sous l'ascendant d'un seul, rarement du plus vertueux, presque toujours du plus entreprenant. C'est là que les moindres dissensions éclatent avec une fureur qui déchire, qui renverse, qui embrase tout. Dans les monarchies, les révolutions améliorent presque toujours l'état des sujets; dans les républiques, elles accélèrent leur décadence, elles consomment leur avilissement, elles fixent leur corruption.

Lisez dans Salluste ce qu'étoit Rome au temps de sa plus grande puissance; voyez

le tableau qu'en fait Catilina dans son discours aux conjurés. Et qu'on ne dise pas que ce tableau est exagéré : il est conforme à tout ce que l'histoire nous apprend ; il est conforme à ce que dit ce même Salluste, quand il compare la république à elle-même, quand il assigne l'époque de ce luxe immodéré, de cette corruption générale, qui faisoient un si prodigieux contraste avec la simplicité des mœurs antiques. Cette époque est la ruine de Carthage, lorsque Rome sans rivale, ne connut plus de pays inaccessible pour elle (1). Salluste prévient son lecteur que ce qu'il va dire paroîtra incroyable à ceux qui ne l'ont pas vu (2). Deux passions règnent avec fureur dans tous les ordres de l'État : l'ardeur de s'enrichir (3), et celle de dominer. De-là

---

(1) « Ubi Carthago æmula imperii Romani, ab stirpe » interit..... cuncta maria terræque patebant. » Salluste, *Catilina.*

(2) « Quæ, nisi his qui vidêre, nemini credibilia sunt. » *Ibidem.*

(3) « Primò pecuniæ, dein imperii cupido crevit..... ma-

vinrent tous les maux publics : plus de foi, plus de probité ; elles firent place à la cruauté, à l'orgueil, à la fausseté, au mépris de tous les devoirs religieux. La contagion devint universelle ; la république toute entière fut changée : par-tout on vit se répandre une vénalité, une déprédation, une immoralité nationale ; l'Empire du peuple romain devint une tyrannie intolérable ; et le pouvoir, en quelques mains qu'il fût, ne connut plus d'autre jouissance

---

» teries omnium malorum. Namque avaritia fidem, pro-
» bitatem, cæterasque artes bonas subvertit : pro his su-
» perbiam, crudelitatem, Deos negligere, omnia venalia
» habere, edocuit..... Contagio, quasi pestilentia, invasit :
» civitas immutata ; imperium ex justissimo atque optimo,
» crudele intolerandumque factum..... rapere, consumere,
» sua parvi pendere, aliena cupere : pudorem, amicitiam,
» divina atque humana promiscua, nihil pensi, neque
» moderati habere..... per summum scelus omnia ea sociis
» adimere, quæ fortissimi viri victores reliquerant.....
» proinde quasi injuriam facere, id demùm esset imperio
» uti. » *Ibidem.*

« Etiam homines novi, qui anteà per virtùtem soliti
» erant nobilitatem antè venire, furtìm, et per latrocinia,
» potiùs quàm bonis artibus, ad imperia et honores nitun-
» tur. » Salluste, *Jugurtha.*

que de faire du mal; les hommes nouveaux, qui pendant long-temps avoient cherché à surpasser la noblesse par leurs vertus, n'employèrent plus, pour parvenir aux honneurs, que des moyens honteux et criminels; la noblesse abusoit de sa supériorité, le peuple abusoit de sa liberté; et la république déchirée ne voyant par-tout que des spoliateurs ou des factieux, cherchoit vainement des citoyens.

Laurent Echard a parfaitement saisi l'état d'avilissement dans lequel étoit alors la république romaine, lorsqu'il a dit : « Tout ce qui annonce les grandes révolu-» tions dans un Etat, se faisoit sentir à » Rome. Plus d'union entre les grands » que celle des factions et des cabales. Le » bien public étoit sacrifié aux intérêts » particuliers; la vertu et le respect des » lois n'étoient plus qu'un vain nom; l'op-» pression et l'inhumanité n'inspiroient » plus d'horreur au peuple, dont les » yeux étoient accoutumés à voir le crime » triompher. Les haines réciproques » avoient aboli jusqu'aux traces de l'an-

» cienne équité : l'or et la brigue régloient » la fortune (1). »

Pour vous convaincre par vous-même que ce portrait est effrayant de vérité, prenez et rassemblez dans l'histoire les faits les plus marquans : prenez-les surtout dans la guerre de Jugurtha, dans la préture de Verrès, dans le consulat de Pison ou le tribunat de Clodius. A chaque page vous verrez se multiplier les preuves de cette vénalité, de cette déprédation, de cette immoralité nationales. Je choisis ces trois exemples (quoique déjà j'aie dit un mot du second), parce qu'ils présentent non pas quelques faits isolés, mais une suite de projets et d'actions qui révoltent; non pas les écarts de quelques hommes foibles ou cupides, mais la marche audacieuse et systématique du vice qui n'a plus de honte, et du crime qui n'a plus de frein.

1°. Pendant que Jugurtha servoit en qualité d'auxiliaire dans l'armée de Scipion, il trouva dans la noblesse, comme

(1) *Hist. Rom.*, 3e. vol., liv. 3, ch. 2.

parmi les plébéiens, plusieurs factieux (1) qui échauffoient son caractère déjà trop violent, et, en l'assurant que tout étoit vénal à Rome, lui promettoient qu'il seroit un jour maître de toute la Numidie. Le seul Scipion lui donnoit des avis plus sages (2), et lui prédisoit qu'en cherchant à acquérir, par la corruption de quelques particuliers, ce qu'il obtiendroit bien mieux du peuple romain, il se perdroit par ses largesses même. Egaré par sa cruelle ambition, Jugurtha ne répond à ces avis que par l'assassinat d'Hiempsal; et sur-le-champ il recourt à ses trésors (3) pour faire

---

(1) « In exercitu nostro fuere complures novi atque » nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, » factiosi..... Qui Jugurthæ non mediocrem animum polli- » citando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore uti » solus imperio Numidiæ potiretur : in ipso maxumam vir- » tutem; Romæ omnia venalia esse. » Salluste, *Jugurtha.*

(2) « Scipio Jugurtham monuit, uti potiùs publicè » quàm privatim, amicitiam populi Romani coleret..... pe- » riculosè à paucis emi, quòd multorum esset..... Sin pro- » perantibus pergeret, suâmet ipsum pecuniâ præcipitem » casurum. » *Ibidem.*

(3) « Cum auro et argento multo legatos Romam mit- » tit,..... ut veteres amicos muneribus expleant, novos

approuver son crime à Rome. Ses largesses triomphent de la justice publique (1). En vain quelques sénateurs incorruptibles veulent venger la mort d'Hiempsal : les autres défendent les forfaits de Jugurtha, comme ils auroient défendu leur propre gloire (2). La corruption est si publique, elle se (3) montre avec une telle impudence, qu'elle effraie même un des sénateurs les plus habitués à vendre leurs suffrages. Elle dicte néanmoins le décret (4) du sénat ; on

---

» acquirant, quemcunque possint largiundo parare, ne » cunctentur. » *Ibidem.*

(1) « Pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu » ambiundo nitebantur, ne graviùs in eum consuleretur. » *Ibidem.*

(2) Fautores legatorum, prætereà magna pars gratiâ de- » pravata, Jugurthæ virtutem laudibus extollere..... omni- » bus modis pro alieno scelere et flagitio, suâ quasi pro » gloriâ, nitebantur. Ut contrà pauci, quibus bonum et » æquum divitiis carius erat, Hiempsalis mortem severè » vindicandam censebant. » *Ibidem.*

(3) « Is postquàm videt regis largitionem famosam im- » pudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne pollutâ » licentiâ invidiam accenderet, animum à consuetâ libidine » continuit. » *Ibidem.*

(4) « Vicit tamen in senatu pars illa, quæ vero pretium, » aut gratiam anteferebat. » *Ibidem.*

envoie à Jugurtha des commissaires qui (1) déjà lui sont, ou vont lui être dévoués. Rien ne l'empêchera de s'emparer du royaume d'Adherbal, et de le faire périr avec toute la jeunesse numide (2). Ce nouveau crime trouvera encore des excuses à Rome (3); mais lorsque l'indignation publique aura demandé et obtenu la guerre, le consul (4) s'associera ceux dont les factions sont assez puissantes pour lui assurer l'impunité de ce qu'il se propose de faire.

La voilà bien telle que je vous l'annonçois tout-à-l'heure, cette marche savante, et trop bien suivie, de la plus profonde corruption. Vous la verrez encore, même dans la vigueur avec laquelle on attaque d'abord

---

(1) « Dando, pollicendo..... legatos aggressus, plerosque capit : paucis carior fides, quàm pecunia fuit. » *Ibidem.*

(2) « Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat, » dein omnes puberes Numidas..... interfecit. » *Ibidem.*

(3) « Postquàm res in senatu agitari cœpta, iidem illi » ministri regis..... atrocitatem facti leniebant. »

(4) « Calpurnius, parato exercitu, legat sibi..... Factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset munita fore » sperabat. » *Ibidem.*

un ennemi (1) qui deviendra plus libéral, à mesure qu'il sera plus pressé par le vainqueur. Au poids de l'or, des négociations s'entament, des suspensions d'armes sont accordées. Pendant ce temps, les principaux officiers de l'armée (2) font ce qu'ils avoient vu faire à leur général; on peut tout obtenir d'eux, en payant le prix qu'ils fixent eux-mêmes : « Tant étoit grande, » s'écrie Salluste, la cupidité qui avoit » gangréné tous les cœurs. »

Plein d'audace et d'astuce, Jugurtha viendra lui-même à Rome : il y fera assassiner un neveu de Massinissa, et en partant, prédira à cette ville corrompue qu'il ne lui

---

(1) « Initio acriter Numidiam ingressus est : multosque » mortales, et urbes aliquot pugnando cœpit..... Sed animus » æger avaritiâ facilè conversus est..... magnitudine pe- » cuniæ, à bono honestoque in pravum abductus est. » *Ibidem.*

(2) « Qui in Numidia relicti..... secuti morem impe- » ratoris sui, plurima et flagitiosissima facinora fecere. » Fuere qui auro corrupti, elephantos Jugurthæ trade- » rent; alii perfugas venderent; pars ex pacatis prædas » agebant : tanta vis avaritiæ in animos eorum, velut tabes, » invaserat! » *Ibidem.*

manque plus qu'un acheteur (1); mot aussi célèbre que vrai, et qui, dans la bouche de Jugurtha, étoit l'aveu foudroyant d'un coupable qui déclare ses complices.

Enfin, lorsque la guerre recommencera, ce sera encore pour ajouter un dernier trait qui manqueroit à cet effroyable tableau. Ces mêmes Romains, qui autrefois repoussoient les traîtres avec indignation, et les renvoyoient à leurs ennemis, se serviront de l'or de Jugurtha pour corrompre ses amis (2), pour les engager à le leur livrer, n'importe comment; et si ce premier piége ne réussit pas, on aura recours à un autre, mais toujours en employant des traîtres, et payant la trahison; jusqu'à ce qu'enfin

---

(1) « Postquàm Româ egressus est, fertur, sæpè tacitus » eò respiciens, postremò dixisse : urbem venalem, et ma- » turè perituram, si emptorem invenerit. » *Ibidem.*

(2) « Metellus, quoniam armis bellum parùm proce- » debat; insidias regi per amicos tendere, et eorùm per- » fidiâ prò armis uti parat. Bomilcarem, quod ei per maxu- » mam amicitiam maxuma copia fallendi erat, multis » pollicitationibus aggreditur..... Si Jugurtha vivum aut ne- » catum sibi tradidisset. » *Ibidem.*

Jugurtha, attiré sur la (1) foi publique à une conférence, soit arrêté et conduit à Marius. Victime, suivant la prédiction de Scipion, de la corruption qu'il avoit alimentée, et qui soldoit ainsi le compte de tous ses crimes, on le transfère à Rome, *où n'ayant plus*, dit L. Echard, *de présens à faire, il ne trouva plus de ressource;* où ce sénat, qu'il avoit enrichi, le condamna à mort, et viola vis-à-vis de lui tous les principes de la justice publique et du droit naturel, en le condamnant à mourir *de faim.*

2°. Le second exemple m'entraîneroit dans trop de longueurs, si je voulois en suivre tous les détails, qui cependant sont tous essentiels à connoître, parce que la

(1) « Bocchus..... ubi dies advenit, et ei nunciatum est » Jugurtham haud procul abesse, cum paucis amicis, et » quæstore nostro, quasi obvius, honoris causâ procedit » in tumulum facillimum visu insidiantibus. Eòdem Nu- » mida, cum plerisque necessariis, inermis, ut dictum » erat, accedit : ac statim, signo dato, undique simul ex » insidiis invaditur. Cæteri obtruncati : Jugurtha Sullæ » vinctus adducitur, et ab eo ad Marium deductus. » *Ibid.*

préture de Verrès fut pour la Sicile une véritable proscription.

Après avoir vu avec quelle impudence il abusa de son pouvoir (1) pour dépouiller la province la plus attachée aux Romains (2), il faut voir encore comment la cupidité le mène à la barbarie; comment, effrayé lui-même de l'immensité de ses vols (3), il croit ne pouvoir les couvrir que par une immensité de meurtres, qu'en surpassant tous les crimes connus, qu'en s'efforçant lui-même de surpasser les siens par des crimes nouveaux. Il faut voir quelle puissante cabale

---

(1) « Nemini video dubium esse, quin apertissimè » Verres in Siciliâ, sacra profanaque omnia et privatim et » publicè spoliarit, versatusque sit sine ullâ, non modò » religione, verùm etiam dissimulatione, in omni genere » furandi atque prædandi. » Cic., *in Verrem, de Supp.*

(2) « Siculi, fidelissimi atque amantissimi socii, plu- » rimis affecti beneficiis à majoribus nostris. » *Ibidem.*

(3) « Defensionem suorum furtorum prætorem impro- » bum ex indignissimâ morte innocentium quærere. Nihil » addi jam videtur ad hanc improbitatem, crudelitatem » posse. Nam si cum aliorum improbitate certet, longè » omnes multùmque superabit. Sed secum ipse certat : id » agit ut semper superiùs suum facinus novo scelere vin- » cat. » *Ibidem.*

il y eut à Rome pour sa défense; quel courage il fallut à Cicéron pour accuser cet homme atroce. Il faisoit égorger les Siciliens en masse; il se flattoit d'éteindre ses forfaits (1), s'il en anéantissoit les témoins; ses bourreaux trafiquoient de la douleur (2), des larmes, des gémissemens d'une mère qui vouloit recueillir les derniers soupirs

---

(1) « Verrem testes interficiendo crimina sua extin-» guere. » *Ibidem.*

(2) « Matres miseræ pernoctabant ad ostium carceris, » ab extremo complexu liberûm exclusæ, quæ nihil aliud » orabant, nisi ut filiorum extremum spiritum ore exci-» pere sibi liceret. Aderat janitor carceris, carnifex præ-» toris, mors terrorque sociorum et civium, cui ex omni » gemitu doloreque certa merces comparabatur. Ut adeas, » tantùm dabis; ut cibum tibi intrò ferre liceat, tantùm..... » Quid, ut uno ictu securis, afferam mortem filio? Ne » diu crucietur? Ne sæpiùs feriatur? Ne cum sensu do-» loris aliquo, aut cruciatu spiritus auferatur?.... Est-ne » aliquid ultrà, quò progredi crudelitas possit? Reperie-» tur. Nam illorum liberi, cùm erunt securi percussi ac » necati, corpora feris objicientur. Hoc si luctuosum est » parenti, redimat pretio sepeliendi potestatem..... pac-» tiones sepulturæ etiam cum vivis esse..... palàm vivorum » funera locabantur. Quibus rebus omnibus actis atque » decisis, producuntur è carcere, et deligantur ad palum. » *Ibidem.*

de ses fils, qui sollicitoit la permission de leur porter quelque nourriture, qui demandoit qu'on leur évitât les tourmens d'une mort prolongée, qu'on leur ôtât la vie d'un seul coup, et que leurs corps fussent rendus à la famille, au lieu d'être jetés aux bêtes carnacières.

Vous me direz peut-être que la préture de Verrès ne prouve que contre lui, et non contre ceux qui étoient chargés de l'administration des autres provinces. Je crois bien que tous les préteurs ou proconsuls ne se permettoient pas les mêmes cruautés que Verrès; mais presque tous se permettoient les mêmes déprédations. C'est encore Cicéron qui nous l'atteste, et qui ne craint pas de le dire à Rome, devant le tribunal juge du procès de Verrès. Déjà depuis long-temps (1) Rome étoit

(1) « Patimur enim jam multos annos, et silemus, cùm » videmus ad paucos homines omnium nationum pecunias » pervenisse. Quod eò magis ferre æquo animo et concedere » videmur, quia nemo istorum dissimulat, ne obscura sua » cupiditas esse videatur.... istorum villæ, sociorum fide- » lissimorum et plurimis et pulcherrimis spoliis ornatæ re-

accoutumée à voir les richesses de toutes les nations entre les mains de quelques particuliers. Elle le toléroit, elle paroissoit même l'approuver; on pouvoit au moins l'induire de la publicité avec laquelle ils jouissoient de leurs rapines : ils en faisoient même ostentation. Tous les trésors, tous les chefs-d'œuvre de la Grèce et de l'Asie étoient renfermés dans quelques maisons de campagne : les alliés ne les redemandoient point. Jamais ils n'avoient osé résister à cette rapacité, qui avoit fini par leur ôter même la possibilité de la satisfaire.

Ce seroit bien mal connoître les hommes, de croire qu'il pût encore y avoir

---

» fertæque sunt. Ubi pecunias exterarum nationem esse » arbitramini, quibus nunc omnes egent, cùm Athenas, » Pergamum, Cyzicum, Miletum, Chium, Samum, » totam denique Asiam, Achaiam, Græciam, Siciliam, » jàm in paucis villis inclusas esse videatis. » *Ibid.*

« Hæc omnia jam socii vestri relinquunt et negligunt. » Paucorum cupiditati tùm, cùm obsistere non poterant, » tamen sufficero aliquo modo poterant. Nunc verò jàm » adempta est, non modò resistendi, verùm etiam suppe- » ditandi facultas. » *Ibidem.*

quelque vertu publique, dans un gouvernement qui avoit laissé de pareilles déprédations s'établir, sinon comme droit, au moins comme usage.

3°. Et cela se voit bien par le dernier exemple que j'ai à vous citer. Pison fut en Macédoine ce que Verrès fut en Sicile: il régit sa province comme un homme qui l'avoit achetée, en secondant toutes les fureurs de Clodius (1). Il épuisa ou dépeupla des villes entières (2); il y exerça

---

(1) « Eodem in templo, eodem et loci vestigio et tem-
» poris, arbitria non mei solùm, sed patriæ funera abstu-
» listi. » Cicero, *in Pisonem.*

(2) « Vexatio Macedoniæ..... sociorum direptio..... agro-
» rum depopulatio.

» Quid ego rerum capitalium quæstiones, reorum pac-
» tiones, redemptiones, acerbissimas damnationes, libidi-
» nosissimas liberationes proferam? Tantum locum ali-
» quem, cùm mihi notum senseris, tecum ipso licebit,
» quot in eo genere, et quanta sint crimina, recolere.

» Vectigalem provinciam, singulis rebus, quæcumque
» venirent, certo portorio imposito, servis tuis publicanis
» à te factam esse meministi?

» Unus tu dominus, unus æstimator, unus venditor, totâ
» in provinciâ per triennium frumenti omnis fuisti.

» Nonne evertisti miseras funditùs civitates, quæ non
» solùm bonis sunt exhaustæ, sed etiam nefarias libidinum

tous

tous les outrages de la débauche la plus crapuleuse; il vendoit toutes les places; il percevoit des impôts pour lui; il fut pendant trois ans le seul vendeur de tout le bled; il avoit fait un tarif pour absoudre les coupables et condamner les innocens; et sans respect pour le rang, pour la vieillesse, pour la foi publique, il faisoit ouvrir les veines, ou trancher la tête, à ceux dont le roi Cottus vouloit payer la mort.

Mais cette affreuse tyrannie qu'il exer-

» contumelias turpitudinesque subierunt? Labes imperii » tui, stragesque provinciæ.

» Violati hospites, legati necati; pacati atque socii ne- » fario bello lacessiti, fana vexata.

» Eum (Platorem) muneribus acceptis, timentem mul- » tùmque dubitantem, confirmasti, et fide tuâ venire jus- » sisti. Quem ne majorum quidem more supplicio affecisti, » cùm miser ille securibus hospitis sui cervices subjicere » gestiret; sed ei medico, quem tecum adduxeras, impe- » rasti ut venas hominis incideret..... Accessio fuit ad necem » Platoris Pleuratus ejus comes, quem necasti verberibus; » summâ senectute confectum. Idem tu Rabocentum, cum » trecentis talentis regi Cotto vendidisses, securi per- » cussisti, cùm ille ad te legatus in castra venisset..... »

Ibidem.

çoit en Macédoine, avoit été méditée à Rome. A Rome, se renouveloit sans cesse le germe qui portoit dans les provinces des fruits si funestes ; on y servoit les plus infâmes factions, pour acheter le droit de faire ailleurs le métier de brigand ; et c'est en se rendant vil, qu'on acquéroit le privilége d'être méchant. Pison, revêtu de la dignité de consul, pouvoit empêcher, et protéger au moins par (1) son silence, les motions violentes de Clodius, de ce scélérat audacieux, qui sembloit être un composé

---

(1) « Neque verò multùm interest, præsertim in consule, utrùm ipse perniciosis legibus, improbis concionibus rempublicam vexet, an alios vexare patiatur.... » Ne connivente quidem te, quod ipsum esset scelus, sed etiam hilarioribus oculis intuente, delectus servorum habebatur ab eo qui nihil sibi unquàm nec facere, nec pati turpe esse duxit. Arma in templo Castoris, vidente te, constituebantur ab eo latrone, cui templum illud fuit, te consule, arx civium perditorum, receptaculum veterum Catilinæ militum, castellum forensis latrocinii, bustum legum omnium ac religionum..... Hæc sunt in gremio sepulta consulatûs tui. » *Ibidem.*

« Lex Æ*l*ia et Fusia eversa est, propugnacula murique tranquillitatis atque otii..... Collegia innumerabilia ex omni fæce urbis ac servitio concitata. Ab eodem homine, in stupris inauditis nefariisque versato, vetus illa

de tous les crimes. Il laisse en paix le coupable tribun détruire les lois qui garantissoient la tranquillité publique; établir des conciliabules remplis de la plus vile populace; attenter au pouvoir sacré de la censure, antique et incorruptible gardienne de la décence publique; enrôler des esclaves dévoués à toutes ses fureurs; faire du temple de Castor l'arsenal et la citadelle des plus mauvais citoyens; reléguer, ou chasser à coups de pierres tous les gens de bien; réduire le sénat entier à l'inaction, tous les

---

» magistra pudoris et modestiæ, severitas censoria sublata » est.

» Complexus es illud funestum animal ex nefariis stupris, » ex civili cruore, ex omnium scelerum importunitate et » flagitiorum impunitate concretum.....

» Quæ Catilinam conantem consul prohibui, ea Clodium » facientem consules adjuverunt.....

» Cùm equites romani relegarentur, viri boni lapidibus » è foro pellerentur..... Cùm obmutuisset senatus, judicia » conticuissent, mærerent boni, vis latrocinii vestri totâ » urbe volitaret, neque civis unus ex civitate, sed ipsa ci- » vitas tuo sceleri furorique cessisset.... Lex inusta per ser- » vos, incisa per vim, imposita per latrocinium, sublato » senatu, pulsis è foro bonis omnibus, captâ republicâ » contrà omnes leges, nullo scripta more. » *Ibidem.*

tribunaux au silence, et enfin exécuter dans Rome les menaces de Catilina.

Vous voyez que tous ces faits se rapportent, se lient les uns aux autres; que leur cause est toujours la même; que leurs effets, quels qu'ils soient, reviennent toujours au même but; que le foyer de toutes les iniquités est à Rome; que c'est là le marché public où se vend et s'achète le malheur de l'humanité entière; et en comparant ces jours de perversité aux premiers temps de la république romaine, vous vous convaincrez de plus en plus que du moment qu'elle passoit les seules dimensions qui puissent convenir à un tel gouvernement, elle étoit, par la force des choses, obligée de se rendre terrible au-dehors, pendant qu'elle tomboit au-dedans dans le dernier état de l'avilissement. Sous cette monstrueuse existence politique, l'humanité fut toujours dans un état d'oppression; celui qui n'en étoit pas la victime, étoit condamné à en être l'instrument.

Par rapport à Rome, toutes les provinces étoient les sujets. Par rapport à

elles, Rome étoit le souverain, et souverain entièrement despote. Tout trembloit devant les proconsuls-rois que l'on envoyoit dans les provinces. Il n'y a que la tyrannie qui puisse vouloir imiter un pareil gouvernement.

Enfin, dans Rome, comme dans toutes les républiques de l'antiquité, la force de la constitution, c'est-à-dire la liberté politique, étoit perpétuellement altérée par la liberté individuelle. Et cependant cette liberté individuelle n'y appartenoit pas à tous les hommes. Il y en avoit un grand nombre voué à l'esclavage : et vis-à-vis d'eux, le gouvernement étoit despotique.

Qu'eût-ce donc été, si on eût proclamé égaux en droits tous les individus qui étoient dans Rome? On peut en juger par ce qui arriva, lorsqu'on eut donné le droit de bourgeoisie à tous les peuples d'Italie.

Ce que je ne fais que vous indiquer, se détaillera dans le tableau que l'étude de l'histoire romaine doit dérouler à vos yeux. C'est là que vous apprendrez à connoître cette république, que l'on ne peut cher-

cher à singer dans ses vertus, sans l'imiter dans ses crimes. Par-tout où elle a pénétré, elle a désolé, elle a opprimé l'humanité. Et c'est elle qu'une philantropie, bouffie bien plus que nourrie de bienfaisance, veut sans cesse offrir pour modèle! C'est avec ce nom de Romains, que la perfidie assourdit sans cesse les oreilles de la sottise! Qu'étoit-il donc ce peuple, dès qu'il a commencé à être puissant? Bas et cruel. Qu'étoient-ils ses chefs? Ambitieux et vindicatifs. Qu'étoit sa politique? Injuste et barbare. Remarquez que c'est à l'époque de la puissance de cet Etat qu'on veut nous le présenter comme un sujet d'admiration. Car l'orgueil républicain souffriroit trop de se comparer à Rome, dans le temps qu'elle mettoit dix ans à faire le siége de Veies. Or, à l'époque de la puissance de Rome, on y reconnoît une société mal constituée, qui, violant perpétuellement vis-à-vis de la société générale les droits et les devoirs de tous les hommes, cherche vainement à les maintenir entre les membres qui la composent. Il revient encore là, le

grand principe dont je vous ai déjà parlé. Mais c'est qu'il revient toutes les fois que l'on veut décomposer et juger une société.

La première question qui se présente, est de savoir si Rome a connu, établi, maintenu les rapports nécessaires de toute société; rapports qui dérivent des trois devoirs de l'homme. Dès qu'ils auront été méconnus ou violés par elle, ils auront pu, ils auront dû être méconnus ou violés contr'elle. Tôt ou tard elle aura porté la peine d'une politique immorale, qui n'aura paru d'abord l'élever plus haut, que pour rendre sa chute plus terrible. Pourquoi les citoyens romains n'emploieroient-ils pas entr'eux les mêmes moyens que leur patrie a employés contre tant d'autres peuples? Pourquoi ne chercheroient-ils pas aussi à se tromper, à s'attaquer, à se détruire mutuellement? L'homme ne peut avoir deux probités: il n'a qu'une conscience; et quand il en a étouffé la voix, il n'entend plus que la voix de ses passions. Les citoyens oublieront donc vis-à-vis d'eux-mêmes des principes qu'ils ne suivent plus vis-à-vis de leurs

voisins. Ils ne pratiqueront plus au-dedans une morale qu'ils violent perpétuellement au-dehors. Ils s'autoriseront des exemples publics, pour mettre l'intérêt à la place du devoir. Alors Sylla, Marius, César et Octave, seront des ennemis bien plus à craindre qu'Annibal, Mithridate et Jugurtha. Le consul, le général triomphant, qui, sur les bords du Borystène, du Tage ou du Rhin, a violé ce qu'il devoit à Dieu, aux hommes, à lui-même, le violera encore sur les bords du Tibre, dès que son intérêt lui en inspirera le desir, et que sa force lui en fournira les moyens. Rome sera déchirée par toutes les passions qu'elle-même a fait naître. Elle expiera dans ses guerres civiles l'invasion de l'univers. Elle sortira de cet état violent, pour se traîner aux pieds des Tibère, des Néron, des Caligula, des Domitien, qui l'inonderont de sang; jusqu'à ce que les barbares, adossés par les légions romaines contre les limites du monde, refluant enfin sur le colosse qui les comprimoit, rapportent dans l'empire tous les fléaux dont il les avoit accablés.

Et c'est ici où je dois vous faire une observation dont vous sentirez aisément le but et l'utilité. Les événemens que je fais passer en revue devant vous, sont, autant qu'il m'est possible, précédés, accompagnés ou suivis de maximes prises dans le cœur de l'homme, dans le droit naturel, dans la saine politique, dans la saine morale. Lorsque vous serez frappé de la lumière que ces maximes répandent sur les faits de l'histoire ancienne, accoutumez-vous vous-même à chercher dans l'histoire moderne les faits qui peuvent encore venir à leur appui, et jugez ces faits d'après une règle dont l'expérience vous aura démontré l'infaillibilité. Laissez la tyrannie, l'intérêt ou la foiblesse, commander, obtenir ou prodiguer, sous peine de mort, les applaudissemens et l'admiration. Ajournez à un terme très-court tout ce qui renverse les lois ou les bases de la nature ou de la société; et le temps viendra renverser tout ce qui contredit des vérités et des principes inattaquables.

LETTRE XIV.

État intérieur de la République romaine.

Vous venez de voir que l'autorité dont les rois avoient été dépouillés étoit restée entre les mains des consuls, et que ceux-ci étoient toujours pris dans l'ordre des patriciens. Ainsi, quant à l'autorité qu'il avoit eue dès l'origine, la position du peuple resta toujours la même, mais non quant aux effets que cette autorité devoit produire. La tranquillité de l'Etat fut bannie avec les rois. Les trois ordres ne purent jamais s'accorder sur leurs prérogatives; les réglemens sur les créanciers et les débiteurs donnèrent lieu aux plus grands excès. En vain alla-t-on chercher, dans les républiques les plus sages de la Grèce, les lois connues depuis sous le nom des Douze-Tables. C'étoit une production qui ne prit qu'avec peine sur le territoire romain, et qui, dès les premiers momens, y fermenta

de manière à occasionner les plus terribles secousses. Le sénat se servoit toujours du peuple pour étendre au loin la domination romaine ; et il vouloit que ce peuple, dominateur au-dehors, fût soumis au-dedans. C'étoit vouloir l'impossible. Plus ce peuple s'agrandissoit, plus il devoit sentir sa force et vouloir jouir de sa grandeur. Plusieurs dissensions, auxquelles ce sentiment donna lieu, ayant ébranlé l'Etat de manière à faire craindre sa chute, le sénat reconnut la nécessité de l'autorité qu'il avoit abattue. En moins de quinze ans le vide que laissoit dans le gouvernement la suppression de cette autorité centrale, démontroit déjà la nécessité d'en établir une. Le sénat, qui craignoit que le peuple, ou par lui-même, ou à l'instigation de quelque ambitieux, ne créât un pouvoir destructif de celui des consuls, imagina la dictature, magistrature unique et accidentelle, à laquelle toutes les autres étoient subordonnées. Son pouvoir étoit sans bornes ; mais sa durée étoit courte. Et tel étoit l'empire que le sénat conservoit toujours sur le dictateur

qu'il avoit tiré de son sein, et qui, six mois après, devoit y rentrer, que, jusqu'aux guerres civiles de Marius et de Sylla, tous les dictateurs abdiquèrent avant le terme fixé pour leur abdication. Il sembloit qu'effrayés eux-mêmes du compte rigoureux que leurs égaux devoient exiger d'eux, ils ne pouvoient trop se hâter de faire cesser l'inégalité passagère qui les avoit élevés.

Cette institution de la dictature est une des plus grandes preuves que l'on puisse donner en faveur de l'unité de pouvoir. Elle prouve qu'il n'y a qu'une autorité unique qui puisse efficacement contenir et protéger, et qui le puisse toujours sans embarras, sans retard et sans obstacles. Je dis contenir et protéger; car il est à remarquer que ce magistrat extraordinaire ne fut jamais créé pour attaquer, mais toujours pour se défendre, soit contre les ennemis du dedans, soit contre ceux du dehors, et que toujours il remplit avec succès la tâche, souvent difficile, qui lui étoit imposée : tant il est vrai que l'unité

de pouvoir est la situation la plus naturelle et la plus favorable à toute société. A Rome, où la division des pouvoirs étoit un des points les plus essentiels de la constitution, où cette division avoit été scrupuleusement établie et étoit rigoureusement observée, on sentit cependant combien elle seroit funeste dans les grandes calamités de l'Etat, dans les troubles d'une licence extrême. On crut avec raison qu'alors les pouvoirs devoient être suspendus, ou plutôt confondus en un seul. La nécessité devenoit la loi; la loi se condamnoit au silence; et un citoyen se trouvoit le despote d'une république. Le pouvoir absolu du dictateur avoit un grand inconvénient : mais la loi n'avoit pas craint de s'y exposer pour s'assurer l'avantage d'une force unique et réprimante. Le dictateur renfermoit en lui deux personnes très-distinctes; il devoit donc avoir deux intérêts, et par conséquent pouvoit avoir deux volontés très-opposées. Dictateur pour un instant, et citoyen pour toujours, il pouvoit songer comme *souverain* à son

utilité comme *sujet*, et sacrifier l'avantage général, qui, à son égard, n'étoit que momentané, à son avantage particulier, qui devoit être permanent.

Cet hommage forcé que, dans ces momens de crise, la république rendoit à la royauté qu'elle avoit proscrite, pouvoit donc lui être funeste ou utile, suivant que les mœurs publiques étoient plus ou moins rapprochées de la corruption ou de la vertu. Aussi, tant que les mœurs furent simples, tant qu'un citoyen ne put être soupçonné de vouloir s'élever, en asservissant la république, elle eut fréquemment recours aux dictateurs, et n'eut point à s'en repentir. Mais quand la corruption se fut introduite et eut fait naître l'ambition, on sentit le danger de recourir à un pareil remède, on n'osa plus y avoir recours constitutionnellement; il fut indiqué, ordonné, adopté par des révolutions; et César, en prenant le titre de dictateur, tourna contre la république l'arme qu'elle avoit imaginée pour se défendre.

J'ai souvent réfléchi sur l'histoire de la

dictature à Rome, et elle m'a toujours paru démontrer évidemment une des bases de M. de Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois*, que la *vertu* est le principe du gouvernement républicain. Il faut prendre ce mot dans le sens dans lequel Montesquieu l'emploie.

Le peuple, ou du moins ceux qui le faisoient agir, avoient toujours cherché à opposer un contrepoids à l'autorité du sénat. Ce fut là l'origine des troubles qui précédèrent l'établissement des tribuns. Mais cet établissement, loin de terminer les anciens troubles, devenu abusif à sa naissance même, fut la cause et le soutien de ceux que l'on vit ensuite. Les plus sages sénateurs l'avoient prédit. Ils avoient pris les hommes et les dieux à témoins de tous les maux que les tribuns répandroient sur la république (1); qu'en vain, en ne leur donnant ni la qualité de sénateurs, ni tribunal particulier, ni jurisdiction, ni pouvoir de convoquer le peuple, on croyoit les réduire

(1) *Révol. Rom.* de Vertot, tom. 1er.

à une force passive ; que cette force s'éleveroit insensiblement contre le sénat, et finiroit par lui faire la loi. Dès l'instant même de la création des tribuns, on put juger que cette prédiction ne tarderoit pas à s'accomplir. Avant de rentrer dans Rome, ils persuadèrent au peuple de déclarer leur personne sacrée ; et on assura l'exécution de cette loi par les sermens les plus solemnels. Les tribuns avoient été accordés au peuple pour le défendre ; ils lui persuadèrent bientôt de se servir d'eux pour attaquer ; de façon que ce nouveau pouvoir politique, au premier vice de son institution, joignit tout-à-coup celui d'agir en sens opposé de son institution même. Il étoit pièce étrangère dans la constitution ; mais dans une constitution, tout pouvoir qui n'est pas nécessaire, finit immanquablement par être dangereux.

Rien ne le prouve mieux que la conduite des tribuns. Il n'y avoit pas deux ans que leur nom étoit connu dans Rome, et déjà ils s'étoient arrogé le droit de convoquer le peuple ; et le premier usage qu'ils en firent,

firent, fut pour juger et condamner un patricien. Leur établissement avoit été une première révolution (1), le jugement de Coriolan en fut une seconde. La démocratie ne prenoit encore que peu de part à l'administration; mais pouvant tenir des assemblées et juger les patriciens, elle domina dans le gouvernement. La constitution se trouva donc changée; et ce changement fut tel, qu'il tendoit nécessairement à en amener d'autres (2). De-là les entreprises toujours nouvelles des tribuns, qui vouloient renchérir sur leurs prédécesseurs, qui travaillèrent sans cesse à augmenter l'autorité du peuple, c'est-à-dire la leur; de-là tout se dénatura successivement dans l'Etat. Les plébéiens parvinrent à toutes les charges; les chevaliers, qui étoient les traitans de la république, furent admis dans les jugemens; le sénat fut astreint à regarder comme loi

(1) *Révol. Rom., ibidem.*

(2) Les tribuns furent établis l'an de Rome 260. L'an 309 ils demandèrent l'admission des plébéiens au consulat, et l'obtinrent l'an 388.

un plébiscite auquel le sénat ne donnoit pas sa sanction. Alors la confusion fut entière; les magistratures ne furent plus qu'un nom : la masse du peuple remplaça tous les pouvoirs par le pouvoir du plus fort. Ce peuple, dont l'autorité avoit été sagement limitée, lorsqu'il n'étoit composé que des citoyens de Rome, voulut avoir une autorité sans bornes, lorsque les droits de citoyen furent donnés à toute l'Italie. Alors on vit qu'on ne pouvoit plus rien faire sans ce peuple, que son caprice et son enthousiasme pouvoient élever à la fortune et aux honneurs. Il fallut encenser, enivrer l'idole que l'on vouloit faire agir ou parler à son gré. Et les patriciens ambitieux, qui autrefois n'auroient pu parvenir que par l'estime et le vœu de leur ordre, corrompirent et achetèrent ce même peuple, dont il falloit à tout prix, et n'importe comment, avoir les suffrages.

La gradation de ce changement est parfaitement marquée dans l'ouvrage déjà cité de la *Grandeur des Romains*. Elle l'est

encore dans différens chapitres de l'*Esprit des Lois*, où l'on voit les mêmes lois produire différens effets, à mesure que le génie du peuple subit plus ou moins de variations, et que le gouvernement s'éloigne plus ou moins de son principe. C'est bien encore par ce qui, dans l'*Esprit des Lois*, est dit des variations du gouvernement, que l'on peut juger quel est le principe du gouvernement républicain. Rome vertueuse étoit une sage république; mais à mesure que ces vertus diminuèrent, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver à mesure que sa domination s'accroissoit, le gouvernement changea avec son principe. Et enfin lorsque la force, ou plutôt le choc populaire eut renversé les anciennes barrières, il n'y eut plus de gouvernement, parce qu'il n'y eut plus de vertu. Chaque jour on faisoit de nouvelles lois contre les brigues; et chaque jour les brigues devenoient plus scandaleuses. On renouveloit les réglemens contre les concussions; et les concussionnaires jouissoient publiquement de leurs rapines. On accusoit les

proconsuls à la fin de leur administration; et sur les sommes énormes qu'ils tiroient de leurs provinces, ces proconsuls prélevoient ce qu'il faudroit donner pour faire condamner leurs accusateurs. Ce n'étoit pas les lois qu'il falloit réformer; ce n'étoit pas les jugemens dont il falloit assurer l'impartialité; c'étoit les mœurs qu'il auroit fallu ramener au point de simplicité vers lequel un grand peuple ne rétrograde jamais. Et il est à remarquer, que lorsqu'on en est une fois à ce point de corruption, chaque tentative inutile que l'on fait pour l'arrêter, ne sert qu'à lui donner de nouvelles forces; puisque c'est pour elle un triomphe qui ne sert qu'à donner plus de publicité à l'impuissante foiblesse qu'on veut lui opposer.

Dans cet état, il faut qu'un peuple, quel qu'il soit, soit d'abord acheté, puis asservi. C'est la marche irrésistible de la nature. On achète ce peuple, parce qu'on a besoin de son aveugle impétuosité pour bouleverser l'Etat; on l'asservit, parce que ce peuple-machine, qui a toujours la force de

détruire, n'a jamais la sagesse de réédifier, et que ses flatteurs, devenus bientôt ses tyrans, n'ont d'autres moyens que la terreur, pour faire cesser l'anarchie.

Les mœurs des Romains, pendant les beaux temps de la république, méritent que vous leur donniez une attention particulière; et leur changement successif demande à être soigneusement observé. Vous le remarquerez sur-tout à chaque loi nouvelle; vous le remarquerez lorsque cette loi vient ou du sénat ou des tribuns (1). Dans le premier cas, elle est presque toujours pour s'opposer, ou pour

(1) Cela se vit même quelquefois dans les jugemens. Il y en a un que tous les historiens ont noté d'infamie. Deux villes du Latium se disputant un territoire, s'en rapportèrent à l'arbitrage du peuple romain. Le peuple décida que le territoire lui appartenoit; et cette étrange décision fut rendue sur la proposition d'un homme de quatre-vingt-quatre ans. Le sénat en fut vivement affecté, parce qu'il sentit combien cet abus de confiance étoit honteux pour le nom romain. Le peuple ne vit que l'avantage d'avoir quelques arpens de terre de plus. Le sénat, dont les vues étoient toujours grandes, vouloit accoutumer toutes les nations à croire à la justice, encore plus qu'aux forces des Romains. Le peuple, qui ne voit jamais que le présent, qui devant

remédier à un abus. Dans le second, elle en suppose, et presque toujours en légalise un. Tous les sénatus-consultes tendent à maintenir l'ancienne forme de la république ; tous les plébiscites tendent à la changer. Ceux-ci l'emportèrent bientôt sur ceux-là, et cela devoit être. Le sénat s'attachoit aux anciens usages, les tribuns aux nouvelles mœurs. Mais comme les mœurs font toujours plier les lois, ou gouvernent la législation, les sénatus-consultes luttoient contre le torrent, tandis que les plébiscites le suivoient, quelquefois même le devançoient, en ajoutant à sa pente et à sa rapidité.

Il y avoit à Rome trois classes qui y causèrent bien des maux dès que la vertu s'y corrompit ; les chevaliers, les affranchis et les esclaves.

La constitution avoit voulu donner une place aux chevaliers. Mais cette place étoit

---

son intérêt ne connoît ni justice, ni honneur, abusoit de sa force, parce qu'il abuse de tout. C'étoit cependant dans les beaux temps de la république, l'an 308. *Voy.* Laur. Echard.

hors de l'ordre des choses ; elle leur parut bientôt insignifiante ; et dès que les mœurs s'altérèrent, ceux qui ne devoient être que les défenseurs de la patrie, en devinrent les traitans. C'étoit déjà renverser toutes les idées. On fit bien plus : ces traitans devinrent juges ; et dès ce moment il n'y eut plus de justice. Les trois professions avoient chacune leur attribut particulier, l'honneur, l'argent, l'intégrité. Dès qu'on les confondit, l'honneur et l'intégrité se trouvant en concurrence avec l'argent, ne purent soutenir le combat ; l'argent resta maître du champ de bataille, et régna seul.

Rome n'avoit pu donner à ses citoyens l'apparence de l'égalité, qu'en peuplant, comme je l'ai dit, ses campagnes d'esclaves, et ses boutiques d'affranchis. Ces affranchis recueillirent donc tout le profit du commerce. Ils offusquèrent par leurs richesses ceux que la loi mettoit au-dessus d'eux, et accrurent chez ceux-ci la tentation d'en acquérir. Quand ils obtenoient le droit de citoyen romain, ils se trouvoient tout-à-coup des citoyens puissans ;

ils connoissoient l'intimité des familles; ils étoient les corrupteurs ou les agens de corruption de toute la jeunesse. Ils dénoncèrent sous Sylla, et recrutèrent pour Catilina; et en perdant la république, ils se vengèrent du mépris auquel ils étoient voués par la fierté républicaine. Il en fut de même des esclaves. L'état de dégradation dans lequel on les tenoit; le droit de mort que leur maître avoit sur eux; la condamnation dans laquelle la loi même les enveloppoit au moindre soupçon, pouvoit être nécessaire et non dangereuse, tant que la simplicité des mœurs apportoit quelqu'adoucissement à leur sort. Mais dès que les mœurs commencèrent à se corrompre, que les esclaves qui avoient trouvé dans leurs maîtres l'exemple de toutes les vertus, y trouvèrent le modèle de tous les vices; dès qu'on se fut servi du grand nombre de ses esclaves pour attaquer un rival, pour enfreindre la loi, pour exciter et soutenir les mouvemens populaires, les esclaves firent corps, parce qu'ils faisoient nombre : ils devinrent une

puissance ennemie au sein de l'Etat; et la guerre qu'ils soutinrent contre la république, ne fut pas la moins dangereuse pour elle. On porta contre eux les lois les plus sévères; mais la sévérité même de ces lois annonçoit la crainte et le danger. Après la bataille de Cannes, Rome arma ses esclaves pour la défendre. Elle ne l'eût pas osé cent ans après. Elle avoit donc augmenté son territoire, mais non sa force.

Il y a dans les beaux temps de la grandeur romaine, deux époques bien intéressantes. Dans toutes les deux, la république pensa périr sous les décemvirs et sous les Gracques : dans toutes les deux, elle reconnut le danger des changemens violens.

Le premier germe de sa maladie étoit dans son tempérament politique. Elle crut y remédier en se donnant d'autres lois civiles. Au lieu de les faire d'après sa position et ses mœurs, elle alla les chercher en Grèce; au lieu de les faire et de les essayer graduellement, elle les fit tout-à-coup; enfin, au lieu de les faire suivant les formes ordinaires, elle chargea de ce

soin dix personnes, auxquelles elle confia un pouvoir absolu. Le sénat, toujours prévoyant, hésitoit à donner un si grand pouvoir, qui devoit, au moins pendant un temps déterminé, remplacer toutes les autorités publiques; et vous observerez qu'il y fut forcé par le peuple, par les demandes et les intrigues des tribuns : le peuple, parce que c'étoit une nouveauté ; les tribuns (1), parce qu'ils en espéroient une augmentation de pouvoir. Les décemvirs furent nommés, et le titre de leur création les rendoit maîtres de l'Etat; ils pouvoient légaliser d'une main ce qu'ils vouloient faire de l'autre. La première année de leur magistrature fut calme. Il sembloit que chaque partie craignît de troubler un travail dont il attendoit des avantages. Cette époque est à remarquer : et ce fut peut-être ce calme universel qui

(1) L'abbé de Vertot dit positivement que les tribuns furent séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république où toute l'autorité résidoit dans l'assemblée du peuple. *Révol. Rom.*, tom. 1er.

donna aux décemvirs les moyens d'abuser de leur autorité; car bientôt ce comité imaginé pour le salut public, établit la plus terrible tyrannie, et comprima la liberté sur tous les points. Le peuple romain put se rappeler alors comment Numa lui donnoit des lois; et en tremblant devant les licteurs d'Appius, il dut regretter la paisible fiction de la nymphe Egérie.

Les Gracques, ambitieux ou républicains forcenés, vouloient ramener cette égalité que les triomphes de Rome détruisoient tous les jours. Ils vouloient revenir au partage des terres, à cette idée chimérique, mais chérie par tous les factieux. Ils vouloient assujettir les graves et sages délibérations du sénat, aux assemblées tumultueuses et aux vociférations de la populace. En un mot, ils vouloient une révolution : ce que personne n'a le droit de vouloir; ce qui, dans un Etat constitué, doit être un arrêt de mort. Le leur étoit donc prononcé par la loi, par le bien, par l'ordre public. Il ne fut pas exécuté par des moyens légaux, parce qu'eux-

mêmes avoient rendu ces moyens impossibles; parce qu'en troublant la société, ils s'étoient mis en état de guerre; parce qu'en faisant valoir les droits de la multitude, c'est-à-dire le droit du plus fort, ils s'étoient soumis à cette loi qui paralyse toutes les autres.

Cicéron, dans ses Offices, dans cet ouvrage qui est autant celui d'un homme d'Etat que d'un philosophe, exprime bien fortement son opinion sur les Gracques. Tous les gens de bien (1), dit-il, les désapprouvoient; ils méritoient la mort; et le vainqueur de Numance ne rendit pas un plus grand service à la république, que Nasica, lorsqu'il la délivra de Tibérius Gracchus.

Cependant vous trouverez quelques écrivains qui ont reproché au sénat la mort

(1) « Nec vivi probabantur à bonis, et mortui numerum obtinent jure cæsorum..... nec plus Africanus, » singularis et vir et imperator, in exscindendâ Numantiâ » reipublicæ profuit, quàm eodem tempore Nasica privatus, cùm Tiberium Gracchum interemit. » *De Offic.*, lib. 1 et 2.

des Gracques, comme ils ont reproché à Cicéron la mort des conjurés de Catilina, et à Henri III celle des Guises. Dans les circonstances où ces événemens ont eu lieu, ils dérivoient du droit de sûreté, qui, étant celui de tout individu, est à plus forte raison celui de toute société. Un souverain, un Etat quelconque, fait une faute sans doute, quand il se laisse réduire à cette nécessité par des mouvemens qu'il eût pu arrêter ; mais il en feroit une bien plus grande, si, appliquant encore les principes de la société, à ce qui la renverse, il n'exécutoit pas la condamnation portée par la première des lois, *salus populi*.

Quand je parle d'un souverain, d'un Etat quelconque, vous sentez que je ne puis entendre qu'un souverain légitime, qu'un Etat constitué. Car par-tout où le gouvernement n'est pas légal, son pouvoir, en quelques mains qu'il soit, n'est jamais qu'un pouvoir révolutionnaire. Or, toutes les fois que ce pouvoir emploie des moyens violens, il se rapproche de son

principe, tandis que le pouvoir légitime ne les emploie qu'en s'éloignant du sien. C'est pourquoi ce qui est très-dangereux de la part de l'un, l'est peu de la part de l'autre. On en trouve un exemple bien frappant dans l'histoire de la sévère Lacédémone. Les lois de Lycurgue défendoient de faire périr un citoyen sans une enquête, des formalités, une sentence juridique. Agésilas avoit découvert une conspiration, dont il étoit instant que les auteurs fussent punis sur-le-champ, et dont surtout il falloit, pour le salut de la république, laisser à jamais ignorer les complots. Il ne craignit point d'abroger les lois de Lycurgue, et de condamner les coupables sans aucune forme; mais un instant après, il rétablit les lois. La tournure qu'il prit dans cette affaire, prouve que lorsqu'il n'y a qu'un moyen de sauver l'Etat, la première de toutes les lois est de l'employer.

Examinez bien les maximes de Grotius, de Puffendorf, de Vatel même, sur le droit de la nature et des gens, et vous verrez qu'elles conduisent à cette conséquence. Il

est possible que, dans leurs premières tentatives, les Graeques n'eussent point de vues personnelles ; mais ces tentatives n'en étoient pas moins dangereuses : elles ne pouvoient réussir sans bouleverser l'Etat. A mesure que Rome agrandissoit son empire, elle s'éloignoit de plus en plus de la possibilité de rester république. La force du peuple ne pouvoit plus être employée qu'à la faveur de l'anarchie ; et cette anarchie devoit tôt ou tard ramener à un pouvoir unique. C'est ce qui se vit bien clairement pendant les cinquante dernières années de la république.

LETTRE XV.

État de la République en Italie, en Asie, en Afrique.

Mais avant d'arriver à cette désastreuse époque, le peuple romain, toujours provoqué par cette inquiète activité qui le minoit au-dedans, faisoit au-dehors les plus

grands progrès. Ce qui, dans les murs de Rome, ne produisoit que des crimes, hors de son enceinte, puis en Afrique, en Asie, produisoit ces guerres célèbres dont Rome sortoit toujours avec gloire. C'est là que son institution se déployoit dans toute sa force, et opposoit aux jeux de la fortune ce courage passif, cette longanimité d'efforts, cette réaction perpétuelle contre les revers, qui, avec le temps, doit nécessairement changer les plus grands revers en succès. Toutes ces vertus romaines, qui devoient conquérir l'univers, se manifestent lors des propositions de paix faites par Porsenna, lors de l'invasion de Pyrrhus, au siége de Veies, à la prise de Rome par les Gaulois, dans la guerre contre les Samnites, qui ne furent soumis qu'après vingt-quatre triomphes, mais sur-tout dans la seconde guerre punique. C'est après la bataille de Cannes, précédée de trois autres défaites, qu'il faut voir Rome sauvée par le principe de son admirable constitution militaire. C'étoit un consul plébéien qui, malgré l'avis du patricien son collègue, avoit

avoit voulu donner, et avoit perdu la bataille. Le sénat se garde bien de lui en témoigner le moindre mécontentement; au contraire, il se hâte de lui décerner des honneurs, *pour n'avoir pas désespéré de la république.* Il interdit à tous les citoyens tout signe extérieur de douleur ou d'inquiétude : il aime mieux, pour se faire une nouvelle armée, prendre les esclaves qui étoient dans Rome, que de confier encore une fois le salut de l'Etat aux troupes qui avoient fui à Cannes : il aime mieux créer de nouveaux citoyens, et faire tomber les marques de son improbation et de son mépris sur ceux qui n'ont pas servi la patrie, comme elle veut toujours qu'on la serve (1). Il envoie ceux-ci continuer obscurément

(1) Il fit bien plus : il ne voulut même pas racheter huit mille hommes qui avoient été laissés par les consuls à la garde du camp; et Polybe observe qu'Annibal fut attéré de voir tant de fierté au milieu de tant de désastres. « Sed » illud maximum : octo hominum millia tenebat Annibal, » non quos in acie cepisset, aut qui periculo mortis diffu- » gissent, sed qui relicti in castris fuissent à Paulo et Var- » rone consulibus; eos senatus non censuit redimendos, » cùm id parvâ pecuniâ fieri potuisset; ut esset insitum

la guerre en Sicile; et sans se départir de ce premier principe, sans faire aucune proposition à ses ennemis, tant qu'ils sont vainqueurs, persuadé que la guerre la plus malheureuse est encore plus avantageuse à un Etat qu'une paix infâme, et qu'une nation combat toujours utilement (1), quand elle combat avec gloire, il recrute plutôt l'énergie que l'armée romaine. Mais, grâce à cette énergie, il envoie, avant même qu'Annibal ait quitté l'Italie, des forces considérables en Sardaigne, en Espagne, en Afrique; il déclare la guerre à Philippe, roi de Macédoine, qui s'étoit ligué avec les

---

» militibus nostris aut vincere, aut emori : quâ quidem » re auditâ, fractum animum Annibalis scripsit Polybius, » quòd senatus populusque romanus, rebus afflictis, tàm » excelso animo fuisset. » Cicero, *de Offic.*, lib. 3.

(1) C'est le mot de Callicratidas, général des Lacédémoniens dans la guerre du Péloponnèse. On l'engageoit à fuir devant les Athéniens; il répondit que la perte de la flotte pouvoit se réparer, mais que celle de l'honneur ne se réparoit point. « Consilio non paruit eorum, qui classem » ab Arginussis removendam, nec cum Atheniensibus di- » micandum putabant. Quibus ille respondit : Lacedæmo- » nios, classe amissâ, aliam parare posse; fugere sine de- » decore non posse. » Cicero, *de Offic.*, lib. 1.

Carthaginois; et dans cette attitude aussi fière qu'étonnante, il attend, avec une constance inébranlable, du temps, des délices de Capoue, et des dissensions intestines de Carthage, ce qui doit obliger le fier Annibal à abandonner, en frémissant, la proie qu'il croyoit déjà saisir.

Il est impossible à tout lecteur qui réfléchit, de ne pas s'arrêter avec satisfaction, de ne pas revenir souvent sur la seconde guerre punique, et sur les cinquante années qui ont précédé la troisième : sur la guerre, parce qu'après elle aucune autre ne présenta un aussi grand intérêt, d'aussi grands dangers, d'aussi grands efforts; sur les cinquante années, parce que ce furent les beaux jours de Rome puissante.

Lorsqu'on suit Annibal sortant de Carthage pour entrer en Italie, on sait qu'il vient pour détruire Rome, on se souvient du serment de son enfance; on se rappelle que les Gaulois, qui font la plus grande force de son armée, ont déjà, sous un chef moins habile que lui, pénétré jusqu'au pied du Capitole; on s'attend à des actions san-

glantes; mais on ne s'attend pas, après quatre défaites terribles, à voir le vaincu arrêter, attaquer, chasser son vainqueur, et lui dicter fièrement des conditions de paix aux portes de Carthage. On marche de surprise en surprise; et l'on scrute jusqu'à la plus petite cause de tant d'effets extraordinaires, dont l'histoire ancienne n'offre point d'autre exemple.

Lorsque encore tout étonné de ce magnifique spectacle, on revient observer dans Rome cette république proclamée invincible par ses revers même; lorsqu'on voit ce qu'elle fit alors au-dehors, et la paix dont elle jouit au-dedans, l'imagination se repose sur un tableau non moins attachant.

Au-dehors, Philippe obligé de demander la paix; Persée, ses deux fils, le roi d'Illyrie, destinés à orner le char de triomphe de leurs vainqueurs; la Macédoine réduite en province romaine; Antiochus chassé d'Europe, et le royaume de Syrie près de sa fin; presque toutes les îles grecques soumises de fait aux Romains, avec l'appa-

rence de leurs anciens gouvernemens ; les Gaulois entièrement expulsés de l'Italie. Au-dedans, un calme d'un demi-siècle, ce qui étoit une nouveauté dans la république ; un accord parfait entre le sénat et le peuple (1) ; tous les intérêts dirigés vers l'intérêt général, ou subordonnés à lui. Dans ce tableau, tout est beau de majesté, de grandeur, de prospérité.

Quelques réflexions que je vous ai présentées dans la *Lettre IV*, doivent vous indiquer pourquoi la république romaine réunit, dans cette brillante époque, la force imposante d'un grand peuple, et le paisible bonheur d'un petit Etat. Cela tenoit à l'élan qu'un grand danger avoit donné à toutes les vertus patriotiques : on s'étoit attaché davantage à sa patrie, en se voyant si près de la perdre. Les victoires d'Annibal, puis les victoires plus étonnantes encore des armées romaines, avoient retrempé toutes les ames : le sénat avoit senti qu'il

(1) « Optimis autem moribus et maximâ concordiâ egit » populus romanus inter secundum atque postremum bel- » lum Carthaginiense. » St.-August., *de Civit.*, lib. 2.

falloit user avec modération de son ascendant sur un peuple dont l'énergie lui avoit été si utile. Le peuple avoit senti que le salut de la république étoit dû à la sagesse de ce sénat dont il devoit respecter l'autorité. Carthage réparoit à force d'industrie et d'activité les pertes immenses qu'elle avoit faites; elle pouvoit encore remettre en question à qui des deux rivales appartiendroit l'empire que toutes deux ambitionnoient. Ce doute tenoit les Romains dans une crainte salutaire. Le sévère Caton étoit donc inconséquent vis-à-vis de lui-même, lorsqu'il répétoit obstinément, *delenda Carthago*; et Scipion Nasica (1) avoit bien raison de dire *que Rome tomberoit dans une sécurité dangereuse, quand elle n'auroit plus de rivale*. L'événement le prouva treize ans après la ruine de Carthage (2), lorsque l'imprudente ou ambitieuse audace des Gracques eut jeté

(1) *Hist. Rom.*, Laurent Echard, tom. 2.

(2) Carthage fut détruite l'an 608 de Rome; et le tribunat du premier des Gracques est de l'an 621.

au milieu de la république le fatal brandon qui devoit l'incendier.

L'injustice des prétextes de la troisième guerre punique, la perfidie des propositions qui la précédèrent, l'iniquité des refus que l'on opposa aux offres justes et raisonnables d'un ennemi soumis; la mauvaise foi constante, mais prescrite par le sénat romain, avec laquelle on présenta successivement plusieurs demandes, dont chacune, une fois acceptée, comme étant la dernière, rendoit le refus des autres plus difficile; enfin, l'infâme combinaison de ne déclarer la guerre qu'après avoir, sous des apparences de paix, ôté à l'Etat qu'on vouloit détruire les moyens de se défendre : tout cela (1) annonçoit, de la part de Rome, non plus une rivalité, mais une haine implacable; non plus seulement un desir de vaincre, mais un besoin d'anéantir; tout cela annonçoit qu'une guerre commencée par la violation de tous les principes du droit des gens, fini-

(1) Voyez ci-après la note de la page 372.

roit par la violation des premiers principes du droit naturel. C'est ce qui arriva; c'est ce qui fait que l'histoire de cette dernière guerre éteint tout l'intérêt que celle de la seconde inspiroit pour les Romains. Ce massacre presque universel, tant des habitans que des alliés de Carthage, la servitude de tout ce qui échappoit à la mort, l'incendie de dix-sept jours, la disparition entière de cette ville florissante pendant sept siècles, l'acharnement avec lequel les débris en sont dispersés, les effroyables imprécations contre quiconque oseroit entreprendre de la rebâtir : ce n'est pas là le noble triomphe d'une grande nation qui vient d'assurer sa supériorité; c'est l'orgie féroce et impolitique d'un peuple enivré de sa puissance, et prêt à tourner contre lui-même l'excès de force dont il ne sait qu'abuser.

C'est communément à cette époque que l'on fixe la décadence des Romains. Ce n'est pas que leur domination ne se soit encore considérablement augmentée; mais c'est à la ruine de Carthage que le change-

ment devint plus sensible. Ils ne trouvèrent plus devant eux ces peuples qui, pendant quatre siècles, avoient perpétuellement exercé leur courage : l'Afrique ne fit que peu de résistance ; l'Asie n'en fit, pour ainsi dire, aucune ; Tygrane, Ptolomée, Eumène, Ariarat, Nicomède, ne régnèrent que pour se soumettre, ou volontairement, ou de force, aux armes romaines. Les villes grecques qui auroient pu, par leur union, présenter une masse imposante, avoient d'abord été dupes, puis furent victimes de leur orgueil. Rome feignit de leur rendre une liberté qu'aucune d'elles ne se trouvoit en état de défendre, et qui n'étoit pour toutes que la perpétuité de leurs discordes civiles.

Un seul souverain soutient l'honneur des rois, et les droits de toutes les nations : je l'ai déjà dit : c'est Mithridate. Il n'est point abattu par les revers ; il n'est pas découragé par les trahisons ; il n'est point effrayé de l'abandon dans lequel le laissent les peuples dont il vouloit défendre les propriétés. Il se sent la force, ou du moins

le courage, non-seulement de résister seul à l'empire romain, mais encore de traverser un pays immense pour aller l'attaquer. En un mot, on retrouve dans l'ame seule de Mithridate tout ce qu'on a admiré dans le sénat, après la bataille de Cannes. Ce grand prince semble s'être emparé des antiques vertus de ses ennemis, et ne leur laisser que les vices qu'ils avoient conquis pour venir jusqu'à lui. On peut encore aujourd'hui douter raisonnablement s'il n'eût pas exécuté avec succès le projet qu'il méditoit, et que la perfidie de ses enfans arrêta dès le commencement. Mais quand on songe aux innombrables armées que fournirent les pays qu'il vouloit traverser, aux coups mortels que ces armées portèrent ensuite à l'empire romain, on regrette que ces peuples n'aient pas été conduits par un monarque, qui, toute sa vie, avoit appris à connoître et à combattre les Romains, et qui, soit par la force de ses combinaisons, soit par le seul instinct d'une haine profonde, avoit découvert le seul moyen de les vaincre.

Cette guerre presque continuelle, que Mithridate soutint pendant quarante ans, mérite la plus grande attention. Avec lui périt la liberté du monde connu. Il prétendoit à la gloire d'en être le restaurateur : il n'eut que celle d'en être le dernier défenseur : il étoit digne de l'une et de l'autre. Dans tout ce qui tenoit à cette partie de l'Asie, il ne resta de libre que les Scythes et les Parthes, défendus par leurs mœurs agrestes, par leur position, par leur manière de combattre. Tout ce qui étoit au-delà du Danube, tout ce qui tenoit à la Sarmatie, échappa à la puissance romaine, grâce à l'obscurité qui régnoit alors dans la géographie. Ce fut dans cette obscurité que la nature ne pouvant plus être libre que vers les limites du monde, travailla en silence à enfanter cette immense population, qui s'étoit déjà répandue sur plusieurs points du globe, et qui, plusieurs siècles après, devoit se précipiter sur les Romains.

L'aveugle apathie, l'incroyable lâcheté avec laquelle toute cette Asie (j'en excepte

Mithridate) attendit et reçut des fers, présenteroient à l'observateur de grandes réflexions, si une partie quelconque de la terre se retrouvoit jamais dans la même position, si une république formidable menaçoit encore tout ce qui l'avoisine d'une oppression universelle. C'est alors qu'il faudroit rechercher toutes les fautes des Etats asiatiques lorsque les Romains s'en approchèrent, et se convaincre qu'en commettant les mêmes fautes, on éprouvera le même sort.

Les Romains, pendant plusieurs siècles avoient acquis beaucoup de gloire et peu de puissance. Ils n'avoient point franchi les bornes de l'Italie; là s'étoient trouvés des ennemis qui leur disputoient le terrain pied-à-pied, et qui quelquefois leur avoient donné des allarmes. Mais dès qu'ils eurent porté la guerre hors de l'Italie, ils ne trouvèrent presque plus d'ennemis dignes d'eux. Carthage, qui les avoit mis en Italie à deux doigts de leur perte, leur résista foiblement en Afrique. Après elle, ce qui fut attaqué résista encore moins. La ruine

de cette Carthage, si riche, si puissante, qui avoit pompé si long-temps les trésors des plus grands Etats, avoit dû produire une terrible commotion, sur-tout en Asie. Son Annibal s'y étoit réfugié, et il y préconisoit la haine des Romains : il signaloit leur approche : il sollicitoit par-tout de grands efforts contre l'ennemi commun. Les grands exploits de cet homme extraordinaire appeloient l'attention publique sur un danger dont il paroissoit si frappé. Néanmoins toutes ses tentatives furent infructueuses, et ne tournèrent que contre lui. Les Romains jugèrent avec raison que la terreur feroit pour eux encore plus que leurs armes ; qu'il falloit donc la répandre par-tout, et prendre un ton qui maintînt cet effroi universel : et opposant sans cesse l'audace à la crainte, ils parlèrent en maître, même dans les Etats où ils n'avoient encore pénétré que par leurs ambassadeurs. Si on leur eût répondu avec la dignité qui convient à tout empire menacé contre le droit des gens, ils auroient été obligés d'abandonner ou de différer leurs

projets ; mais on crut les appaiser à force de bassesses. On les accoutuma à être obéis en Asie, comme en Italie et en Espagne. Un étranger poursuivi par eux ne trouva plus d'asile : ils réclamèrent Annibal à la cour des rois, comme ils auroient réclamé dans Rome un malfaiteur public réfugié dans une maison particulière. Un roi étoit insulté par un ambassadeur romain au milieu même de son royaume : il laissoit puérilement tracer autour de lui un cercle sur le sable, et obéissoit à l'injonction de n'en point sortir avant de souscrire à ce qu'on lui demandoit.

De-là il arriva deux choses : l'une, que les gouvernemens s'avilirent aux yeux de leurs peuples ; l'autre, que les peuples s'accoutumèrent à se croire trop foibles pour résister à un ennemi que leur souverain n'osoit envisager. Souverains et sujets, tout tomba dans cette langueur morale qui paralyse tous les moyens physiques, dans ce mépris de soi-même qui ôte à une nation l'opinion de ses véritables forces. Chacun se flatta d'obtenir un meilleur sort, en ne

résistant pas ou en résistant peu ; chaque empire ajourna le moment de sa servitude, et calcula dans combien de temps il passeroit sous la domination romaine : enfin, tous ces Etats agirent comme un vaisseau qui, en pleine mer, feroit une voie d'eau, et dont l'équipage, au lieu de travailler aux pompes, supputeroit combien il a encore de temps avant d'être englouti.

La réunion de l'Asie présentoit des forces bien plus considérables qu'il ne falloit pour arrêter les Romains ; et on n'en peut douter, quand on voit ce que fit Mithridate seul. Quelques légions envoyées à une si grande distance de leur patrie, devoient être anéanties par ces Grecs, dont la valeur étoit si renommée, par la phalange macédonienne, par tous ces pays d'une immense population qui avoient produit les armées de Sésostris, de Cambyse, de Cyrus, de Xerxès et d'Alexandre. Mais toutes ces nations se laissèrent successivement attaquer, sans que l'exemple de celles qui venoient d'être vaincues fît sortir les autres de leur inertie.

A la vérité, la politique romaine entretenoit cette inertie avec grand soin : elle faisoit jouer entre ces nations les mécontentemens, les jalousies, les espérances d'agrandissemens aux dépens l'une de l'autre; enfin toutes les marottes politiques que se renvoient mutuellement la fausseté et l'ineptie. Et sans doute, dans les conseils des cours de l'Asie, il se trouva de ces ministres prétendus grands-hommes, qui présentoient à leur souverain la ruine d'un Etat voisin comme un avantage pour le leur; qui lui disoient que les Romains, ne pouvant garder tant de conquêtes, auroient besoin d'avoir des alliés, et qu'en évitant de les irriter, en prenant tous les ménagemens ordonnés par des circonstances impérieuses, on recueilleroit un jour le fruit de cette conduite sage et mesurée.

Mais tandis que, dans chaque cabinet, on traçoit sur la carte une ligne d'agrandissement, et que l'on supputoit combien on alloit gagner en hommes, en territoire, en impôts, les armées romaines dépassoient toutes

toutes les lignes de démarcation, et s'avançoient toujours contre de nouveaux ennemis, qui ne s'étoient pas préparés à les recevoir. Un siècle fut suffisant pour engloutir et les monarchies de l'Asie et les républiques de la Grèce. Et quand tous les peuples vaincus se trouvèrent attachés au même joug, ils se regardèrent avec stupeur. Il leur eût fallu, pour secouer ce joug, moins de forces que pour souffrir toutes les humiliations, toutes les vexations, tous les outrages dont les accabloient les proconsuls. Mais l'arrivée de ces terribles commissaires glaçoit tous les cœurs ; jamais une aussi grande, une aussi belle, une aussi riche partie du globe n'avoit été si servilement soumise. Pourquoi ? C'est que les uns s'étoient dit d'avance que toute résistance seroit inutile ; c'est que les autres se reposoient sur l'espoir chimérique d'échapper au sort commun ; c'est que tous, journellement avertis pendant un siècle, furent pris au dépourvu et voulurent l'être.

Que leur fût-il donc arrivé, si, au lieu

de s'être lentement et successivement agrandie, Rome se fût trouvée tout-à-coup avoir les dimensions colossales qui la rendirent si formidable ? Si, après avoir eu pendant plusieurs siècles un gouvernement tranquille, elle eût été tout-à-coup jetée au milieu des convulsions républicaines, et obligée de faire tout-à-la-fois les plus grands efforts contre tout ce qui l'entouroit, sous peine de tourner ses efforts contre elle-même (1) ?

Heureusement pour l'univers, cette hypothèse étoit impossible. En prenant les dimensions d'une grande monarchie, Rome en établissoit nécessairement les bases au milieu d'elle : plus son peuple devenoit nombreux, plus son gouvernement devoit se resserrer ; et des débris de tous les trônes se composoit le trône même qu'elle alloit relever.

Mais ce gouvernement, qui devoit finir

---

(1) « Si, à l'exemple des Romains, une puissance de l'Europe faisoit la guerre aux dépens des vaincus, et tiroit ses moyens de guerre de la guerre même, elle iroit à l'empire de l'univers. » Montesquieu, *Esprit des Lois*.

par faire sur et contre lui-même les plus terribles efforts, chaque jour tourmentoit, écrasoit l'humanité dans les plus belles parties du globe. Le moment où je m'arrête dans cette Lettre, est celui où vous pouvez le mieux envisager et approfondir cette masse de calamités, dont il est cependant important de connoître la véritable source, et de suivre les effets, sous quelque nom qu'ils se déguisent.

Placez-vous aux limites mêmes de ce vaste empire, dans ces contrées presque inconnues, où l'humanité effrayée travailloit lentement à enfanter ses vengeurs : delà jetez un œil observateur sur ces beaux royaumes de l'Asie, sur cette Grèce si célèbre, sur l'Egypte, sur les îles les plus riches de la Méditerranée, enfin, sur presque tout ce qui reconnoissoit l'autorité de Rome, et voyez comment cette despotique république avoit établi et exerçoit son pouvoir.

Toujours ambitieuse de conquêtes et avide de dépouilles, c'est toujours ce double intérêt qui lui met les armes à la

main (1). Si quelquefois elle cherche à le cacher, c'est pour porter plus sûrement des fers aux peuples crédules, à qui elle promet la liberté. Vous la verrez se parer avec ostentation d'une fausse magnanimité, s'intituler la protectrice du genre humain, la libératrice des nations soumises au joug de la royauté; et en même temps vous verrez ses magistrats épuiser toutes les recherches de la tyrannie, et en inventer de nouvelles. Elle profite de la renommée qui

---

(1) L'*Histoire Universelle Anglaise* s'exprime d'une manière bien forte sur les Romains, à l'occasion de ce qu'ils firent lors de la dernière guerre punique.

« Sous quelque point de vue que nous examinions la con-
» duite que les Romains tinrent dans cette conjoncture,
» nous n'y trouvons qu'un mélange détestable d'horribles
» qualités : le parjure, la cruauté, l'injustice, l'orgueil,
» la bassesse d'ame, et même la lâcheté, y paroissent à
» visage découvert..... Cet Etat aspiroit visiblement et sans
» relâche à mettre ses voisins aux fers; et l'on n'a qu'à
» consulter le plus partial des historiens de Rome, pour se
» convaincre que ç'a été là de tout temps l'esprit de cette
» république. L'amour de la patrie, la plus noble de toutes
» les passions en elle-même, ne servoit qu'à unir plus
» étroitement entr'eux les Romains, quand il étoit question
» de piller et de massacrer; union pareille à celle des bri-
» gands et des assassins. » Tom. 12, in-4°., p. 323.

avoit préconisé les rigides vertus des premiers siècles de la république, et se sert encore emphatiquement de leur nom, alors même qu'elle en abjure tacitement les principes, et qu'elle en viole audacieusement la pratique. La bonne foi, la modération, l'équité, se trouvent toujours dans les phrases pompeuses de ses décrets publics, mais ne se trouvent que là : c'est là seulement qu'elle parle de devoirs et de droits, de sa scrupuleuse exactitude à remplir les uns et à favoriser le libre exercice des autres. Son orgueil même, pour parvenir plus sûrement à ses fins, s'impose quelquefois et soutient la contrainte d'une apparence d'équité ; mais c'est quand ce langage s'accorde avec ses desseins. Tous les genres de séduction sont employés par elle, et tous lui réussissent : elle met à profit l'aveuglement de tous les peuples ; et à peine en a-t-elle soumis un, qu'elle trouve chez lui de nouveaux moyens pour en soumettre un autre.

Est-elle menacée par un grand nombre d'ennemis réunis ? il n'y a point d'artifice

qu'elle n'emploie pour les diviser : dissimulation, promesses, traités avantageux, méfiance et jalousie politique, tout est mis en œuvre ; mais quand elle a triomphé de ceux qui sont restés armés contr'elle, elle ne connoît plus ni amis, ni alliés. Fière des nouvelles forces qu'elle vient d'acquérir, elle viole audacieusement toutes les conditions auxquelles elle avoit consenti, celles même qu'elle avoit prescrites, et reproche ses propres injustices à ceux qui en sont victimes.

Et cependant de tous ces souverains qui tombèrent dans les fers, ou se prosternèrent aux pieds de ce monstrueux colosse, aucun ne s'aperçut à temps que ce despotisme destructeur n'auroit pas de terme, parce que c'étoit celui d'une république militaire, parce que le despotisme d'un conquérant s'affaisse avec les années, et diminue sous un successeur moins violent ou plus voluptueux ; au lieu qu'une république militaire est obligée d'être conquérante, sous peine de ne pas exister ; la guerre est le premier article de sa

constitution; c'est la condition *sine quâ non.*

Ce sénat qui se renouveloit sans cesse, ce consulat auquel chacun pouvoit prétendre, auroient donc été forcés de s'emparer toujours de la guerre, comme d'un moyen nécessaire de gouvernement, quand même ce moyen n'auroit pas été d'ailleurs l'agent le plus favorable à toutes leurs passions. Or, dans le dernier siècle de la république, la passion dominante des Romains fut la cupidité : la guerre fut donc pour eux une spéculation commerciale. L'ardeur de dominer auroit pu s'éteindre, mais la cupidité ne s'éteint pas : elle s'irrite au milieu même des jouissances; et les alimens qu'elle dévore peuvent bien satisfaire quelques-uns de ses besoins, mais toujours en augmentant ses desirs.

Aussi la marche victorieuse des Romains étoit-elle un incendie qui dévastoit tout : les commissaires de la république suivoient pour recueillir ce qui avoit pu échapper, et l'arrivée des proconsuls mettoit la déprédation en permanence; de sorte que dès

qu'un sénatus-consulte avoit décrété la destruction de telle ou telle monarchie, le malheureux peuple, à qui on alloit, disoit-on, rendre ses droits, étoit voué d'avance à toute la barbarie de la plus insatiable avidité.

La prodigieuse et brûlante activité des plus violentes passions, les frottemens continuels de la constitution politique, réunissoient donc perpétuellement leurs efforts pour élever les Romains à une domination universelle; et cette attitude imposante, en leur donnant un aspect qui sembloit avoir quelque chose d'auguste, cachoit encore, à des yeux peu attentifs, les honteux moyens par lesquels elle s'étoit formée. A ne regarder que les décorations de cette république militaire, on étoit frappé, peut-être même entraîné par la majesté du spectacle; mais si on eût examiné les rouages et les acteurs, on eût vu tout ce que l'espèce humaine peut produire de plus bas et de plus cruel.

Malheureusement aucun monarque ne fit cet examen, ou du moins ne le fit à

temps; à plus forte raison les peuples ne pouvoient-ils pas le faire. Ceux sur qui le volcan destructeur avoit passé, et à qui il avoit tout ôté, excepté la vie, s'arrêtoient stupidement devant une autre éruption, pour voir comment leurs voisins s'en tireroient. La majeure partie du monde devint une arêne sanglante, où de misérables esclaves, après s'être fait mutiler par un monstre féroce, se traînoient jusque sur l'amphithéâtre pour applaudir à la mutilation ou à la mort de ceux qui les remplaçoient.

Tels ont été, tels seront toujours en masse tous les hommes, quand les gouvernemens n'ont ni honneur, ni énergie. Tout ce qui est colossal est spectacle pour eux : soit crainte, soit admiration, ils regardent d'abord l'idole avec stupeur, l'encensent avec bassesse, et finissent par la parer eux-mêmes de leurs dépouilles.

LETTRE XVI.

État de la République en Espagne et dans les Gaules.

Les guerres puniques avoient conduit les Romains en Espagne. C'étoit là le siége de la grandeur de Carthage. Quels étoient les peuples qui habitoient alors ce que l'on appelle les Espagnes et les Gaules, c'est-à-dire cette vaste étendue de pays, qui, en partant de l'Italie, commence aux montagnes des Grisons, et comprend tout ce qui est renfermé entre les Alpes, la Méditerranée, l'Océan et le Rhin ? Je l'ai déjà dit ; c'étoient, sur les côtes, quelques colonies phéniciennes, et dans les terres, de nombreux essaims de ces Celtes, nom général que l'on a donné pendant long-temps aux nations barbares qui sortoient du Nord pour se répandre dans le Couchant et dans le Midi. L'expérience a démontré que dans les temps anciens, et même

à présent, les femmes du Nord sont extrêmement fécondes, parce qu'en général les mœurs y sont plus simples, plus égales, attendu que les passions y sont moins vives. C'étoit sur-tout dans cette partie du monde comprise entre les bouches du Danube et le Caucase, que se formoient ces peuplades innombrables : on peut avec raison les comparer à ces immenses glaciers renfermés dans les plus hautes montagnes de la Suisse, qui sont destinés à renouveler sans cesse l'eau de nos fleuves, et à aboutir à se confondre dans l'Océan. La première direction de ces peuplades portoit vers l'Occident. Les premières hordes, en remontant le Danube, s'arrêtèrent vers sa source; et encore aujourd'hui, on retrouve dans les peuples qui habitent cette partie de la Souabe, un reste des anciennes mœurs des peuples pasteurs: car c'étoit là leur première vie. Le but de leurs expéditions étoit de s'éloigner d'un pays trop surchargé par le nombre de ses habitans et de ses bestiaux. Aussi s'arrêtoient-ils dans les premières contrées où

ils trouvoient ce qui leur étoit nécessaire. Mais bientôt une nouvelle peuplade prenoit la même route; et trouvant ses anciens compatriotes, elle les poussoit en avant. Ceux-ci s'établissoient dans des pays qui leur paroissoient plus riches et plus féconds à mesure qu'ils avançoient vers le Midi. Ils y restoient jusqu'à ce qu'une nouvelle émigration les forçât de s'avancer encore. Enfin les dernières émigrations, parties des bords du Don et du Niester, chassèrent les premières jusque sur les bords de l'Océan. Depuis les sources du Rhône jusqu'aux côtes de la Méditerranée, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au Pas-de-Calais, tout se trouva habité par des nations d'une origine commune. Alors celles qui étoient obligées, comme elles, de quitter leur berceau commun, trouvant les deux rives du Danube toujours plus occupées à mesure qu'on remontoit ce fleuve, prirent à droite dans la Sarmatie, aujourd'hui la Pologne, et allèrent peupler la Suède et le Danemarck.

Les nouveaux habitans des Gaules y

portèrent une partie de leurs premières habitudes. Le goût, et peut-être le besoin de renouveler leurs émigrations, les attira au-delà des Alpes. Quelques-uns pénétrèrent jusque dans la Grèce, et donnèrent leur nom au pays que l'on a depuis nommé la Galatie. D'autres vinrent à différentes époques attaquer plusieurs provinces de l'Italie. Comme ces invasions n'étoient faites que pour chercher un établissement, ils transportèrent avec eux toutes leurs familles. Dans la défaite des Cimbres par Marius, outre le grand nombre d'hommes armés, il y avoit une multitude de femmes et d'enfans; tout fut exterminé. Ces Gaulois avoient conservé la force et la stature des nations qui ne se sont pas encore mélangées avec d'autres peuples. C'étoit leur taille, c'étoit la pesanteur de leurs armes, c'étoit la force de leurs coups qui épouvantoient le soldat romain; et il fallut que Marius triomphât de la terreur de son armée pour triompher des ennemis.

Les idées grossières qu'ils avoient apportées avec eux sur la Divinité et sur le

culte qu'on lui doit rendre, se mêloient avec la superstition et l'idolâtrie des colonies phéniciennes : et de-là se forma cette religion qui tenoit tout-à-la-fois et de l'agreste simplicité des Tartares, et du pouvoir sacerdotal qu'on retrouve chez les peuples grecs.

Vous verrez en effet que la religion des Druides fut infectée de cruautés et de superstitions : deux choses qui, pour le malheur de l'humanité, marchent trop souvent ensemble. L'une tient à l'égarement du cœur, l'autre à celui de l'esprit. C'est une suite de la dépravation de la nature, qui prête à la Divinité les passions humaines. C'est une suite d'une imagination déréglée, qu'un instinct irrésistible portoit à chercher un Dieu, et qui, ne pouvant par soi-même s'élever jusqu'au véritable, se faisoit des dieux à son image.

Quand on veut réfléchir sur cette cruelle habitude d'offrir aux dieux des sacrifices humains, il me semble qu'on y trouve la preuve d'une idée première, universellement répandue. Cette idée étoit, que la

réconciliation du ciel et de la terre ne se consommeroit que par le sang humain, que par le sacrifice de l'humanité entière. La perversité humaine s'est long-temps méprise sur ce sacrifice. Mais il s'est enfin opéré dans la mort de l'Homme-Dieu, qui représentoit tous les hommes. Et c'est dans ce sens aussi simple que sublime, qu'il faut entendre les deux mots du magistrat romain, lorsqu'il livre à la mort le juste dans lequel il ne trouve aucun crime.

Sans doute elle étoit fausse, cette religion des Druides; mais toute fausse, toute erronée qu'elle étoit, elle n'en prouve pas moins, ainsi que toutes les religions du paganisme, que dans tous les temps, dans tous les pays, l'homme éprouve en lui-même le besoin d'une religion; que chez aucun peuple cette religion n'a été purement spéculative, parce qu'il faut à l'homme un culte qui le rapproche de la Divinité, en lui offrant des objets qui agissent sur ses sens; que chez aucun peuple cette religion n'a été séparée de l'idée d'une bienfaisance qui protége et

nourrit les hommes. On la retrouve dans le culte de Cérès, dans les autels élevés aux animaux et aux productions les plus utiles de l'Egypte; dans la fête instituée par les Druides, pour consacrer le bienfait de l'arbre le plus commun dans les Gaules, alors couvertes de forêts. La récolte du gui étoit une fête religieuse et nationale; et ce n'étoit qu'après des solemnités expiatoires, que les prêtres conduisoient le peuple dans les bois, où il trouvoit un fruit précieux pour lui.

Cette religion, quelle qu'elle soit, acquerra plus d'empire, à mesure que la société sera plus formée. Les hordes sauvages qui viendront pour renverser cette société, se soumettront elles-mêmes à l'empire de la religion. Les habitans du Nord feront des incursions dans les Gaules, et ils en adopteront le culte religieux. Les Romains y pénétreront, et respecteront ce même culte. Mais ce culte sera détruit par la religion chrétienne. Alors vainqueurs et vaincus, tout adoptera la nouvelle doctrine; les Francs feront la conquête des

Gaules,

Gaules, et deviendront eux-mêmes la conquête de la religion qui y domine.

Dans ces efforts uniformes de deux religions si opposées, l'une humaine et locale, l'autre divine et universelle, voyez encore la preuve qu'il faut dans une société une religion dominante; qu'il faut une religion de l'Etat, qui s'identifie avec lui, et qui attache la durée de la société politique à celle de la société religieuse.

C'est encore ici une de ces vérités nécessaires, à la démonstration de laquelle concourent les principes et les faits, parce qu'elle dérive du double rapport de l'homme comme être religieux et comme être social.

Remarquez encore (car lorsque je trouve sur ma route ces grandes idées que la raison et l'histoire s'accordent pour nous inspirer, je ne les quitte qu'à regret), remarquez que toutes les vérités nécessaires à la double existence de l'homme sous ce double rapport, sont écrites dans tous les codes, adoptées par tous les législateurs comme la pierre angulaire de leur ouvrage; et reconnoissez qu'il n'y a rien de

plus impie, de plus impolitique, de plus orgueilleusement absurde, que l'inexécutable délire de ces *levellers* de la philosophie, qui veulent recommencer le monde et *dénaturaliser* l'espèce humaine.

Les plus sages des Druides sentoient, je n'en doute pas, l'illusion de leur doctrine; mais ils n'avoient rien à mettre à la place: ils sentoient qu'une illusion même, dirigée sur un objet réel, peut servir à conduire les hommes; et celui qui ne peut pas parvenir à la découverte de la vérité, est assez sage, s'il fait servir l'erreur au bonheur de ses semblables.

Du reste, une trop grande étude des mœurs anciennes des Gaules et des Espagnes seroit de peu d'utilité. Les mœurs de ces peuples avoient déjà subi un grand changement, lorsque les Romains y arrivèrent: ils étoient dès-lors devenus peuple civilisé, comme je le dirai dans l'histoire intermédiaire; et c'est alors qu'il faut connoître et suivre le mélange qui se fit des mœurs et des coutumes romaines avec celles des provinces conquises.

Car cet immense pays devint aussi province romaine; et en effet, il importoit à Rome de ne pas laisser si près d'elle se former et s'aguerrir cette population nombreuse, dont tant de fois elle avoit ressenti la fureur.

Les Espagnes subirent promptement le sort de Carthage : divisées en petites royautés, elles furent successivement asservies. Les Gaules coûtèrent aux Romains plus de temps et plus de sang : César y fit la guerre de dix ans; et cette guerre lui servit de prétexte pour se faire continuer dans une autorité qui devoit le conduire à ses fins. Cette histoire intéressante, parce qu'on y retrouve les positions locales que nous occupons aujourd'hui, l'est encore parce qu'elle a été écrite par le vainqueur même. César, dans ses Commentaires, raconte ce qu'il a fait; et il le raconte avec cet air de vérité, avec cette description exacte des lieux, qui assurent le crédit d'un écrivain; mais je répéterai encore qu'il ne faut les lire qu'en ayant sous les yeux une double carte de l'ancienne et de la nouvelle géographie.

La population des Gaules devoit être immense, à en juger par les efforts qu'elle renouveloit sans cesse contre César, et par le nombre d'ennemis qu'il fit périr. Ce qu'il en dit dans ses Commentaires, ce que Cicéron en dit dans ses Discours, peut être enflé : il le porte à deux millions d'hommes; mais cependant il est aisé de concevoir que l'opiniâtre défense d'un peuple guerrier qui se battoit au milieu de ses foyers, devoit nécessairement, pendant dix ans de suite, coûter la vie à un grand nombre de ses défenseurs.

En parcourant cette histoire, et en arrivant au moment où ces vastes provinces devinrent provinces romaines, on s'étonne que tant et de si vaillans peuples aient pu être conquis avec si peu de forces. Car les Romains eurent toujours pour principe d'employer chez eux de grandes forces pour se défendre, et de n'en envoyer que de très-modiques pour attaquer. Deux choses devoient inévitablement faire succomber les Gaulois : le peu d'union, le peu de rapport politique qui existoit entre tous ces peuples,

le peu de discipline militaire, et l'ignorance de la tactique. César attaquoit successivement des peuples qui, s'ils s'étoient rassemblés, ne pouvoient manquer de l'écraser par leur nombre. Il les attaquoit avec un plan d'attaque combiné, et eux n'en avoient aucun pour la défense. Il les attaquoit avec des troupes élevées dans la discipline la plus sévère, et habituées à toutes les évolutions de la tactique; les Gaulois ne savoient que marcher en avant, jeter de grands cris : ils ne profitoient d'aucun avantage local; ils ne savoient ni le chercher, ni l'attendre. Pour réussir, il ne falloit à César que du temps : les Gaulois le lui laissèrent. Ses troupes effrayées d'abord à la vue des peuples qu'elles alloient combattre, se rassurèrent, lorsqu'à chaque action ces peuples si terribles étoient toujours vaincus. Elles s'accoutumèrent à ne les plus craindre; et dès-lors ils ne furent plus redoutables. Cette terreur qui d'abord avoit frappé le soldat romain, se reporta sur le soldat gaulois; il ne crut plus pouvoir résister à un ennemi qui ne doutoit

plus de le vaincre ; et dans tous les temps, comme chez tous les hommes, la force de l'opinion a décidé les plus grands événemens.

Tout fut donc soumis au vainqueur. Mais les Romains sentirent bientôt que le peuple qu'ils avoient vaincu, pouvant toujours être attaqué et repoussé lui-même par les habitans des provinces barbares dont il étoit sorti, il falloit s'attacher ce peuple pour s'en faire un défenseur. A la vérité, il devoit en naître un inconvénient, dont les suites pourroient être funestes. En accoutumant ce peuple à devenir Romain, on l'accoutumoit à connoître et à adopter les moyens que l'on avoit employés pour le vaincre. Nous verrons dans la seconde partie ce qui en résulta. Dans celle-ci, il suffit de prendre une idée de l'amalgame qui se fit entre les lois des Gaulois et le gouvernement des Romains.

Les Gaulois formoient une quantité de petits Etats. Cette nombreuse subdivision, si défavorable pour se défendre contre un ennemi commun, convenoit assez à des

peuples dont les relations et les besoins étoient très-bornés, et toujours renfermés dans le même cercle. La principale autorité résidoit dans leurs Druides ; et la sagesse avec laquelle ces pontifes en usèrent pendant long-temps, se rapporte parfaitement à celle des Jésuites dans leur gouvernement du Paraguay. L'autorité se subdivisoit entre les grandes villes et les différens districts. Là elle étoit exercée par des municipalités; et comme, en cas de contestation, la décision suprême appartenoit toujours aux Druides, dont l'empire étoit absolu, rien n'étoit plus simple que cette machine composée d'une infinité de roues, qu'une force unique faisoit mouvoir, dirigeoit, arrêtoit à volonté. Les Romains conservèrent aux Gaulois toutes leurs coutumes particulières; et le droit romain ne s'établit dans les Gaules que lorsque ces peuples, ayant pris successivement toutes les habitudes romaines, eurent besoin, pour régler leurs propriétés, d'un corps de lois qu'ils avoient ignorées jusqu'alors. Les Romains leur conservèrent de plus le gouver-

nement municipal; mais la volonté des proconsuls remplaça celle des Druides; et nous verrons ce qui en arriva lors de l'invasion des Francs.

Il faut à présent regagner les bords du Tibre; il faut retourner au milieu de cette Rome devenue la capitale du monde; il faut voir ce qui se passe dans ses murs, et comment, n'ayant plus au-dehors d'ennemis à combattre, elle va en enfanter au-dedans pour se combattre elle-même.

LETTRE XVII.

Divisions intestines de la République.

Avant que Rome eût englouti les richesses du monde, ses dissensions avoient été fréquentes, mais elles n'avoient jamais été de longue durée : elles avoient quelquefois été sanglantes, mais c'étoient des meurtres commis dans le moment d'une effervescence populaire; enfin, elles n'avoient jamais eu pour but d'élever un ci-

toyen au-dessus des autres. Celui qui eût alors manifesté une telle intention, ou qui eût donné lieu de la soupçonner en lui, auroit perdu dans un moment tous ses moyens pour faire agir le peuple. Rappelez-vous quel fut le sort de Spurius, de Cassius, et sur-tout de Manlius, que le peuple regardoit comme le sauveur de Rome, et qui cependant fut précipité du roc Tarpéien, à la vue de ce même Capitole qu'il avoit défendu contre les Gaulois. Mais lorsque Rome fut devenue le centre de toutes les richesses, lorsque ses premiers citoyens surpassèrent en revenus la plupart des rois qu'ils avoient vaincus (1), chacun d'eux sentit que ce corps immense avoit besoin d'un chef unique; chacun se promit de l'être, ou de travailler à l'élévation de celui qu'il croiroit lui être plus favorable. Cette différence est essentielle à observer; et vous ne pouvez mieux l'étudier, qu'en faisant la comparaison du décemvirat aux deux triumvirats : l'un fut créé par le sénat,

(1) *Immanes divitiæ*, dit Salluste.

sur la demande du peuple, ou du moins de ses tribuns; les autres se créèrent eux-mêmes, dans l'espérance de se détruire de même. L'un, en devenant abusif, pouvoit finir, et finit par une oligarchie; les autres, abusifs par leur formation même, finirent par le despotisme d'un seul. La destruction du décemvirat fut l'ouvrage de l'autorité qui l'avoit créé; celle des triumvirats fut l'ouvrage de l'ambition individuelle, qui avoit été forcée de les adopter pour un temps. La destruction de l'un rendit à la république sa liberté; celle des autres montra d'abord qu'il ne pouvoit plus y avoir de république. Ainsi les troubles avoient pris un autre caractère, et eurent un autre résultat, mais parce qu'ils avoient une autre origine: les premiers venoient du desir de maintenir ou de changer les formes sous lesquelles existoit la république; les autres, de ce que ces formes existoient encore au milieu d'une république qui n'existoit réellement plus.

Je reviens souvent sur les mêmes réflexions; mais l'histoire romaine a cela de

particulier, que, pour la bien connoître, il faut revenir souvent sur les mêmes époques. C'est en remontant et redescendant perpétuellement de l'une à l'autre, que l'on peut comparer sans cesse les faits, les lois, les mœurs; scruter les causes en voyant des effets, et se convaincre qu'en étudiant l'histoire du dernier et celle des premiers siècles de la république, on étudie, sous un même nom, l'histoire de deux peuples très-différens.

A la lueur de cette vérité, examinez attentivement les Romains au temps de Marius et de Sylla, et vous serez forcé de reconnoître que Sylla eût rendu un grand service à sa patrie, et lui eût épargné bien des malheurs, s'il n'eût pas perdu pour elle le fruit de tous les crimes qui lui avoient acquis la dictature; et si, au lieu de s'en démettre, il eût employé toute la force de son pouvoir à établir le gouvernement monarchique. Son impolitique abdication replongeoit l'Etat dans de nouveaux malheurs. Tant de sang n'avoit donc été répandu que pour satisfaire sa vengeance ou sa cu-

pidité; il n'y avoit donc eu dans sa conduite ni plan, ni grandes vues; ce n'étoit donc que l'explosion sanglante d'une ambition éphémère, qui s'affaissoit sur des monceaux de victimes, pour s'endormir dans les voluptés. Lorsqu'au milieu des crimes des révolutions, un homme se saisit, n'importe comment, d'un grand pouvoir, par cela seul il lui est ordonné de s'enfoncer dans l'avenir pour y aller chercher, dans un bien grand et durable, la justification de tout ce qu'il a fait. Si l'ancien gouvernement étoit et peut encore être bon, il doit le rétablir, parce qu'il est obligé de faire ce qu'il y a de mieux (1); s'il en établit un

---

(1) C'est ce que Cicéron disoit à César. « Parùm-ne » igitur, inquies, gloriam magnam relinquemus? Immò » verò aliis, quamvis multis, satis : tibi uni parùm. Quid- » quid enim est, quamvis amplum sit, id certè parùm est » tùm, cùm est aliquid amplius..... Nisi hæc urbs stabilita » tuis consiliis et institutis erit, vagabitur modò nomen » tuum longè atque latè, sedem stabilem et domicilium » certum non habebit. » *Pro Marcello.*

Il est impossible d'exprimer plus fortement une vérité, qui, dans un temps de révolution, doit être sans cesse sous les yeux d'un homme d'Etat.

autre, il faut, pour que la postérité puisse l'absoudre, que ce gouvernement soit meilleur et plus stable que l'ancien. Voilà la nécessité dans laquelle il s'est mis volontairement. C'est elle qui condamne Sylla. Le prétendu bienfait de son abdication fut plus funeste à Rome que sa dictature. Rome ne pouvoit plus avoir qu'un gouvernement monarchique, parce que c'est le seul qui puisse convenir à un grand Etat; parce que dans un grand Etat il y a toujours de grandes factions, si elles ne sont prévenues et étouffées par un souverain unique. Après avoir, dans sa grandeur gigantesque, forcé toutes les dimensions de la nature, Rome marchoit donc encore en sens inverse de cette même nature, en voulant revenir à des lois qui n'étoient plus ses mœurs. Or, *comme cette nature irrésistible reprend toujours son empire*, tous les efforts qu'on lui oppose sont inutiles et dangereux. On ne peut l'attaquer que par des crises et des convulsions; et elle ne se défend que par des mouvemens homogènes et simultanés, qui se succèdent sans interruption, se se-

condent mutuellement, et ne se contredisent jamais.

Ainsi, lorsqu'après les féroces vengeances de Marius, échappé des marais de Minturne, après les proscriptions de Sylla, après la punition des audacieux projets de Catilina, Rome crut retrouver quelque apparence de tranquillité, on vit s'élever une guerre plus décisive entre César et Pompée.

Ainsi, lorsque Pompée ayant été assassiné en Egypte, César se trouva seul maître du monde, l'Etat reprit une position plus calme. Nous avons plusieurs des discours que Cicéron prononça dans cet intervalle (1); et quoiqu'il faille un peu rabattre des flatteries de l'orateur, il y fait un tableau de la république, qui s'accorde

(1) Cicéron sentoit que ce moment de calme et la modération du vainqueur tout-puissant étoient favorables pour rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration. « Jàm fracta est dissensio armis et æquitate victoris : restat » ut omnes unum velint, qui modò habent aliquid non so- » lùm sapientiæ, sed etiam sanitatis..... nunc, cùm omnium » salutem civium cunctamque rempublicam res tuæ gestæ » complexæ sint..... omnia sunt excitanda tibi uni, quæ ja-

parfaitement avec ce que nous en savons d'ailleurs.

Mais lorsque ce même César eut péri sous les coups des conjurés, qui n'avoient rien prévu, qui croyoient que César étoit le seul obstacle au retour à l'ancien ordre, l'expérience prouva que le mal iroit toujours en augmentant. Aucun de ces conjurés, si zélés pour la république, ne put se faire avec succès chef du parti républicain. Les décisions du sénat n'étoient plus dictées par sa sagesse ou sa prévoyance ; elles étoient ou commandées, ou suggérées par les menaces ou les mouvemens du peuple. Cette république, qui vouloit, disoit-elle, recouvrer son ancienne liberté, fut obligée d'en confier la défense à l'héritier adoptif de César lui-même. Un jeune homme de vingt ans, qui n'étoit encore connu que par ses immenses richesses, par sa parenté avec César, fut le seul que l'on choisit

---

» cere sentis, belli impetu perculsa atque prostrata ; cons-
» tituenda judicia ; revocanda fides ; comprimendæ libidines ;
» propaganda soboles ; omnia quæ dilapsa defluerunt, se-
» veris legibus vincienda sunt. » *Pro Marcello.*

pour rétablir l'égalité républicaine, et empêcher que ce que César avoit fait ne se reproduisît sous un autre. Le sénat commença par lui décerner une statue, par mettre à sa disposition des sommes considérables, par lui permettre d'opiner avec les personnages consulaires, et de demander le consulat dix ans avant l'âge fixé par les lois (1). On ne pouvoit pas lui indiquer plus clairement le but où il devoit tendre : il le vit parfaitement. Aussi ce jeune Romain ne travailla-t-il que pour lui ; il se joua de la confiance aveugle du sénat. Après avoir vaincu Antoine à Bologne, il pouvoit le poursuivre et terminer la guerre ; mais il sentit par lui-même, ou des conseils plus rusés lui firent reconnoître qu'il valoit mieux traiter avec

(1) « Decrevit senatus ut Cæsar unà cùm Hirtio et Pansa » bellum administraret, atque statua illi poneretur : ut » sententiam loco consulari daret, consulatumque decem » annis priùsquàm leges permitterent, illi petere liceret ; » quantamque pecuniam militibus, earum legionum quæ » Antonium reliquissent, partâ victoriâ pollicitus esset, » tanta publicè daretur. » *Appien.*, lib. 3. *Ciceronis Historia*, édition d'Elzévir, p. 302.

Antoine,

Antoine, et partager avec lui un pouvoir qu'il reprendroit lorsqu'il seroit temps. Cette politique eut un plein succès. Antoine ne put se persuader qu'il seroit joué un jour par un jeune homme (1) dont il comptoit se servir pour arriver à ses fins. Tous deux s'accordèrent sur le choix du tiers qu'ils devoient s'associer; et tous trois s'accordèrent aussi pour retrancher d'une république, dont la perte étoit devenue nécessaire, ceux qui s'obstinoient à vouloir la défendre. Le traité du triumvirat fut suivi d'une affreuse proscription: celle-ci, aussi nombreuse que celle de Sylla, fut exécutée avec autant de barbarie; et si

(1) Il faut convenir que rien n'étoit plus invraisemblable. Je ne sais si les historiens ont assez fait ressortir cette singularité, qui est un des points les plus marquans de la fortune d'Auguste. Antoine, nourri dans les révolutions, admis dans la confiance de César, qui, au moment de sa mort, avoit retourné l'esprit du peuple, au point de faire brûler les maisons des conjurés; qui croyoit avoir fait un coup de politique, en s'associant celui dont il avoit déjà ajourné la chute, est lui-même victime de cette association. Il étoit vaincu du jour où son jeune rival eut le pouvoir de le combattre.

l'unité de pouvoir n'eût été enfin concentrée dans la main d'Auguste, de nouvelles guerres, de nouvelles proscriptions seroient encore survenues, et toujours avec des suites plus cruelles et des secousses plus terribles.

Ce n'est pas seulement dans les historiens qui ont rapporté tous ces événemens, qu'il faut en chercher la véritable cause. L'antiquité nous a conservé un recueil de lettres familières, écrites à cette époque par les hommes les plus sages et les plus vertueux de la république; elles sont imprimées sous le nom de *Lettres familières de Cicéron.* Ce recueil est précieux à lire, si l'on veut connoître à fond quelle étoit alors la position des affaires publiques. Dans ces épanchemens mutuels de l'amitié, où rien n'est déguisé, où l'on se communique jusqu'aux moindres alarmes et aux moindres espérances, il est facile de voir que Cicéron lui-même reconnoissoit la nécessité de changer les anciennes formes républicaines; mais il auroit voulu que ce changement s'opérât par un accord entier,

et sans aucun des moyens violens que toutes les passions ne peuvent manquer d'employer. Il avoit prévu les suites funestes de la guerre; il avoit cherché à la détourner: on ne l'avoit pas cru; on l'avoit taxé de timidité (1): destinée trop ordinaire de ceux qui, dans les grandes dissensions d'un Etat, veulent arrêter les dernières explosions. Ses tentatives auprès des deux chefs furent inutiles. La fureur de la guerre civile régnoit dans les deux partis (2); les meilleurs esprits, les cœurs les plus droits en étoient atteints : ce qui prouve bien que les choses

---

(1) « Commemorabam te unum mihi fuisse assensorem, » et me tibi; solosque nos vidisse, quantum esset in eo » bello mali. Magna enim consolatio est cùm recordere, » etiam si secus acciderit, te tamen rectè verèque sensisse... » timidi putabamur, quia dicebamus ea futura quæ facta » sunt. » *Ep. Fam.*, lib. 6.

(2) « Privatim, ut Plutarchus tradit, multa ad Cæsa- » rem scripsit, et Pompeium coràm precatus est, utrum- » que placans et deliniens. Sed mirus invaserat furor, non » solùm improbis, sed etiam iis qui boni habebantur. » *Cic. Hist.*, p. 277. *Ep. Fam.*, lib. 11.

« Cupiditates certorum hominum suam ex utrâque parte » sunt qui pugnare cupiant, impedimento mihi fuerunt. » *Ep. Fam.*, lib. 16.

en étoient au point où il falloit que la force décidât entre des intérêts devenus inconciliables.

Mais plus il étoit inévitable d'en venir à une guerre ouverte, plus, quand on lit attentivement tout ce qui a précédé la bataille de Pharsale, depuis le moment où César passa le Rubicon, on est étonné de la conduite du sénat et de Pompée. On ne conçoit ni la mollesse du premier, ni les irrésolutions du second (1). On conçoit encore moins comment, au lieu d'arrêter César avant qu'il eût passé les Alpes, on le laisse pénétrer en Italie; comment on le laisse pénétrer jusqu'à Rome, pour y retirer le fruit de tout ce que ses émissaires y avoient fait pendant les dix ans qu'il avoit commandé dans les Gaules; comment, au lieu de le combattre en Italie,

(1) A peine arrivé dans le camp de Pompée, Cicéron fut frappé des fautes sans nombre qui s'y commettoient. Il regretta d'y être venu. « Cujus me mei facti pœnituit, non tam propter periculum meum, quàm propter vitia multa quæ ibi offendi, quòd veneram. » *Ep. Fam.*, lib. 7.

Pompée semble ne vouloir que fuir devant lui, pour aller dans la Grèce commettre au sort d'une bataille la question qu'il eût pu risquer de décider plutôt avec plus d'avantage. On croit quelquefois que si César eût été vaincu et tué à Pharsale, la république eût été sauvée; c'est une grande erreur. Octave, comme je l'ai déjà dit, vainquit Antoine à Bologne, et néanmoins la république fut perdue. Elle l'eût été de même, si Pompée eût vaincu à Pharsale. Le libérateur de Rome ne pouvoit pas n'en être pas le maître (1). Il n'y a qu'à se rappeler l'excessif pouvoir que le sénat et le peuple romain, plusieurs années auparavant, avoient déjà donné à Pompée. Quand une république donne un pareil pouvoir à un de ses citoyens, elle s'est donnée elle-même; car elle a donné l'exemple de transgresser ses premières lois : elle a légalisé son oppression. D'ailleurs, ce pouvoir sans

(1) Cicéron le mandoit à ses amis. « In quo bello, spe » pacis exclusâ, ipsa victoria futura esset acerbissima, quæ » aut interitum allatura esset, si victus esses, aut si vicisses, » servitutem. » *Ep. Fam.*, lib. 6.

bornes ne s'acquiert qu'en flattant les passions du peuple ; on ne flatte les passions du peuple que par l'argent qu'on lui prodigue, et l'anarchie dont on le fait jouir. Or, l'anarchie d'un peuple corrompu est l'agonie de tout gouvernement, quel qu'il soit. Pompée avoit accoutumé la populace à venir dans le *Forum*, voter tous les décrets qu'il vouloit faire rendre. Si cette populace l'eût revu vainqueur, peut-on douter qu'elle n'eût été alors, encore plus qu'auparavant, l'exécutrice soudoyée de toutes ses volontés ? Le sénat lui-même auroit été au-devant des desirs de Pompée, comme il alla au-devant de ceux de César. Pompée vainqueur auroit été, comme César, couvert de toutes les dignités de la république : consulat, censure, dictature, puissance tribunitienne. On l'auroit aussi proclamé le libérateur de la patrie, et on eût élevé en son honneur un temple à la liberté. Tout cela fut fait pour César, a été depuis, et sera encore fait pour d'autres.

Et tel est, dans toute nation qui parvient en même temps au dernier degré de gran-

deur et de corruption, l'aveuglement forcé qui la précipite dans les plus grandes calamités. Elle croit se battre pour sa liberté, et elle ne se bat que pour le choix de ses maîtres : elle élève et renverse tour-à-tour le plus adroit, le plus heureux, le plus cruel, jusqu'à ce que la lassitude universelle produise enfin une stagnation, à la faveur de laquelle le gouvernement peut se rétablir.

C'est ce qui arriva après la bataille d'Actium. Lépide, admis dans le sanglant triumvirat avec Antoine et Octave, n'y étoit resté qu'autant que tous deux l'avoient jugé utile à leurs desseins. Antoine se trouvoit seul compétiteur d'Octave, et les mers d'Actium alloient juger entr'eux deux le procès jugé à Pharsale entre César et Pompée. Celui de la république étoit perdu depuis long-temps (1) ; cette perte étoit un

---

(1) « Quæ spes esse potest in eâ republicâ ; in quâ nec » senatus, nec populus vim habet ullam, nec leges ullæ » sunt, nec judicia, nec omninò simulacrum aliquod, aut » vestigium civitatis ? » Cicer., *Ep. Fam.*, lib. 10.

« Nunc verò, eversis omnibus rebus, cùm consilio profici » nihil possit..... » *Idem*, lib. 6.

bonheur pour Rome; et comme il falloit qu'elle subît les lois d'un maître, il ne lui importoit plus que de savoir quel il seroit, et sur-tout il lui importoit qu'il fût unique. L'événement fut aussi avantageux pour Rome qu'il pouvoit l'être. Antoine, soupçonneux par caractère, et cruel par goût, eût été un tyran implacable. Octave, qui n'avoit pas répandu moins de sang, mais qui avoit paru le voir couler avec quelque regret, gouverna avec justice l'empire dont il s'étoit emparé sans titre. Une fois maître absolu, il voulut être aimé de ceux même qui sembloient avoir plus à craindre de lui. Il brûla, sans les lire, les lettres et les papiers d'Antoine, *de peur d'y trouver des choses capables de l'indisposer contre plusieurs personnes, qui, de leur côté, se croyant suspectes, n'auroient jamais été de ses amis* (1). Il rétablit le bon ordre, la sûreté, la tranquillité publique; et au jugement de la postérité, quelque chose qu'il ait pu faire avant d'arriver à la sou-

(1) Laurent Echard, *Hist. Rom.*, tom. 3.

veraine puissance, il a été absous par la sagesse et la bonté de son administration. On peut dire que tout ce qu'il fit, étant Octave, appartenoit à la rigueur et à la nécessité des circonstances; et que presque tout ce qu'il fit étant Auguste, n'appartient qu'à lui seul, à la douceur de son gouvernement, à la justice de toutes ses décisions.

LETTRE XVIII.

Des Proscriptions.

Vous ne serez pas venu jusqu'à cette époque de l'histoire romaine, sans avoir gémi, au nom de l'humanité, sur tant de proscriptions sanglantes, tant de confiscations iniques. Elles furent suspendues sous le paisible règne d'Auguste; mais vous les verrez reparoître sous Tibère et sous ses successeurs. C'est donc ici qu'il faut appeler à votre secours les principes, la raison et l'expérience, pour juger ces iniquités, toujours commises au nom du bien

public. Je vous ai annoncé (*Lettre X*) que cet objet méritoit d'être examiné avec soin. Voici quelques-uns des points qui peuvent diriger votre examen.

Tout homme vivant dans une société, et qui a fait, soit expressément, soit implicitement, le serment d'obéir aux lois, a acquis trois droits que personne ne peut lui ôter, et qu'il ne peut perdre que par sa faute ou sa propre volonté : droit de liberté, droit de sûreté, droit de propriété. Il peut perdre ces droits par sa propre volonté, quand il renonce à la société qui les lui assuroit, et lorsqu'il vend ou abandonne les biens qu'il possédoit au milieu d'elle. Il peut les perdre par sa faute, lorsqu'il enfreint les lois qui garantissoient le repos de la société; mais pour cela, il faut que cette société soit constituée en corps politique, et qu'elle ait des premières lois fixes auxquelles cet homme se soit soumis. Car si cette société change ses premières lois, qui étoient les conditions qu'il avoit acceptées, la condition cessant, l'engagement conditionnel cesse aussi. Je m'étois

soumis à tel gouvernement; vous en formez un autre : ma soumission est non avenue, à moins que je ne la renouvelle. Je reprends mes droits, je garde ou je vends ma propriété, et je m'éloigne.

Voilà un principe inattaquable. Il est généralement reconnu dans les traités de paix, qui font passer les provinces d'un Etat sous la domination d'un autre. On fixe un terme, pendant lequel les habitans de ces provinces pourront vendre leurs biens, s'ils ne jugent pas à propos de se ranger sous la nouvelle domination. C'est la reconnoissance, ou plutôt la conséquence la plus directe d'un principe qui tient essentiellement au droit naturel. Rappelez-vous ce que je vous ai dit sur les motifs qui ont amené la formation de la société, et vous verrez qu'ils ont ici une application évidente (1).

C'est ce qui fait que la raison vient encore à l'appui de ce principe. Un chan-

---

(1) Ce principe fut reconnu et suivi dans toute sa force sous le règne de Louis XIV. *Voy.* à la Lettre XC.

gement dans les lois premières d'une société intéresse encore plus un membre de cette société, que de savoir s'il fera partie de tel ou tel Etat. Et la liberté que les principes et un usage constant lui laissent, dans ce dernier cas, de quitter la société, la raison veut de plus qu'on le lui laisse dans le premier. Cette vérité est évidente, on n'a jamais osé la heurter de front; mais souvent on l'a écartée, sous le spécieux prétexte du bien public. C'est donc l'expérience, c'est-à-dire l'histoire, qu'il faut consulter, pour savoir quels ont été les prétextes, les motifs, les fruits de la violation d'un principe né avec la société même.

Les prétextes : parce qu'ils nous montrent que l'injustice toute-puissante croit cependant nécessaire de se cacher toujours sous le même masque, dont elle accommode la forme et les couleurs au temps et aux personnes.

Les motifs : parce qu'ils vous apprendront que cet orgueil secret qui allume chez les hommes l'amour du pouvoir, de la vengeance ou des richesses, est le germe

de toutes les iniquités publiques ou privées, quand il n'est pas contenu par les maximes d'une morale sévère ou d'une religion bienfaisante.

Enfin les fruits : parce qu'ils vous convaincront que ces grandes iniquités politiques non-seulement n'ont jamais rétabli le calme dans un Etat, mais en ont toujours fomenté et prolongé les désordres (1); et en effet, ce n'est pas à force d'injustices qu'on peut réorganiser un Etat, qui n'est qu'une société justement constituée.

L'histoire nous apprend que par-tout où il y a des hommes, il y a des passions réunies, il y a des factions victorieuses et vaincues, il y a des proscrivans et des proscrits. Les Thébains, les Corinthiens, les Sicyoniens, les Athéniens, les Spartiates, offrent perpétuellement en Grèce l'exemple de proscriptions et de confiscations pro-

(1) « Nec verò unquam bellorum civilium semen et » causa deerit, dùm homines perditi hastam illam cruen- » tam et meminerint et sperabunt..... ex quo debet in- » telligi, talibus præmiis propositis, nunquàm defutura » bella civilia. » Cic., *de Offic.*, lib. 2.

noncées et exercées contre quelques individus. Mais c'est à Rome qu'il faut voir ces crimes plus en grand. Rome, maîtresse du monde, souillée des richesses de l'univers, offroit un champ bien plus vaste à l'ambition, une proie bien plus riche à l'avidité; et comme elle devoit l'emporter en tout sur les peuples qu'elle avoit conquis, elle les surpasse, elle les étonne par la profonde combinaison, par l'immense latitude de ses crimes (1). Pouvoit-il en être autrement parmi les membres puissans d'un Etat qui avoit eu pour maxime de proscrire et de confisquer l'univers? Et chacun de ceux qui, au nom de la patrie, faisoient céder la justice et l'humanité au droit du plus fort, ne se promettoit-il pas de faire valoir un jour ce même droit contre la patrie qui lui avoit commandé d'en faire usage? Les révolutions et les crimes de la Grèce ne paroissent que de foibles essais,

(1) « Secutus est qui in causâ impiâ, victoriâ etiam fædiore, non solùm singulorum civium bona publicaret, » sed universas quoque provincias regionesque uno calamitatis jure comprenderet. » Cic., *de Offic.*, lib. 2.

crayonnés au hasard sur quelques feuilles volantes, pendant que les révolutions et les crimes de Rome sont des chefs-d'œuvre savamment dessinés, fortement gravés sur l'airain, et enluminés à force de sang.

Sous Marius, sous Sylla, sous les triumvirs, les Tibère, les Néron, les Caligula, et tant d'autres empereurs, l'histoire romaine n'est plus qu'un nécrologe et une affiche de confiscations. Les descendans de ces Romains, autrefois si simples, si modestes, si contens de leur médiocrité, éprouvent la soif de l'or, en s'égorgeant sur les trésors du monde. Alternativement voleurs et volés, ils ont fait, de ce *Forum* si célèbre, du temple même de leur souveraineté, l'encan de toutes leurs fortunes. A voir avec quelle rage, quel acharnement ils s'attaquent, ils s'assassinent, ils se dépouillent les uns les autres, on diroit que le monde opprimé les a chargés de solder eux-mêmes le compte de sa vengeance, et qu'ils ne peuvent trop s'empresser d'en acquitter le débet.

Mais ces héros si cruels, ces hommes si

inhumains, honteux eux-mêmes de tant d'horreurs, cherchoient à les couvrir d'un grand nom. Le prétexte de tous ces crimes publics étoit toujours le bien public. L'infâme Clodius se paroit de ce nom imposant, lorsqu'après avoir cherché à se (1) concilier la populace par quatre lois pernicieuses pour la république, il en faisoit adopter une cinquième qui devoit être l'arrêt de Cicéron; lorsqu'il le poursuivoit dans les rues avec une horde de scélérats

(1) « Quatuor leges, populares illas quidem, sed reipu» blicæ perniciosas tulit..... ad Ciceronis perniciem lex illa » pertinebat, quâ tulit, qui civem Romanum indemnatum » interemisset, et aquâ et igni interdiceretur..... tùm Clo» dius illi omnibus vicis occurrebat stipatus hominibus con» tumeliosis, qui luto et lapidibus in eum conjectis, sup» plicationes impediebant..... De exitio ejus ad populum » tulit, atque edictum proposuit, ut illi aqua et ignis in» terdiceretur, ne intrà quingenta millia passuum ab Italiâ » tecto reciperetur..... Dio hoc quoque legi adjectum fuisse » tradit, ut si Tullius intrà spatium definitum visus fuisset, » et ipse, et qui eum recepissent, impunè interficerentur.... » Prætereà villas Ciceronis ejecti inflammavit, et domum » incendit, atque in areâ templum libertatis extruxit. Bonà » diripiebantur..... columnæ marmoreæ, ornamenta..... » etiam arbores transferebantur. » *Cic. Hist.*, p. 236, 37, 38, 39.

qui

qui lui jetoient des pierres et de la boue; lorsque, par un décret public, il lui interdisoit le feu et l'eau, permettoit de tuer quiconque lui donneroit asile, détruisoit ses maisons de campagne, partageoit ses meubles entre lui et ses amis, brûloit son palais à Rome, et bâtissoit à sa place ce temple de la liberté, que Cicéron (*lib. 2 de Legi....*) appeloit le temple de la licence. C'étoit encore au bien de l'Etat qu'avec une troupe de gladiateurs il immoloit ce même peuple (1), conduit par le repentir sur la place publique, pour y voter le retour de l'homme vertueux persécuté.

Le bien public, l'Etat, la patrie, le peuple, tous ces grands mots, vides de sens pour l'ambitieux hypocrite, ont toujours été par lui articulés avec emphase, pour retentir aux oreilles d'une populace

(1) « Quo die, Clodiani, cæde in foro maximâ factâ, » flumine sanguinis reditum Ciceronis intercludendum pu- » taverunt..... Clodius enim, cùm lex ad populum ferretur, » acceptis à fratre Appio gladiatoribus..... impetu in multi- » tudinem facto, multos vulneravit, multosque occidit. » Tùm in foro tribuni plebis vulnerati fuerunt, et Q. Cicero » tanquam occisus jacuit. » *Ibid.*, 244.

stupide, dont il faut également ou maîtriser la fougue, ou entretenir l'apathie. Ce sont les étiquettes que les charlatans politiques mettent à l'orviétan dont ils nourrissent cette populace affamée, à qui il faut une pâture, n'importe laquelle; et qui, ne se connoissant pas mieux en actions qu'en hommes, prend toujours le crime audacieux pour l'héroïsme, et le crime heureux pour la vertu.

Toutes les fois que deux ou plusieurs factions se sont disputé la supériorité chez une nation, le succès, quel qu'il soit, n'y laisse plus que trois classes: les vainqueurs, les vaincus, et les gens nuls, espèce de dupes, qui s'intitulent *le public*, et qui au fait ne sont que le *caput mortuum* de cette nation. C'est devant cette espèce que le vainqueur veut bien justifier sa victoire, pendant qu'il cherche à écraser le vaincu. C'est elle, dit-il, qu'il veut sauver et enrichir : il ne veille, il ne travaille que pour elle. S'il proscrit, c'est au nom de la liberté personnelle; s'il confisque, c'est au nom du maintien des propriétés.

Du temps des décemvirs, pendant que Rome n'étoit encore qu'à son apprentissage de révolution, ces décemvirs lui faisoient les plus magnifiques promesses.

Du temps de la Ligue, pendant que la France ne faisoit que débuter en crimes révolutionnaires, le comité des Seize, à Paris, condamnoit, emprisonnoit, pilloit, égorgeoit pour la félicité et la tranquillité publiques.

Quand Rome se fut élevée à la hauteur des révolutions, l'iniquité apprit à perfectionner et à multiplier ses prétextes. Appien nous a conservé la formule des proscriptions; et voici comme Montesquieu la présente.

« Vous diriez qu'on n'y a pas d'autre » objet que le bien de la république, tant » on y parle de sang-froid, tant on y montre » d'avantages, tant les moyens qu'on y » prend sont préférables à d'autres, tant » les riches seront en sûreté, tant le bas » peuple sera tranquille, tant on craint de » mettre en danger la vie des citoyens. » Rome regorgeoit de sang, et il étoit, sous

peine de mort, ordonné de se réjouir : *Sacris et Epulis, dent hunc Diem : qui secus faxit, inter proscriptos erit.*

Mais, me direz-vous, le peuple ne peut pas croire de pareilles impostures. Lisez l'histoire, et vous verrez que par-tout le peuple croit tout; il fait bien plus : il souffre tout. Je ne connois que deux choses qu'on ne puisse lui faire croire qu'avec une extrême difficulté : la vérité, et son avantage.

Otez donc à tous ces crimes le masque qui les couvre, faites-vous violence pour entrer dans ce cloaque infect, et voyez ce qui y apporte, ce qui y entretient, ce qui y fait fermenter cet amas immonde d'atrocités et de perfidies. Vous trouverez que tout ce qui y arrive part plus ou moins directement de cet orgueil secret dont je vous parlois tout-à-l'heure. Cet orgueil inné chez l'homme lui demande sans cesse de chercher à primer par les passions auxquelles il est le plus adonné : s'il est avare, il voudra primer par ses richesses; s'il est cruel, il voudra primer par ses vengeances; s'il est ambitieux, il voudra primer par

son pouvoir. Ce sentiment, que des réflexions sages, que l'étude de soi-même peut affoiblir dans notre cœur, mais que la religion seule peut y étouffer, se manifeste dans tous les âges, dans toutes les actions de l'homme, avec plus ou moins de force, plus ou moins d'adresse, plus ou moins d'opiniâtreté, suivant la nature et le nombre des obstacles qu'il trouve dans les caractères ou dans les circonstances. Dans le train ordinaire de la vie humaine, il peut se disséminer ou sur des objets peu importans, ou sur des intérêts particuliers; et quand il veut s'élever plus haut, il trouve la barrière des lois qu'il faut ou franchir ou éviter. Mais lorsqu'une société est en révolution, c'est-à-dire, lorsqu'elle n'a plus de gouvernement, alors elle n'a plus de lois. Cet orgueil secret voit donc s'abaisser devant lui des barrières redoutables, dans l'instant même où il se porte avec violence sur des objets faits pour l'occuper tout entier. Il fait donc plus d'efforts contre moins d'obstacles. C'est ce qui, dans les guerres civiles, rend son action si vive,

si prompte, si irrésistible. Chacun a devant soi l'espérance de s'emparer du pouvoir; et chacun sait si bien que ce sentiment seul est le vrai levier de l'humanité, que ceux même qui veulent tromper et asservir le peuple, n'emploient jamais que ce moyen. C'est au peuple qu'ils veulent donner le pouvoir; c'est lui qu'ils veulent enrichir; c'est lui qu'ils veulent rendre libre et heureux; ce qui, en style populaire, signifie indépendant de toute autorité, et dans le leur, signifie esclave et jouet de tous leurs caprices.

Ainsi toutes les proscriptions sont l'ouvrage de l'amour-propre, qui abat ce qui le choque. Il ne souffre qu'avec peine que Socrate prime par sa sagesse, Aristide par sa justice, Phocion par soixante ans de services et d'intégrité, Thémistocle par des exploits trop brillans; et la Grèce bannit ou immole ce qui offusque son orgueil. Il ne souffre qu'avec peine que le gouvernement de Rome appartienne au sénat et au peuple romain; et les décemvirs, revêtus un moment d'une autorité qui avoit paru

nécessaire pour établir des lois nouvelles, ne veulent plus s'en dessaisir, et proscrivent tout ce qui veut les en dépouiller. Suivez les autres faits, vous les verrez toujours naître de la même cause, qui vous paroîtra encore plus sensible, lorsque vous rechercherez quels fruits a toujours produits cette violation du principe conservateur de la société.

En supposant que l'on pût, à force de crimes, conduire un peuple à une constitution sage, il seroit aisé de démontrer qu'on lui auroit fait un présent inutile, parce qu'il ne peut y avoir une constitution sage chez un peuple qui n'a plus de morale, parce qu'un peuple démoralisé n'est plus apte à former une société. Or, un peuple qui, dans le tourbillon révolutionnaire, n'a vu que crimes, iniquités, perfidies, mépris du droit naturel, abus de toute espèce de pouvoir, et qui verra sortir de-là un ordre quelconque de gouvernement, ne comprendra jamais que ce gouvernement puisse condamner ce qui l'a créé. Il ne faut plus lui parler

morale (1), c'est une langue qu'il n'entend plus. Le gouvernement est la seconde moralité des hommes, mais il présuppose la

(1) Rien ne le prouve mieux, que l'exemple de Roscius. L'année d'après la proscription de Sylla, son père fut tué, sans être sur la fatale liste; néanmoins ses biens furent confisqués, comme s'il y eût été : ils valoient sept cent cinquante mille livres, et furent vendus, ou plutôt donnés pour deux cent cinquante livres, à Chrysogonus, affranchi de Sylla. L'injustice criante de la confiscation, et l'énorme avantage de l'acquisition, firent craindre à cet affranchi que le fils de Roscius ne redemandât le bien de son père; il n'imagina rien de mieux que de l'accuser d'en être l'assassin. La terreur étoit si grande, que personne n'osoit le défendre. Cicéron le défendit, et le fit absoudre; mais le ton même qui règne dans son plaidoyer, prouve combien il se crut obligé de garder de ménagemens : il se justifie, pour ainsi dire, de s'être chargé de la cause de l'accusé, *ne uti satis firmo præsidio defensus, verùm uti ne omninò desertus esset;* il reproche bien à Chrysogonus de n'avoir intenté cette affreuse accusation de parricide, que pour s'assurer la jouissance du bien acquis contre la loi même; mais cependant il déclare qu'il ne répète pas ce bien injustement enlevé, qu'il ne demande que la vie et l'absolution de son client : *ut pecuniâ fortunisque nostris contentus sit, sanguinem et vitam ne petat.* Il compose avec ce qui est inique, pour ne pas s'exposer à ce qui seroit atroce.

En lisant attentivement ce discours *pro Roscio*, en réfléchissant sur les faits qu'il rappelle, on seroit tenté de croire qu'il a été composé plus récemment.

première; il est le complément de la conscience des peuples, mais il ne peut la suppléer en entier.

C'est ce qui fait que ces lois de proscription, de confiscation, qu'on intitule *salus populi,* n'ont jamais sauvé le peuple. Bien loin de lui rendre la paix et la justice, elles ont toujours augmenté et prolongé ses malheurs; et la raison en est simple: elles lui ont ôté toute idée de morale; il n'a plus de guide, il faut donc qu'il s'égare.

Retournez encore à l'histoire de la Grèce; voyez tous ces petits Etats essayer entre eux les iniquités publiques, et préluder les crimes politiques. Qu'en résulte-t-il? Pour l'Etat, la permanence de tous les désordres; pour les particuliers, la réciprocité continuelle de toutes les vengeances. Chaque parti échange continuellement les noms de bourreaux et de victimes, de spoliateurs et de spoliés; et la faction proscrivante est plus loin encore de son but que la faction proscrite.

Mais retournez sur-tout à l'histoire romaine, à ce vaste tableau où toutes les pas-

sions sont représentées en masse, où tous les crimes sont groupés avec une force d'attitude, avec une étendue de dimensions favorables à l'œil de l'observateur. Les décemvirs proscrivent, mais sont proscrits à leur tour. L'exemple est connu, il sera suivi ; et l'orgueil qui se promet les mêmes succès, se flatte toujours, mais en vain, d'échapper aux mêmes revers. Conduits, ou plutôt séduits par leurs tribuns, les plébéiens deviennent les plus forts et chassent ou assassinent les patriciens. Une autre occasion se présente : mais la roue a tourné (1), et c'est aux patriciens qu'est dévolu cette fois le fatal honneur de se défaire de leurs ennemis. Marius viendra venger la caste dont il est sorti ; il croira avoir épuisé les recherches de la vengeance. Mais Sylla viendra froidement lui montrer la mesquinerie de ses calculs ; et multipliant les crimes par les crimes, il tapissera Rome de ses

(1) « Tanta varietas iis temporibus fuit fortunæ, ut modo » hi, modo illi in summo essent aut fastigio, aut periculo. » *Cornel. Nepos.*

sanglantes additions (1). Une loi (2) ratifiera tout ce qu'il a fait; une autre l'autorisera à faire périr, sans donner aucun motif, tels citoyens qu'il voudra, et légalisera d'avance le plus terrible abus d'un pouvoir illégitime. César partira des Gaules pour venger le parti vaincu, ou plutôt pour accomplir ce qu'il méditoit depuis dix ans. Effrayé, soit par réflexion, soit par caractère, de ce *crescendo* de mesures atroces, il voudra y mettre un terme; il voudra rétablir une apparence d'ordre plutôt par sa modération que par sa rigueur; mais le parti vaincu lui fera un crime de sa modération même, et s'empressera de se venger, précisément parce que César

(1) Cicéron appeloit la proscription de Sylla, *la bataille de Cannes*. « Te pugna Cannensis accusatorem sat bonum » fecit. Multos cæsos; non ad Thrasimenum lacum, sed » ad Servilium vidimus. » *Pro Roscio.*

(2) « L. Flaccus interrex de Syllâ legem tulit, ut omnia » quæcunque ille fecisset, essent rata..... Nihilò credo » magis illa justa est, ut dictator, quem vellet civium, in- » dictâ caussâ, impunè posset occidere. Itaque Sylla dic- » tator, qui tùm sine dubio habuit regalem potestatem, » omnes quos oderat morte mulctabat..... ejus immanis cru- » delitasi n cives extitit. » *Cic. Hist.*, p. 170, 171.

semble vouloir ôter tout prétexte de vengeance. La mort du seul homme peut-être qui peut rendre à Rome la tranquillité, va la rejeter dans de nouvelles guerres civiles. Antoine, secondé par le peuple, fera proscrire les assassins de César; bientôt il sera proscrit lui-même, poursuivi, vaincu; par qui? par l'héritier de ce même César. Mais le vainqueur et le vaincu se réuniront cette fois, pour piller et pour égorger d'accord. Cet accord durera jusqu'à ce que l'amour du pouvoir rende intolérable pour l'un tout partage avec l'autre. Alors on se proscrira mutuellement, jusqu'à ce que la fortune ait décidé à qui restera l'homicide avantage de proscrire seul. Auguste jouira de son triomphe, et n'en abusera pas. Mais l'impulsion du crime est donnée, et l'intermittence de ses mouvemens n'en sera point la cessation. Après lui, les empereurs recommenceront à proscrire et à confisquer: proscrire, pour dissiper leurs noirs soupçons, pour satisfaire leur cruauté; confisquer, pour acheter les gardes du prétoire. Mais les prétoriens une fois ins-

truits du trafic qu'ils peuvent faire de leurs forces, les offrent au dernier enchérisseur, et achetés par lui, proscrivent l'empereur lui-même, pour en élever un autre, sur le marché duquel un troisième viendra renchérir encore. Pendant ce temps, les frontières sont attaquées par les ennemis de l'Etat; les campagnes sont désolées par les guerres civiles. Mais à Rome, ce peuple si jaloux de sa souveraineté, si impatient de toute espèce de frein, devient le plus infâme, le plus nul de tous les peuples. Content d'avoir obtenu, à force de bassesses, la permission de vivre encore un jour, peu lui importe de savoir s'il obtiendra encore cette permission pour le lendemain; et sans s'inquiéter quand, par qui, comment s'effectueront sa ruine et sa spoliation entières, il court à des spectacles de gladiateurs ou de bêtes féroces, applaudir stupidement le tableau radouci de ses propres crimes.

Voilà les leçons que vous donnera l'histoire ancienne, et sur-tout l'histoire romaine. Voilà les fruits que vous y trou-

verez toujours produits par les injustices et les cruautés des dissensions civiles. Vous les retrouverez encore dans l'histoire moderne. Je ne veux pas anticiper sur elle ; mais vous ne verrez pas autre chose en Italie, au milieu des sanglantes disputes des Guelfes, des Gibelins, des Viscomti, des Strozzi, des Médicis, et de tant d'autres. Vous le verrez même en France, où la haîne des Armagnacs fait naître les représailles des Bourguignons, et où les guerres de religion secouant les torches du fanatisme au milieu de toutes les passions électrisées, on trouve successivement la conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, celui de la Saint-Barthélemi, les horreurs de la ligue, et le terrible siége de Paris. Vous verrez la même chose en Angleterre, dans cette île célèbre dont les annales ne semblent être qu'une longue suite de proscriptions ; et qui, après plusieurs siècles, tous signalés par des révolutions, n'a enfin trouvé de repos que dans celle où elle a été la plus avare de sang et de confiscations.

Je compilerois toutes les histoires, et toutes les histoires seroient d'accord ; j'entasserois tous les faits, et tous les faits seroient uniformes. J'aime mieux en chercher les raisons : elles se présentent en foule ; ou plutôt il n'y en a qu'une, mais qui se reproduit sous mille faces différentes.

Les hommes peuvent-ils être ramenés à la justice et à la concorde, à force de crimes et d'iniquités ? Jamais, soit qu'on les considère comme particuliers, soit qu'on les considère comme faisant partie de l'Etat qu'ils composent.

Comme particuliers, il ne faut attendre d'eux que ce à quoi le cœur humain est le plus enclin. Or, dans le cœur humain, l'injustice produit l'injustice, la haine produit la haine. Le pardon des injures est une vertu surnaturelle : elle tient à l'abnégation de soi-même, précepte sublime, qui n'a été enseigné que par l'Evangile, et jusqu'à laquelle l'homme ne peut s'élever par lui-même. Mais par lui-même il s'élevera toujours jusqu'au desir de la vengeance.

Plus il sera contraint de céder, plus il sentira le besoin de la réaction, et plus les passions qui doivent un jour produire ce mouvement inverse, s'entoureront de tout ce qui peut le rendre plus terrible.

Comme faisant partie de l'Etat, les hommes ne peuvent être ramenés à l'ordre que par le maintien ou le rétablissement des rapports sous lesquels cet Etat subsiste. Or, les rapports sous lesquels il existe, sont les devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers son semblable. La science du gouvernement n'est autre chose que celle de guider les hommes dans la pratique de ces devoirs, c'est-à-dire dans l'application des principes sur lesquels repose la société de ces mêmes hommes. Toute autorité qui se trouve en contradiction avec ces principes, loin de maintenir la société, travaille donc à la détruire. Or, je le demande, quel est celui de ces principes que peut invoquer l'autorité qui pille et qui égorge ? Quel est celui des trois devoirs qu'elle osera se vanter de remplir ? A qui parlera-t-elle de justice

et

et d'humanité? A ses agens? Elle leur a dit sans cesse que ce n'étoient que de vains noms qui devoient toujours céder à l'intérêt du moment. A ses victimes? En leur montrant l'abus du droit du plus fort, elle leur a appris ce qu'elles pourront faire un jour. Au vulgaire? Le vulgaire agit bien plus par instinct que par principe; et son instinct le porte toujours au mal, quand il voit que le mal fait le bonheur apparent du méchant. Ah! même dans les temps les plus calmes, un Etat n'est déjà que trop difficile à gouverner. On a encore de grands obstacles à vaincre, même quand on peut employer la voix de la religion, les préceptes de la morale, les règles de la justice, et cet heureux ensemble qui se compose du respect filial, de la tendresse paternelle, des liens de l'amitié, de l'union des familles, enfin de l'habitude successive de tous les sentimens nécessaires au bonheur de l'humanité. Et lorsque tous ces sentimens sont méconnus, méprisés, violés; lorsque tous ces liens d'un Etat sont brisés, lorsque tous ces élémens premiers de la

société sont perdus, dispersés, ensevelis sous un chaos de ruines et de sang, où pourra-t-on les retrouver? Que pourra-t-on mettre à leur place? Et quel sera le point sur lequel s'appuiera la force éphémère qui voudroit réorganiser cette masse et lui donner des mouvemens réguliers, et qui, parce qu'elle a eu l'audace de détruire, croit trouver en elle les moyens de réédifier?

Je pourrois étendre cette démonstration, elle n'est pas à l'avantage de l'humanité; mais lorsqu'on étudie les hommes, il faut chercher l'histoire, et non le roman du cœur humain. Les mensonges orgueilleux de la philosophie veulent que tout soit bien dans la main de la nature. Les vérités humbles de la religion, d'accord avec tous les faits, nous disent que la nature humaine a un fonds de corruption. C'est ce fonds de corruption qui fait les révolutions des empires; c'est lui qui les rend interminables, en les rendant sanglantes et injustes.

Les principes disent comment cela doit toujours être.

La raison dit pourquoi cela sera toujours.

Les faits historiques prouvent que cela a toujours été.

Ainsi, lorsque vous verrez quelque révolution de ce genre, soit dans l'histoire, soit dans les événemens qui se passeront sous vos yeux, préjugez d'avance ce qui doit en résulter. Lorsque vous verrez des factions demander au peuple d'être soumis, après l'avoir forcé à l'insurrection ; lui demander d'être juste, après l'avoir admis au profit de leurs iniquités ; lui demander d'être humain, après avoir enlevé son culte, ses prêtres, ses autels ; enfin lui demander de former une société, après avoir détruit tout ce qui la compose ; lorsque vous verrez ces factions vouloir elles-mêmes revenir sur leurs pas, mais être aussi divisées dans leur repentir, qu'elles ont été momentanément unies dans leurs crimes ; après avoir poussé la nature humaine dans un abyme de scélératesse, se flatter de la faire remonter contre la pente qu'elle est toujours trop portée à suivre, mais craindre encore qu'elle ne remonte trop haut ; vouloir, si je puis m'exprimer ainsi, la fixer à mi-

côte, et croire qu'elles y parviendront en faisant un mélange, qui seroit ridicule, s'il n'étoit pas atroce, de proclamations, de lois, de décrets, de déportations, de confiscations, de supplices : dites-vous que tout cela est monstrueux en morale, en raison, en politique ; que rien de tout cela ne peut subsister ; que toutes ces factions, en trompant le peuple, ne parviendront jamais à se tromper elles-mêmes ; et qu'enfin toujours élevées, puis abattues par les tourbillons que forme autour d'elles une rotation rapide, elles se heurteront sans cesse sans se réunir, se décomposeront sans s'éteindre : jusqu'à ce que la colère ou la bonté divine suscite, soit un génie sanguinaire qui les comprime dans un cercle de fer, ou les étouffe en leur faisant boire tout le sang qu'elles ont répandu ; soit un génie bienfaisant, qui profite d'un moment de lassitude, de remords ou d'ennui, pour faire entendre au peuple la voix d'un maître, et lui faire chérir l'autorité d'un père.

Je quitte à regret un sujet si grand, si attachant, où les principes, les raisonne-

mens, les faits s'accordent pour instruire, pour convaincre la perversité humaine. Mais je ne puis le quitter sans vous recommander de l'étudier encore dans deux auteurs célèbres. L'un vivoit au milieu des révolutions, et fut une de leurs victimes. L'autre semble avoir plané au-dessus de toutes les révolutions, tant il les a savamment analysées; tant il a l'art de disséquer tous les gouvernemens, et d'en faire voir l'exacte anatomie. C'est Cicéron et Montesquieu. Le premier, dans le deuxième Livre de ses Offices, et sur-tout dans ses Lettres à Atticus (1); le second, dans son immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois*. L'orateur romain vouloit arrêter les malheurs de sa patrie. Le magistrat français semble avoir prédit les malheurs de la sienne.

---

(1) « Quæ qui legat, non multùm desideret historiam » contextam illorum temporum. Sic enim omnia de studiis » principum, vitiis ducum, ac mutationibus reipublicæ » prescripta sunt, ut nihil in iis non appareat, et facilè » existimari possit prudentiam quodam modo esse divina- » tionem. Non enim Cicero ea solùm, quæ vivo se acci- » derunt, futura prædixit; sed etiam quæ nunc usu ve- » niunt, prædixit ut vates. » *Cornel. Nepos.* Atticus.

Revenons à cette Rome qui a donné à l'univers tant et de si cruelles leçons, et suivons-la sous la nouvelle forme qu'elle vient de prendre.

LETTRE XIX.

Sur la réunion de l'Empire romain sous Auguste.

Des événemens aussi extraordinaires que ceux qui finissent par mettre sous la domination de Rome presque toute la terre, seroient inexplicables, si on n'en cherchoit que des motifs humains. On a vu dans différentes histoires quelque peuple obscur dans son origine s'illustrer par des guerres, s'agrandir par des conquêtes, et s'assujettir des nations beaucoup plus nombreuses que lui. Mais alors ce peuple conquérant s'arrêtoit lui-même, ou trouvoit des obstacles qui l'empêchoient d'aller plus loin. Pendant qu'il cherchoit à écarter les obstacles, ou par la force de ses armes, ou par l'adresse de sa politique, les nations vaincues

brisoient leurs chaînes; les nations qui craignoient de l'être, se préparoient à repousser cette invasion; et après quelques années ou quelques siècles de gloire, le peuple conquérant voyoit resserrer les limites de son empire, ou devenoit lui-même la conquête d'un autre. Rien de tout cela ne se trouve chez les Romains : toutes les nations semblent ne s'être élevées, n'avoir formé un empire que pour travailler à l'augmentation du sien; toutes les nations ne lui résistent qu'autant qu'il est nécessaire, d'abord pour l'aguerrir, puis pour conserver sa discipline militaire. Elles se voient successivement attaquées, vaincues et subjugées; et aucunes d'elles ne se coalisent contre l'ennemi commun. Elles attendent, ou dans un repos perfide pour elles, ou dans des troubles domestiques, que leur tour soit arrivé. Quelques-unes vont au-devant de leur futur vainqueur; quelques rois s'empressent d'acheter l'amitié du peuple dont ils redoutent la colère : ils lui donnent leurs Etats pour sauver leurs personnes, pour ne pas servir de

spectacle aux triomphes romains ; ils lui donnent leurs richesses ; ils l'instituent leur héritier. Tous sont successivement détruits : les déserts, les montagnes inhabitées, les pays qui n'ont encore aucune relation avec le reste du monde, échappent seuls aux armes romaines. Dans le moment même où ces armes ne devoient plus rencontrer d'ennemis, cette république, jusque-là toujours ennemie des rois, toujours si orageuse, toujours si impatiente d'elle-même, s'abaisse, s'humilie, se soumet sous ce pouvoir souverain, dont elle avoit poursuivi le nom avec tant d'ardeur. Ce n'est plus tout un peuple qui va être le maître du monde ; c'est un seul homme. Ce peuple sera lui-même le premier sujet du potentat le plus absolu ; et Rome, subissant le sort des nations qu'elle a vaincues, établira sur ses propres citoyens la domination unique qu'elle avoit affecté de détruire sur toute la terre.

Que tout l'orgueil de la foiblesse humaine renouvelle et multiplie ses calculs ; que la philosophie, qui dans sa présomption ne

veut point connoître de limites, enfante ou reproduise des systèmes, jamais elle n'expliquera cette étonnante époque. Que devoit donc être cet Auguste, pour qui Rome a travaillé sept siècles? Que devoient donc être ses successeurs, souverains de cet empire, qu'on n'a pu fonder qu'après sept cents ans de guerres continuelles? Le temple de Janus n'a point été fermé depuis Numa (1); il va l'être sous Auguste. C'est sans doute pour donner à l'univers une paix achetée au prix de tant de sang; c'est pour établir une paix universelle sous la juste et irrésistible fermeté d'une monarchie toute puissante. Non: c'est pour contenter et assouvir les caprices, les débauches, les cruautés de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron.

L'esprit humain peut-il se prêter à le croire? Ne se rend-il pas à lui-même le

(1) Strictement parlant, quand Auguste le ferma, il étoit ouvert depuis deux cent cinq ans; mais comme il n'avoit jamais été fermé, depuis près de sept siècles, que pendant un très-petit nombre d'années, on peut bien le regarder comme ayant toujours été ouvert.

témoignage qu'il faut une autre cause?..... Un seul mot explique cet énigme, et lui seul peut l'expliquer. Pendant qu'Auguste triomphoit à Rome des restes de la terre, pendant qu'il faisoit faire le dénombrement de la population de ses immenses Etats, naissoit dans une ville ignorée, au milieu d'un peuple presque isolé par ses lois religieuses et politiques, l'*Enfant-Dieu*, qui devoit changer la face de la terre. Une religion universelle devoit prendre racine dans un empire universel. La révélation alloit prendre la place de toutes les erreurs de tous les âges et de tous les peuples.

Cette révélation devoit être générale et uniforme : il falloit qu'elle partît d'un centre, d'un point unique auquel répondissent tous ceux qu'elle devoit successivement parcourir.

Cette religion devoit d'abord être persécutée par-tout, et lutter avec avantage contre un pouvoir irrésistible aux yeux des hommes. Il falloit donc que ces persécutions fussent ordonnées par la puissance à laquelle toutes les autres étoient soumises.

Cette religion devoit ensuite soumettre cette puissance elle-même, et s'asseoir sur le trône le plus élevé qui fût jamais. Il falloit donc que Rome fût regardée comme la capitale du monde; que tout ce qui avoit servi à former, à soutenir, à orner l'empire de son orgueil destructeur, servît à mettre dans le plus grand jour la simplicité protectrice d'une religion divine, qui renversoit par son souffle tous les dieux du paganisme, et substituoit une humble croix aux crimes divinisés dont l'idolâtrie avoit souillé ses temples.

Et en effet, revenez sur les autres conquérans, et voyez qu'aucun d'eux n'avoit parcouru une si immense carrière que le peuple romain, et n'en étoit resté si long et si paisible possesseur. L'Egypte avoit, sous Sésostris, soumis une partie de l'Asie. Cette Asie, éternellement condamnée à subir les lois d'un vainqueur audacieux, fléchit sous Cyrus, sous Alexandre. Mais le reste du monde, mais l'Europe entière conserve son indépendance, et même entend à peine parler du tonnerre passager qui

éclate avec tant de fracas sur un autre point du globe. Car les conquêtes de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre, ont la rapidité de l'éclair, et semblent destinées à n'en avoir que la durée. Rome, au contraire, ne s'avance que pas à pas ; mais elle s'avance toujours sur ce qui se trouve devant elle. C'est un fleuve, c'est une mer qui frappe perpétuellement sur ses digues, qui successivement les morcèle et les fait disparoître. Pendant une suite de siècles, dont il n'y a pas encore eu, et dont on peut assurer qu'il n'y aura plus d'exemple, elle répète constamment les mêmes efforts avec les mêmes succès. Ce n'est pas sur un seul point, c'est sur plusieurs ; ce n'est pas sur une seule partie du monde, c'est sur celles que l'on connoissoit alors ; ce n'est pas pour un moment, c'est pour des siècles. Quel est le conquérant, quel est l'empire dont l'administration ait jamais fait exécuter ses lois, payer des tributs annuels sur le Rhin, sur la Tamise, sur la Seine, sur le Tage, sur le Pô, sur le Nil, sur l'Euphrate ? qui jamais eût imaginé d'y faire parler la même langue ?

C'est encore une remarque qui ne doit pas vous échapper. Cette langue étoit devenue d'un usage universel, parce qu'après avoir facilité la propagation de la doctrine chrétienne, elle devoit servir à en fixer l'unité. Aussi n'y a-t-il point de langue morte plus généralement répandue, et qui entre plus constamment dans l'éducation.

Il est impossible que quiconque veut se demander à soi-même raison de tout ce qui est arrivé jusqu'au règne d'Auguste, ne soit pas frappé de ce rapprochement : il a été saisi par tous les historiens de la chrétienté; il a été développé par toutes les plus grandes lumières de l'église; et c'est un des plus beaux morceaux de l'*Histoire Universelle* de M. Bossuet.

LETTRE XX.

Réflexions sur la situation politique de cet Empire.

A L'APPUI des grandes réflexions que je viens d'indiquer, il faut joindre celles que suggère la position politique où se trouvoit alors l'empire romain. Il se trouvoit exactement dans la pleine jouissance d'une monarchie bien plus universelle que celle que, plus de quinze cents ans après, Charles V voulut renouveler, et dont les ennemis de Louis XIV lui ont mal-à-propos imputé le projet. La politique de Rome étoit nécessairement changée par le fait. Jusqu'à ce moment elle avoit toujours attaqué; et c'est en quoi elle étoit merveilleusement secondée par ses institutions. Mais dès l'instant qu'elle a tout soumis, sa politique ne doit plus être que de se défendre; et c'est là que ses institutions ne vont plus être d'accord avec les circons-

tances. Ce n'est pas qu'en lui donnant une grande force agressive, elles ne lui eussent, par cela même, assuré de grands moyens défensifs; et vous l'avez bien vu dans la seconde guerre punique. Mais l'emploi de ces moyens, leur vigueur, leur ensemble, tenoient aux mœurs de l'ancienne Rome, à l'amour de la patrie, à la sagesse et à l'énergie du sénat, à la discipline de l'armée, à sa constitution. Toutes ces choses formoient autour de l'Italie un rempart qui la rendoit inexpugnable, et ne pouvoient agir depuis les extrémités de la Perse jusqu'à l'extrémité des Gaules; toutes ces choses avoient changé ou disparu depuis que Rome avoit envahi la grande majorité du monde connu. Une croissance si gigantesque a forcé toutes les dimensions de la nature; elle a tendu tous les ressorts, de manière à leur donner un effet qui nécessairement les affoiblira; et lorsque cet affoiblissement sera arrivé, rien ne pouvant plus leur redonner leur ancienne trempe, ce qu'ils faisoient agir, n'agira plus; ce qu'ils soutenoient, ne sera plus soutenu;

et des débris de cette masse énorme, se formeront les empires dont la plupart subsistent encore aujourd'hui. C'est ce que nous verrons dans l'histoire intermédiaire. L'empire romain se soutiendra encore longtemps, parce que de temps à autre il sera gouverné par des princes en état de porter ce terrible fardeau. Mais enfin perpétuellement attaqué, tant par les nations qui se recrutent pour l'assaillir, que par le vice de la succession au trône impérial, il ne saura bientôt plus à qui doit appartenir la couronne. Cette couronne sera mise à l'encan, puis achetée, vendue, revendue, et, de mutations en mutations, sera toujours plus ensanglantée.

Enfin, l'empire accélérera sa perte en se partageant, et formera de nouvelles branches dans l'histoire.

Si vous avez suivi dans toutes ses gradations l'accroissement de l'empire romain, vous serez bien convaincu qu'il étoit arrivé au point où il ne pouvoit plus être république. Tant que les ennemis extérieurs de Rome étoient peu éloignés de ses portes,

ses

ses troubles intérieurs, comme je l'ai déjà observé, ne furent que passagers. A mesure que ces ennemis s'éloignèrent de l'Italie, les troubles y devinrent plus fréquens et plus dangereux. Mais lorsqu'elle eut tout dompté, n'ayant plus, ne voyant plus, ne connoissant même plus d'ennemis qu'elle pût indiquer à ses généraux et à ses armées, ses généraux et ses armées devenoient inévitablement ses ennemis naturels. Et par un retour qu'elle-même avoit rendu nécessaire, le centre de l'empire eût été déchiré par des guerres sanglantes, pendant que le calme eût été aux extrémités. Il n'y avoit qu'une force unique qui pût contenir sur des frontières aussi éloignées des troupes, que plusieurs autorités rivales auroient mutuellement appelées à la révolte; et si cette force unique eût été héréditaire, elle eût mieux et plus longtemps contenu ces troupes, qui ne se seroient pas imaginé que c'étoit à elles à régler l'ordre de la succession.

La force même des choses, cette irrésistible nature à laquelle il faut toujours

revenir, augmenta donc, c'est-à-dire, concentra la force réprimante, devenue d'autant plus nécessaire au milieu d'un peuple nombreux, qu'il avoit été long-temps le jouet et l'instrument de toutes les passions déchaînées. La marche de la machine politique, entravée par la multitude des mouvemens partiels qu'avoient produits tant de révolutions, ne pouvoit reprendre un pas réglé qu'à l'aide d'une forte roue, qui communiquât par-tout un mouvement uniforme. Se resserrer du grand nombre au petit, c'est l'inclination naturelle du gouvernement. Et en effet, *jamais il ne change de forme que quand son ressort usé se laisse trop affoiblir pour pouvoir conserver la sienne. Or, s'il se relâchoit encore en s'étendant, sa force deviendroit tout-à-fait nulle, et il subsisteroit encore moins. Il faut donc remonter, et serrer le ressort à mesure qu'il cède; autrement l'Etat qu'il soutient tomberoit en ruine.*

Voilà ce que l'auteur même du *Contrat Social* fixe comme une chose de nécessité

absolue; voilà ce qui avoit amené d'abord le triumvirat de Lépide, d'Antoine et d'Octave, puis les prétentions mutuelles des deux derniers; voilà ce qui étoit déjà fixé et déterminé, avant que ces deux rivaux se rencontrassent sur les mers d'Actium : ils n'y décidèrent que leur querelle particulière; la question de l'Etat étoit jugée depuis long-temps.

Mais par les événemens même qui avoient jugé cette question en faveur d'un pouvoir unique, la position politique de Rome, quand elle eut passé sous le gouvernement d'un seul, étoit favorable pour jouir en paix du fruit de toutes ses conquêtes. Son nom étoit par-tout craint et respecté. Les nations étoient encore frappées de terreur. Aucune d'elles n'avoit les moyens, n'avoit peut-être l'idée de secouer le joug. Rome n'avoit plus à redouter que ses factions; et elle les réduisoit à l'impuissance, en renonçant à cette souveraineté du peuple, qui avoit fini, comme elle devoit, par perdre la république.

Si après la bataille d'Actium Auguste

eût nominativement établi et constitué une monarchie, il eût consolidé le gouvernement. Mais, par des ménagemens dont je parlerai au commencement de la seconde Partie, il laissa subsister tous les noms, tous les emplois républicains. Par-là il laissa à l'autorité le caractère d'usurpation qu'avant tout il falloit lui ôter; il lui donna un caractère de soupçon et de foiblesse, qui créa la politique de Tibère et la tyrannie de Néron. Le peuple de Rome étoit comme tous les peuples de la terre : on le menoit avec des mots; et quand les mots de *république* et de *liberté* se trouvèrent dans la bouche d'un despote, ce peuple fut son plus féroce et son plus aveugle esclave.

Il falloit, au contraire, en concentrant légalement toutes les autorités, concentrer tous les intérêts (1). Ce n'est que par la

(1) C'est bien, à la vérité, ce que faisoit la loi *Regia*, qui déféra à Auguste toute l'autorité du sénat et du peuple; mais ce n'étoit que pour dix ans; et ce *prêt*, dont le terme étoit fixé, laissoit toujours entrevoir dans le prêteur le droit de retirer ce dont il n'avoit cédé que l'usage pour un temps, et dont il gardoit la propriété.

réunion de tous les intérêts que se soutient un grand empire, parce que de cette réunion résulte l'intérêt général. Celui-ci devient alors le seul intérêt du souverain. Le souverain ne peut être heureux, que le royaume ne soit tranquille; le royaume ne peut être tranquille, que le souverain ne soit obéi: l'intérêt des deux est donc évidemment le même.

Mais par la marche que suivit Auguste, il ne joignit au titre d'empereur (titre qui par lui-même ne donnoit aucun pouvoir civil) qu'une autorité moyenne, vacillante et illégale au tribunal de l'opinion. Dès-lors l'empereur, qui étoit souverain de fait, sentant qu'il ne l'étoit pas de droit, eut un intérêt particulier distinct de l'intérêt général. Car rencontrant, ou craignant toujours de rencontrer des obstacles, il cherchoit sans cesse à augmenter son pouvoir, à mesure que les pouvoirs qu'il redoutoit cherchoient à le diminuer. Il pouvoit donc entrevoir des occasions où son avantage ne seroit pas l'avantage général; et dès-lors il étoit exposé à devenir injuste, parce

qu'il croiroit avoir intérêt à l'être. Il étoit obligé de se confier à des agens. Du moment que ces agens servoient ses injustices, il falloit qu'il protégeât les leurs : source de troubles dans l'ordre public.

Si l'autorité eût légalement et héréditairement résidé sur une seule tête, l'empereur, seul et incommutable possesseur de la force publique, n'eût pas eu d'intérêt à ménager ceux qui ne respectoient pas ses lois ; bien plus, son intérêt eût été de les punir : car sa puissance étant établie sur la loi, enfreindre l'une, c'eût été affoiblir l'autre.

La mesure de la force légale du souverain a toujours été celle de l'observation des lois, et par cela même celle de la liberté et de la tranquillité des sujets.

En un mot, l'intérêt du souverain légitime est de maintenir tout dans l'ordre : donc, plus il aura de force légale, plus l'ordre sera maintenu. La souveraine justice de Dieu tient à sa souveraine puissance.

Ne vous méprenez pas sur ce mot, *sou-*

veraine puissance, et ne le confondez pas avec *despotisme*.

La souveraine puissance est une autorité toujours égale et uniforme, à laquelle tous ses agens obéissent ponctuellement, comme mon bras obéit à ma pensée, qui exécute tout ce qu'elle veut, mais qui ne veut que ce qu'elle peut, d'après des lois établies, sur lesquelles elle repose, et que par conséquent elle a intérêt à conserver.

Le despotisme est une autorité violente, qui ne marche pas, mais qui se précipite; qui n'a point une direction assurée, mais qui heurte ou écrase tout; qui, n'étant pas fondée sur les lois, réclame peu leur observation; qui n'a que le caprice pour règle, et que l'intérêt personnel pour principe et pour fin. Cette autorité est une tyrannie; et la tyrannie est la mort des monarchies.

Vous en verrez la preuve à chaque pas dans l'histoire des empereurs. Rien n'est à comparer aux désordres du gouvernement de plusieurs d'entr'eux, que la monstrueuse rapidité de leur élévation et de leur

chute. Chacun d'eux, en prenant la couronne, savoit que son propre sort n'étoit pas assuré : avoit-il le temps de songer à celui de l'empire?

Auguste lui-même éprouva pendant quelque temps cette inquiétude. Des conjurations fréquentes se formèrent contre lui. Il eut le bonheur d'en triompher; mais c'est que la lassitude universelle faisoit ressentir par-dessus tout le besoin du repos. La tranquillité publique tenoit à l'affaissement général : c'étoient, suivant la grande idée de Montesquieu, des corps morts à côté les uns des autres; mais à mesure qu'il revint à ces ossemens quelque principe de vie, ils songèrent à s'entre-détruire: ils n'eurent plus d'autre idée. Et cela résulte évidemment de la différence essentielle à observer entre les onze conjurations sous Auguste, et toutes celles qui privèrent ses successeurs de la couronne et de la vie. Toutes les conjurations formées contre Auguste avoient pour but de rétablir la liberté : toutes les autres, de satisfaire une vengeance ou une ambition

particulière. Aussi, en parlant de celles-ci, Montesquieu dit-il avec son énergie ordinaire, *tous les coups portoient sur les tyrans, aucun sur la tyrannie.*

LETTRE XXI.

De l'Inde et de la Chine.

En parlant, dans cette première Partie, de ce qui regarde l'Asie, je n'ai rien dit de l'histoire de l'Inde, ni de celle de la Chine.

Quant aux Indes, ce qui tient aux siècles que nous venons de parcourir, est peu connu et encore moins certain. Les voyages de Bacchus ont jeté sur les premiers temps de ces peuples un merveilleux, une teinte fabuleuse, sous laquelle il est difficile de chercher, et encore plus de trouver la vérité. D'ailleurs, ce travail de pure curiosité n'auroit aucune utilité réelle, et n'entreroit point dans les vues que je vous propose. En parcourant la première histoire des Indes, ne vous occupez donc que

de ce qui peut avoir trait à leur civilisation, à leurs lois, à leur commerce.

A travers les voiles de la mythologie, on peut regarder comme vraisemblable que ce fut Bacchus qui civilisa les Indes. Ce beau pays, qui pendant long-temps n'a eu aucunes relations extérieures, avoit dans plusieurs de ses lois des rapports sensibles avec l'Egypte. On conjecture qu'elles leur auront été apportées par Sésostris, qui traversa en vainqueur une partie des Indes. Et si cela est, il faudra reconnoître que le fléau des conquêtes laisse quelquefois derrière lui un germe bienfaisant, qui, en se développant, n'excuse pas le vainqueur, mais peut contribuer à consoler le vaincu. Au reste, soit que les lois indiennes aient réellement cette origine, soit que la raison universelle, qui se montre par-tout aux recherches de tous les hommes, les ait révélées à des hommes nés dans un pays où l'on est plus méditatif, elles annoncent un peuple sage, paisible, assez heureux de son état actuel pour éviter tout ce qui pourroit le faire changer.

L'ordre social étoit divisé en huit ou neuf classes ; toutes ces classes étoient héréditaires : la dépense, la manière de vivre étoient fixées pour chacune. Cette immutabilité des institutions semble avoir été une des premières idées politiques des anciennes nations.

Tout homme en place étoit jugé après sa mort. Ces jugemens, renommés par leur intégrité, devenoient dans les familles des titres précieux qui garantissoient la substitution de leurs vertus.

Les prêtres jouissoient de la vénération universelle, et déjà cherchoient à se l'attacher de plus en plus, tant par leur doctrine, que par l'austérité de leur vie et la rigueur des châtimens qu'ils s'imposoient à eux-mêmes.

Les Indes étoient partagées en plusieurs principautés ; et c'est peut-être ce qui fit leur foiblesse, quand elles furent attaquées par les Perses. Le prédécesseur de Xerxès avoit soumis plusieurs provinces indiennes ; il en avoit formé une satrapie. Il employoit les Indiens dans ses

troupes. Xerxès avoit un corps nombreux d'Indiens dans cette innombrable armée qui inonda la Grèce sans pouvoir la vaincre. Darius en avoit aussi dans celle qui tenta vainement d'arrêter l'impétuosité d'Alexandre.

Ce fut le prétexte dont ce conquérant se servit pour aller jusque dans l'Inde. Ses succès furent dus à la désunion des souverains, dont plusieurs vinrent se joindre à lui. On aime à voir que, loin de récompenser leurs services, il donna sur presque eux tous une supériorité marquée à Porus, qui avoit eu la noble hardiesse de lui résister.

Il ne faut pas regarder tout-à-fait ce trait de la vie de Porus, comme l'action ordinaire d'un souverain qui défend l'entrée de ses Etats contre un voisin inquiet ou jaloux. L'ennemi qui s'avançoit venoit d'une autre partie du monde; il n'étoit connu que par ses victoires, par la discipline de son armée, par la tactique de son invincible phalange, par la rapidité avec laquelle il avoit soumis la Perse en

la traversant. Tous ces avantages répandus, et encore augmentés par la renommée dans des contrées éloignées, y propageoient la terreur. Ce ne fut seulement pas Taxile qui crut ne pas devoir s'exposer à une défaite préjugée certaine : d'autres princes indiens suivirent son exemple ; et il ne faut que réfléchir un peu sur le caractère d'Alexandre, pour se convaincre qu'il eût regretté de ne pas trouver dans l'Orient une nouvelle occasion de gloire, et un ennemi digne de lui. Il le trouva dans Porus ; ils furent dignes l'un de l'autre. Les Indiens le jugèrent ainsi, en leur élevant un trophée commun.

Les anciennes communications des Perses avec une partie des Indes y avoient amené le commerce et plusieurs des arts de la Grèce ; elle y envoyoit souvent ses philosophes. Tous ces rapports augmentèrent après l'expédition d'Alexandre. Quand les Romains se rendirent maîtres de l'Egypte et de la Grèce, elles faisoient avec l'Inde un très-grand commerce, dont Rome ne tarda pas à connoître l'avantage.

Nous voyons encore dans le digeste (1) une nombreuse nomenclature des marchandises, étoffes, épiceries, animaux, qui, de l'Inde, se répandoient dans tout l'empire romain. La Grèce et l'Égypte étoient, par leur position, les entrepôts naturels de ce commerce, qui, du reste, bien différent de celui que les Européens y établirent plusieurs siècles après, se faisoit de gré à gré, sans violence, et sans porter dans ces heureuses contrées une tyrannie sanguinaire en échange de leurs riches productions.

Il y a dans *l'Esprit des Lois* quelques pages qui donnent sur l'ancien commerce des Indes les idées les plus simples et les plus lumineuses. On y voit la route que tenoient les flottes de Salomon, qui ne revenoient que la troisième année; celle que suivoit la flotte d'Alexandre, quand elle lui portoit des vivres; et enfin celle par laquelle les vaisseaux de Carthage, de Tyr

(1) Au livre 39, titre 4, *De Publicanis, Vectigalibus et Commissis*, loi 16, §. 7.

et d'Alexandrie, exportoient et importoient ces énormes richesses qui firent leur élévation et leur perte. Quand on a lu attentivement ce morceau, on sait précisément ce qu'étoit alors le commerce dans cette partie du monde; et on voit quelle patience infatigable il a fallu à ces peuples, pour faire un commerce aussi éloigné sans avoir le secours de la boussole. Cette connoissance vous sera même utile, pour bien juger, dans l'histoire intermédiaire, de ce qui favorisa les établissemens de Venise et lui donna un accroissement si rapide, ainsi que de ce qui a dû diminuer sa puissance, lorsque la découverte du Cap de Bonne-Espérance a changé toutes les idées commerciales.

Je ne vous ai point encore parlé de l'histoire de la Chine, parce que ce peuple faisoit alors, bien plus encore qu'aujourd'hui, un peuple à part; parce qu'il n'avoit aucune relation avec l'Europe; parce que son histoire appartient plus directement à l'histoire moderne, c'est-à-dire, au temps où les découvertes maritimes ont créé le

commerce de cette partie de l'Asie. Ce n'est qu'à compter de cette époque que nous avons commencé à connoître un peu l'histoire de la Chine. Il seroit à souhaiter que les relations qui nous ont été transmises, fussent souvent plus d'accord ensemble ; qu'on y trouvât plutôt un air de vérité, que des idées systématiques ; et que les écrivains, meilleurs observateurs, ou historiens plus fidèles, n'eussent cherché à nous instruire que de ce qu'ils avoient vu, et non de ce qu'ils avoient cru ou voulu voir.

C'eût été, en effet, un tableau bien intéressant à présenter à des yeux attentifs et pénétrans, que l'histoire exacte du peuple le plus propre peut-être à donner une juste idée de la première antiquité des nations. C'est chez lui que l'on pourroit réellement observer des usages, des lois qui tiennent à la naissance des sociétés. Dans ce pays, où il y a eu tant de révolutions politiques, il n'y en a point eu de morales. Stable, paisible comme le climat, l'esprit humain semble ignorer, dans ces heureuses contrées,

trées, non seulement les secousses violentes qui bouleversent tout-à-coup les préjugés, les idées, les principes, mais encore cette suite journalière, annuelle, séculière, de mutations insensibles d'abord, et qui ne laissent apercevoir le changement que lorsqu'il est entièrement opéré. Pendant que le reste du monde étoit livré à toutes les vicissitudes humaines, il est curieux de voir ce peuple, riche de la fertilité de son sol, de la beauté de son climat, de l'immensité de sa population, suivre ses plus anciennes lois, sans jamais s'en écarter, et se suffire à lui-même, tant pour son bonheur que pour ses besoins, sans jamais faire ni permettre aucune de ces émigrations dont alors on voyoit tant d'exemples.

Ce n'est pas, comme je le disois tout-à-l'heure, que l'empire de la Chine n'ait éprouvé les grandes maladies auxquelles les Etats ne sont que trop sujets. Il en a eu, et il en a encore de très-fréquentes. Il ne s'est guère passé de siècles, depuis quatre mille ans et plus, que ce vaste et bel empire n'ait été exposé aux guerres civiles,

aux invasions, aux conquêtes, aux démembremens. Mais c'est cela même qui rend sa stabilité morale plus étonnante. Elle a résisté à toutes les tempêtes, je vous l'ai déjà fait observer; c'est le phare auquel revenoit toujours le vaisseau de l'Etat, lors même que les plus terribles orages sembloient lui en avoir fait perdre la vue.

Et peut-être ces crises terribles, qui changent perpétuellement la maison régnante, qui exterminent des générations entières, sont-elles des accidens nécessaires pour la conservation d'un royaume où la population est excessive, et où le trône semble souvent corrompre le sang de toute famille condamnée à y monter. Elles perdroient infailliblement l'Etat, si elles lui faisoient oublier ses usages et ses lois. C'est au contraire aux usages et aux lois qu'elles le ramènent toujours, par des moyens violens à la vérité, mais qui l'y attachent encore davantage. Honneur soit donc rendu aux sages législateurs, aux profonds moralistes, qui, en amalgamant, pour ainsi dire, la Chine avec ses plus anciennes lois

et ses plus anciennes mœurs, les a rendues inséparables, et a fait de cet amalgame le préservatif le plus puissant contre toute nouveauté dangereuse.

Dans les ouvrages que vous consulterez pour l'histoire de la Chine (1), c'est donc principalement sur ces lois, sur ces mœurs, que je vous demande de fixer votre attention. Vous verrez comment une coutume, une habitude peu importante en elle-même, tient à l'ensemble de plusieurs autres, qui toutes remontent à un principe et le maintiennent en vigueur, parce qu'elles en font une seconde nature.

En recherchant, autant que l'incertitude de l'histoire pourra vous le permettre, les causes de cette stabilité morale que l'on remarque en général dans l'Asie, mais surtout dans la Chine, vous observerez que

---

(1) Duhalde, *Description historique et géographique de la Chine.*

Athan. Kircher, *la Chine illustrée.*

Linscot, *Voyages et Navigation.*

Sonnerat, *Voyage aux Indes et à la Chine.*

Grosier, *Histoire générale de la Chine.*

les changemens politiques qu'elle a si souvent éprouvés, devoient avoir une cause; et vous tâcherez de découvrir si elle étoit dans un vice de la constitution, ou si elle ne peut être attribuée qu'à la trop grande étendue de l'empire. La Chine a plusieurs fois été conquise par des peuples moins nombreux que le peuple chinois. Si ce malheur ne lui fût arrivé qu'une fois, il eût pu n'être que l'effet d'un gouvernement foible ou insouciant; mais répété aussi fréquemment, il part évidemment d'une autre source. Le but de toute société organisée doit être de se conserver. Il sembleroit donc d'abord que ce but n'eût pas été rempli à la Chine; mais en prenant en masse tous les changemens qui sont survenus, en voyant comme à l'instant même qu'ils s'effectuoient, le nouveau peuple, le nouveau conquérant s'identifioient tout-à-coup avec le vaincu, comme les vainqueurs se soumettoient aux choses, en triomphant des personnes, on est tenté de croire que les premiers législateurs de la Chine ont eu plus en vue les principes que les indivi-

dus ; ou plutôt qu'avec des principes immuables on leur soumet par-tout et en tout temps l'espèce humaine, et qu'on procure à tout Etat la seule grandeur immuable dont un établissement humain soit susceptible, en réglant les volontés de ceux qui le composent, et subjuguant d'avance les volontés de ceux qui le composeront.

Dans l'ancienne histoire de la Chine, jusqu'au moment où son commerce influe sur celui de l'Europe, les faits sont donc moins à saisir en particulier que la masse générale. Rapprochez-la toujours de la morale et de la législation, et elle vous expliquera des événemens qui, sans cela, vous paroîtroient ou inexplicables, ou un simple effet du hasard.

Etudiez sur-tout les leçons du sublime Confucius. La profonde vénération que la Chine a conservée pour lui, est le juste tribut payé au bienfaiteur de l'humanité. Mais cette vénération est encore ce qui a conservé l'empire chinois. Quel doit donc être l'ascendant de cet hommage rendu à la vérité, puisque le Tartare sorti des dé-

serts d'Asoph, partageoit, en entrant dans la Chine, ce respect universel, et se trouvoit heureux d'observer des lois qu'il venoit renverser? *Chioang-ti* battit plusieurs fois les Tartares, reprit sur eux une partie de la Chine, et crut les contenir à jamais dans leurs déserts, par cette fameuse muraille de cinq cents lieues et plus, construite tant sur des montagnes que sur des précipices. Confucius fit plus pour le bonheur de son pays : ne pouvant se flatter de fermer matériellement l'entrée de la Chine aux armées qui voudroient y pénétrer, il la ferma à tout ce qui contrediroit ses lois et ses principes; il y naturalisa d'avance tout ce qui voudroit venir s'y fixer, et les règles qu'il y établit firent partie de l'air qu'on y respiroit.

La tradition constante à la Chine, et très-vraisemblable pour ceux qui ont observé ce pays, fait remonter ces coutumes, ces habitudes, ces principes, aux premiers empereurs des Chinois, *Fo-hi*, *Hoang-ti* et *Y-ao;* mais sur-tout à *Fo-hi*, qui les civilisa. Il est l'auteur du *Kona*, dont

l'explication fait la base de l'*Y-king*, le premier des cinq livres canoniques. Sa mémoire est consacrée par un respect religieux ; elle semble avoir quelque chose de divin. Jamais aucun homme n'a obtenu, sans moyens surnaturels, un empire plus durable sur l'opinion des autres hommes. Depuis plus de quatre mille ans, l'ombre bienfaisante et chérie de *Fo-hi* règne à la Chine avec l'autorité la plus entière. Et quelles armes a-t-il employées pour prendre et conserver cet inattaquable empire ? La voix de la raison et de la nature. Avec l'ascendant que lui donna son génie sur les peuplades qu'il civilisoit, il pouvoit se donner à elles comme un dieu, comme un prophète inspiré. Plusieurs siècles après, ce fut la politique sanguinaire de Mahomet. Celle de *Fo-hi* fut plus heureuse pour l'humanité : il regarda et gouverna la Chine comme sa famille ; elle l'est encore aujourd'hui. Il fonda à la Chine l'esprit de paix qui semble identifié avec les habitans, qui s'y conserve parce qu'il y est parfaitement d'accord

avec la nature, prodigue dans les productions, sobre dans les consommateurs. C'est là une nouvelle preuve de la vérité d'un principe dont vous aurez souvent à faire l'application : que les lois qui sont d'accord avec le sol et le climat d'un pays, s'y naturalisent de plus en plus, et y deviennent aussi indigènes que les végétaux.

Cet esprit de paix ne pouvoit se soutenir qu'en se concentrant en soi-même, qu'en évitant toute communication avec l'étranger. *Fo-hi* en fit pour les Chinois une loi formelle, qui s'exécute encore aujourd'hui avec la plus grande exactitude.

Il en est résulté que ce peuple a conservé toutes les anciennes connoissances, mais n'en a point acquis de nouvelles : chez lui, point de génie inventeur. Ses astronomes les plus célèbres sont ceux qui ont recueilli les observations faites avant eux, ou qui eux-mêmes en ont fait quelques-unes. Mais toutes ces observations sont celles des effets, et ne remontent point aux causes. Chez lui, dans tout ce qui tient à l'étude de la nature, on trouvera la tra-

dition, mais non la racine d'une science. Le véritable esprit des sciences demande une grande activité, une communication vive et facile, un commerce continuel de pensées, d'écrits, d'objections et de réponses. Or, tout cela rencontroit et rencontre encore à la Chine des barrières inébranlables par leur antiquité, le climat, les mœurs et les lois. Ajoutez-y une éducation constamment uniforme, et une langue si étendue, que son étude est presque celle de la vie entière.

Au reste, si la Chine est, pour les sciences, en arrière des autres peuples, qu'elle précède cependant de beaucoup dans la chaîne des siècles, ce n'est point un désavantage pour elle. Elle remplace toutes les sciences par la seule dont elle ait besoin, celle de se suffire à elle-même; et son existence politique en est la meilleure preuve. Ses législateurs lui ont sur-tout présenté la morale comme le seul objet qui fût digne de l'occuper. Confucius, par ses exemples autant que par ses préceptes, consolida l'ouvrage de *Fo-hi*. Je vous ai

dit, *Lettre Ire.*, que l'étude de la morale n'étoit pas et ne devoit pas être une étude spéculative : c'est une pratique journalière, c'est une observation continue ; c'est l'habitude de la vertu, la coutume du sentiment. Toutes ces choses conviennent parfaitement à un peuple tranquille, et consacrent sa tranquillité même. Là, tout ce dont l'homme a besoin pour s'instruire dans cette science, qui est celle de son bonheur, est à sa portée, est sous sa main, se trouve autour de lui, se trouve en lui. Leçons, modèles, pratique, rien n'est perdu, et tout se conserve, parce que le respect qu'on porte aux vieillards ramène et perpétue sans interruption la tradition orale, qui est une seconde religion chez un peuple simple et isolé.

Presque tout ce que je viens de vous dire sur la Chine, peut s'appliquer aux Indes : elles ne commencèrent à éprouver des changemens sensibles que lorsque l'avidité et l'industrie des Européens prirent sur elles un ascendant qui devient plus fort de jour en jour. Jusqu'à ce moment, qui dé-

passe de beaucoup l'époque de cette première partie, on peut admirer, dans l'Inde comme à la Chine, la perpétuité, la stabilité des idées religieuses, des principes moraux et des habitudes de la société. En en recherchant les causes, il me semble qu'il s'en présente deux très-frappantes.

La première est un gouvernement absolu par sa nature, ennemi, ou du moins inquiet de tout changement, et qui, suivant toujours la même marche, attend et exige de ceux qui lui sont soumis l'identité de mouvemens à laquelle il attache la tranquillité publique.

La seconde est dans la politique sacerdotale des Brames. Ils étoient supérieurs à toute l'antiquité dans tous les genres de connoissances, dont ils semblent être les auteurs. C'étoit chez eux qu'alloient étudier les sages de la Grèce; mais en communiquant leurs connoissances philosophiques, parce que cette communication même ajoutoit en leur faveur à l'opinion et à la vénération publiques, ils ne communiquoient aux étrangers rien de ce qui te-

noit à leur religion. Les Brames seuls étoient initiés à cette science; encore y avoit-il plusieurs classes; et le petit nombre de ceux qui s'élevoient jusqu'aux premières, jouissoit exclusivement du privilége de connoître les secrets inconnus au reste des ministres. Une langue particulière étoit consacrée à l'étude de ces mystères. Le *hanskrit* n'étoit pas comme les hiéroglyphes des Egyptiens; c'étoit une langue parlée, mais qu'on n'avoit la permission d'apprendre qu'après de longues épreuves.

Il en résultoit qu'on ne commençoit jamais l'étude du *hanskrit* que dans un âge mûr, lorsque la vivacité de l'imagination et l'ardeur de la jeunesse avoient été amorties par un pénible noviciat, ou dirigées par lui sur un objet qui promettoit à l'ambition, à l'amour-propre, à l'orgueil, des jouissances encore exagérées par le desir et le retard; et comme on n'avoit obtenu qu'à force de temps, de souffrances, de privations, l'entrée du dernier sanctuaire où se retranchoit la stabilité de l'opinion, on en gardoit soigneusement la clef, on ne

l'ouvroit qu'avec précaution. Pendant ce temps, les années, les générations, les siècles s'accumuloient, et formoient autant d'ouvrages avancés, qui défendoient de plus en plus une place, dont la garnison elle-même ignoroit la force et l'étendue.

Ainsi les deux lisières de l'homme, ce vieil enfant, le pouvoir politique et le pouvoir religieux, s'accordoient dans l'Inde pour ne le point laisser s'écarter de la route que ses pères lui avoient tracée ; et vous verrez que là, comme à la Chine, toutes les révolutions entre les gouvernans n'en ont jamais produit une, ni dans le gouvernement, ni parmi les gouvernés.

C'est sous ce point de vue général, que je vous recommande d'examiner les meilleures histoires de l'Inde (1); vous vous convaincrez que le phénomène de cette perma-

---

(1) Sonnerat, *Voyages aux Indes.*
Raynal, *Histoire philosophique et politique.*
Ambassade dans les Indes.
Guyon, *Histoire des Indes.*
Anquetil Duperron, l'*Inde en rapport avec l'Europe.*
Missionnaires, *Lettres édifiantes.*

nence politique et religieuse n'a existé que dans ces dernières contrées de l'Orient; et si vous en suivez les effets, peut-être vous convaincrez-vous aussi que c'est là ce qui a fait jouir ces peuples plutôt et plus long-temps d'un bonheur au moins égal à celui que tous nos esprits systématiques se vantent d'avoir procuré à l'Europe, et auquel elle ne seroit parvenue (supposé qu'elle y soit arrivée) qu'en passant par toutes les phases du malheur et par toutes les gradations de la barbarie.

Fin de la première Partie et du premier Volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce Volume.

LETTRE Ire. INTRODUCTION *et Plan de l'Ouvrage*, page 1

PREMIÈRE PARTIE.

II. *Idée générale de la première Partie.* 13
III. *Histoire des Juifs.* 21
IV. *Histoire des Phéniciens et des Carthaginois.* 53
V. *Histoire des Egyptiens.* . . . 73
VI. *Histoire des Assyriens et des Perses.* 92
VII. *De la Législation des Grecs. Principes sur la législation.* 107
VIII. *De Solon, et de l'Histoire d'Athènes.* 157
IX. *De Lycurgue, et de l'Histoire de Sparte.* 192
X. *Réflexions sur la Grèce en général.* 230

LETTRE XI. *Histoire d'Alexandre.*

page 255

XII. *Comment il faut lire l'Histoire romaine.* 266

XIII. *Rapprochement de Rome sous ses rois, et de Rome république.* 291

XIV. *Etat intérieur de la République romaine.* 330

XV. *Etat de la République en Italie, en Asie, en Afrique.* 351

XVI. *Etat de la République en Espagne et dans les Gaules.* 378

XVII. *Divisions intestines de la République.* 392

XVIII. *Des Proscriptions.* 409

XIX. *Sur la réunion de l'Empire romain sous Auguste.* . . 438

XX. *Réflexions sur la situation politique de cet Empire.* 446

XXI. *De l'Inde et de la Chine.* . 457

Fin de la Table du premier Volume.

80680